

U d/of OTTAWA



39003002650447



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LES
LIVRES D'HISTOIRE MODERNE

Utilisés

PAR MONTAIGNE

Contribution à l'Étude
DES SOURCES DES ESSAIS

SUIVI D'UN APPENDICE
Sur les TRADUCTIONS FRANÇAISES D'HISTOIRES ANCIENNES
UTILISÉES PAR MONTAIGNE

PAR

PIERRE VILLEY

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure
Agrégé de l'Université

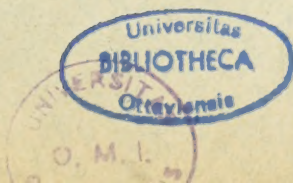
PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE & C^{ie}

79, Boulevard Saint-Germain, 79

1908

Droits de Traduction et de Reproduction réservés



3.50

LES
LIVRES D'HISTOIRE MODERNE

Utilisés

PAR MONTAIGNE

Contribution à l'Étude

DES SOURCES DES ESSAIS

SUIVI D'UN APPENDICE

Sur les TRADUCTIONS FRANÇAISES D'HISTOIRES ANCIENNES
UTILISÉES PAR MONTAIGNE

PAR

PIERRE VILLEY

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure
Agrégé de l'Université

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE & C^{ie}

79, Boulevard Saint-Germain, 79

1908

Droits de Traduction et de Reproduction réservés



PQ

1645

.V5L

1908

PRÉFACE

Ce volume n'est qu'une collection de notes. J'ai simplement mis en ordre mes fiches pour les publier.

Mon objet n'est pas d'entreprendre une étude sur Montaigne historien : j'apporte seulement des matériaux pour qui voudra faire cette étude. Sans doute, dans l'introduction de ce volume, on trouvera un aperçu des idées de Montaigne en matière d'histoire : sans un résumé de ce genre, le lecteur eût manqué de fil conducteur. Mais je ne me suis pas attaché à montrer dans quelle mesure la pratique de Montaigne répond à sa théorie ; je n'ai pas essayé de dégager et de déterminer ce que chacun des exemples que j'allègue nous enseigne à ce point de vue. Mon but a été simplement de rechercher les lectures historiques faites par Montaigne et de relever les traces qu'elles ont déposées dans les *Essais*.

Il n'y a donc ici qu'un dépouillement de sources. A leur sèche énumération, j'ajouterai seulement quelques mots sur les livres dont elles sont tirées : la plupart d'entre eux, en effet, sont tout à fait inconnus ; il est indispensable de les présenter au lecteur.

Tels qu'ils sont, ces rapprochements nous donneront des indications sur les lectures de Montaigne et, par suite, sur la préparation de ses idées ; ils éclaireront sa méthode de travail ; ils nous aideront à mieux comprendre les *Essais*, tant dans leur fond que dans leur forme. Le lecteur familier de Montaigne en tirera aisément ces divers enseignements ; il n'aura pas de peine à suppléer les commentaires qui font ici défaut.

En me bornant ainsi à donner un simple répertoire de sources, je pense répondre aux intentions de la Faculté, et présenter un travail conforme au type de thèses complémentaires qu'elle a indiqué.

Note Bibliographique

Pour toute la première partie, qui comprend les lectures historiques de Montaigne avant 1580, les notes renvoient à l'édition Dezeimeris et Barkhausen (Bordeaux, 1870), qui reproduit la première édition des *Essais*, celle qui fut publiée par Simon Millanges, à Bordeaux, en 1580. Pour les deux autres parties, elles se réfèrent à l'édition Motheau et Jouaust (Paris, 1886), qui reproduit le texte de la cinquième édition, celle de 1588, et qui donne en outre, au bas des pages, les additions de 1595.

Afin d'éviter les confusions, je ferai précéder de l'initiale D les références qui renvoient à l'édition Dezeimeris. Les références qui ne sont accompagnées d'aucune initiale renvoient à l'édition Jouaust.

INTRODUCTION

La Question des sources de Montaigne

I. — Nous n'avons pas à montrer combien il est utile, à propos de tout écrivain, lorsqu'on veut comprendre son originalité et faire l'histoire de sa pensée et de son art, de rechercher ses sources. Trop de faits l'ont prouvé. Ce qu'il nous faut dire seulement, c'est que, pour Montaigne, cette enquête est plus nécessaire que pour tout autre. Montaigne, en effet, plus peut être qu'aucun autre écrivain de notre littérature, fait grand usage de ses livres. Il leur prend en grand nombre des phrases entières pour les transporter presque textuellement dans ses *Essais*. Les pages qui suivent en apporteront de nombreux exemples. Tel de ses chapitres est, presque d'un bout à l'autre, transcrit de son Sénèque. D'autres sont bâtis de pièces rapportées de divers auteurs. Dans ces conditions, il est très spécialement nécessaire d'éclairer le texte des *Essais* par la recherche des sources.

Il faut tout d'abord, de toute nécessité, démêler dans son texte ce qui est de Montaigne et ce qui n'est pas de lui, les expressions et les idées qu'il a élaborées par lui-même, et celles qu'il n'a fait que trier dans ses lectures. Celles-ci nous montrent seulement son goût et son jugement; celles-là, sa force créatrice. Les unes nous apprennent les modèles qui l'ont inspiré, les livres qui ont développé sa pensée et formé son style; les autres, ce qu'il a apporté pour sa part dans l'art et dans la philosophie. Nous ne devons pas

traiter les phrases empruntées par Montaigne comme celles qui lui sont propres. Bon nombre des inexactitudes qui s'écrivent sur les *Essais* viennent de ce qu'on prend comme étant de Montaigne des tours et des idées qu'il n'a fait qu'adopter (1). Il a écrit lui-même : « Pour juger en un auteur les parties plus siennes et plus dignes, la force et beauté de son âme, il faut sçavoir ce qui est sien, et ce qui ne l'est point : et, en ce qui n'est pas sien, combien on luy doit, en consideration du choix, disposition, ornement et langage qu'il aourny. . . . Nous autres, qui avons peu de pratique avec les livres, sommes en cette peine, que, quand nous voyons quelque belle invention en un poëte nouveau, quelque fort argument en un prescheur, nous n'osons pourtant les en louer que nous n'ayons prins instruction de quelque sçavant si cette piece leur est propre ou si elle est estrangere. Jusque lors je me tiens tousjours sur ma garde. » (*Essais*, III, 8, t. 6, p. 113). Ce que Montaigne désirait savoir pour juger ses auteurs, nous voulons le savoir, nous aussi, pour le juger à son tour, et surtout pour le comprendre.

Il faut ensuite, pour comprendre comment Montaigne travaille, comment un *Essai* se construit, déterminer d'où viennent les matériaux employés. Puisque les emprunts tiennent une place importante dans son œuvre, cela est indispensable. Il y a là des procédés très spéciaux de composition qu'il importe d'analyser. Nous ne pouvons pas pénétrer dans l'intimité de la pensée de Montaigne où s'élaborent les *Essais*, si nous ne voyons pas comment il fait ses larcins et comment il les mêle à ses propres conceptions. Les variations de sa manière d'emprunter nous révéleront les diverses étapes que franchissent en lui l'artiste et le penseur. Qu'on veuille bien, à ce point de vue, comparer entre eux, dans l'édition de 1580, l'Essai intitulé : « *Que le goust des biens et des maux depend de l'opinion que nous en avons* », et l'Essai « *De la presumption* » ; on sentira de suite que Montaigne a eu plusieurs méthodes de composition.

Mais surtout, par l'enquête des sources, nous apprenons les

(1) C'est une erreur qu'on trouve par exemple fréquemment dans le livre de Ruel, *Du Sentiment artistique dans la morale de Montaigne*, Paris, 1901, in-8°. (Voyez en particulier p. 252.)

lectures de Montaigne ; ces lectures nous révèlent parfois le secret de la formation de ses idées, et elles constituent l'un des principaux agents de son évolution intellectuelle. Un homme de la Renaissance lit beaucoup, en tous sens ; il doit beaucoup aux livres. Montaigne est un homme de la Renaissance. Si nous pouvions déterminer avec précision tous les ouvrages qu'il a lus, dire à quelle époque il les a lus, en un mot, dresser la table chronologique de ses lectures, sans aucun doute nous aurions là un instrument précieux pour étudier la formation de ses idées et leurs transformations. Prétendre réaliser complètement cet idéal serait chimérique. A tout le moins, à travers les *Essais*, nous pouvons découvrir quelques uns des ouvrages les plus importants qui figureraient sur cette liste, sinon toujours ceux qui ont formé ses idées, au moins ceux au contact desquels elles ont jailli et se sont produites au jour. Ce seront des résultats partiels ; encore ne sont-ils pas à négliger.

Démêler les emprunts de Montaigne, éclairer sa méthode de composition, retrouver l'origine et l'histoire de ses idées, voilà donc les trois objets principaux que nous nous proposons en recherchant les sources des *Essais*.

Il y a longtemps que cette recherche est entamée. Déjà M^{lle} de Gournay, « la fille d'alliance » de Montaigne, avec l'aide de quelques savants, s'était attachée à indiquer l'origine des phrases latines qui émaillent le texte. Au XVIII^e siècle, Coste continua cette œuvre et forma le dessein plus large de retrouver la source des faits historiques et des exemples allégués ; il y eut tant de succès que, paraît-il, le seul nom des *Essais* blessait sa modestie : il ne pouvait l'entendre prononcer sans rougir. Les éditions de Victor Leclerc, au XIX^e siècle, marquent une troisième et importante étape. Encore depuis, le docteur Payen imagina de faire un « Appel aux érudits » ; il lança dans le public un questionnaire, où quelques points à élucider étaient énumérés, et il invita les travailleurs de bonne volonté à proposer leurs solutions. En dehors de quelques lettres d'un professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, M. Bary, auquel sa connaissance des littératures anciennes suggéra quelques rapprochements utiles, les réponses que reçut le docteur Payen présentent peu d'indications précises. On les trouve à la Bibliothèque Nationale,

dans la collection du docteur Payen : je les ai consultées et je leur dois quelques renseignements. Mais, depuis les éditions de Victor Leclerc, en somme, la question n'a pas avancé. L'édition de MM. Motheau et Jouaust, qui est actuellement dans toutes les mains, ne fait que reproduire, parfois avec infidélité, les annotations de Leclerc. Ouvrez-la : vous verrez que ces annotations sont déjà nombreuses. Presque toutes les citations sont munies déjà de leur référence ; beaucoup d'exemples en ont une, eux aussi ; parfois même, ils en ont plusieurs. Que restait-il donc à faire ?

Il restait à se placer à un point de vue différent de celui qui avait été habituellement le point de vue des premiers commentateurs et, avec des préoccupations autres, à réviser et à compléter cette enquête. Ce que les commentateurs se proposaient, lorsqu'ils apposaient une référence à la suite d'un fait mentionné par Montaigne, et ce qu'il était légitime qu'il eussent en vue, c'était de fournir au lecteur des indications sur ce fait, de lui donner les moyens de le contrôler, de s'informer des circonstances qui l'ont entouré. Aujourd'hui, le lecteur veut bien sans doute encore, et plus que jamais, ces notes explicatives, ces références d'érudition ; mais ce que nous demandons avant tout au commentateur, c'est d'éclairer le texte, c'est de nous faire pénétrer dans l'intimité du travail de l'auteur. Nous voulons voir comment telle idée s'est développée dans son cerveau, comment tel tour de phrase s'est glissé sous sa plume. Aussi, ce qui importe, c'est de nous conduire aux matériaux mêmes qu'il a mis en œuvre, c'est de nous renseigner sur ses lectures.

Dès le premier Essai, je tombe sur la jolie histoire de Conrad III. Cet empereur, nous dit Montaigne, « ayant assiégé Guelphe, duc de Bavières, ne voulut condescendre à plus douces conditions, quelques viles et lasches satisfactions qu'on lui offrit, que de permettre seulement aux gentils femmes qui estoient assiegees avecques le duc, de sortir, leur honneur sauve, à pied, avecques ce qu'elles pourroient emporter sur elles. Et elles, d'un cœur magnanime, s'avisèrent de charger sur leurs espauls leurs maris, leurs enfans et le duc mesme. L'empereur print si grand plaisir à veoir la gentillesse de leur courage, qu'il en pleura d'ayse et amortit toute cette aigreur d'inimitié mortelle et capitale qu'il avoit portée à ee duc ; et des lors en avant traita

humainement luy et les siens ». Coste nous dit bien le nom de la petite ville qui soutint le siège de Conrad, et la date à laquelle elle le soutint ; mais, pour tout renseignement complémentaire, il nous renvoie à Calvisius (*Opus chronologicum*). Ce Calvisius, ou Kallwitz, était un Allemand qui écrivait d'arides chronologies au début du XVII^e siècle. Montaigne n'a donc pas pu connaître ses ouvrages. Il était naturel que les contemporains de Coste cherchassent chez lui des indications. Mais il ne nous apprend pas comment ce conte est là, sous la plume de Montaigne, et, moins encore, il nous explique la gracieuse simplicité que nous lui trouvons. Or, voici que je rencontre cette même narration dans un ouvrage de Jean Bodin, sa « *methodus ad facilem historiarum cognitionem* ». C'est un livre qui eut beaucoup de succès alors. Là, notre anecdote est bien en relief, « mise en place marchande », presque textuellement dans les mêmes termes que chez Montaigne, qui n'a guère fait que traduire. C'est sa source incontestable. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas surtout qu'on me dise à quel siège l'anecdote s'est passée, ni si certains historiens, inconnus de Montaigne, l'ont racontée autrement ; c'est qu'on me dise si personne n'a aidé Montaigne à la détacher ainsi, à lui donner le tour qu'elle a chez lui plutôt que tout autre. Bodin répond à ces questions. Il me donne aussi des moyens pour apprécier l'exactitude de Montaigne, son souci de critique, sa part d'originalité. Chez Bodin, le conte ne valait que par le piquant de l'aventure : l'auteur l'insérait uniquement pour nous montrer combien l'étude de l'histoire est plaisante ; à l'en croire, Laurent de Médicis, malade, aurait pris tant de plaisir à l'entendre qu'il en aurait recouvré la santé. Montaigne y met autre chose : il y voit la puissance du courage à désarmer la haine. Devant le gentil courage de ces femmes, l'empereur « pleura d'ayse et amortit toute cette aigreur d'inimitié mortelle et capitale qu'il avoit portée à ce duc ; et des lors en avant traita humainement luy et les siens ». Et Montaigne en prend argument pour comparer la force de l'« estimation » avec celle de la « compassion », pour se demander s'il vaut mieux fléchir un ennemi en l'apitoyant ou en l'étonnant de notre résolution. Sans la déformer, sans même en changer les termes, Montaigne tire à lui l'anecdote de Bodin, il en fait un document moral. Voilà une remarque que la connaissance de la source nous suggère ; elle nous permet d'en faire

d'autres encore et nous fait pénétrer dans l'intimité du travail de Montaigne. Mais surtout, elle nous donne la certitude que Montaigne a lu la *Méthode de l'histoire* de Bodin ; elle dit vers quelle époque il l'a lue ; qui sait si nous ne trouverons pas dans cet ouvrage des éclaircissements précieux pour plusieurs de ses idées ?

Done, retrouver les livres mêmes de Montaigne, voilà le but que nous nous sommes proposé. Pour illustrer un récit de Montaigne, si les commentateurs avaient mis la main sur quelque narration analogue à la sienne chez un historien, souvent ils se sont contentés de l'indiquer sans se demander si des divergences de détail ne rendaient pas invraisemblable, ou même impossible que Montaigne l'eût prise chez cet auteur. Parfois, ils nous renvoient à des ouvrages que Montaigne n'a pas pu connaître, à l'histoire d'Angleterre d'André du Chesne, par exemple, ou même aux Mémoires de Brantôme, qui ne furent publiés que plus d'un demi-siècle après la mort de Montaigne : sans doute, sur quelques questions, Brantôme, en tant que contemporain, peut nous apporter des éclaircissements utiles, mais nous devons chercher la source véritable dont Montaigne s'est inspiré. Ailleurs, ils rapprochent plusieurs sources possibles : il faudra tâcher de choisir entre elles, de décider laquelle est la plus probable. Pour les citations latines et italiennes, ils se sont contentés toujours de nous renvoyer aux auteurs de ces citations ; il en est pourtant que Montaigne a prises « ailleurs qu'en leur lieu », et beaucoup : c'est lui-même qui nous le déclare. Nous tâcherons, là où ce sera possible, d'indiquer où il les a trouvées. Les livres de Montaigne nous apprendront sous quelle forme se présentaient à lui les matériaux qu'il a mis en œuvre ; ensuite et surtout, ils nous diront de quelles lectures il a nourri sa pensée : voilà pourquoi, avant tout, c'est à rechercher les livres de Montaigne qu'il faut nous attacher.

Cette enquête peut se ramener à trois chefs principaux.

D'abord, s'il s'agit de sources anciennes, nous avons relativement peu à faire. Coste et Victor Leclerc connaissaient fort bien l'antiquité ; pour cette partie, leurs indications sont bonnes. Il y a cependant des détails à rectifier et d'autres à compléter ; surtout, il y a lieu d'apporter plus de précision dans les résultats. Nous devons chercher les divers auteurs qui ont allégué le même fait, et quelquefois la même citation, puis

rapprocher leurs textes de celui de Montaigne, afin de déterminer celui dont il s'inspire ; ou encore, en cas d'incertitude, d'après la date à laquelle Montaigne l'insère dans les *Essais*, nous pouvons parfois décider celui de ces écrits qui vraisemblablement lui est tombé sous les yeux. Par exemple, dans l'édition de 1580, au cours de l'*Apologie de Raimond Sebond*, Montaigne nous conte l'histoire du subtil mulet de Thalès : ce mulet, employé au transport du sel, était un jour d'aventure tombé avec toute sa charge dans un ruisseau, et s'en était, comme bien l'on pense, senti fort allégé ; dans la suite, l'artificieux animal, chaque fois qu'il passait l'eau, ne manquait pas de trébucher et de tremper ses sacs. Plutarque et Elien avaient, tous les deux, conté cette anecdote. Mais rapprochons leurs deux textes de celui de Montaigne : Plutarque présente le récit presque dans les mêmes termes ; chez Elien, des détails diffèrent ; c'est donc Plutarque que Montaigne a suivi. Supposons un instant que la question soit restée douteuse, que les deux textes aient été identiques : dans l'*Apologie*, Montaigne fait un nombre considérable d'emprunts à Plutarque ; il en demande surtout au traité « sur l'intelligence des animaux de terre et de mer », celui précisément où se rencontre l'exemple du mulet de Thalès. Tous les exemples d'alentour en viennent. Au contraire, les *Essais*, au moins à l'époque où nous sommes, avant 1580, semblent ne rien devoir à Elien : donc, même dans le cas d'identité entre les textes de Plutarque et d'Elien, nous aurions été fondés à dire que Plutarque était la source.

Il nous faut encore nous demander, à propos de chaque auteur, si Montaigne le lit dans le texte, ou s'il use d'une traduction, et, quand il use d'une traduction, quelle est celle qu'il a entre les mains. Montaigne emploie ici un tour qui rend heureusement la phrase latine : est-il de lui, ou quelque traducteur le lui a-t-il soufflé ? Là, il fait un contresens : ce contresens lui est-il imputable, ou quelque autre en a-t-il la responsabilité ? Un traducteur est un collaborateur, et souvent aussi c'est un traître. Il faut savoir dans quelle mesure Montaigne a été aidé, et dans quelle mesure il a été trahi.

Connaître avec précision les auteurs latins dont Montaigne se sert, et savoir dans quelle langue il les lit, ne présente pas, en général, une extrême difficulté. Ce qui en offre davantage, et ce qui

quelquefois est utile, c'est de connaître son édition. Les auteurs anciens sont souvent réimprimés au XVI^e siècle. Les textes diffèrent quelquefois d'une édition à l'autre : quel texte Montaigne a-t-il ? Parfois, des annotations abondantes fournissent de riches renseignements et permettent de pénétrer plus avant dans l'intelligence de l'ouvrage : Montaigne a-t-il connu ces annotations ? Les citations, dans les *Essais*, se rencontrent souvent sous une forme passablement différente de celle que nous leur voyons aujourd'hui chez leurs auteurs : est-ce parce que le texte de ces auteurs était mal établi au XVI^e siècle, ou est-ce par une fantaisie de Montaigne qui les a modifiées ? Souvent, nous le savons, la fantaisie de Montaigne les a habillées à sa mode : n'y a-t-il pas lieu d'examiner de près les éditions du XVI^e siècle, afin de tâcher d'apercevoir dans quel cas il y a divergence dans les leçons, dans quel cas il y a faute de mémoire chez Montaigne, dans quel cas il y a intention « de desrober ses larrecins et de les desguiser ».

Par exemple, là où Cicéron avait écrit : « Quand on a bon jugement, qu'importe d'avoir bon palais : *cui cor sapiat, ei non sapiat palatus* » ; lui, Montaigne, reprend sans sourciller : « Quand on a bon jugement, il faut encore avoir bon palais : *cui cor sapiat, ei et sapiat palatus* » ; est ce son texte qui change ainsi « non » en « et », ou Montaigne ne fait-il pas plutôt une plaisanterie d'épicurien ? Voilà autant de questions qu'on ne s'est pas posées, et qu'il importe de se poser. L'influence personnelle d'un traducteur est évidente : on sait combien est grande la dette de Montaigne envers Amyot, et lui même l'a parfaitement reconnue. — On doute davantage, en général, de la possibilité et de l'utilité qu'il peut y avoir à choisir entre diverses éditions d'un même ouvrage. A titre de preuve, voici un cas où cette enquête m'a donné des résultats.

Nous pouvons établir que Montaigne lisait Lucrèce dans la première des éditions de Lambin, celle de 1563, c'est-à-dire dans la première des éditions données par le critique le plus autorisé qui se soit occupé de Lucrèce au XVI^e siècle. En effet, je rencontre dans les *Essais* plusieurs citations dont le texte est visiblement celui de Lambin ; des corrections significatives ne permettent pas d'en douter. Par exemple, dans l'*Apologie de Raimond Sebond*, Montaigne écrit :

Consueti domi catulorum blanda propago
Degere, saepe levem ex oculis volueruntque soporem
Discutere, et corpus de terra corripere instant...

Le second de ces vers a été intercalé là par Lambin, qui n'est pas timide dans ses corrections. On ne le retrouve pas dans les autres éditions du temps. Une note de l'édition Gifanius (Anvers, 1566) déclare formellement que c'est là une nouveauté de Lambin, et le nouvel éditeur se refuse à l'accepter. C'est donc bien dans un texte de Lambin que Montaigne lit Lucrèce. Je dis de plus que c'est dans le texte de la première édition : dès la seconde, en effet, dès celle de 1565, Lambin renonce à certaines de ses corrections et en introduit de nouvelles : or, aucune des modifications de cette recension ne passe chez Montaigne. Qu'on veuille bien comparer les vers suivants, tels que nous les rencontrons chez Montaigne, avec les vers correspondants des deux éditions de Lambin, on verra quelle est celle dont se servait l'auteur des *Essais* :

Edition de LAMBIN de 1565, p. 107 :

...Vis morbi distracta per artus
Turbat agens animam, spumans ut in æquore salso
Ventorum validis servescit viribus unda.

MONTAIGNE, *Essais*, II, 12, t. IV, p. 69 :

...*Vis morbi distracta per artus*
Turbat agens animam, spumantes æquore salso
Ventorum ut validis fervescunt viribus undæ.

Edition de LAMBIN de 1563, p. 223 :

...Vis morbi distracta per artus
Turbat agens animam, spumantes æquore salso
Ventorum ut validis fervescunt viribus undæ.

Un doute vous reste : qui sait, dites-vous, si les citations sur lesquelles je m'appuie pour faire cette démonstration ont été prises par Montaigne directement dans son Lucrèce ? Peut-être lui viennent-elles de quelque auteur qui se sert, lui, de l'édition de Lambin de 1563. Mais poursuivez cette comparaison des cita-

tions de Montaigne avec les différents textes du XVI^e siècle : votre doute sera bientôt dissipé. Or, Lucrèce est un des auteurs que Montaigne a le plus souvent cités. On trouve près de cent cinquante passages dans les *Essais* (exactement cent quarante-neuf) qui lui sont empruntés. Il est important de savoir sous quelle forme ils s'offraient à lui et de voir comment il a modifié ceux qu'il lui a plu de « desguiser ». De plus, Lambin n'est pas seulement un novateur un peu téméraire en matière de textes, il a accumulé des annotations très riches, où Montaigne a pu apprendre beaucoup. Certainement il en a tiré son profit. Voici, par exemple, une phrase des *Essais* qui est directement inspirée par une remarque de Lambin :

Montaigne

« Il y avoit aux carrefours à Rome des vaisseaux et demy-cuves pour y apprester à pisser aux passans ».
(Essais I, 49.)

Lambin

Fuisse Romae, cum aliis in urbis locis, tum in angiportis dolia quaedam brevia, & amphoras, & similia vasa mejendi causa comparata, ac disposita, declarant illa verba ex oratione. (C. Titii apud Macro, lib. 3 cap. 17, cité par Lambin).

C'est peut-être encore dans l'édition de Lambin que Montaigne prend la légende de la mort de Lucrèce telle que saint Jérôme l'a vulgarisée ; à deux reprises, il y fait allusion (1), et de cette folie du philosophe que toute sa sagesse n'a pas pu préserver, il tire une leçon d'humilité, et, par son souvenir, il s'affermit dans son mépris pour les prétentions de la sagesse humaine.

Certainement, plusieurs des éditions d'auteurs anciens que Montaigne a eues en main lui ont rendu des services analogues. Il est donc utile de tâcher, dans la mesure du possible, de les déterminer. Rarement cependant les résultats auxquels on parvient sont aussi nets que pour Lucrèce ; le plus souvent, ils ne sont que partiels.

Mais, si les emprunts anciens étaient surtout à préciser, les sources modernes restaient presque entièrement à découvrir. C'était la seconde partie de notre tâche.

(1) II, 2 et II, 42.

Presque tous les livres modernes qui avaient cours au temps de Montaigne avaient disparu de la circulation quand Coste annotait les *Essais*. On connaissait encore quelques historiens, comme Monstrelet, Froissart, Commines, Joinville, même les frères Guillaume et Martin du Bellay; mais la plupart de ceux qui appartiennent au XVI^e siècle avaient été submergés par les changements du goût et de la langue. D'autre part, de tous ces ouvrages de morale ou d'érudition qui avaient eu la charge de vulgariser les connaissances de l'antiquité, rien ne restait ou à peu près. Leur tâche faite, comme ils n'étaient recommandés par aucune originalité ni par aucune valeur esthétique, ils avaient sombré dans l'oubli. Les *Essais* survivent au milieu de ces ruines : à leur intention, il faut examiner les ruines, reconstituer le paysage qui les entourait, afin de les replacer dans leur atmosphère morale; il faut interroger ces vieux livres, leurs contemporains.

Les principales sources des *Essais* sont les ouvrages d'histoire et les ouvrages de morale. Nous devons d'abord nous demander où Montaigne a appris ce qu'il sait d'histoire moderne, et quel rôle ont joué dans la formation de ses idées les livres d'histoire qu'on lisait autour de lui. Ensuite, il importe de démêler ce que Montaigne prend directement aux auteurs anciens de ce qui lui vient de seconde main, par l'intermédiaire de vulgarisateurs du XVI^e siècle. Son livre a été plus heureux que tous les autres dans son œuvre éducatrice, dans son entreprise d'enseigner à son siècle et d'adapter à ses besoins cette belle morale humaine que les anciens avaient élaborée; il n'en a pas moins eu des devanciers et des auxiliaires. Il faut savoir dans quelle mesure il a été aidé par son entourage. Il faut savoir dans quelle mesure il a suivi un chemin déjà tracé, pour bien pénétrer sa pensée, pour en comprendre l'origine et les transformations. Ici, la méthode à suivre est simple : il suffit, pour chaque allégation, de recueillir, autant que possible, tous les textes que Montaigne a eu chance de connaître et de les comparer avec sa propre narration. Le plus souvent, il cite avec assez de fidélité pour qu'il soit aisé de mener à bien l'enquête.

En troisième lieu, tant pour les sources anciennes que pour les sources modernes, il restait à étendre le cercle des investigations. Les commentateurs, en général, se sont bornés à indiquer

l'origine des citations qui, au milieu du texte de Montaigne, conservent leur forme latine ou italienne, et celle des faits historiques qui s'y rencontrent, en d'autres termes, des exemples et des sentences qui se détachent sur le fond commun du texte et qui conservent leur marque d'origine étrangère. C'est aussi tout ce dont, grâce aux index, on a tôt fait de retrouver l'état civil. Il fallait tâcher d'atteindre au delà. Il y a, fondues dans le texte de Montaigne et si intimement unies à l'ensemble que la jointure ne se voit plus, des phrases entières traduites de Sénèque ou de Cicéron, des phrases copiées dans Amiot : celles-là passent inaperçues, et, une fois aperçues, sont malaisées à identifier ; elles sont cependant particulièrement instructives ; elles se sont incorporées à la pensée de Montaigne ; plus que les autres, elles sont devenues sa propre pensée. Si elles se sont gravées dans son cerveau, c'est qu'en elles ou l'idée ou la forme l'ont séduit : l'idée y a germé comme une graine dans un terrain propice ; telle image l'a frappé au point de se glisser sous sa plume lorsqu'il écrit à son tour. Aussi, sur l'origine des idées morales de Montaigne, sur ses goûts, sur la formation de son style, ces emprunts peuvent nous apporter des indications tout à fait capitales. Il y avait lieu de s'attacher encore à cette enquête, qui avait été totalement négligée.

Il m'est impossible d'apporter ici les résultats de cette triple enquête (1). Je me limiterai à rechercher les ouvrages historiques utilisés par Montaigne. Les anciens, d'une manière générale, ont été déjà suffisamment étudiés : Coste et Victor Leclerc les connaissaient très bien ; il ne reste que quelques modifications, et quelques additions à apporter aux résultats qu'ils ont indiqués. Je m'attacherai de préférence aux ouvrages d'histoire moderne qui, pour la plupart, ont été complètement négligés.

II. — L'importance des lectures historiques est très grande dans la formation des idées de Montaigne et dans la composition des *Essais*. Lui-même, à plusieurs reprises, nous a répété combien il les aimait et tout le fruit qu'il en attendait. « L'histoire, nous

(1) On les trouvera entièrement au IV^e tome de l'Édition municipale de Bordeaux actuellement en cours de publication, dans laquelle la recherche des sources m'a été confiée.

dit il, c'est mon gibier en matière de livres. » (1) Et ailleurs « Les historiens sont le vray gibier de mon estude : car ils sont plaisans et ayez ; et quant et quant la consideration des natures et conditions de divers hommes, les coustumes des nations differentes, c'est le vray subject de la science morale. » (2) Dans l'institution de l'enfant, telle que Montaigne la projette, l'histoire tiendra une place tout-à-fait capitale. Il est facile d'en voir la raison. C'est par la vie, dans la pensée de Montaigne, que l'enfant doit être formé ; les voyages, les conversations doivent remplacer les longues heures d'études qu'il juge stériles. Le but, en effet, pour lui, c'est d'apprendre à se conduire raisonnablement dans la vie. Pour cela, il faut se faire des idées justes des hommes et des choses ; or, seul le commerce des hommes et des choses peut nous les donner et seul il en est capable. Les sciences proprement dites y sont inutiles. Mais les enseignements des grands anciens et des évènements passés ne sont pas moins précieux que ceux des personnages vivants et des faits actuels. L'histoire, c'est de la vie emmagasinée dans des livres. Elle est un prolongement indéfini de notre expérience en tous sens. Elle s'offre à nous faire connaître beaucoup de personnages rares et exemplaires, à nous faire assister aux évènements les plus variés. Elle ramasse dans le passé ce qu'il a de plus instructif, elle le condense pour le mettre à notre portée, pour nous permettre de le vivre à nouveau, en quelque sorte, d'en tirer mille enseignements que le présent nous donne moins complètement. Comme l'expérience, l'histoire, qui est une expérience indirecte, nous forme des idées justes sur les hommes et les choses, et par là elle nous enseigne à bien vivre. Montaigne sait si bien la valeur de ses leçons qu'il nous engage à y revenir sans cesse : « En ce genre d'estude des histoires, il faut feuilleter sans distinction toutes sortes d'autheurs, et vieils et nouveaux, et barragouins et françois, pour y apprendre les choses dequoy diversement ils traictent. » (3).

Cela, c'est ce qu'il a fait lui-même, comme il nous le laisse entendre dans l'Essai « *Des livres* » (II, 40) ; c'est aussi ce que

(1) I, 26, t. II au debut.

(2) II, 40, t. III, p. 435.

(3) II, 40, t. III, p. 436.

dans l'Essai « *De l'Instruction des enfants* » (I, 26), il recommande aux maîtres de faire faire à leurs disciples. Qu'on lise l'un ou l'autre de ces Essais, on y rencontrera la même conception : ils se complètent l'un l'autre. Tous deux semblent écrits vers la même époque. L'un nous présente la pratique de Montaigne en matière de lecture ; l'autre érige cette pratique en théorie. Montaigne estime que sa méthode ne lui a pas mal réussi. Il sent qu'elle lui a donné un jugement sain ; qu'il n'a plus « la vue accourcie à la longueur de son nez » (1). Il n'est plus « amoncellé en lui-même » (2). A considérer tant d'événements rapportés par les historiens, tant de coutumes, tant de personnages qu'ils nous peignent, il a merveilleusement assoupli son imagination intellectuelle. Nous dirions qu'il l'a rendue compréhensive. Quand les « vignes gèlent en son village » (3), il n'est pas tenté d'en « conclure l'ire de Dieu sur la race humaine ». Il se « présente, comme dans un tableau, cette grande image de notre mère nature en son entière magesté ; il lit en son visage une si générale et constante variété, il se remarque là-dedans, et non soy, mais tout un royaume, comme un traict d'une pointe tres-delicat : il estime les choses selon leur juste grandeur. » (4) Puisque cette méthode lui a donné de bons résultats, il invite les autres à en essayer à leur tour. Son souhait est de la voir se généraliser. Mais pour que l'histoire y serve, il faut savoir la lire. Les esprits s'y « appliquent de bien diverse manière » (5).

Il ne faut surtout pas, comme tant d'autres, aller s'en faire « un pur estude grammairien » (6). Il ne faut pas davantage charger sa mémoire de faits et de dates : « c'est un vain estude » (7) à ce compte. Nous y devons voir « l'anatomie de la philosophie » (8), et pour cela, l'essentiel est de perpétuellement juger l'histoire. Cherchons-y « les grandes âmes des meilleurs

(1) I, 26, t. II, p. 40.

(2) I, 26, t. II, p. 40.

(3) I, 29, t. II, p. 44.

(4) I, 26, t. II, p. 40.

(5) I, 26, t. II, p. 39.

(6) I, 26, t. II, p. 39.

(7) I, 26, t. II, p. 39.

(8) I, 26, t. II, p. 3 .

siècles » (1) afin de les « pratiquer », de les apprécier. Leur exemple nous servira de modèle. Il importe que le maître n'imprime pas tant « à son disciple la date de la ruine de Carthage que les mœurs de Hannibal et de Scipion, ny tant où mourut Marcellus que pourquoy il fut indigne de son devoir qu'il mourust là ; qu'il ne luy apprenne pas tant les histoires qu'à en juger » (2).

Donc, si Montaigne nous recommande si fort l'histoire, c'est avant tout parce que c'est une école de morale. En lisant les histoires, nous ne devons jamais perdre de vue la pratique de la vie. Elles ajusteront nos idées à la réalité ; elles nous donneront l'expérience que nous n'avons pas le temps d'acquérir sans elles ; elles nous rendront meilleurs et plus avisés surtout dans l'action. C'est bien là le fond de sa conception ; par là s'expliqueront la plupart de ses goûts et de ses idées en matière historique : par là sont éclairées ses opinions à la fois sur le choix des sujets, la manière de les présenter et sur la critique historique.

Comme sujets, elle lui fait préférer de beaucoup ceux où la psychologie et la morale ont une large part. Plus la matière est humble, familière, plus elle comporte de traits de mœurs, plus aussi il y a place pour les observations pratiques qui intéressent Montaigne. Sans doute, on en peut faire à peu près partout. Même les récits d'expéditions militaires s'y prêtent ; car les questions de guerre sont des questions utiles à méditer pour un gentilhomme du XVI^e siècle, qui prend les armes à tout instant. Les questions politiques semblent l'être moins ; car, dans un régime monarchique, c'est seulement au roi et à ses ministres qu'il appartient de gouverner ; pour un particulier, privé de toute action, les problèmes politiques n'ont guère, en général, qu'un intérêt théorique. Au temps de Montaigne cependant, où les factions divisent le pays, ils ont un intérêt pratique ; chacun doit se demander de quel côté il veut se ranger, opter entre les nouveautés et la tradition.

Partout donc Montaigne pourra glaner quelque chose. Avant tout, néanmoins, c'est l'homme moral qui l'intéresse ; de plus en plus, c'est l'homme intérieur qu'il s'attachera à étudier. S'il goûte tant Tacite, c'est qu'il ne connaît point « d'auteur qui mesle à un

(1) I, 26, t. II, p. 39.

(2) I, 27, t. II, p. 39.

registre publique tant de considération des mœurs et inclinations particulières (1) ». Tacite se plaint de n'avoir pas de grands combats à narrer ; il craint que sa matière ne paraisse stérile au lecteur. Montaigne est d'un avis bien contraire. Ecoutez-le lui répondre : « Il me semble le rebours de ce qu'il luy semble à luy : qu'ayant spécialement à suivre les vies des empereurs de son temps, si diverses et extrêmes en toute sorte de formes, tant de notables actions que nommément leur cruauté produisit en leurs subjects, il avoit une matière plus forte et attirante à discourir et à narrer que s'il eust eu à dire des batailles et agitations universelles ; si que souvent je le trouve stérile, courant par dessus ces belles morts, comme s'il craignoit nous fâcher de leur multitude et longueur. Cette forme d'histoire est de beaucoup la plus utile : les mouvemens publics dependent plus de la conduite de la fortune, les privez de la nostre (2) ». Voilà bien son point de vue : pour les applications, il y a plus à tirer d'une histoire des mœurs que d'une histoire politique.

A l'époque où il écrit ceci, il s'est fait cette conviction que les problèmes politiques dépassent nos intelligences ; c'est un domaine où la fortune règne, où l'effort individuel est à peu près impuissant. Au contraire, pour les questions de morale privée, il est utile de méditer les beaux exemples d'un Tacite, parce que là nous pouvons beaucoup sur la marche des évènements. Plus la narration historique éveillera sur son chemin de ces petits problèmes pratiques qui peuvent se poser dans l'existence de chacun de nous, plus elle nous aidera à les résoudre par ses exemples, plus aussi elle plaira à Montaigne. C'est pourquoi, de tous les genres d'histoire, le genre de la biographie a toutes ses préférences. Dans la biographie, le lecteur suit pas à pas la conduite des personnages ; il vit avec eux une à une les difficultés qui se sont présentées sur leur route ; avec eux, il en cherche la solution ; avec eux, il attend l'exécution de leurs décisions, il enrichit de leurs expériences sa propre conscience. Dans la biographie, au moins dans celle qu'aime Montaigne, le champ de la conscience est au premier plan, les évènements restent au second ; dans

(1) III, 8, t. VI, p. 143.

(2) III, 8, t. VI, p. 143.

l'histoire des faits, au contraire, les évènements sont sur le devant de la scène, les hésitations et les délibérations des acteurs ne paraissent que de loin en loin, à titre d'explication. « Ceux qui écrivent les vies, dit-il, s'amuse plus aux conseils qu'aux evenemens, plus à ce qui part du dedans qu'à ce qui arrive au dehors, ceux là me sont plus propres » (1). Quand Montaigne trace un programme d'études à son disciple, de tous les livres, celui qu'il lui recommande le plus, c'est le recueil des *Vies* de Plutarque. « Quel profit, s'écrie-t-il, ne fera pas notre disciple à la lecture des *Vies* de nostre Plutarque ? » (2) Lui-même y puise largement, et aussi bien qu'à Plutarque, il fait de nombreux emprunts à Suétone, à Diogène Laerce. Il goûte le sujet de Tacite, qui est de « suivre spécialement les vies des empereurs de son temps, si diverses et extremes en toute sorte de formes ». (3) Avec les biographies, ce qui plaît surtout à Montaigne, ce sont les histoires qui s'arrêtent à décrire longuement les coutumes des divers peuples. Les récits de voyages, à ce point de vue, lui donnent pleine satisfaction. Sans doute, il ne s'agit pas ici de tirer proprement des enseignements pratiques : nous devons nous tenir à nos propres usages et ne pas les corrompre par l'immixtion de coutumes étrangères ; mais la grande utilité de ces histoires-là, c'est de nous donner une idée plus juste de l'homme. C'est de nous faire comprendre la relativité de ces règles morales qui s'imposent à nos esprits, comme des lois universelles et absolues. « Chaque homme porte la forme entiere de l'humaine condition ». (4) A considérer la conduite des Cannibales ou celle des Egyptiens, des Lacédémoniens, nous découvrons des ressorts qui sont en nous comme en eux, quoique nous ne les fassions pas jouer habituellement comme eux. C'est surtout après 1580, quand il aura pris conscience de sa méthode, que Montaigne étendra sa curiosité aux formes de vivre les plus variées. Lopez de Gomara, par ses récits sur les peuples de l'Amérique, Hérodote, par ses premiers livres qui nous parlent de tant de nations anciennes, l'enchanteront ; alors, il leur fera de très nombreux emprunts.

(1) II, 10, t. III, p. 435.

(2) I, 26, t. II, p. 39.

(3) III, 8, t. VI, p. 443.

(4) III, 2, t. V, p. 490.

Ses idées sur la manière d'écrire l'histoire, non moins que son choix des sujets, manifestent chez lui un vif souci de moraliste. Avant lui déjà, Bodin avait posé clairement la question importante et l'avait longuement débattue : l'historien doit-il juger, doit-il se contenter d'exposer les faits ? Montaigne n'hésite pas : pour que sa conception idéale soit pleinement réalisée, il faut que l'historien juge. Sans doute, il vaut mieux ne pas juger que de juger mal. Les historiens très simples, comme Froissart, nous offrent toute nue la matière de l'histoire ; ils entassent les faits, et leur œuvre est utile : ils nous offrent des matériaux où nous pourrons appliquer avec profit notre jugement. Les historiens excellents font davantage : ils jugent pour nous ; ils démêlent dans l'histoire ce qui est digne d'être su, ils l'interprètent, ils nous mâchent la besogne et nous rendent ainsi un grand service. « Ils ont raison de prendre l'autorité de régler nostre creance à la leur ; mais certes cela n'appartient à guieres de gens (1) ». Mais ceux qui veulent se mêler de juger et qui n'en sont pas capables, ceux-là sont désastreux : « Ils nous gastent tout (2) ». Juger c'est tordre les évènements, c'est les « incliner à nostre fantasia (3) » : « Ils entreprennent de choisir les choses dignes d'estre sceuës, et nous cachent souvent telle parole, telle action privée, qui nous instruiroit autant que le reste ; ... qu'ils jugent à leur poste ; mais qu'il nous laissent aussi dequoy juger après eux, et qu'ils n'alterent ny dispensent, par leurs racourcimens et par leur chois, rien sur le corps de la matiere, ains qu'ils nous la r'envoyent pure et entiere en toutes ses dimensions (4) ». Donc, un historien peut se passer de juger et se contenter d'enregistrer les faits, et son œuvre sera déjà très bonne ; si même il n'a pas de jugement, il est essentiel qu'il s'en tienne là ; mais s'il a du jugement, il fera beaucoup mieux d'en user. Juger, pour un historien, c'est, dans l'esprit de Montaigne, faire beaucoup de choses : c'est, entre des témoignages opposés, choisir le plus vraisemblable ; c'est encore démêler les évènements essentiels pour laisser dans l'ombre ceux

(1) II, 40, t. III, p. 438.

(2) II, 40, t. III, p. 438.

(3) II, 40, t. III, p. 438.

(4) II, 40, t. III, p. 438.

qui paraissent négligeables ; c'est expliquer les faits ; c'est enfin et surtout tirer la leçon morale de l'histoire, mettre en pleine lumière ses enseignements. Ce dernier point intéresse tout particulièrement Montaigne. Écoutez-le apprécier l'œuvre de Tacite : « C'est plustost un jugement que deduction d'histoire ; il y a plus de preceptes que de contes : ce n'est pas un livre à lire, c'est un livre à estudier et apprendre ; il est si plain de sentences qu'il y en a à tort et à droict ; c'est une pepiniere de discours ethiques et politiques... (1) ». Et après le jugement sur Tacite, une fois encore, c'est au jugement sur Plutarque qu'il nous faut revenir : « Il y a dans cet autheur, dit Montaigne, beaucoup de discours estandus tres-dignes d'estre sceus, car à mon gré c'est le maistre ouvrier de telle besongne ; mais il y en a mille qu'il n'a que touché simplement : il guigne seulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaist, et se contente quelquefois de ne donner qu'une attainte dans le plus vif d'un propos. Il les faut arracher de là et mettre en place marchande (2) ». Il semble regretter que Plutarque ne se soit pas encore plus étendu sur les enseignements moraux de ses histoires : « C'est dommage que les gens d'entendement ayment tant la briefveté : sans doute leur reputation en vaut mieux, mais nous en valons moins... Plutarque sçavoit qu'ès choses bonnes mesmes on peut trop dire, et que Alexandridas reprocha justement à celuy qui tenoit aux Ephores des bons propos, mais trop longs : « O estrangier ! tu dis ce qu'il faut autrement qu'il ne faut (3) ».

Le désir de Montaigne n'est donc pas du tout que l'historien disparaisse le plus possible de son œuvre, qu'il laisse parler les choses par elles mêmes. Au contraire, il invite sa personnalité à se produire. Il aime que l'historien se montre moraliste. Plus l'histoire est préparée et élaborée en vue des applications pratiques, plus elle lui plait. C'est là une conséquence naturelle de sa conception de l'histoire. Nous allons en voir d'autres effets dans ses idées sur la critique historique.

Pour l'étude des faits, tout d'abord, Montaigne demande à

(1) III, 8, t. VI, p. 114.

(2) I, 26, t. II, p. 39.

(3) I, 26, t. II, p. 40.

L'auteur qui se mêle d'écrire beaucoup de sérieux et d'appréciables garanties d'exactitude. C'est un besoin naturel de son esprit ; d'ailleurs, l'objet qu'il se propose est important : il s'agit de façonner nos idées et, par là, de diriger notre conduite : ce n'est pas affaire négligeable. Une telle fonction donne à l'histoire beaucoup de gravité. Il faut qu'elle soit véridique autant que possible ; sans quoi, elle risquerait de nous inculquer des opinions fausses sur les hommes, d'aller juste au rebours de son but. Ce n'est pas un amusement : son objet n'est pas surtout de nous plaire, bien qu'elle soit « plaisante » : elle doit nous instruire.

Il ne faut pas en faire une ample matière à développements oratoires, ou à exercices de style. Les historiographes du XVI^e siècle sont souvent un peu engagés dans la voie de l'histoire d'apparat par l'exemple séduisant de Tite-Live : Montaigne réagit contre cette tendance. Il reproche à Guichardin de composer des harangues et de sentir quelquefois « au caquet scholastique ». Il s'indigne que, pour écrire l'histoire, « on trie, en ces siècles icy, des personnes d'entre le vulgaire, pour cette seule consideration de scavoir bien parler ; comme si nous cherchions d'y apprendre la grammaire : et eux ont raison, (poursuit-il) n'ayans esté gagez que pour cela et n'ayans mis en vente que le babil, de ne se soucier aussi principalement que de cette partie. Ainsin, à force beaux mots, ils nous vont patissant une belle contexture des bruits qu'ils ramassent es carrefours des villes (1) ». Pour écrire l'histoire comme il faut, il importe de bien connaître la matière dont on traite. Le mieux, pour cela, ce serait de beaucoup d'avoir, comme César ou Xénophon, dirigé l'exécution des faits qu'on raconte ; il faudrait tout au moins y avoir participé. Un acteur sait ce qu'il a fait. « Les seules certaines histoires sont celles qui ont esté escrites par ceux mesmes qui commandoient aux affaires, ou qui estoient participans à les conduire (2) ». A tout le moins, si l'on n'a pas été acteur de ce que l'on raconte, il est nécessaire d'avoir eu le maniement d'affaires semblables, d'avoir été mêlé à la politique lorsqu'on fait de l'histoire politique, à la guerre lorsqu'on écrit des expéditions militaires. L'expérience est nécessaire pour faire de bonne histoire.

(1) II, 40, t. III, p. 439.

(2) II, 40, t. III, p. 439.

« Car que peut on esperer d'un medecin escrivant de la guerre, ou d'un escholier traictant les desseins des princes ? (1) »

En même temps que la compétence, Montaigne demande aux historiens la sincérité. Il nous a conservé quelques-unes des notices qu'il mettait sur ses livres d'histoire et par lesquelles il résumait son jugement sur l'auteur et sur l'ouvrage. Dans chacune d'elles, nous le voyons se demander soigneusement s'il n'y a lieu de suspecter aucune partialité chez l'historien. Il n'y manque jamais. Il lui semble que Guichardin, par exemple, n'a ni par « haine », ni par « faveur », ni par « vanité » « déguisé les choses » ; et il en apporte comme preuves « les libres jugements qu'il donne des grands, et notamment de ceux par lesquels il avoit esté avancé et employé aux charges, comme du pape Clement septiesme (2). » En Philippe de Comines, il voit reluire évidemment « la bonne foy de l'auteur exempte de vanité parlant de soy, et d'affection et d'envie parlant d'autrui (3) ». Chez les frères du Bellay, au contraire, il découvre « un grand dechet de la franchise et liberté d'escrire qui reluit es anciens de leur sorte (4) ».

Dans les jugements sur Tacite et sur César, même préoccupation encore. Chaque fois que Montaigne ouvre un livre d'histoire, on dirait qu'il se demande dans quelle mesure on peut lui appliquer le « *sine ira et studio* » de Tacite. Mais aussi, dès qu'il rencontre la compétence et la sincérité, il ne demande guère autre chose : voilà son esprit satisfait. Ses exigences critiques ne vont généralement pas au-delà. Il dit bien que certains anciens poussaient le scrupule plus loin ; il rappelle qu'Asinius Pollion « trouvoit es histoires mesme de Cæsar quelque mesconte, en quoy il estoit tombé, pour n'avoir peu jeter les yeux en tous les endroits de son armée, et en avoir creu les particuliers qui luy rapportoient souvent des choses non assez verifiées ; ou bien pour n'avoir esté assez curieusement adverty par ses lieutenans des choses qu'ils avoient conduites en son absence (5) ». Mais cet exemple l'étonne

(1) II, 10, t. III, p. 140.

(2) II, 10, t. III, p. 141.

(3) II, 10, t. III, p. 143.

(4) II, 10, t. III, p. 143.

(5) II, 10, t. III, p. 140.

plutôt qu'autre chose. Assurément quand il lit, il n'est pas inquiet de ces scrupules. Il n'a pas besoin que « à la mode d'une information judiciaire, on confronte les témoins et reçoive les objets sur la preuve des pontilles de chaque accident (1) ». Nous ne connaissons pas avec tant de précision nos affaires présentes elles-mêmes : comment prétendre à une certitude si entière, lorsqu'il s'agit d'un passé déjà très reculé ?

C'est que, pour Montaigne, tant de précision n'est pas nécessaire. Son but n'est pas celui de l'historien : il ne se propose pas de retrouver exactement les événements, de serrer la réalité d'aussi près que possible. Il ne veut que comprendre l'homme, dont la nature est infiniment souple et diverse, et tirer des exemples les applications pratiques qu'ils comportent : des inexactitudes de détail ne fausseront pas ses résultats. Pourvu qu'on écarte le parti pris et l'incompétence, ces causes fondamentales d'erreur, celles qui portent partout le trouble, le moraliste peut lire les histoires avec une suffisante sécurité.

Montaigne a des idées intéressantes sur la critique des témoignages. Il sait, par exemple, quels sont les avantages d'un homme simple et grossier comme témoin : celui-là ne fausse pas ses rapports par des idées *a priori* ; son observation est maigre, il est vrai, mais elle est juste : « Les fines gens remarquent bien plus curieusement et plus de choses, mais ils les glosent ; et, pour faire valoir leur interprétation et la persuader, ils ne se peuvent garder d'alterer un peu l'histoire. Ils ne vous représentent jamais les choses pures, ils les inclinent et masquent selon le visage qu'ils leur ont veu ; et, pour donner credit à leur jugement et vous y attirer, préstent volontiers de ce costé là à la matière, l'allongent et l'amplifient (2) ». Aussi, pour parler des Cannibales, Montaigne s'en remettra aux récits d'un matelot qui a voyagé dans leur pays (I, 31). Montaigne sait aussi critiquer les témoignages les uns par les autres : il en a donné une preuve excellente dans son Essai « *De la liberté de conscience* » (II, 19), où il juge l'empereur Julien. Il confronte les jugements des divers historiens afin de convaincre de fanatisme les attaques des chrétiens. Il y avait donc

(1) II, 40, t. III, p. 150.

(2) I, 31, t. II, p. 139.

chez lui des dispositions critiques, qui, pour son temps, ne sont pas à dédaigner. Mais il est assez rare qu'il les mette en œuvre. Son travail de moraliste ne le demande pas; il ne le pousse pas plus avant dans cette voie. Bodin, dans sa « *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* » est plus exigeant que Montaigne en matière de critique. Il insiste assez longuement sur les dangers d'erreurs en histoire. Montaigne approuve les idées de son contemporain; il dit que Bodin a traité la question « selon sa conception », mais il ne s'y attarde pas. Il comprend très bien les exigences de la critique. Si l'on attire son attention de ce côté-là, lui qui, au point de vue de la prudence intellectuelle, semble être le penseur le mieux organisé de son siècle, il ne restera en arrière de personne. Mais puisque ses occupations ordinaires s'accommodent de moins de scrupules, c'est par accident seulement qu'il les éprouve. Couramment, il s'en remet à des historiens dont l'autorité lui paraît à lui-même très contestable. Il fait de nombreux emprunts à Jean Bouchet et à Paul Jove, par exemple.

Au point de vue de la critique historique, ce qui nous paraît, à nous modernes, le plus suspect dans les *Essais*, c'est la facilité de Montaigne à accepter sans contrôle des contes entachés de légende et des coutumes extraordinaires. Rien ne lui paraît discutable dans les récits de Plutarque, et il défend son cher auteur contre Bodin, qui trouvait ses histoires parfois fabuleuses et incroyables (II, 32); il accumule, à propos des peuples de l'Amérique, une masse de traits de mœurs que lui fournit Lopez de Gomara, mais qui parfois nous sont suspects. Nous serions tentés de parler de crédulité; toutefois, pour en juger équitablement, il faut faire abstraction de nos idées modernes et tâcher de nous reporter par la pensée au temps de Montaigne. Il y avait alors, à agir ainsi, peut-être plus de prudence que de crédulité. L'expérience d'un homme du moyen âge était très limitée. Ses idées étaient assez simples; elles formaient un petit monde relativement facile à connaître et presque clos. Or, ce petit monde venait de subir de profondes révolutions qui l'avaient bouleversé de fond en comble. Coup sur coup, la découverte de l'antiquité, puis la découverte des Indes orientales et occidentales avaient jeté dans la circulation une masse de faits nouveaux, d'idées nouvelles. L'imprimerie, nouvelle elle aussi, avait répandu partout ses con-

naissances troublantes, difficiles à assimiler. Les anciens cadres de l'esprit s'étaient brisés sous les choes répétés : la nature n'était donc pas ce que l'on pensait : chaque jour des faits nouveaux la démontraient plus diverse. L'homme surtout apparaissait plus complexe, insaisissable : quel rapport entre les mœurs d'un Grec et les nôtres ? entre la façon de vivre d'un Cannibale et celle d'un sujet de François I^{er} ? On ne savait plus bien où l'on en était. Les fables de toutes sortes ajoutaient encore à la confusion. Pas d'enquête méthodique, alors, ni sur les faits de nature, ni sur l'histoire humaine, qui permit de se faire des idées stables, de déterminer ce qui était croyable et ce qui ne l'était pas. Au début du siècle suivant, Bacon en éprouvera le besoin : il sentira la nécessité de mettre de l'ordre dans ce chaos, et ainsi il donnera l'idée de la science positive. En attendant, on en est réduit aux tâtonnements. Chacun, suivant son tempérament, montre plus ou moins de souplesse à admettre les idées nouvelles. Les intelligences les plus compréhensives penchent vers la crédulité. Au contraire, les esprits plus vigoureux que mobiles, plus logiques que discursifs sont portés à l'incrédulité. Au point de vue de la vérité, crédulité et incrédulité présentent à peu près des inconvénients égaux, la critique n'est pas plus satisfaite par l'une des deux tendances que par l'autre. Montaigne a très bien senti ce double malaise de son époque. A plusieurs reprises, et surtout dans le bel Essai qu'il a intitulé : *C'est folie de rapporter le vray et le faux à nostre suffisance* (1.27), il a très bien marqué les deux périls ; très nettement, il a déclaré qu'il n'était pas moins blâmable de nier ce que nous ne comprenons pas que de recevoir sans sourciller les fables les plus invraisemblables. Quant à lui, il penche clairement vers la crédulité. Il ne veut pas se donner le ridicule de ces hommes qui prétendent connaître les limites du possible. Il est crédule avec prudence, je dirai presque avec scepticisme : il croit ce qu'il ne comprend pas et ce qu'il n'a jamais expérimenté ; mais il le croit mollement, sous bénéfice d'inventaire, sans engager bien profondément sa foi ; il croit cependant.

En matière d'histoire, son seul criterium est, en pareil cas, de s'en remettre à l'autorité de l'auteur. Si c'est Bouchet ou Froissart qui lui content quelque aventure difficile à croire, il suspend son

jugement ; mais si c'est Plutarque, si c'est César, si c'est Tacite, si c'est saint Augustin, ces gens là ont trop de crédit pour qu'il ne les suive pas : « J'ay accoustumé, dit-il, en telles choses de plier sous l'autorité de si grands tesmoins (1). » C'est déjà l'opinion qu'il émet dans un de ses premiers chapitres (I, 27) ; il l'a répétée vers 1578 (II, 32) ; c'est encore celle que nous retrouvons dans l'édition de 1588 au chapitre « *De l'art de conférer* ». Il n'a pas varié sur ce point. C'est, à son avis, le seul parti qui soit sage, et il ne le pensait pas sans raison. Pourtant, dans cette absence de critique, combien maigres étaient les indices qui lui permettaient d'établir le degré d'autorité que méritait un historien ! La tradition, l'opinion publique, une impression de lecture, voilà les fondements sur lesquels il peut bâtir.

Si Montaigne est de ceux qui penchent ainsi vers la crédulité, s'il est réduit à s'en remettre à un critère aussi frêle, je crois que là encore le genre de ses études porte une bonne part de la responsabilité. C'est dans le domaine moral surtout qu'il est difficile de se faire des certitudes. « C'est un subject merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme : il est malaisé d'y fonder jugement constant et uniforme (2). » De ses qualités physiques on peut encore espérer se faire une idée précise ; pour le moral, c'est impossible, et Montaigne le déclare formellement dans sa défense de Plutarque. Quelque récit qu'on vous fasse d'une aventure morale, vous ne pouvez pas, en vous basant sur votre expérience, le déclarer faux ; « Il est bien mal-aisé de borner les efforts des facultez de l'ame, là où des forces corporelles nous avons plus de loy de les limiter et cognoistre (3) ». Si Montaigne se fût attaché à quelque étude physique, peut-être son esprit se fût habitué à nier, peut-être il se fût précisé son idée du réel. Dans le monde moral, il n'y a pas de règle fixe. Sans cesse, une expérience nouvelle vient déformer ou même briser l'idée générale qui se dégagait des observations antérieures. Elle reste toujours en voie de formation, elle évolue sans fin. A promener toujours sa pensée à travers les phénomènes moraux, Montaigne avait peu de chances

(1) III, 8, t. VI, p. 417.

(2) I, 1, t. I, p. 7.

(3) II, 32, t. V, p. 50.

de sortir de l'attitude à la fois sceptique et crédule qu'il devait à une extrême prudence intellectuelle.

Ce n'est pas tout. Un jour Montaigne est allé plus loin. Il n'a pas seulement dit : J'accepte ce conte, parce que je n'ai pas dans ma raison le moyen d'en prouver la fausseté ; il a ajouté : Quand bien même il serait faux, je l'adopterais ; mon étude morale y trouverait son compte. L'objet de la philosophie morale n'est pas de nous conter ce qui s'est réellement passé : cela, c'est l'affaire de l'histoire. La philosophie humaine traite de ce qui peut se passer ; elle examine tout ce qui peut se produire dans la vie, afin d'aider les hommes à se conduire. Son champ, à elle, c'est celui des possibles. « Il y a des auteurs desquels la fin, c'est dire les événements. La mienne, si j'y sçavoie advenir, seroit dire sur ce qui peut advenir (1) ». Que l'anecdote que Montaigne nous raconte soit exacte ou non, que les circonstances et les détails soient bien tels qu'il nous les rapporte, peu importe : si elle est vraisemblable, elle est de son gibier. « C'est tousjours, comme il dit, un tour de l'humaine capacité dont il est utilement advisé par ce récit (2) ». Or, aux yeux de Montaigne, de l'homme tout est possible, tout est vraisemblable : nous constatons tout à l'heure combien est souple et diverse l'idée qu'il s'est faite de la nature humaine : d'elle on ne peut rien affirmer en général. Il s'ensuit que tout conte même fabuleux, est suggestif ; il n'en est aucun qui ne mérite sa place dans ses *Essais*, et voilà la critique inutile. Que l'exemple soit faux, peu importe, pourvu que le raisonnement qui l'accompagne soit juste. Et si vous ne connaissez aucun fait à joindre à son discours, n'allez pas vous imaginer pour cela qu'il n'y en a pas. « Veu le nombre et la variété des accidens (3) », il y en a toujours. Ainsi, voilà Montaigne invité par son genre d'études à se désintéresser complètement de la vérité historique. Rassurez-vous, il n'ira jamais jusque-là. Malgré tout, bâties sur des contes à la Perrault, ses leçons n'auraient pas la même autorité que si elles reposent sur des histoires véritables. Il en a si bien le sentiment que, pour lui-même, il s'est toujours interdit d'inventer le détail le plus insi-

(1) I, 21, t. I, p. 137.

(2) I, 21, t. I, p. 137.

(3) I, 21, t. I, p. 147.

gnifiant pour en embellir sa narration. « Je surpasse... en religion superstitieuse toute foy historique. Aux exemples que je tire ceans de ce que j'ay leu, ouï fait ou dict, je me suis defendu d'oser alterer jusques aux plus legeres et inutiles circonstances : ma conscience ne falsifie pas un iota (1) ». Cette « religion superstitieuse » suffit à nous en assurer : il reste soucieux de vérité. Mais il doute de lui-même, il sait qu'il peut se tromper, que sa prudence, un peu crédule, a bien pu l'égarer. Il tient à nous avertir que les erreurs que lui, moraliste, hérite des historiens, ses garants, sont sans conséquence, qu'elles n'infirmement pas la valeur morale de son œuvre. Il nous fait entendre que, dans une œuvre comme la sienne, le souci de la critique historique doit passer au second plan, voilà tout ; son but n'est pas du tout de nous faire regarder comme controuvés tous les récits qu'il a entassés dans ses *Essais*.

C'est beaucoup de liberté néanmoins que la philosophie morale lui accorde à l'égard de la vérité historique. En théorie, au moins, elle semble l'affranchir de toute contrainte. Mais, dans le même passage où Montaigne revendique ses droits, il manifeste plus hautement que partout ailleurs les exigences de son sens critique. Il montre qu'il a un sentiment très vif de l'extrême difficulté qu'il y a à saisir la réalité ; il semble dire que, s'il se décharge de l'obligation de l'atteindre, c'est qu'il désespère de pouvoir y parvenir. « J'entre par fois en pensée, dit-il, qu'il puisse assés bien convenir à un theologien, à un philosophe et telles gens d'exquise et exacte conscience et prudence d'escrire l'histoire. Comment peuvent-ils engager leur foy sur une foy populaire ? comment respondre des pensées de personnes incognues et donner pour argent contant leur conjectures ? Des actions à divers membres qui se passent en leur presence, ils refuseroient d'en rendre tesmoignage, assermentez par un juge, et n'ont homme si familier des intentions duquel ils entreprennent de pleinement respondre. Je tien moins hazardeux d'escrire les choses passées que presentes, d'autant que l'escrivain n'a à rendre compte que d'une verité empruntée » (2). Donc, la complexité des problèmes critiques n'échappe pas

(1) I, 21, t. I, p. 147.

(2) I, 21, t. I, p. 147.

à Montaigne. Il en a le sentiment très vif. On dirait presque que c'est parce qu'il en a le sentiment trop vif qu'il veut se décharger de l'obligation d'être véridique.

La conclusion de tout cela, c'est qu'il y avait en Montaigne un tempérament tout-à-fait propre à l'examen critique. Nous en avons eu des preuves. Les germes étaient en lui ; si ses occupations l'y avaient porté, sans doute il les aurait développés. S'il avait cédé au désir de ses amis, s'il avait écrit l'histoire de son temps, il est probable qu'il l'aurait considérée « d'une veuë moins blessée de passion qu'un autre » (1), et qu'en scrupule d'exactitude il aurait été supérieur à la plupart de ses contemporains. Mais, au lieu de l'histoire, il a fait de la morale. C'est dans un sens tout différent qu'il porte son effort. L'étude de la morale ne l'engage pas à se constituer une méthode de la critique des témoignages, elle ne lui apprend à trouver ni dans son jugement, ni dans son expérience un criterium de vérité ; elle ne le pousse pas vers l'effort critique, elle lui répète que l'exactitude scrupuleuse des exemples ne lui est pas nécessaire et qu'elle tire fort bien parti même des exemples faux. « Les tesmoignages fabuleux, pourveu qu'ils soient possibles, y servent comme les autres. » (2).

Cette conception de l'histoire que nous trouvons chez Montaigne est évidemment très différente de la nôtre. Nous cherchons dans l'histoire la reconstitution du passé ; nous demandons à l'écrivain de s'effacer le plus possible, nous faisons passer les préoccupations critiques au premier rang. Tout cela vient de ce que, à la différence de Montaigne, nous ne demandons pas à l'histoire des leçons pratiques. Mais il ne faut pas oublier que la conception de Montaigne ne lui est pas particulière : c'est celle de tout son temps, et elle venait de l'antiquité. J'ai montré ailleurs (3) que Bodin en a développé une très analogue dans son ouvrage intitulé *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, et le livre de Bodin a été très goûté et très imité dans le temps où il a paru. C'était un manuel et un guide en matière d'histoire. Dans la plupart des préfaces que nous rencontrons en tête des livres d'histoire

(1) I, 21, t. I, p. 148.

(2) I, 21, t. I, p. 147.

(3) Cf. *Les Sources et l'Evolution des Essais*.

au XVI^e siècle, traductions ou ouvrages originaux, ce sont encore les mêmes idées que nous retrouvons. L'auteur fait presque toujours remarquer aux lecteurs, ou au prince auquel il dédie son livre, qu'il y a beaucoup d'enseignements à en tirer pour la pratique de la guerre ou pour celle du gouvernement, et pour la conduite de la vie privée. Montaigne a seulement mieux appliqué cette conception que la plupart de ses contemporains. On ne peut pas dire qu'il l'ait fait plus systématiquement, plus complètement : ce serait inexact : il en est beaucoup qui ont dressé des recueils d'exemples de manière à trier chez les historiens tout ce qui portait enseignement ; ils débarrassaient ainsi le lecteur de tout ce qui leur paraissait superflu, et ils lui présentaient l'histoire toute élaborée, toute prête pour les applications pratiques. Ils classaient ensuite ces petites leçons méthodiquement, suivant les sujets qu'elles traitaient : on réunissait dans un même chapitre tous les exemples qui traitaient de l'amour conjugal, dans un autre, tous ceux où se manifestait la constance dans le malheur. Le maniement de ces recueils devenait par là tout-à-fait commode. Mais ils étaient arides et monotones. Ce qui appartient à Montaigne, c'est, dans la mise en œuvre de cet enseignement par l'histoire, d'avoir apporté plus d'intelligence et plus de personnalité que la plupart des autres. Au lieu d'accumuler les exemples, il en choisit soigneusement quelques-uns qui lui paraissent particulièrement caractéristiques, il les entoure d'un petit commentaire judicieux qui en fait ressortir la valeur, il les insère dans de petites dissertations où ils se confirment les uns les autres quelquefois, et quelquefois s'opposent, où toujours ils s'éclairent réciproquement.

Il n'était pas inutile de rappeler ces idées de Montaigne en matière d'histoire au moment où nous allons rechercher ses livres d'histoire et les emprunts qu'il leur a faits. Elles éclairent notre examen en nous montrant dans quel esprit il lisait, et le rôle que pouvaient avoir ses lectures dans la composition de son œuvre, rien de plus. Je ne m'attarderai pas sur les sources qui ont été déjà signalées ; car il est inutile de reprendre un travail déjà fait ; je les rappellerai seulement, et je renvoie pour ce qui les concerne aux éditions annotées des *Essais*, à celles de Victor Leclerc et de Motheau et Jouaust. Je m'attacherai à retrouver les sources qui n'ont pas encore été indiquées ; pour chacune, je publierai le texte

que Montaigne avait sous les yeux, afin qu'on puisse commodément étudier la manière dont il en a usé.

Nous distinguerons ces historiens modernes en trois groupes : ceux que Montaigne lit avant 1580 et dont il fait usage, par conséquent, dans sa première édition, parue à Bordeaux, chez Simon Millanges, cette même année ; ceux que nous rencontrons seulement dans l'édition augmentée de 1588, et qui, par conséquent, ont été étudiés entre 1580 et 1588 ; enfin, ceux dont il a abordé la lecture après 1588 et dont les contributions figurent seulement dans le manuscrit conservé à Bordeaux et dans l'édition posthume de M^{lle} de Gournay. Cette division aura l'avantage de mettre de l'ordre dans notre exposition ; surtout, elle aura celui de classer chronologiquement les lectures historiques de Montaigne.



Livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne avant 1580

Dans la première période, les commentateurs ont relevé des emprunts à quatre historiens modernes : Joinville, Froissart, Monstrelet et les frères du Bellay. Nous n'avons donc pas à insister sur ceux-là. Nous nous contenterons d'indiquer la liste des passages empruntés, en la complétant lorsqu'il y aura lieu, et d'attirer l'attention sur un point qui n'a pas été remarqué. C'est que, pour plusieurs de ces auteurs, les éditions du XVI^e siècle que Montaigne avait en main étaient incomplètes et défectueuses.

Joinville

Pour Joinville tout particulièrement, on n'avait encore que la première édition donnée par Rieux, à Poitiers, en 1547 (1). Or c'était un Joinville tout défiguré qu'elle présentait au public ; non seulement le texte était établi sur de mauvais manuscrits, mais peut-être même l'éditeur l'avait-il corrigé et orné d'additions au gré de ses fantaisies. Par exemple, nous chercherions en vain, dans nos éditions modernes de Joinville, une source suffisante du passage que voici :

« Nous aprenons, par tesmoing tres digne de foy, que le Roy saint Loys porta la here jusques à ce que, sur sa vieillesse, son confesseur l'en dispensa, et que, tous les vendredis, il se faisoit battre les espauls par son prestre, a tout cinq chainettes de fer que, pour cet effect, il portoit tousjours dans une boite. » (I, 14, D., t. I, p. 41).

Voici cependant le passage dans l'édition Rieux, au chapitre 94.
f. 211 r^o :

(1) *L'histoire et Chronique du treschrestien Roy S. Loys, IX. du Nom & XLIIII. Roy de France. Escripse par feu messire Jehan Sire, seigneur de Joinville & Seneschal de Champagne, amy et contemporain dudict Roy S. Loys. Et maintenant mise en lumiere par Anthoine Pierre de Rieux. Avec Privilege du Roy. On les vend à Poictiers, a l'enseigne du Pelican. M. D. XLVII.*

« Il se confessoit tous les Vendredis à son Prestre : et apres sa confession, il despouilloit ses espauls, & se faisoit battre par sondict Prestre, a tout cinq petites chesnettes de fer, qu'il portoit dans une boete. Il porta souventes fois la haire, jusques en sa vieillesse, qu'il la laissa par l'admonestement et conseil de son Confesseur : & au lieu d'icelle... »

Le « tesmoing tres-digne de foy » de Montaigne, c'est donc bien Joinville; du moins il le croit, et il a lieu de le croire, puisque tous ses contemporains le croient, sur la foi d'Anthoine de Rieux. Il est ici induit en erreur; mais il est clair qu'en un cas comme celui-là il serait ridicule de lui en faire un grief.

Les commentateurs des *Essais* ont, avec grande raison, relevé dans cette première période trois autres emprunts à Joinville. Pour tous les trois, si nous voulons saisir la dette précise de Montaigne et ne pas l'accuser d'inexactitude, il est essentiel de reprendre en main l'édition Rieux et de comparer les textes qu'elle présente avec ceux des *Essais*. Nous verrons alors qu'ils leur sont parfaitement conformes, que Montaigne a presque littéralement transcrit, tandis que ses allégations n'ont qu'un rapport très vague avec celles du Joinville, moins faussé, que nous connaissons.

Comme il est parfois difficile de se procurer l'édition de Rieux, peut-être ne sera-t-il pas inutile de donner ici les trois passages en question, bien que les éditions annotées des *Essais* y renvoient :

Montaigne

Jacques du Chastel, Evesque de Soïsson, au voyage d'outremer que fit S. Loys, voyant le Roy et toute l'armée en train de revenir en France laissant les affaires de la religion imparfaites, print resolution de s'en aller plus tôt en paradis, et, ayant dit à Dieu à ses amis, donna seul à la veue d'un chacun, dans l'armée des ennemis, ou il fut mis en pieces.

(II, 3, D. t. I, p. 293.)

Joinville

Il y avoit... en nostre ost, un mout vaillant homme, qui avoit nom messire Jacques du Chastel, Evesque de Soysson; lequel voiant que nous estions en chemin, pour nous en aller à Damiette, et que chacun avoit désir de retourner en France, il aima mieus demourer avecq' Dieu, que s'en retourner au lieu dont il estoit né; et de fait, lui seul s'alla jeter parmi les Turcs comme s'il les eust voulu tous mettre à mort: mais tantost il fut tué par les Sarrazins.

(Chap. LI, f. 90, v°.)

« La religion des Bedoins, comme dit le sire de Joinville, portoit, entre autres choses, que l'ame de celuy d'entre eux qui mouroit pour son Prince s'en alloit en un autre corps plus heureux, plus beau et plus fort que le premier ; au moyen de quoy, ils en hazardoient beaucoup plus volontiers leur vie. »

(II, 16, t II, D. 210).

« Le sire de Joinville, tesmoing croiable autant que nul autre, nous raconte des Bedoins, nation meslée aux Sarrasins, ausquelz le Roy saint Louys eut affaire en la Terre sainte, qu'ils croyoient si fermement en leur religion les jours d'un chacun estre de toute eternité prefix et contés d'une preordonnance inevitable, qu'ilz alloient à la guerre nudz, sauf un glaive à la Turquesque, et le corps seulement couvert d'un linge blanc ; et que, pour leur plus extrême maudisson, quand ilz se courrousoient aux leurs, ilz avoient tousjours en la bouche : Maudit sois tu, comme celuy qui s'arme de peur de la mort. »

(II, 29, D., t. II, p. 274).

« Quant aucun homme se faict tuer, pour faire, et accomplir le commandement de son Seigneur, l'ame d'iceluy qui ainsi est mort, va en ung autre corps qui est plus aise, plus beau et plus fort que le premier. Au moyen dequoy, ne tiennent compte les Bédouins de se faire tuer, pour l'amour de leur Seigneur..

(Chap. LVI, f. 143 r°).

« Ilz ne sont jamais armez, quand ilz vont combattre : pource qu'ilz disent et croyent que nul ne peut mourir qu'un certain jour, qui luy est ordonné : & à ceste cause, ilz ont une façon entr'eulx, que quand ilz veulent maudire leurs enfans, ilz leur disent en ceste manière : tu soys mauldiet, comme celuy qui s'arme de paour de mort. »

(Ch. XXX, f° 78 r°).

Froissart

Quant à Froissart, six éditions de ses chroniques avaient été publiées à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e. Il est très peu probable que Montaigne ait usé de celles-là. Sans doute, il a lu Froissart dans la révision de Denys Sauvage. C'est d'elle que font usage tous ses contemporains. Elle parut pour la première fois en 1539 sous le titre suivant : *Le premier volume de l'histoire et cronique de messire Jehan Froissart. Receu et corrigé*

sus divers Exemplaires & suivant les bons auteurs, par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie, historiographe du Treschrestien Roy Henri II de ce nom. Avec privilège. A Lyon par Jan de Tournes. Imprimeur du Roy. M. D. LIX. (Le troisième tome est daté de 1560, et le quatrième de 1561. Une réédition de Denys Sauvage a été donnée à Paris en 1574.)

On sait combien sont inexactes les publications de Denys Sauvage. Pour Froissart, en particulier, il déclare dans sa préface qu'il suit les éditions du début du siècle; mais il annonce qu'il les corrige à l'aide de deux abrégés; l'un de ces abrégés n'est même pas un abrégé de Froissart, c'est un abrégé de Jean Wafrin. Denys Sauvage déclare encore qu'il se réserve de « parfaire le sens »; il laisse à l'imprimeur le soin de mettre l'orthographe. Sur la foi de ses abrégés il a tronqué certains passages.

Il ne faut donc pas oublier que le texte de Froissart que lit Montaigne est un texte très imparfait. Toutefois étant donné ce qu'il cherche chez Froissart et la manière dont il le lit, les inexactitudes de Denys Sauvage, qui auraient gêné un érudit, sont sans importance. Les passages utilisés par Montaigne ne présentent pas de notables altérations. Il suffira donc d'énumérer les emprunts qui ont été relevés dans l'édition de 1580 :

MONTAGNE éd. JOUAUST		éd. DEZEIMERIS			FROISSART
I. 1,	t. I, p. 4,	t. I,	p. 1	Edouard	I, 289
I. 5,	t. I, p. 31,		p. 14	Henry de Vaux	I, 209
I. 27,	t. II, p. 78,		p. 132	Froissart.	III, 17-63
I. 34,	t. II, p. 157,		p. 188	Isabel	I, 10
I. 41,	t. II, p. 204,		p. 214	Crécy	I, 30
II. 23,	t. IV, p. 291,	t. II,	p. 256	Brétigny	I, 213
II. 25,	t. IV, p. 299,		p. 261	Chez Froissart (1).	I, 29

Monstrelet

Pour Monstrelet également, il est probable que Montaigne emploie l'édition de Denys Sauvage (1572) (2), modernisée elle

(1) On pourrait joindre à cette liste encore quelques faits que Montaigne peut avoir pris chez Froissart, par exemple ce qu'il dit de la bataille d'Auray (4, 38, t. I, p. 495); mais sa phrase n'est pas assez semblable à celle de Froissart pour qu'on puisse affirmer que c'est à Froissart qu'il a emprunté cette anecdote. Il en est de même des autres.

(2) *Chroniques d'Enguerran de Monstrelet, Gentilhomme jadis demeurant à Cambray en Cambrais. Contenant les cruelles guerres civiles entre les maisons d'Orleans et*

aussi, plutôt que des éditions en caractères gothiques qui avaient précédé, et dont la dernière date de 1518. Pourtant, aucun des passages pour lesquels j'ai confronté ces diverses éditions ne permet d'être affirmatif. A la source indiquée par les commentateurs (1), il faut joindre le rapprochement suivant (2) :

« Encore ne faut il pas oublier la plaisante assiete qu'avoit a cheval un maistre Pierre Pol, docteur en theologie, que Monstrelet recite avoir accoustumé se promener par la ville de Paris et ailleurs assis de costé comme les fames ».

I. 48, D. t. I, p. 245.

« Lequel maistre Pierre Paoul, docteur en theologie, chevauchoit tres souvent en habit de docteur avecques ledit cardinal parmy Paris, tout d'un costé comme chevauchent les nosbles femmes » (Monstr. éd. 1572, ch. 46, f^o 61 r^o).

Du Bellay

Coste a signalé de nombreux emprunts aux *Mémoires des frères du Bellay*. Ces Mémoires venaient de paraître (1569) lorsque Montaigne s'est mis à écrire. Leur succès fut très grand au début : pendant cinq ans (1569-1574), chaque année on en vit paraître une édition, et quelquefois deux. Il nous faut ajouter aux indications de Coste, que, très vraisemblablement, c'est dans la première édition que Montaigne a lu ces Mémoires. Voici le titre que devait porter son exemplaire : *Les memoires de Mess. Martin du Bellay Seigneur de Langey. Contenans le discours de plusieurs choses advenues au Royaume de France, depuis l'an M.D.XIII jusques au trespas de Roy François premier, ausquels l'auteur a*

de Bourgongne, l'occupation de Paris et Normandie par les Anglois, l'expulsion d'iceux, & autres choses memorables advenues de son temps en ce Royaume, & pays estranges. Histoire de bel exemple et de grand fruit aux François, commenceant en l'an M.CCCC. ou finist celle de Jean Froissart, et finissant en l'an M.CCCC.LXVII. Peu outre le commencement de celle de mess. Philippes de Commines. Reueue et corrigée sur l'exemplaire de la Librairie du Roy, et enrichie d'abbegez pour l'introduction d'icelle, & de tables fort copieuses A Paris chez Guillaume Chau liere, rue saint Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme Sauvage MD.LXXII. Avec privilege du Roy.

(1) *Essais*, I, 48. D. t. I, p. 245 Les Gascons... Monstrelet, I, 66. f. 40 B.

(2) Un autre fait historique, allégué dans les *Essais*, vient encore de Monstrelet (II, 36. D. t. II, p. 324... Mahumet second... Monstrelet III, 68); mais Montaigne ne l'a pas pris directement à Monstrelet; c'est à l'*Anti-Machiavel* de Gentillet qu'il le doit et, mon livre sur *Les Sources et l'évolution des Essais* au nom de Gentillet.

inséré trois livres, et quelques fragments des Ogdoades de Mess. Guillaume du Bellay Seigneur de Langey son frere. Œuvre mis nouvellement en lumière, et présenté au Roy par Mess. René du Bellay, chevalier de l'Ordre de sa Majeste, baron de la Lande, heritier d'iceluy Mess. Martin du Bellay. A Paris, à l'Olivier de P. l'Huillier, rue S. Jacques, 1569 avec privilège du Roy.

Dans la seconde édition, donnée à Paris par Pierre L'Huillier, en 1570, l'orthographe de quelques noms propres a été rectifiée. Quelques-uns des noms cités par Montaigne prouvent qu'il n'a pas profité de ces corrections. Il écrit par exemple, dans le trente-quatrième Essai du premier livre « *Founqueselles* » le nom d'un obscur personnage que du Bellay appelle « *Fouquerolles* » ; certainement l'anecdote où Montaigne le fait figurer a été puisée par lui chez du Bellay : elle est très exactement reproduite de ses Mémoires. La déformation du nom propre s'expliquerait difficilement, si, dans l'édition de 1569, dans la première édition par conséquent, on ne trouvait la forme « *Fonquesolles* » qui n'est pas celle des *Essais*, mais qui en est voisine et qui l'explique. Dans le même Essai, Montaigne écrit « *Aronne* », conformément à l'édition de 1569, tandis que les éditions suivantes donnent « *Eronne* ».

Ces détails suffisent à établir que Montaigne lisait l'édition de 1569. Seule l'édition d'Heidelberg (1571) présente les mêmes particularités orthographiques que celle de Paris (1569) ; elle en est la reproduction fidèle. Il est possible que Montaigne l'ait possédée ; mais parmi tous les volumes de sa « librairie » qui ont été retrouvés, aucun ne vient d'Heidelberg, beaucoup au contraire viennent de Paris. Il est donc très probable que Montaigne avait la première édition sortie des presses de L'Huillier.

Aux emprunts signalés par Coste, il faut joindre une allusion du cinquième Essai du premier livre, pour laquelle aucune source n'est encore mentionnée. Montaigne, après avoir déclaré que « C'est une reïgle en la bouche de tous les hommes de guerre de nostre temps qu'il ne faut jamais que le gouverneur en une place assiegée sorte luy mesmes pour parlementer », ajoute : « Du temps de nos peres, cela fut reproché aus seigneurs de Montmord et de L'Assigni, deffandans Mouson contre le Conte de Nansaut. » Le

fait est raconté au premier livre des *Mémoires de du Bellay*. On y retrouve les mêmes noms, et l'auteur y dit que le roi fit à ces seigneurs des reproches : « Attendu qu'ils s'estoient faiets forts de bien garder la place, et aussi que les deux lieutenants du Roy estoient ensemble sortis au camp de l'ennemy pour parlementer ; chose non usitée parmy les hommes qui font profession des armes. »

En revanche, quelques-unes des sources indiquées par Coste me paraissent discutables. Dans l'Essai intitulé : « *A demain les affaires* » (II. 4), parmi des personnages qui, par négligence, différèrent de lire quelque avis pressant et coururent par là de grands dangers, Montaigne nous cite l'histoire de M. de Boutieres, un capitaine d'hommes d'armes sous François I^{er}. « Du temps de nos pères, dit-il, Monsieur de Boutieres cuida perdre Turin, pour, estant en bonne compagnie à souper, avoir remis à lire un avertissement qu'on luy donnoit des trahisons qui se dressoient contre cète ville ou il commandoit. » L'anecdote de Boutieres à Turin est en effet rapportée chez du Bellay ; mais les circonstances y sont bien différentes. Chez du Bellay, ce n'est pas pour souper plus tranquillement en compagnie, que Boutieres néglige de lire l'avertissement qu'on lui adresse ; du Bellay dit formellement que « Par oubliance, ou par avoir trop d'affaires, il ne regarda dedans la dite lettre. » Il est possible que Montaigne ait appris ce détail chez du Bellay, et que, plus tard, sa mémoire le lui ait rendu infidèlement ; mais il est possible également qu'il ait su la chose autrement, peut-être par des récits oraux de son père, qui avait fait des campagnes en Italie. Il se pourrait qu'il ait eu quelque source plus sûre que le témoignage de du Bellay qui voulait peut-être excuser Monsieur de Boutieres. En tous cas, si nous avons un emprunt à du Bellay, c'est un emprunt inexact, et, en faisant cet emprunt, Montaigne n'avait sans doute pas le volume entre les mains.

Voici le tableau des vingt-six emprunts faits par Montaigne à ces Mémoires. Je marquerai d'un astérisque ceux qui me paraissent douteux. Les références indiquées renvoient à l'édition de 1569 que Montaigne possédait, et à l'édition donnée par Buchon dans le *Panthéon littéraire* qu'il est facile de se procurer.

Ed. JOUAUST			Ed. DEZEIMERIS			Ed. BUCHON		1569
L. I, ch. 3,	t. I,	p. 19,	T. I, p. 40,	Bayard	p. 394,	L. II,	p. 59.	
I, 5,	I,	30,	I, 14,	Mouson	364-45,	I,	22.	
I, 5,	I,	31,	I, 14,	Regge	354,	I,	29.	
I, 6,	I,	34,	I, 16,	Le Marquis de Pesquaire (1) .	372,	II,	43.	
I, 6,	I,	34,	I, 16,	Ligny en Barois .	771,	IX,	328.	
I, 7,	I,	35,	I, 17,	Henry septième .	324,	I,	7.	
I, 9,	I,	44,	I, 21,	Le roy François I ^{er}	472-78,	IV,	113-117.	
I, 10,	I,	48,	I, 24,	Le pape Clément	479,	IV,	118.	
I, 11,	I,	52,	I, 26,	Le marquis de Salluce	582,	VI,	183.	
I, 12,	I,	57,	I, 28,	Le marquis du Guast	631,	VII,	229.	
I, 15,	I,	92,	I, 43,	Le connétable de Montmorency .	397,	II,	61.	
I, 15,	I,	93,	I, 43,	Monsieur le Dau- phin	686,	VIII,	266.	
I, 15,	I,	93,	I, 43,	Martin du Bellay	725,	IX,	295.	
I, 16,	I,	94,	I, 44,	Le seigneur de Vervins	781,	X,	336.	
I, 16,	I,	96,	I, 45,	Le Seigneur de Franget	384,	II,	52.	
I, 16,	I,	96,	I, 46,	Nansan	614,	VII,	216.	
I, 17,	I,	99,	I, 47,	Le seigneur de Langey	527,	V,	152.	
I, 18,	I,	102,	I, 49,	M. de Bourbon .	416,	III,	75.	
I, 18,	I,	103,	I, 50,	L'enseigne du ca- pitaine Juille .	671,	VIII,	255.	
I, 18,	I,	103,	I, 50,	Et au même siège	671,	VIII,	255.	
I, 34,	II,	155,	I, 187,	Le seigneur d'Es- trée	401-2,	II,	64-65.	
I, 34,	II,	156,	I, 188,	Le capit ^{ne} Rense	391,	II,	56.	
I, 36,	II,	164,	I, 192,	Le capitaine Mar- tin du Bellay .	756,	X,	317.	
I, 41,	II,	203,	I, 214,	Quand l'Empe- reur Charles .	583,	VI,	184.	
I, 47,	II,	285,	I, 240,	Au passage de l'empereur Char- les *	554,	VI,	172.	
II, 47,	III,	47,	I, 297,	Monsieur de Bou- tieres *	731,	IX,	299.	

(1) et. aussi plus loin le même exemple chez Guichardin.

Guichardin

Outre ces historiens, les commentateurs de Montaigne ont encore signalé quatre emprunts à Guichardin (1); mais sur ce point ils ont laissé à glaner derrière eux (2). Aux quatre rapprochements qu'ils ont signalés, on peut joindre ceux qui suivent :

Guichardin	Montaigne	Trad. de Guichardin
<p>. . . avendo . . . cominciato a parlare da un bastione sopra le conditioni dell'arrendersi Fabritio colonna col Conte di Gaiazzo, la mala guardia di quegli di dentro... dette occasione agli inimici di entrarvi; iquali... la saccheggiarono sulla.</p> <p>(Livre V, Ch. II, p. 357.)</p>	<p>Monsieur d'Aubigny assiegeant Cappeloue, et apres y avoir fait une furieuse baterie, le seigneur Frabrice Colonne, capitaine de la ville, ayant commancé a parler de dessus un bastion, et ses gens faisant plus molle garde, les nostres s'en emparerent et mirent tout en pieces.</p> <p>(I. 6. D. t. I. p. 16.)</p>	<p>Mais Fabrice Colonne..., ayant commencé à parler de dessus un bastion avec le conte de Gaiazzo, la mauvaise garde de ceux de dedans donna occasion aux ennemis d'y entrer, lesquels... la saccagerent toute.</p> <p>Trad. Hierosme de Chomedé (L. V, f. 3, V^o.)</p>
<p>Il Marchese di Pescara si ritorno con maggiore efficacia a ragionamenti del convenire et gia rimasi in concordia, non appa-</p>	<p>Le Marquis de Pesquaire assiegeant Genes, ou le Duc Octavian Fregose commandoit sous nostre protection, et l'accord en-</p>	<p>Le Marquis de Pesquaire retourna à parler d'accord plus que défaut et on estoit sur le point de le conclure sans qu'il se trouvast</p>

(1) En voici la liste :

Ed. JOCAEST	Ed. DUZEMERIS		GUICHARDIN
I. 2, t. I, p. 43.	t. I, 8;	Le pape Léon dixieme . . .	Liure XIV.
I. 3, t. I, p. 46.	I, 9;	Barthelemy d'Alviane . . .	XII.
I. 3, t. I, p. 30.	I, 44;	Reggie	XIV.
I. 34, t. II, p. 154.	I, 486;	Le duc de Valentinois . . .	VI.

(2) La première édition de l'Histoire d'Italie de Guichardin parut en 1561. Elle ne contient pas les quatre derniers livres ; or, Montaigne fut un emprunt à l'un de ces quatre livres (le dix-neuvième ; cf. ci-dessus) ; ce n'est donc pas cette édition que Montaigne a eue entre les mains. Il a pu avoir la réimpression de 1564, ou celle de 1567. Voici le titre de la première : *Dell' Historia d'Italia di M. Francesco Guicciarmino Gentiluomo Fiorentino. Gli Ultimi quattro Libri non fino stampati all'Illustriss. et Eccellentiss. Sig. Il Sig. Cosimo Medici Duca di Firenze et di Siena. Con Privilegio In Venetia impresso Gabriel Giolito de Ferrari. MDLXIII.*

riva piu alcuna diffi-
culta, quando i fanti
spagnuoli, sendo negli-
genti dentro alla guar-
dia... l'occuparono....
(L. XIV, Ch. V, p. 1.127)

tre eux ayant esté pous-
sé si avant qu'on le
tenoit pour fait, sur le
point de la conclusion,
les Espaignols s'estant
coullés dedans, en
usayent comme en une
victoire planiere.

plus aucune difficulté,
lorsque les gens de
pieds espagnols, voyans
que ceux de dedans ne
se tenoient sur leurs
gardes commencerent
aussi tost à entrer en
la cité.

(L. 6. D. t. I. p. 16) (1)

(L. XIV, f. 343, V^o.)

Lorenzo... Vedde dar
fuoco a un, archibuso,
il colpo del quale per
schifare gittandosi in
terra bocconi, innanzi
che arrivasse a terra,
il colpo, che altrimenti
gli harrebbe dato nel
corpo, gli percosse
nella sommita del capo,
toccando l'osso, & rius-
cendo lungo la cotenna
verso la nuca.

(L. XIII, Ch. II, p. 1.002)

Laurens de Medi-
cis..., assiegeant Mon-
dolphe, place d'Itallie,
aux terres qu'on nom-
me du Vicariat, voyant
mettre le feu a une
piece qui le regardoit,
bien luy servit de faire
la cane, car autrement
le coup, qui ne luy rase
que le dessus de la tes-
te, luy donnoit sans
doute dans l'estomac.

(I. 12. D. t. I. p. 29)

Laurens...veit mettre
le feu à une arque-
bouse, pour éviter le
coup de laquelle se je-
tant la face contre bas,
devant, qu'il touchast
la terre, le coup qui
autrement luy eut
donné dans le corps
le frappa en la sommité
de la teste offensant,
& passant le long de
la suture en tirant vers
la nucque.

(L. XIII, f. 306, r^o)

Nel quale tempo es-
sendo giunto il Ponte
fice a Bologna, Cesare,
secondo l'uso de Prin-
cipi grandi, vi venne
dopo lui : perche e cos-
tume che quando due
Principi hanno a con-
venirsi, quello di piu
degnita si presenta
prima al luogo depu-
tato, guidicandosi se-
gno di riverenza, che

A l'entreüe du Pape
et de l'Empereur, a
Bouloigne, l'Empereur
donna moyen au Pape
d'y estre le premier et y
survint apres luy. C'est,
disent-ils une cerimo-
nie ordinaire aux abou-
chemens de tels prin-
ces que le plus grand
soit avant les autres
au lieu assigné... et le
prenent de ce biais que

Auquel temps, le
pape estant arrivé à
Bologne, l'empereur
suivant la coustume
des grands princes y
vint après luy : parce
que c'est la coustume
quand deux princes
doivent convenir et
parler ensemble, que,
celuy de la plus grande
dignité se présente le
premier au lieu député,

(1) Montaigne a encore pu prendre ceci dans Du Bellay (L. II, ed. Buchon p. 372, éd. de Paris 1569, p. 43), où le fait est rapporté d'une manière tres semblable.

quello che é inferiore
vadi a trovarlo...

(Livre XIX, chap. VI.)

c'est afin que ceste ap-
parance tesmoigne que
c'est le plus grand que
les moindres vont
trouver, et le recher-
chent, non pas luy eux.

(I, 13, D, t. I. p. 30.)

et prend-on pour un
signe de révérence,
que celui qui est infé-
rieur l'y aille trouver.

(L. XIX, f. 469 v^o.)

J'ai, à dessein, pour les passages empruntés par Montaigne, rapproché du texte de Guichardin la traduction de Chomodey, la seule, à ma connaissance, qui ait été donnée au XVI^e siècle. On pourra, en comparant entre elles ces diverses versions, s'assurer que Montaigne ne doit rien à Chomodey et qu'il lit, par conséquent, Guichardin en italien. Aucune des expressions caractéristiques des traductions de Montaigne ne se rencontre dans celles de Chomodey. Il y a plus : dans la narration de l'accident advenu à Laurent de Médicis près de Mondolphe, Guichardin dit que, s'il ne se fût pas baissé, il aurait reçu l'arquebuse dans le corps, « *nel corpo* » ; or, tandis que Chomodey traduit : « *dans le dos* », au rebours Montaigne écrit « *dans l'estomac* ». C'est dire que les deux traducteurs, légèrement infidèles l'un et l'autre, sont indépendants : tous deux ont vu diversement la position de Laurent au moment où partit le coup. Montaigne lit donc Guichardin dans le texte italien (1). Dans la première édition des *Essais* Montaigne écrit : « Je ne scay parler que la langue François, encores est elle altérée (2) ».

Après son voyage d'Italie, il corrige ainsi : « Mon langage françois est altéré. » Il supprime l'affirmation que la langue française seule lui est connue : c'est avouer implicitement qu'une autre langue maintenant lui est familière et qu'en Italie il a appris à s'exprimer en italien. Son *Journal des Voyages* est en partie rédigé en italien. Soit, la pratique de la langue, c'est son voyage qui la lui a donnée, c'est à lui qu'il doit l'habitude de parler et d'écrire l'italien ; mais ne nous y trompons pas : avant

(1) C'est d'ailleurs ce qu'on pouvait inférer d'une phrase du chapitre « Des Livres », II, 10. A propos de la notice inscrite par lui en tête de son Guichardin, Montaigne disait : « Quelque langue que parle mes livres, je leur parle en la mienne ».

(2) II, 47, D., t. II, p. 219.

son voyage, il le lisait déjà, il usait de livres italiens. Voilà ce que nous apprend Guichardin, et cette constatation est utile pour la recherche des sources.

Bouchet

Parmi les sources historiques de cette première période qui ont échappé aux commentateurs, la principale est certainement le livre de Jean Bouchet intitulé : « *les Annales d'Aquitaine, faitz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre et des pays de Naples et de Milan* ». Montaigne cite à deux reprises dans ses *Essais* le nom de Bouchet, ce qui aurait dû mettre sur la voie ; mais, dès le temps de Coste, les *Annales d'Aquitaine* étaient depuis bien longtemps oubliées. Cela n'empêche qu'au XVI^e siècle elles ont eu un succès très considérable. Parues en 1524, elles sont sans cesse réimprimées jusqu'en 1557, et beaucoup de ces réimpressions sont augmentées d'additions qui poussent le récit des faits jusqu'à l'année présente.

Nous connaissons une quinzaine d'éditions de cet ouvrage, qui ont été publiées dans l'espace de ces trente-trois années. Après cette date, les *Annales d'Aquitaine* semblent n'être plus réimprimées qu'une fois au XVII^e siècle ; ce n'en est pas moins, au temps de Montaigne, un livre important. N'oublions pas d'ailleurs que, pour un Gascon, il offre un intérêt tout particulier, puisque c'est de son pays qu'il lui parle. Elie Vinet, dans ses « *Antiquités de Bordeaux* » et dans les « *Antiquités de Saintes* », cite à plusieurs reprises le témoignage de Bouchet.

Les légendes et les miracles tiennent une large place dans les *Annales d'Aquitaine*. Montaigne a fort bien démêlé que l'autorité en était médiocre : « quand nous lisons, dans Bouchet, les miracles des reliques de saint Hilaire, passe : son crédit n'est pas assez grand pour nous oster la licence d'y contredire (1) ». En dépit de ce jugement, il a fait de nombreux emprunts aux *Annales d'Aquitaine*.

(1) L. 27, D. I. 4, p. 133.

Montaigne

Bertrand du Glesquin mourut au siege du chasteau de Rançon, près du Puy, en Auvergne. Les assiégés, s'estant rendus apres, furent obligez de porter les clefs de la place sur le corps du trespasé.

(I. 3, D. t. I, p. 9.)

Nous lisons de ceux de la ville d'Arras, lors que le Roy Loys un-ziesme la print, qu'il s'en trouva bon nombre parmy le peuple qui se laissarent pendre, plustost que de dire « Vive le roy ! »

(I. 14. D. t. I, p. 33.)

Guillaume, nostre dernier Duc de Guienne, pere de cete Alienor qui transmit ce Duché aus maisons de France et d'Angleterre, porta les dix ou douze derniers ans de sa vie continuelement un cors de cuirasse sous un habit de religieux, par penitence.

(I. 14. D. t. I, p. 41.)

Nous tenons que, le Roy Clovis assiegeant Angoulesme, les murailles cheurent d'elles-mesmes par faveur divine.

(I. 34. D. t. I, p. 187.)

Bouchet

Bertrand du Guesquin, connes-table de France, mourut de maladie, au siège qu'il tenoit devant le chasteau de Rançon, a quatre lieues près le Puy en Auvergne; & et le jour de son trépas, ceux du dict chasteau, apportèrent les clefs sur le corps du dict Guesquin.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 127, r°.)

Le roy print par force la cité d'Arras.... et les principaux habitants d'icelle furent punis et décapités : à partie desquelz le Roy eust pardonné s'ils eussent voulu dire, vive le roy : mais ils aimoient mieulx mourir que s'humilier.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 160. v°.) (1)

Ledit duc Guillaume.... par le conseil d'un ermite, en lieu de haire print une cuyrasse sur son corps, & sur sa teste un aubergeon, qu'il porta tousjours jusques à sa mort, par pénitence sous un habit d'hermite.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 75, r°.)

récient Grégorius et Annonius que luy (Clovis) tenant le siège devant la cité d'Engoulesme, les murailles de la ville tombèrent par terre, divinement.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 36, r°.)

(1) Je renvoie à l'édition de Poitiers 1537, la dernière parue à l'époque où Montaigne écrivait ses *Essais*.

Bouchet emprunte de quelque autheur que, le Roy Robert assiegeant une ville, et s'estant desrobé du siege pour aller a Orleans solemnizer la feste de saint Aignan, comme il estoit en devotion sur certain point de la messe, les murailles de la ville assiegée s'en allerent, sans aucun effort, en ruine.

(I. 34. D., t. I, p. 188.)

C'est une chose legiere, mais toutefois digne de memoire pour son estrangeté, et escripte par tesmoing oculaire, que Henri, Duc de Normandie, filz de Henri second, Roy d'Angleterre, faisant un festin en France, l'assemblée de la noblesse y fut si grande que, pour passe-temps, s'estant divisée en bandes par la ressemblance des noms, en la premiere troupe qui fut des Guillaumes, il se trouva cent dix chevaliers assis a table portans ce nom, sans mettre en compte les simples gentils hommes et serviteurs.

(I. 146. D., t. I, p. 231.)

Bernardus Cuidonis récite en sa cronique, que comme il (le roi Robert) eust faict mettre le siège devant quelque ville près d'Orléans, laissa le siège pour aller célébrer la feste saint Aignan en ladicté ville d'Orléans, & tinst chappe avec un des chanoines : & comme il commençoit le tiers agnus de la grand Messe, à genoux, les murailles de la ville assiégée tombèrent par terre sans œuvre d'homme.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 69 r°.)

L'année après et en l'an mil cent soixante et treze, Henri le jeune retourna en Normandie où il assigna un festin, qui fut faict magnifiquement et en grand sumptuosité. Et afin que croiez qu'il y eut beaucoup de Chevaliers, celui qui a fait la prosecution de la Cronique de Sigibert, récite qu'il se trouva en une salle où estaint Guillaume de Saint Jehan, Seneschal de Normandie & Guillaume, filz de Haimon, Seneschal de Bretagne, & frère dudit Henry : lesquelz deux Seneschaux, par singularité, & afin qu'il en fust mémoire, entreprirent que tous ceux qui avoient le nom de Guillaume, dineroient ensemble en la dicte Salle, et non aultres : ce qu'on fist scavoir au Roy Henry le jeune qui le voulut & fist faire commandement a tous les Chevaliers, nommez Guillaume, de se trouver au dict disner en la dicte Salle : & défense à tous autres de non y entrer, fors ceux qui les serviroient. Et ilz se trouverent cent & dix Chevaliers du dict nom : sans les simples Escuiers ou Serviteurs.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 84, v°.)

Il semble y avoir en la genéralogie des Princes certains noms fatalement affectez : comme.... en nostre ancienne Aquitaine des Guillaumes, d'où l'on dict que le nom de Guienne est venu par un froid rencontre...

(I, 46, D., t. I, p. 231).

Clodomire, Roy d'Aquitaine, apres sa victoire poursuivant Gondemar, Roy de Bourgogne, vaincu et fuiant, le força de tourner teste, mais son opiniatreté luy osta le fruit de sa victoire : car il y mourut.

(I, 47, D., t. I, p. 237.)

Le Pape Boniface huitiesme entra dit-on, en sa charge comme un renard, s'y porta comme un lion, et mourut comme un chien.

(II, 1, D., t. I, p. 273.)

L'Aquitaine... fut nommé Guienne comme il est vrai semblable a cause des ducs qui portèrent le nom de Guillaume. Lesquelz par long temps possederent toute Aquitaine.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 98, v^o.)

Mais Clodomires..... gagna la bataille et mist en fuyte les Bourgongnons & leur Roy Gondemar, lequel fut suivy par Clodomires par si grand rudesse et colere, qu'il s'esloigna trop de ses gens. Car, comme il fust assez loing, le Roy Gondemar retournant sur luy, par grand' fureur et indignation coucha sa lance et abattit Clodomires, qui demeura mort en la place.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 38 r^o.)

Et de luy (Boniface VIII) a esté fait l'Epitaphe qui s'ensuit :

Intravit ut Vulpes, regnavit ut Leo, mortuus est ut Canis.

(*Annales d'Aquitaine*, f. 102 r^o.)

Ces rapprochements n'épuisent pas complètement la dette de Montaigne envers les *Annales* de Bouchet. Il faut ajouter qu'au chapitre intitulé : « *Qu'il faut sobrement se mesler de juger des ordonnances divines* », Montaigne discute et réfute une opinion de Bouchet : « Qui voudroit rendre raison de ce que Arrius et Leon son Pape, chefs principaux de cete heresie, moururent, en divers temps, de mors si pareilles et si estranges (car, retirés de la dispute, par douleur de ventre, à la garderobe, tous deux y rendirent subitement l'ame), et exagérer cete vengeance divine par la circonstance du lieu, y pourroit bien encore adjoûter la mort de Heliogabalus, qui fut aussi tué en un retraict : Mais quoi ! le martyr Irenée se trouve engagé en mesme fortune (1) ». Celui

(1) I, 32, D., t. I, p. 483.

qui a rappelé ou peut-être appris à Montaigne les circonstances des morts d'Arrius et de l'antipape Léon, c'est Bouchet, et c'est Bouchet qui voit une manifestation de la colère divine dans le fait que tous deux meurent dans des latrines (1). Oui, mais d'Irénée que dirons-nous ? réplique Montaigne. Nous touchons ici un de ses griefs contre Bouchet, et aussi un trait vraiment original, pour le temps, de sa conception de l'histoire. Bouchet voit partout le doigt de Dieu ; Montaigne ne rejette pas a priori le surnaturel : il l'accepte lorsqu'un Saint-Augustin le lui présente, mais par goût il demande une histoire humaine : c'est par les faits qu'il aime à expliquer les faits.

Il faut encore ajouter que l'idée du chapitre intitulé « *De fuir les voluptés au pris de la vie* » (2) semble avoir été suggérée par Bouchet, à tout le moins que l'exemple principal de cet Essai, celui qui semble en être comme le pivot, est résumé des *Annales d'Aquitaine*. Tout au long il a lu dans Bouchet cette lettre, bien ampoulée et fleurie, par laquelle Saint Hilaire, évêque de Poitiers, écrit à sa fille, recherchée par tous les seigneurs du pays, qu'il a trouvé pour elle « un party bien plus grand et plus digne, d'un mary de bien autre pouvoir » (3) ; il voulait la réserver à Dieu ; et le saint, dit Bouchet « ne cessa par veus, prieres et oraisons, de faire requeste a Dieu de l'oster de ce monde et de l'apeller à soy, come il advint ». Sa femme, apprenant que tout ceci s'était conduit par la volonté du père « désirant aller après elle, pria son saint espoux, qu'il fist autant pour elle qu'il avoyt faict pour leur fille » (4). Voilà le thème qui exerce sa méditation le jour où il écrit son étonnement à voir préférer la mort au plaisir.

Coste s'est demandé où Montaigne avait pu prendre les divers noms qu'il prête au connétable du Guesclin : « Je demanderois volontiers a qui touche l'honneur de tant de victoires, a Guesquin, a Glesquin, ou a Gueaquin (5) ? ». Il a bien retrouvé « *Glesquin* » dans Froissart, mais il a cherché en vain « *Guesquin* » et « *Gueaquin* ».

(1) *Annales d'Aquitaine*, f. 14 v, et 19 v^o.

(2) I, 33, D., t. I, p. 485.

(3) *Annales d'Aquitaine*, I, 46, r.

(4) *Annales d'Aquitaine*, f. 21, r.

(5) I, 46, D., t. I, p. 233.

Tous deux viennent de Bouchet, qui dit, le plus ordinairement, « *Gueaquin* », mais aussi bien « *Guéquin* » ou « *Guesquin* » (1).

Enfin Poitiers est une des villes capitales de l'Aquitaine : c'est dans les *Annales d'Aquitaine* que Montaigne a dû trouver la légende de la fondation de notre Dame la grand. Et cependant son récit est étrangement différent de celui de Bouchet.

Dans le récit de Montaigne, cette « fondation prit origine de ce que un jeune homme debauché, logé en cet endroit, aiant recouvré une garce, et luy ayant d'arrivée demandé son nom, qui estoit Marie, se sentit si vivement espris de religion et de respect de ce nom sacrosainct de la Vierge, mere de nostre Sauveur, que non seulement il la chassa soudain, mais en amanda tout le reste de sa vie » (2). C'est en commémoration de ce miracle qu'on aurait bâti l'église. Dans la version de Bouchet (3), l'église existe au moment où le miracle se produit, et son résultat est seulement de mettre sous la protection de la Vierge le lieu saint, qui était jusqu'alors consacré à Saint-Nicolas. Au reste, les circonstances chez Bouchet, sont un peu différentes ; la légende est plus compliquée : au lieu d'amender sa vie, le jeune homme meurt une heure après l'action de la grâce, et ce sont des floraisons merveilleuses sur son tombeau qui révèlent sa sainteté méconnue.

Je ne crois pas que Montaigne ait pu lire cette légende dans aucun autre livre imprimé ; Bouchet dit l'avoir prise dans un vieux livre « en fort beau latin, escript de lettre antique ».

Montaigne l'a-t-il entendue quelque part, dans un voyage à Poitiers ? C'est peu probable. Dans ce même chapitre « *Des noms* », trois autres emprunts sont faits aux *Annales d'Aquitaine*. Celui-ci doit en venir aussi. Donc nous avons là, probablement, un exemple de ce défaut de mémoire dont Montaigne se plaint si souvent.

Peut-être aussi y a-t-il là un peu de négligence pour une anecdote miraculeuse : en général, Montaigne est d'une grande exactitude lorsqu'il relate un fait historique ; ici, au contraire, il a le livre en main, et néanmoins il est inexact. Pourquoi ? C'est peut-être que ce qui l'intéresse dans le récit de Bouchet, c'est le

(1) *Annales d'Aquitaine*, f° 120, v°.

(2) I, 46, D., t. I, p. 232.

(3) *Annales d'Aquitaine*, f° 43, v°.

fait psychologique, cette impression puissante produite par l'évocation d'un nom ; le reste de l'anecdote est du nombre de ces légendes que « le credit de Bouchet n'est pas assez grand » pour nous persuader.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans les *Essais* au total quatorze ou quinze emprunts aux *Annales d'Aquitaine*. C'est assez dire qu'en dépit des réserves que fait Montaigne au sujet de l'autorité de Jean Bouchet, néanmoins il trouve dans son ouvrage assez de faits qui, par leur portée psychologique, piquent sa curiosité. Qu'on repasse, en effet, la liste ci-dessus, on verra que ce sont bien des particularités psychologiques qui ont recommandé le plus grand nombre de ces faits à l'attention de Montaigne. En second lieu, viennent les exemples où Montaigne marque les divergences de la méthode de Bouchet et de la sienne. Ces deux groupes nous aident à pénétrer la manière de Montaigne. Le reste a peu d'intérêt.

Paul-Aemile de Vérone

Un autre historien, qui a joué un rôle important au XVI^e siècle, c'est Paul-Aemile de Vérone. Il a écrit en latin une histoire de France intitulée « *De rebus gestis Francorum usque ad ann. 1488* ». Cet ouvrage, qui nous conduit depuis Clodion le chevelu jusqu'à Charles VIII, parut pour la première fois en 1539, et fut réimprimé plusieurs fois avec des continuations jusqu'à la fin du siècle. Jusqu'après 1575, époque à laquelle paraissent plusieurs écrits importants sur l'histoire de France, ce fut, avec Gaguin et Nicole Gilles, dont nous parlerons tout-à-l'heure, un des manuels historiques du temps.

C'est le manuel élégant que des qualités littéraires recommandent. Ceux de Gaguin et de Nicole Gilles sentent la chronique ; ils sont arides et monotones. Celui de Paul-Aemile est écrit par un disciple des historiens latins. Appelé par nos rois pour mettre en beau langage l'histoire nationale, Paul Aemile apporta dans cette besogne beaucoup de conscience, et ses préjugés, les préjugés d'un Italien de la Renaissance. Il a supprimé la couleur locale et les caractères singuliers, il a marqué le lien logique des événements, il a semé partout les harangues bien composées et les belles

expressions latines. « Il est impossible, dit de lui Augustin Thierry (1), de mieux imiter ce qu'il y a de candeur et de grâce dans les écrivains du meilleur temps de la littérature romaine, de mieux lier les détails aux faits principaux, et de marcher avec plus d'aisance à travers des époques extrêmement embrouillées. L'imagination de l'auteur est tellement familière avec les hommes et les idées de l'antiquité que, sans effort apparent, il donne la couleur antique à tout ce qui passe sous sa plume. Tous les rois sont des empereurs ou des consuls romains... Il n'y a pas de messager goth ou frank qui ne fasse des discours en trois parties, exorde, confirmation, péroraison, comme un orateur du Forum, et c'est une impression singulière qu'on éprouve en passant de la lecture des sources à celle de cet ouvrage si parfait, et en même temps si faux pour la forme ».

Outre la grande notoriété que tant d'éloquence assurait à *l'histoire de Paul-Aemile*, une circonstance pouvait encore en recommander la lecture à Montaigne : c'est un Bordelais, son collègue au Parlement, Arnould du Ferron, qui continua l'histoire des Francs jusqu'au règne de Henri II.

Il me semble reconnaître deux souvenirs de la lecture de Paul-Aemile dans la première édition des *Essais*. Ce ne sont pas des emprunts proprement dits, car il ne paraît pas que Montaigne ait le livre sous les yeux au moment où il écrit ; ce sont plutôt des réminiscences.

Le premier passage est au chapitre intitulé « *Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion que nous en avons*. Montaigne y dit que « Foulques, Conte d'Anjou, alla jusques en Jerusalem, pour la se faire foiter a deux de ses valets, la corde au col, devant le sepulchre de nostre Seigneur (2) ». C'est assez exactement le récit de Paul-Aemile (3) : « Un conte d'Anjou appellé Fouques, père de Godefroy Martel, ...se transporta en Hierusalem accompagné seulement de deux serviteurs, ausquels il feit jurer qu'ils obeiroient à tous ses commandemens. Et lors qu'il fut en la ville, s'accoustrant comme

(1) *Dix ans d'études historiques*.

(2) I, 44, D., t. I, p. 44.

(3) On le retrouve encore, mais avec des divergences notables, chez VINET, *Antiquités de Saintes*, p. 44, 43.

un criminel et condamné, il se met une corde au col, et se faisant traîner par un de ses hommes jusques au saint sepulchre de nostre sauveur : il commanda à l'autre de le fouetter sans cesse avecques des verges qu'il luy avoit baillées : et arrivant en telle sorte au saint lieu, il s'escria : Reçoy, Seigneur, ton miserable Fouques parjure et fugitif » (1).

L'autre allusion est au chapitre « *De la coutume* ». « Je sçay bon gré à la fortune dequoy, comme disent nos historiens, ce fut un gentilhomme Gascon et de mon país, qui, le premier, s'opposa à Charlemagne, nous voulant donner des loix Latines et Imperiales. (2) » Eginhard! ne raconte rien de pareil. J'ai cherché avec aussi peu de succès dans les histoires locales de Vinet. Au contraire, Paul Aemile conte tout au long cette anecdote, le grand dessein de Charlemagne, de faire des loix uniques auxquels tous les peuples se soumettraient les uns après les autres, et la résistance du Gascon de Montaigne. « Il taschoit que les François receussent les premiers les loix impériales, qu'il vouloit luy-mesme faire toutes neufves, et toujours par iceilles se gouvernassent à l'advenir. Dont les grands seigneur de France, craignans vivre en perpétuelle servitude commencèrent à se mutiner : tant qu'un d'entre eux appellé Gascon et de Gascongne mesme ...osa bien tenir ces propos à l'empereur ». Suit un long discours du Gascon, et la conclusion en est que Charles « se desista de son entreprise et ne fut rien changé des anciennes coutumes des François. »

Ces rapprochements nous induisent à penser que Montaigne a dû se servir de l'*histoire de Paul Aemile*. Il faut reconnaître toutefois que les expressions ne sont pas assez semblables de part et d'autre pour que nous puissions rien affirmer. Tant que nos recherches ne nous auront fait connaître aucun livre où Montaigne ait eu plus de chance de puiser ces anecdotes, nous pouvons ranger l'*histoire de Paul Aemile* au nombre des livres de sa bibliothèque.

(1) Je cite d'après la traduction française de Regnard.

(2) 1, 23, D. t. 1. p. 78.

Nicolle Gilles ⁽¹⁾

Montaigne a cité un autre ouvrage d'histoire de France, sans le désigner plus précisément que par ce titre de « *Nos annales* ». Il est aisé de le reconnaître. C'est un livre qui figurait sur les rayons de sa « librairie » : nous le savons avec certitude pour celui-là, car nous possédons encore son exemplaire, muni de sa signature et chargé de ses notes. Voici le passage de Montaigne : on verra que c'est des *Annales de Nicole Gilles* qu'il s'agit évidemment.

Montaigne

Nos annales disent que le Pape Honorius, le propre jour que le Roy Philippe Auguste mourut, fit faire ses funeraillles publiques, et les manda faire par toute l'Italie.

(I, 27. D. t. I. p. 132)

Gilles

Lon dit que le Pape Honorius, qui lors présidoit, fut miraculeusement adverty du trespas du dict Roy Philippe et le dict jour qu'il trespassa, luy et ses cardinaux . . .
. feirent le service de ses obseques et funérailles à grand' solennité, et manda ledict Pape les faire par toutes les églises dudict pays d'Italie.

Les *Annales de Nicolle Gilles*, qui furent publiées pour la première fois en 1492, ont été très fréquemment rééditées pendant tout le cours du XVI^e siècle. C'est une compilation très sèche, où un moraliste comme Montaigne avait peu d'exemples à puiser (2). Ce fut sans doute pour lui, comme *l'Histoire de Paul Aemile*, une

(1) *Annales et chroniques de France, depuis la destruction de Troies jusques au temps du Roy Louis onziesme, jaillis composees par feu maistre Nicolle Gilles, en son vivant, secretaire judiciaire du Roy, et contrerolleur de son tresor. Imprimees nouvellement sur la correction de M. Denis Sauvage de Fontenailles en Brie et additionnees selon les modernes historiens, jusques a cest an Mil cinq cens soixante et deus. Avec les effigies des Roys au plus pres du Naturel. A Paris. De l'Imprimerie de G. le Noir 1562.*

(2) Voici le jugement d'Augustin Thierry sur les *Annales de Nicolle Gilles* : « Cet ouvrage est un extrait des grandes chroniques de France, enrichi de nombreuses dates et un peu enjolivé pour le style, surtout dans la partie qui traite des deux premières races. . . . La méthode est toujours celle des chroniqueurs ; elle consiste à joindre les evenemens bout à bout, sans acception du lieu où ils se passent, et à les réunir ensemble, non par leur affinité naturelle, mais par leur date ». (*Dix ans d'études historiques* : notes sur quatorze écrivains de l'histoire de France antérieurs à Mezeray.)

sorte de manuel (1). A ce titre, les notes dont il a couvert son exemplaire, actuellement la possession de M. Dézeymeris, seront sans doute d'un grand intérêt pour nous renseigner sur sa culture historique. Elles nous aideront aussi à comprendre dans quel esprit et avec quelles préoccupations Montaigne lit les livres d'histoire. La publication de M. Dézeymeris se réserve de faire de ces annotations du Nicolle Gilles, et l'étude qu'il leur consacrera avec son érudition et sa pénétration bien connues, ne manqueront pas de nous apporter beaucoup d'indications intéressantes. Peut-être nous apportera-t-il la solution de quelques doutes qui subsistent encore au sujet de plusieurs faits historiques allégués par Montaigne dans la première édition des *Essais*. A leur sujet, je ne veux présenter que quelques remarques.

Bodin

La première, c'est qu'on aurait tort de chercher toujours les sources des allégations de Montaigne dans les livres d'histoire proprement dits. Il en est qui lui viennent de livres de seconde main. Par exemple, l'anecdote de Conrad III et du duc de Bavière, qu'on lit au premier chapitre des *Essais*, avait été vulgarisée par Jean Bodin dans sa *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*. Je la trouve reproduite vers la même date, en 1579, dans le livre de Droit de Gaillard (2), qui s'inspire directement de celui de Bodin. Comme Droit de Gaillard, c'est chez Bodin que Montaigne l'a prise. Il traduit presque mot pour mot son modèle.

Montaigne

« L'Empereur Conrad troisieme,
ayant assiegé Guelphe, Duc de Ba-

Bodin

Laurentius Medices a morbo con-
valuisse dicitur ex ejus historeæ

(1) Il est possible que plusieurs allusions à des faits historiques qui se rencontrent dans les *Essais* et dont nous n'avons pas parlé viennent de Nicolle Gilles. Telles sont par exemple, au 38^e essai du premier livre, les allusions à la mort de Charles de Bourgogne et à la mort de Charles de Blois. Les termes employés par Montaigne ne permettent pas de déterminer dans quel ouvrage il a pris ces faits. Il cite de mémoire. Je ne m'arrête qu'aux emprunts caractérisés

(2) *Méthode de l'Histoire*.

vieres, ne voulut condescendre a nulles plus douces conditions, quelques viles et lasches satisfactions qu'on luy offrit, que de permettre seulement aus gentils-femmes qui estoient assiegées avec le Duc de sortir, leur honneur sauve, a pied, avec ce qu'elles pourroient emporter sur elles. Elles, d'un cœur magnanime, s'avisèrent de charger sur leurs espauls leurs maris, leurs enfans et le Duc mesme. L'empereur print si grand plaisir a veoir la gentillesse de leur courage qu'il en pleura d'aise, et amortit toute cete aigreur d'inimitié mortelle et capitale qu'il avoit portée contre ce Duc ; et des lors en avant le traita humainement luy et les siens.

(I. 1, D., t. 1, p. 4.)

narratione quæ fertur de Conrado tertio imperatore qui cum Guelfum Bavarie ducem obsidione circumfregisset, nec ullis conditionibus a proposita susceptaque urbis eversione deduceretur, ad extremum victus nobilium foeminarum precibus, permisit ut inviolate abirent, ea lege ut nihil ex urbe, nisi quod humeris possent exportarent. Tum illiæ confidentia majore decam an pietate, ducem ipsum maritos, liberos, parentes ab humeris suspensos gestare coeperunt : ex quo imperator tantam voluptatem cepit, ut effusus prae gaudio lachrymis, non modo feritatem et iracundiam ex animo penitus deposuerit, verumetiam urbi pepercerit, et amicitiam cum hoste omnium acerrimo traxerit.

(Bodin, *Methodus... præmium.*)

Nous aurons à revenir sur cette *méthode de Jean Bodin pour apprendre facilement l'histoire*. C'est un livre que Montaigne a goûté, qu'il a loué à plusieurs reprises dans les *Essais*, et nous verrons qu'il y a fait plusieurs autres emprunts (1). La similitude des deux textes que nous venons de rapprocher, suffit à rendre vraisemblable que Bodin est bien la source de Montaigne. Si quelques doutes subsistent, les autres rapprochements que nous aurons à faire les dissiperont (2).

(1) *La Méthode de Bodin* parut en 1566 et fut réédité en 1572, 1576, 1579, etc. Il est impossible de dire laquelle de ces éditions Montaigne eut entre les mains. J'ai relevé dans les *Essais* neuf autres emprunts à cet ouvrage ; on les trouvera dans « *Les sources et l'évolution des Essais* ».

(2) Comme cette anecdote de l'Empereur Conrad, plusieurs faits historiques allégués par Montaigne sont pris par lui dans des livres de seconde main. C'est le cas, en particulier, des exemples de belles morts qu'il recueille dans son Essai intitulé : « *Que philosopher, c'est apprendre à mourir* » (I, 20). Même les morts de personnages modernes comme Philippe, fils de Louis VI ; Jean, duc de Bretagne, le pape Jean XXII, etc., qui se rencontrent dans cet Essai, avaient été recueillies dans le livre de Ravisius et dans les collections similaires dont quelqu'une, certainement, était entre les mains de Montaigne. Pour d'autres cas analogues, cf. mon livre sur *Les sources et l'évolution des Essais* aux noms de Gilles, Correzet, Gentillet, Ravisius, Zwinger, etc.

Parmi les exemples assez nombreux que Montaigne a puisés ainsi, ailleurs que dans les ouvrages d'histoire où l'on serait tenté d'en chercher la source, il faut faire une place toute particulière à ce qu'il nous raconte au sujet de la mort du comte d'Egmont. « En ceste tragedie que le Duc d'Albe nous fit veoir, a Bruxelles, es Contes de Horne et d'Aiguemond, ausquels il fit trancher la teste, il y eust tout plein de choses remarquables, et, entre autres, que ledit Conte d'Aiguemond, sous la foy et assurance duquel le Conte de Horne s'estoit venu randre au Duc d'Albe, requit avec grande instance qu'on le fit mourir le premier, affin que sa mort le garantit de l'obligation qu'il avoit audict Conte de Horne » (1). La tragédie dont parle Montaigne était encore toute récente au moment où il écrivait ces lignes. Elle fit grand bruit. Déjà, elle avait suscité des historiens. Ulloa avait écrit en 1570, deux ans après l'événement, une *relation du voyage du duc d'Albe aux Pays Bas*, qui, la même année, avait été traduite par Belleforest. On y chercherait en vain, cependant, le trait que nous rapportent les *Essais*, et on ne le trouve pas davantage dans les ouvrages de Wesenbeke, qui sont de la même époque (1569). Je crois que Montaigne tient ce fait de la tradition orale. Il a entendu conter ce scrupule du comte d'Egmont ; aucune histoire n'en fait mention. Montaigne est ici, probablement, la première source à laquelle nous puissions nous référer (2). Son témoignage, d'ailleurs, n'a d'autre autorité que celle de tout en-dit contemporain.

Paul Jove

Une seconde remarque qu'il importe de faire, c'est que Montaigne cite parfois de mémoire et sans une exactitude parfaite. Dans ce cas, on peut indiquer ses sources probables, mais il est malaisé d'être affirmatif. L'anecdote de Scanderberg, que Montaigne insère au premier *Essai*, me fait croire qu'il a lu les « *Commentarii*

(1) (I. 7, D, t. I, p. 47).

(2) Il semble que ce soit l'opinion d'un récent biographe du Comte d'Egmont. Juste, dans son ouvrage intitulé : « *Le Comte d'Egmont et le Comte de Hornes d'après des documents authentiques et inédits* » (Bruxelles, 1862), cite ce fait et n'apporte à l'appui aucun autre témoignage que celui de Montaigne (p. 358).

delle cose de' Turchi di Paulo Giovio, con gli fatti e la vita di Scanderberg » de Paul Jove, ou la traduction française que Gaulteron avait donnée de cet ouvrage. Je ne l'ai, en effet, rencontrée que dans cette seule biographie de Scanderberg. Toutefois, les termes de Montaigne sont tout à fait différents de ceux de Paul Jove, et les circonstances dont Jove l'entoure ne se retrouvent pas dans les *Essais*. Il est possible que Montaigne ait trouvé ce récit dans quelque ouvrage de seconde main ; il est possible aussi qu'il y ait là chez lui une réminiscence directe de Paul Jove ; en tous cas, nous ne pouvons inscrire ce volume au catalogue des livres possédés par Montaigne qu'en faisant beaucoup de réserves. On en pourra juger en comparant les deux textes. Voici la phrase des *Essais* :

« Scanderbech, Prince de l'Épire, suivant un soldat des siens pour le tuer, et ce soldat ayant essayé par toute espèce d'humilité et de supplication de l'apaiser, se résolut à toute extrémité de l'atandre l'épée au poing : ceste sienne résolution arresta sus bout la furie de son maistre, qui, pour luy avoir veu prendre un si honorable parti, le receut en grace. » (1) Montaigne ajoute « Cest exemple pourra souffrir autre interpretation de ceus qui n'auront leu la monstrueuse force et vaillance de ce prince la », ce qui semble témoigner qu'il a lu, lui, une biographie de Scanderberg, celle de Jove très vraisemblablement. Voici le passage correspondant dans la traduction de Gaulteron : « parlant ung jour Scanderbeg avec ses soldatz de faire quelque entreprise d'importance. le soldat desprouevement respondit, & avec tant d'insolence. qu'il le feit entrer en collere, de sorte, que meit la main à l'espee & courut subitement pour le frapper. Mais le soldat tourna legerelement le cheval, & se meit à fouyr, toutesfois Scanderbezg le suyvit jusques à une riviere, laquelle ne pouvant le soldat passer tourna bride, & mettant la main à l'espee, avec bonnes & humbles parolles deit, que pour leaue, ne pouvoit plus oultre courir, & qu'il estoit contrainct deffendre sa vie. Ce voyant Scanderbeg qui auroit volontiers recouvert ung homme, d'ung tel vouloir & courage, pourautant d'argent qu'il pesoit plus tost que de le perdre, considere mesmes la grant reverence qu'il luy portoit tout commeu

(1) I, 2. 1. 1. p. 4

de pitie luy deit, vien avec moy & ne te soucie sinon de faire bonne chere, car je ne te nuyray aucunement. » (1)

Erreurs de Montaigne

Enfin, j'ai relevé dans les *Essais* de 1580 deux réelles inexactitudes en matière d'histoire. J'ai cherché si quelques livres n'avaient pas induit Montaigne à les commettre, mais sans succès. Il est très possible que ce soient des confusions dues à sa mémoire. Tout le monde en ferait de semblables, et ceci ne veut pas dire du tout que sa mémoire était réellement défectueuse.

La première de ces confusions est au sixième Essai du premier livre. Montaigne vient de raconter, d'après Guichardin, comment, au siège de Capoue, le chef des assiégés, Fabrice Colonne, ayant commencé à parlementer, M. d'Aubigny profita de ce que les Capouans faisaient plus molle garde pour s'emparer à l'improviste de la ville; il continue en ces termes : « Et, de plus fresche memoire, a Yvoi, le seigneur Jullian Rommero, aiant fait ce pas de clerc de sortir pour parlementer avec monsieur le Conestable, trouva, au retour, sa place saisie. » (2) J'ai cherché en vain la trace d'un siège d'Yvoi où pareille aventure se fût passée. Cette petite ville des Ardennes, plus connue aujourd'hui sous le nom de Carignan, a été plusieurs fois assiégée sous François I^{er} et Henri II par divers combattants (1543 et 1552); mais aucun des historiens du temps ne nous montre à aucun de ces sièges en présence l'un de l'autre, le connétable de Montmorency et le capitaine Rommero. Mais voici dans la « *continuation de l'histoire de nostre temps* », de Guillaume Paradin, une aventure tout à-fait semblable, advenue au siège de la petite place de Dinan, dans la seigneurie « du Liège ». Le fait se passe en 1534. Nous trouvons bien les deux personnages cités par Montaigne. Paradin nous présente Rommero en train de parlementer avec le « Connestable » qui assiège la place « Et, dit-il, ce temps pendant, que l'autre estoit longuement a estriver et opiniastres, plaidant tousjours pour ses armes : mon dict

(1) Ch. 42 à la fin. Dans le texte italien, éd. de 1541, f. 49 v^o, la traduction de GAULTERON est d'ailleurs très exacte.

(2) I. 6. D. t. I. p. 16.

seigneur, voulant sans effusion de sang, ny perte des siens, avoir la place, usa de bonne invention. Car il fit secrettement advertir les autres Espaignols estant dans le chasteau, que Romero, lequel ils avoient envoyé pour parler pour eux, ne plaidoit plus, que pour emporter ses armes, et de douze des siens, laissant les autres en crouppe, a la merci de l'espee. Ce qu'entendans les Espaignols sortirent tous du chasteau, sous mesme capitulation que les Alle-mans : qui fut bonne et profitable ruse ».

Il n'est, à mon avis, pas douteux que le récit de Montaigne fasse allusion à cette aventure racontée par Paradin. C'est par confusion qu'il a écrit le nom d'Yvoy. Mais avait-il lu déjà *l'histoire de Paradin*? Nous verrons plus loin qu'après 1588, il fera usage de la « *Continuation de l'histoire de nostre temps* » et que, certainement, il la possédera dans sa bibliothèque : faut-il conclure qu'il l'avait lue déjà avant 1580? C'est assez probable, mais c'est très incertain. En 1554, Montaigne avait plus de vingt ans. Il a très bien pu connaître par des récits oraux cet événement militaire.

L'autre erreur de Montaigne reste pour moi plus obscure. On la trouve au vingt-troisième Essai du second livre : « *Des mauvais moyens employés à bonne fin* ». Il y est question de guerres entreprises sans motif légitime, et dans le but unique d'occuper une soldatesque turbulente et dangereuse. Montaigne cite comme exemple le cas du traité de Brétigny : « Edouard troisieme, dit il, ne voulut comprendre en cete paix generale qu'il fit avec nostre Roy, le differant du duché de Bretagne, affin qu'il eust ou se descharger de ses hommes de guerre, et que ceste foulle d'Anglois, dequoy il s'estoit servi en ses guerres de deça, ne se rejettat en Angleterre (1) ». Et aussitôt après il cite un autre exemple, qui est, pour lui, analogue au précédent : « Ce fut l'une des raisons pourquoy nostre Roy Philippes consentit d'envoyer Jean, son fils, a la guerre d'outre mer, affin d'en amener quand et luy un grand nombre de jeunesse bouillante, qui estoit en sa gendarmerie ». A quel événement Montaigne fait-il allusion dans ce second exemple? Le premier vient certainement de Froissart, mais Froissart ne dit rien qui rappelle le second. Des six rois de France qui ont porté le nom de Philippe, seul le dernier, Philippe VI, a

(1) II, 23, X, D., t. II, p. 256.

eu un fils du nom de Jean. Mais Jean le Bon n'a conduit, que je sache, aucune expédition « outre-mer ». Certainement, donc, il y a ici une erreur. Il est probable, toutefois, que Montaigne fait allusion à un fait connu. Si parmi les rois du nom de Philippe nous en cherchons un qui ait envoyé son fils « outre-mer », nous ne trouverons guère que Philippe-Auguste auquel Montaigne ait quelque chance de penser. On lit en effet que Philippe-Auguste envoya son fils faire une expédition en Angleterre ; mais ce fils s'appelait Louis, et non Jean, comme le nomme Montaigne. Les *Annales de Nicole Gilles*, que nous lui avons vu lire avant 1580, mentionnent cette expédition du fils de Philippe-Auguste en Angleterre sous la date de 1215. Il est possible que nous ayons là l'explication de l'erreur de Montaigne. (1) L'hypothèse reste néanmoins très douteuse. A ma connaissance, en effet, aucun des historiens lus par Montaigne n'a dit que cette expédition ait eu pour but de débarrasser la France des bandes qui la parcouraient. Nicole Gilles dit que Louis emmena avec lui de grandes compagnies de gens d'armes ; il n'ajoute pas autre chose. Là n'est donc pas la source. Peut-être néanmoins est-ce bien cette expédition que Montaigne a dans l'esprit, et peut-être a-t-il trouvé ailleurs l'indication complémentaire qu'il y joint. En tous cas, j'indique ici seulement une explication possible de son erreur ; elle n'est que possible, et la source à laquelle Montaigne se réfère reste à trouver.

Autres Lectures

Outre les huit ou dix volumes que nous venons d'énumérer, Montaigne a certainement lu d'autres ouvrages historiques avant 1580. Nous ne retrouvons que ceux qui ont laissé des traces certaines dans les *Essais*. Certainement, avant cette date, il avait déjà lu Eginhardt et Comines (2) : tous les deux il les mentionne dans une notice qu'il avait inscrite en tête de ses *Mémoires de du*

(1) C'était déjà l'opinion du D^r Payen.

(2) On a signalé dans la première édition des *Essais*, un emprunt à Comines (II, 29, t. 5, p. 28 : *les deux religieux de Florence*). Il est effectivement possible que Montaigne ait emprunté directement à Comines l'anecdote qu'il rapporte en cet endroit, mais j'ai des raisons de croire qu'elle lui vient plutôt de *l'Anti-Machiavel* de Gentillet (Cf. mon livre sur les *Sources et l'évolution des Essais*).

Bellay (3). Il avait pu lire Eginhardt dans la traduction de son compatriote Elies Vinet, l'érudit professeur du Collège de Guyenne; pour Commynes, il avait sans doute une des éditions de Denys Sauvage, et il nous a conservé l'appréciation générale dont il avait orné son exemplaire (II, 40). En joignant ces deux noms aux précédents, nous avons un assez maigre programme de lectures historiques. Il comprend : 1^o les principaux mémoires ou chroniques alors publiés : Eginhardt, Joinville, Froissart, Monstrelet, Commynes, du Bellay ; 2^o quelques manuels d'histoire de France : celui de Nicole Gilles, qui est un recueil très sec, fait à la manière des anciennes chroniques ; celui de Paul-Aemile qui traite la même matière en l'assaisonnant des ornements traditionnels des histoires romaines ; enfin celui de Bouchet, qui joint à *l'Histoire d'Aquitaine* celle des pays voisins et qui écrit tout-à-fait à la manière de Nicole Gilles ; 3^o *l'Histoire d'Italie* de Guichardin, qui seule nous conduit hors des histoires nationales ; 4^o enfin et surtout, un guide alors tout à fait essentiel en matière historique, la *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* de Jean Bodin. C'est quelque chose assurément, mais ce n'est pas très considérable. En tout cela, nous ne trouvons rien sur la plupart des pays d'Europe, rien sur les Turcs, qui occupaient alors si fort l'attention, rien surtout, sur les Indes occidentales ou orientales. Ce que Montaigne dit des Cannibales, il le tient de sources orales ; vérification faite, il ne me semble pas qu'il se soit servi, pour écrire l'Essai qu'il leur consacre, des cosmographies ni des relations de voyage qu'il pouvait avoir sous la main. Pourtant, à cette époque déjà, Montaigne écrit qu'il faut feuilleter des historiens de tout genre, « et baragouins et françois », qu'il faut les lire sans cesse. Je serais tenté de croire, non qu'il a peu lu d'histoire moderne à cette époque, mais que de ses lectures en ce genre, peu d'emprunts ont passé dans les *Essais*. Peut-être mettait-il déjà son principe en pratique, mais ses *Essais* reflétaient plus ses lectures anciennes que ses lectures modernes. L'autorité des écrivains anciens y est pour quelque chose : leur patronage assurait plus de lustre à son ouvrage que n'eût fait celui d'historiens obscurs. La conception que Montaigne se fait de son œuvre y est aussi pour beaucoup.

(3) II, 40, à la fin.

Jusqu'en 1580, Montaigne se pose surtout des problèmes pratiques. Il cherche avant tout à orienter son activité et la nôtre. Pour lui, comme pour nous, qui sommes des civilisés, les exemples pris à l'histoire des sauvages, ou à celle de peuples très différents de nous, y servent moins que ceux de l'histoire de France ou ceux, surtout, de l'histoire des Grecs et des Romains, car les Grecs et les Romains sont les modèles qu'à tous points de vue tout le monde se propose d'imiter. De plus, les historiens modernes sont médiocrement moralistes ; ils élaborent mal les exemples historiques en vue des applications pratiques, ils ne préparent pas la besogne du moraliste comme un Plutarque, par exemple. Qui donc pouvait égaler Plutarque à ce point de vue ? Aussi les *Vies de Plutarque*, dans la traduction d'Amyot, ont toutes les préférences de Montaigne à cette époque : c'est son « Breviaire ». Dans la suite, il se dispersera davantage. Maître de sa morale, il aura moins le souci de régler l'activité humaine que de la comprendre. Il veut faire le tour de son idée de l'homme. Alors les ouvrages les plus divers serviront à son dessein. Ceux qui lui peindront les mœurs les plus étranges l'instruiront plus que tous autres. Ceux-là laisseront de nombreuses traces dans les *Essais*. Ce sera le temps où les citations de Plutarque se feront rares, où, au contraire, les emprunts à Hérodote, aux histoires des Turcs et aux ouvrages sur les Indes abonderont dans les *Essais*. Nous allons assister à cette transformation.

Livres d'Histoire moderne utilisés entre 1580 et 1588

Dans la période qui va de 1580 à 1588, nous voyons bien que Montaigne lit encore des écrits sur l'histoire de France, mais leur place se fait moins grande dans les *Essais*. Ce qui va nous frapper, c'est un goût d'exotisme très caractéristique que nous constaterons par les relevés qui vont suivre. Ils ne prouveront pas, bien entendu, que Montaigne n'a pas lu les importants ouvrages qui paraissent sur l'histoire de France vers cette époque : il est parfaitement possible qu'il l'ait fait, nous ne pouvons pas prétendre atteindre toute la lecture de Montaigne. Tout ce que nous y verrons, c'est que l'histoire des pays étrangers, et même des pays lointains semble l'attacher davantage, puisqu'il leur fait une place plus large.

Réminiscence de Joinville et de Monstrelet

D'après les enquêtes des commentateurs, Montaigne semble revenir à plusieurs historiens qu'il avait étudiés dans la période précédente : Monstrelet, Joinville, Comines. Il est possible ; et cependant, dans plusieurs cas, nous n'avons peut-être affaire qu'à des réminiscences de lectures anciennes, rien ne prouve absolument que Montaigne ait repris son auteur en main.

Peut-être a-t-il relu Monstrelet, puisqu'il fait allusion au défi que le duc d'Orléans adressa au roi d'Angleterre, de combattre en Bretagne cent contre cent (1) : mais les termes sont si peu ceux de Monstrelet, que rien ne prouve que Montaigne ait son texte présent ou sous les yeux ou même dans la pensée.

C'est à Joinville qu'on nous renvoie pour l'anecdote de Saint Louis détournant un roi tartare qui s'était fait chrétien, de venir baiser les pieds du pape à Lyon : il avait peur, dit Montaigne, que « nostre desbordée façon de vivre ne le dégoutast d'une si sainte

(1) II. 27. t. 3, p. 7. Monstrelet I. q.

creance » (1). Si elle vient de Joinville, et c'est possible, l'anecdote s'est altérée en chemin. Voyez le Joinville de Rieux qui servait à Montaigne : ce n'est pas le roi tartare lui-même, ce sont ses ambassadeurs qui se disposent à venir vers le pape, et ce n'est point saint Louis qui l'en détourne, mais simplement de bons religieux en mission. De ces divergences entre les deux récits, qui ne touchent pas à la substance même de l'anecdote, mais seulement aux circonstances, je ne déduis pas que Montaigne n'a pas relu Joinville à l'époque qui nous occupe ; je conclus seulement qu'il y a là un argument bien fragile pour prouver qu'il l'a relu ; plus probablement, c'est un souvenir qui lui revient, ou, mieux encore, il retrouve l'anecdote ainsi modifiée dans quelque livre sur lequel je n'ai pas encore mis la main.

Commines

En revanche, il est probable que Montaigne a relu Philippe de Commines. Au chapitre « *de l'art de conférer* » il nous déclare qu'il l'a lu « voicy plusieurs annees », et il lui emprunte assez fidèlement l'histoire du sieur d'Imbercourt devant Lièges (2).

Bodin. Les six livres de la République

Toutefois, parmi les trois passages où les commentateurs ont remarqué un souvenir de Commines, il en est un où Montaigne me paraît se souvenir de la *République de Jean Bodin* beaucoup plus que des chroniques de Louis XI. « Nos plus grandes agitations », écrit-il, « ont des ressorts et causes ridicules. Combien encourut de ruïne nostre dernier duc de Bourgongne pour la querelle d'une charretée de peaux de mouton ! (3) ». C'est bien Commines qui a

(1) II, 12, t. 3, p. 177.

(2) III, 4, t. 5, p. 233. Commines, II. Le récit de Commines est très développé ; Montaigne le résume avec exactitude. On rencontre deux autres emprunts à Commines dans les *Essais* de 1588 : I, 23, t. 1, p. 486. « Le plus deffiant de nos roys », II, 5 à 7.

III, 40, t. VI, p. 238. « Pour la querelle d'une... », V, 1.

Le premier n'est qu'une simple réminiscence ; le second vient aussi probablement de la *République de Bodin* que de Commines (cf ci-dessus).

(3) III, 10, t. VI, p. 238.

conté l'aventure des peaux de mouton et la guerre qui s'ensuivit ; mais c'est Jean Bodin qui en a fait un exemple de la vanité des choses humaines resté fameux à travers toute la littérature politique du dix septième siècle. C'est au premier chapitre du quatrième livre de sa République. Bodin développe longuement cette idée, chère à Montaigne, que « de peu de choses viennent les grands changemens ... Quelquefois, dit-il, de la moindre occasion, comme d'une estincelle, s'embrase un grand feu de guerre civile... La guerre entre le Duc de Bourgogne et les Suisses print origine pour un chariot de peaux de moutons qu'on print à un suisse ». *Les six livres de la République de Bodin* eurent un succès considérable à la fin du XVI^e siècle. Ils me paraissent avoir eu une influence notable sur les idées politiques de Montaigne.

Chroniques de Flandre et Olivier de la Marche

Nous savons encore que, vers le même temps, Montaigne a lu une *Chronique de Flandre* anonyme, publiée en 1562 par Denys Sauvage, et les *Mémoires d'Olivier de la Marche*. Un exemplaire de ces deux ouvrages, réunis dans le même volume, porte la signature de Montaigne et nous apprend qu'il les a lus au mois de mars 1586. Il nous conserve encore le jugement qu'il en faisait : les *Mémoires d'Olivier de la Marche* l'ont intéressé, mais il critique àprement les *Chroniques de Flandre*. Pas plus cependant des uns que des autres je n'ai trouvé aucune trace dans les *Essais*. La remarque mérite d'être faite, parce que l'année 1586 est une année pendant laquelle Montaigne a certainement beaucoup travaillé à sa nouvelle édition des *Essais*, et parce qu'il fait des emprunts importants à un autre ouvrage qu'il lit précisément dans le même temps (Février 1586) : je veux dire l'*Histoire des Rois de Pologne*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Mais, parmi ces histoires qui parlent de la France et de ses rapports avec les pays limitrophes, il n'y a plus grand'chose à trouver. Nous n'avons presque rencontré qu'elles, avant 1580. L'attention de Montaigne s'en éloigne maintenant, il va chercher plus loin ses sujets de méditation, il aime à se dépayser.

George Lebeliski

On peut compter, parmi les livres d'histoire, une relation d'un évènement contemporain, le récit des fêtes données à Constantinople l'an 1582, à l'occasion de la circoncision du fils d'Amurat. Amurat convia à ces réjouissances solennelles des représentants de tous les pays. Un Polonais qui s'y trouva, George Lebeliski, semble avoir été frappé par la pompe de la cérémonie. Il en écrivit en latin une relation qui fut publiée l'année même. Quelques mois plus tard, en 1583, une traduction française en fut donnée par un traducteur anonyme, sous le titre de « *La description des jeux et magnifiques spectacles represantez a Constantinople en la solennité de la circoncision du fils d'Amurath, l'an mil cinq cens huictante deux, es mois de May et de Juin* » (1); elle était précédée d'un autre ouvrage : « *Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvans, entre Amurath, troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende roy de Perse* ». Cette histoire de guerre de Perse avait été publiée, elle aussi, en latin, l'année précédente par « Henri Porsius, jurisconsulte aleman, secretaire de la chambre de l'Empereur, et professeur public en poesie à Vienne en Autriche », nous dit l'avertissement, et le même traducteur l'offrait au public français. A eux deux, ces récits forment un tout petit volume de 82 pages in-12. La narration de Porsius est assez sèche.

Lebeliski décrit avec complaisance les douze journées de fête dont ses yeux ont joui : ce sont des jeux d'acrobatie, des tours d'athlétisme, des feux d'artifice, des défilés de marchands de Constantinople, des simulacres de combats où les Turcs triomphent à peu de frais de leurs ennemis. On représente en particulier la prise encore récente de l'île de Chypre, et le spectacle d'un évènement qui avait tant frappé l'imagination ne devait pas

(1) Cet ouvrage est assez rare. Le nom de Lebeliski ne figure généralement pas sur les catalogues des bibliothèques; je ne l'ai rencontré que dans le catalogue du British Museum. Il faut de préférence chercher au nom de Porsius, l'auteur du petit opuscule qui accompagne celui de Lebeliski. On le trouve à la bibliothèque de l'Arsenal sous la cote 41.622 II.

manquer d'enthousiasmer les sujets d'Amurat. Montaigne a lu cet opuscule.

Dans son Essai « *Des destriers* » (1), qui n'est guère qu'une collection de curiosités sur les chevaux et les cavaliers, il a inséré en 1588 quelques tours de force et d'agilité passablement surprenants, que, dit-il, « on a veu de mon temps, à Constantinople ». J'ai cherché longuement et sans résultat dans les récits des voyageurs du temps qui ont passé par Constantinople ; or voici, parmi les acrobaties dont Lebeliski s'émerveille, identiquement les mêmes tours que nous lisons chez Montaigne, exprimés dans des termes tout à fait semblables. Comparons les textes.

« On a veu », dit Montaigne, « de mon temps, à Constantinople, deux hommes sur un cheval, lesquels, en sa plus roide course, se rejettoient à tours à terre et puis sur la selle, et un qui, seulement des dents, bridait et harnachait son cheval ; un autre qui, entre deux chevaux, un pied sur une selle, l'autre sur l'autre, portant un second sur ses bras, courroit à toute bride ; ce second, tout debout, tirant en la course des coups bien certains de son arc ; plusieurs qui, les jambes contre-mont, couroyent la teste plantée sur leurs selles entre les pointes des simeterres attachez aux harnois. »

Lebeliski donne plus de détails ; il a vu ces spectacles ; il les développe plus complaisamment. Il explique en ce moment les tours admirables que fit sous ses yeux une troupe de cinquante hommes de cheval. « Sans m'arrester a toutes les particularitez, je toucheray un fait des plus remarquables, et que lon tiendra, peut estre, pour chose controuuée : mais je l'ay veue. Du nombre de ces cinquante se tirerent a part deux jeunes hommes, beaux et braves entre les autres. L'un se mit en pieds sur la selle de son cheval, et receut sur ses bras son compaignon tout debout sur ses pieds. Estans en cest estat ils donnent carriere au cheval, et se tiennent fermes, mesmes le plus haut monté tiroit des coups de flesches contre une pelle de bois que tenoit en la main droite celui qui le portoit. Outre plus ces deux mesmes ayans rangé et attaché deus chevaux par les brides, l'un monta mit un des pieds sur une des selles, et l'autre pied sur l'autre selle, ou il se tenoit

(1) I, 48, t. II, p. 259.

comme collé, portant sur ses bras son compagnon tout debout, et tenant en main ceste paisle de bois, contre laquelle l'autre ainsi haut monté descochoit habilement et sans faillir, tandis que les chevaux couroyent de grande vistesse. Y en eut d'autres, qui ayans six cimenterres desgainez et attachez les pointes contremont aux selles de leurs chevaux, se mirent la teste sur les selles et les pieds contre mont, faisans en cest estat courir leurs chevaux de telle vitesse qu'on eust dit qu'ils voloyent. D'un autre costé, il y en avoit qui se mirent deux en une seule selle, et comme le cheval couroit a toute bride, sautoyent en terre, puis remontoient promptement et sans delay l'un apres l'autre (1) ».

De tous les détails que Montaigne nous a contés, il en est un qui manque ici : nous n'avons pas vu passer cet athlète qui harnache un cheval avec ses dents. Tournons seulement cinq à six pages : le voilà. Nous sommes maintenant en plein athlétisme : un lutteur « digne d'estre comparé à ce tant celebre Milon de Crotone » enlève à lui seul une pièce de bois que douze hommes ne pouvaient soulever qu'avec peine. Il supporte sur son estomac une lourde pierre que dix hommes y ont roulée ; « Outre ce il brisa avec les dents et les mains un fer de cheval, de telle force que la moitié lui demeura entre les dents, du reste il en fit deux pieces, en chasque main une. . . . Le mesme avec ses dents seulement sella, brida et harnacha un cheval, et fit plusieurs autres merveilles » (2).

C'est là, je crois, tout ce que Montaigne a fait passer des opuscules de Lebeliski et de Porsius dans ses *Essais*. Ces futilités ont, elles aussi, leur intérêt pour la vaste enquête qu'il a entreprise sur la nature humaine : elles sont certifiées par un témoin oculaire ; le psychologue veut savoir jusqu'où vont la force et l'adresse physique de l'homme, aussi bien qu'il veut connaître dans leur extrême diversité tous les plis que la coutume peut imprimer à l'âme. C'est une lecture frivole que celle là, il y trouve pourtant à glaner ; et d'ailleurs, s'il est peu intéressant pour nous de savoir que Montaigne lit la description de George Lebeliski, il l'est peut être davantage de lui voir entre les mains l'*Histoire de la*

(1) Traduction française de 1583, p. 70.

(2) Traduction française de 1583, p. 76.

guerre de Perse. Cela nous le montre curieux des événements contemporains (1) qu'il cherche à suivre, et curieux aussi des choses de l'Orient qui vont l'attirer de plus en plus.

Herburt de Fulstin

A la même époque, Montaigne semble s'intéresser à une Histoire de Pologne : *l'Histoire des rois et princes de Pologne, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume, depuis Lech, premier fondateur d'iceluy, jusqu'à Sigismond Auguste, roi dernier décédé..... de Herburt de Fulstin* » (2).

L'exemplaire de Montaigne est une traduction française de l'ouvrage de Herburt, donnée par Balduin en 1573. « Sire », dit le traducteur, s'adressant au roi de Pologne, le futur Henri III : « Vostre heureuse election et nouvel advenement à la couronne de cet ample et florissant royaume de Poloigne a engendré un singulier desir à tous François d'entendre et cognoistre l'histoire

(1) A la même époque, on trouve une allusion à un fait tout à fait contemporain, l'assassinat du duc d'Oréngé (1584) « Il n'est point advenu, de nostre memoire, un plus admirable effect de résolution que de ces deux qui conspirerent la mort du prince d'Oréngé. C'est merveille comment on peut eschauffer le second, qui l'executa, à une entreprise en laquelle il étoit si mal advenu à son compaignou, y ayant apporté tout ce qu'il pouvoit, et, sur cette trace et de mesmes armes, aller entreprendre un seigneur armé d'une si fresche instruction de defiance, puissant de suite d'amis et de force corporelle, en sa sale, parmy ses gardes, en une ville toute à sa devotion. Certes, il y employa une main bien certaine et un courage esmeu d'une vigoreuse passion. Un poignard est plus seur pour assener : mais, d'autant qu'il a besoin de plus de mouvement et de vigueur de bras que n'a un pistolet, son coup est plus subject a estre gauchy ou troublé. Que celuy là ne courust à une mort certaine, je n'y fay pas grand doute : car les esperances de quoy on le pouvoit amuser ne pouvoient loger en entendement rassis : et la conduite de son exploit montre qu'il n'en avoit pas faute, non plus que de courage. » (II. 29. t. V, p. 29). Peut-être avons nous là un echo de quelqu'un des nombreux pamphlets qui célébrèrent l'attentat de Balthazar Gerard. Montaigne a pu lire dès 1584 « *Les cruels et horribles tormens de Balthazar Gerard Bourgignon, vrai martyr, souffertz en l'exécution de sa glorieuse et memorable mort. Pour avoir tué Guillaume de Maussau Prince d'Oréngé, ennemy de son Roy et de l'Eglise catholique. Mis en françois d'un discours latin envoye de la ville de Delft au Comté de Hollande. A Paris, chez Jean du Carroy, Imprimeur au mont S. Hylaire, rue d'Ecosse, 1584.* (Bibl. Nat. Reserve. p. M. 65). L'ouvrage a été reproduit dans les *Variétés historiques de Fournier*, (t. II. p. 615) Dans les premières pages de cet opuscule, Montaigne trouvait rapportées avec un commentaire enthousiaste les principales circonstances de l'assassinat du Duc : le courage de Balthazar Gérard y est hautement célébré. Signalons encore un autre pamphlet publié la même année que le précédent : « *Le glorieux et triomphant martyr de Balthazar Gerard, advenu en la ville de Delft. Douai. 1584.*

(2) L'exemplaire de Montaigne est conservé a la Bibliothèque Nationale. Il porte sa signature et une courte appréciation.

des roys et princes qui ont dominé en iceluy : l'ayant trouvée escripte doctement et élégamment en latin par magnifique Iean Herburt de Fulstin gentilhomme et conseiller de Pologne... j'en ay entrepris la traduction en nostre langue pour la communiquer à nos François. » L'élection du frère du roi Charles IX éveilla, en effet, en France, un mouvement de curiosité vers la Pologne, et l'année 1573 vit paraître un nombre assez considérable d'écrits historiques sur ce pays. L'ouvrage de Herburt de Fulstin, que Balduin choisit pour en faire hommage au roi, est, paraît-il, un résumé de la grande *histoire de Martin Cromer*. Montaigne a jugé le récit des faits un peu secs ; il a écrit sur son exemplaire : « C'est un abrégé de l'histoire simple et sans ornement ».

Voici néanmoins quatre passages importants de cette histoire dont Montaigne me paraît s'être souvenu :

Le duc de Moscovie devoit anciennement cette révérence aux Tartares, quand ils envoyoyent vers luy des ambassadeurs, qu'il leur alloit au devant à pié et leur presentoit un gobeau de lait de jument (breuvage qui leur est en delices), et si, en buvant, quelque goutte en tomboit sur le crin de leurs chevaux, il estoit tenu de la lecher avec la langue.

(I, 48, t. 2, p. 257.)

En Russie, l'armée que l'empereur Bajazet y avoit envoyée fut accablée d'un si horrible ravage de neiges que, pour s'en mettre à couvert et garantir du froid, plusieurs s'adviserent de tuer et eventrer leurs chevaux pour se getter dedans et jouyr de cette chaleur vitale.

(I, 48, t. 2, p. 258.)

Le duc de Moscovie..... reconnoissoit & payoit tribut aux Tartares d'outre le fleuve de Rha ou Volga, & leur avoit esté si subject que quand leurs ambassadeurs ou courriers venoient demander le tribut, ou pour quelque autre occasion, eux estans à cheval, il falloit qu'il allast au devant tout à pié leur faire la révérence, & leur présenter un gobeau de lait de jument, breuvage qu'ils ont fort agréable, et si en buvant quelque goutte en tomboit sur le crin du cheval, il estoit tenu de la lecher avec la langue.

(*Histoire des rois de Pologne*,
f. 204, r^o.)

..... Dieu envoya tout soudainement un froid si extrême une glace et tant de neige, que les Turcs en furent tous enclos, tellement qu'ils ne pouvoient aller avant ni arrière, dont presque tous leurs chevaux moururent de faim et de froid, & plus de quarante mille hommes. On en trouva puis après aucuns qui

avoient tué & éventré leurs chevaux, & s'estoient mis dedans pendant qu'ils estoient encore tous chaults.

Histoire des rois de Pologne,
(f. 212, v°.

Jaropelc, duc de Russie, practiqua un gentil-homme de Hongrie pour trahir le roy de Poulongne Boleslaus en le faisant mourir, ou donnant aux Russiens moyen de luy faire quelque notable dommage. Cettuy cy s'y porta engaland homme, s'adonna plus que devant au service de ce roy, obtint d'estre de son conseil et de ses plus feaux. Avec ces avantages, et choisissant à point l'opportunité de l'absence de son maistre, il trahit aux Russiens Vislicie, grande et riche cité, qui fut entierement saccagée et arse par eux, avec occision totale non seulement des habitans d'icelle de tout sexe et aage, mais de grand nombre de noblesse de là autour qu'il y avoit assemblé à ces fins. Jaropelc, assouvy de sa vengeance et de son courroux, qui pourtant n'estoit pas sans titre (car Boleslaus l'avoit fort offensé et en pareille conduite), et saoul du fruit de cette trahison, venant à en considerer la laideur nue et seule, et la regarder d'une veuë saine et non plus troublée par sa passion, la print à un tel remors et contre-cueur qu'il en fit crever les yeux et couper la langue et les parties honteuses à son executeur.

(III, I, t. Y, p. 179.)

Jaropelc.... désirant avoir sa revanche sollicita un certain gentilhomme Hongre, homme caut et fin, qui faignant s'enfuir à Boleslaus pour avoir soustenu le party des enfans d'Estienne, devoit adviser l'occasion ou de tuer Boleslaus, ou de faire quelque notable dommage aux Polonois. Cét Hongre fit si bien en peu de temps, par son industrie, beau parler et feincts services, & gagna tellement l'amitié du duc assez facile de soy-mesme & croyant de légier qu'il estoit appelé aux conseils des affaires d'Estat, & luy fut donné le gouvernement de Vislicie. Iceluy voyant Boleslaus absent du Royaume..... trouvant cette opportunité propre pour exécuter sa trahison : en advertit en diligence Jaropelc et lui mande qu'il ne faille de se trouver le VIII jour de Février devant Vislicie, avec gens bien équippez. L'Hongre adverti de la venue des Russiens, fait retirer dans la ville tous ceux qui estoient aux champs es environs avec leurs femmes, enfans, & biens, tant la noblesse que menu peuple, ce qu'ils fierent volontiers pour estre plus assurez. Les Russiens ne faillirent pas de s'y trouver au jour assigné : ils feurent reçez de nuit, dans la ville, mirent à mort tout ce qu'ils trouvèrent sans espargner ni aage ni sexe et ayant mis le feu à la ville s'en retournèrent avec le reste du butin, en leurs maisons,

emmenant prisonniers tous les plus riches. Jaropelc fit couper la langue et les parties génitales, & crever les yeux au traistre pour toute sa recompense : & ainsi fut ce traître desloyal justement puni de sa trahison.

(*Histoire des rois de Pologne*,
f. 43, r^o.)

Boleslaus et Kinge, sa femme, roys de Poulongne, la vouèrent [leur chasteté] d'un commun accord, couchez ensemble, le jour mesme de leurs nopces, et la maintindrent à la barbe des commodités maritales.

(III, t. V, p. 273.)

Or Boleslaus, prince de Poloigne espousa Kinge ou Cunégonde Et combien qu'il fût bien heureux d'avoir telle femme, toutesfois il ne la toucha point les premieres nuitcs des nopces : dont ils ferent ensemblement vœu de perpétuelle contenance qu'ils gardèrent tousjours ; dequoy Boleslaus fut surnommé le Chaste.

(*Histoire des rois de Poloigne*, f. 70r^o.)

L'Histoire des rois de Pologne nous montre Montaigne éloignant sa curiosité historique de son milieu habituel : le long passage sur les cérémonies par lesquelles le duc de Moscovie aborde les ambassadeurs tartares nous le fait voir attachant son attention et l'amusant à une coutume singulière. Au XVI^e siècle, deux mondes nouveaux travaillent les imaginations européennes en leur présentant des modes d'existence et des traditions étrangement différents des nôtres. C'est-là que Montaigne va aller de plus en plus satisfaire son goût d'exotisme. Les Indes, sans doute, ne sont pas absentes de la première édition des *Essais* : témoin le chapitre *des Cannibales*. Mais le chapitre *des Cannibales* semble avoir surtout des sources orales. Désormais, Montaigne va puiser largement dans les récits des voyageurs et dans ceux des historiens.

Lopez de Gomara

Le livre que Montaigne lut avec le plus d'intérêt durant cette période, si nous jugeons de son goût d'après le nombre des emprunts rencontrés dans les *Essais*, ce fut assurément *l'Histoire*

générale des Indes, écrite en espagnol par Lopez de Gomara vers le milieu du siècle. Elle avait été traduite en français dès 1569 par Martin Fumée, et le succès de cette traduction fut grand. En 1584, elle en est déjà à sa cinquième édition, et, pour la donner de nouveau au public, Fumée l'augmente de toute l'histoire de la conquête du Mexique, qu'il avait jusqu'alors négligée. C'est cette cinquième édition de 1584 que Montaigne eut entre les mains. (1) En effet, plusieurs des passages que nous citerons tout-à-l'heure comme inspirés de Gomara viennent de cette très importante partie, qui manquait dans les éditions précédentes. En voici un exemple à titre de preuve.

Montaigne

Les Indes la peignent noire et basanée, aux levres grosses et enflées, au nez plat et large, et chargée de gros anneaux d'or le cartilage d'entre les nazeaux pour le faire pendre jusques à la bouche ; comme aussi la balieuvre, de gros cercles enrichis de pierreries, si qu'elle leur tombe sur le menton, et est leur grace de montrer leurs dents à découvert.

Les femmes mexicaines content entre les beautés la petitesse du front, et où elles se font le poil par tout le reste du corps, elles le nourrissent au front et peuplent par art ; et ont en si grande recommandation la grandeur des tetins qu'elles affectent de pouvoir donner la mamelle à leurs enfans par dessus l'espaule.

(II. 12. t. 3. pp. 248-249)

Gomara

Ces gens ici.... estoient au reste forts laids aians ceste partie du nez, qui divise les deux narines, si longue qu'elle pendoit jusques à la bouche, & avoient en icelle certains anneaux pendans, qui estoient faits d'ambre taillé, ou d'autre chose semblable. Ils avoient aussi la levre de dessous percée, & en chaque trou des anneaux d'or et des turquoises qui n'estoient gueres fines, mais pesoient tant qu'elles faisoient pendre contre bas la levre de telle façon que leurs dents demeuroient toutes à découvert

. Livre II. chap. 20. f. 73 B.

Les femmes mexicaines se pelent et oignent toutes, afin de n'avoir aucun poil ailleurs que sur la teste, et aux sourcils. Et pour cette cause elles estiment une chose belle d'avoir le front petit et plein de poil
Elles ont les mammelles grandes et

(1) *Histoire generale des Indes occidentales, et terres neuves, qui jusqu'à present on este decouvertes. Augmentee en ceste cinquiemes édition de la description de la nouvelle Espagne et de la grande ville de Mexique, autrement nommee Tenuctilan, Composée en espagnol par François Lopez de Gomara, & traduite en François par le S. de Genillé Mart. Fumée. Paris. M. D. LXXXIV.*

si longues que par dessus leurs
espaules elles donnent a teter à
leurs enfans.

(Livre II. chap. 84. f. 170. v° 171.

Presque toutes les coutumes indiennes auxquelles Montaigne fait allusion dans l'édition de 1588 se retrouvent dans le livre de Gomara, et elles y sont exprimées à peu près dans les mêmes termes. Voici d'abord quelques passages caractéristiques qui se rencontrent disséminés à travers les *Essais*.

Montaigne

« Certains indiens portoient ain-
sin au combat contre les Espagnols
les ossemens de l'un de leurs capitai-
nes, en consideration de l'heur qu'il
avait eu en vivant. Et d'autres peup-
les, en ce mesme monde, traient
à la guerre les corps des vaillans
hommes qui sont morts en leurs
batailles, pour leur servir de bonne
fortune et d'encouragement.

(I, ch. 3, t. I, p. 19).

Certaine nation abomine la con-
jonction avec les femmes enceintes,
comme elle faict aussi avec celles
qui ont leurs fleurs.

(I, 30, t. 2, p. 120).

Ces pauvres gens sacrificables,
vieillars, femmes, enfans, vont,
quelques jours avant, questant eux-
mesmes les aumosnes pour l'of-
frande de leur sacrifice, et se pre-
sentent à la boucherie chantans et
dançans avec les assistans.

(I, 31, t. 2, p. 124).

Gomara

Ils portent à la guerre, les hom-
mes morts, qui ont esté vaillans,
pour rendre les soldats plus coura-
geux, & pour leur donner exemple
. Ces corps sont
sans chair, ils ont seulement les oz
joint ensemble par les jointures.

(Livre III. chap. 22, f. 241 v°).

Ils [les Indiens de Darien] s'en
abstiennent quand elles ont leurs
mois et quand elles sont grosses.

(Livre III, chap. 18, f. 233, r°).

Plusieurs d'iceux allans à la mort
joyeusement, vont au lieu de leur
sacrifice dansans, & demandant
l'aumosne par les ruës pour leur sa-
crifice: & ce qu'ils obtenoient estoit
pour des prestres.

(L. II, ch. 7, f. 180).

En une nation indienne, il y a cette louable observance : quand il leur me-sadvient en quelque rencontre ou bataille, ils en demandent publiquement pardon au soleil, qui est leur dieu, comme d'une action injuste...

(I. 32, t. 2, p. 149).

Le roy de la Mexique changeoit quatre fois par jour d'accoustremens, jamais ne les reiteroit, employant sa desferre à ses continuelles liberalitez et recompenses; comme aussi jamais ny pot, ny plat, ny utencile de sa cuisine et de sa table, ne luy estoient servis à deux fois.

(I, 35, t. 2, p. 165).

On donnoit charge aux elephans (dans l'antiquité), non d'un mouvement simple, mais de plusieurs diverses parties au combat, * comme faisoient aux chiens les Espagnols à la nouvelle conquête des Indes, ausquels ils payoient solde et faisoient partage au butin; et monstroient ces animaux autant d'adresse et de jugement à poursuivre et arrester leur victoire, à donner ou à reculer selon les occasions, à distinguer les amis des ennemis, comme ils faisoient d'ardeur et d'aspreté (1).

(II, 12, t. 3, p. 220).

S'ils sont vaincus, ils pleurent & lamentent, demandans pardon au Soleil pour l'injuste guerre, qu'ils ont encommencée.

L. III, ch. 22, f. 242).

Aussi ordainement changeoit-il quatre fois le jour de vestemens & ne revestoit jamais celui qu'il avoit laissé. Tels habillemens toutefois se mettoient en réserve pour donner en récompense
.
Les plats, les escuelles, les tasses, coupes, boccalz et pots &, tout ce qui despendoit du service.
chaque pièce ne servait qu'une fois à un disner.

(L. II, chap. 33, f. 91 v° et 92 v°).

Les Indiens avoient aussi grand peur d'un chien surnommé Vezerrillo. lequel gaignoit la soulde autant qu'un arbalestrier & demi. Ce chien assailloit les Indiens fierement & avec discretion: Il cognoissoit les amis, & ne leur faisoit aucun mal, encor' qu'on le touchast. Il cognoissoit si tel estoit Caribe, ou non: poursuivoit vivement celui qui fuioit jusques au milieu du camp de l'ennemi ou le mettoit en pièces si seulement on luy eust dit, or sus viste, va le chercher; il ne s'arrestoit jusques

(1) Montaigne dit plus que Gomara: car dans Gomara, qui parle ailleurs encore des chiens des Espagnols, on ne voit point qu'il leur soit donné: . . . « charge de diverses parties au combat ». Nous avons en un exemple des *Leznes mexicaindes* — qui n'est pas chez Montaigne le système des additions. Tout le début de la phrase est de l'édition de 1580 (jusqu'au signe '). Il a été écrit pour les elephans et est vrai des elephans. Montaigne y rattache ce qu'il sait des chiens pendant la conquête des Indes & la suture de la phrase lui fait dire plus qu'il ne trouve dans sa source.

à ce qu'il eust fait tourner visage a celui qui s'enfuyoit. Ce chien asseuroit tant nos gens qu'ils osoient affronter les Indiens aussi hardiment que s'ils eussent eu trois hommes de cheval avec eux.

(L. II, ch. 9, f. 56 v°).

Au Peru, les plus grandes oreilles sont les plus belles, et les estendent autant qu'ils peuvent par artifice.

(II, 12, t. 3, p. 248).

Ils portent en leurs oreilles certains joyaux, non pas en forme de pendans, mais sont retroussés au dedans des oreilles par telle façon qu'ils les font croistre, & eslargir, qui a esté cause que les nostres les ont surnommez Oreines, c'est à dire grandes oreilles.

(L. V, ch. 12, f. 321 v°).

Il est ailleurs des nations qui noircissent les dents avec grand soing, et ont à mespris de les voir blanches: ailleurs, ils les teignent de couleur rouge.

(Ibidem).

Les hommes de ceste Isle s'estudient à avoir.
& les dents noires, ou rouges (1).

(L. IV, ch. 3, f. 276 v°).

Il y a nation où la closture des jardins et des champs qu'on veut conserver se faict d'un filet de coton, et se trouve bien plus seure et plus ferme que nos fossez et nos hayes.

(II, 15, t. 4, p. 184).

Ils enferment leurs jardins & leurs terres d'un fillet de cotton, ou de hexuco seulement, & est grand peché d'entrer en telles clostures, & tiennent pour certain que celui la meurt incontinent, qui rompt un tel fil

(L. III, ch. 30, f. 253 r°).

Certaines nations des nouvelles Indes... offroyent à leurs dieux du sang humain, mais non autre que tiré de leur langue et oreilles, pour expiation du peché de la mensonge, tant ouye que prononcée.

(II, 18, t., 4, p. 269).

Quezalconatl, Dieu de l'air
leur avoit enseigné
de purger ses fautes en tirant du sang de la langue et des oreilles.

(L. II, ch. 28, f. 84 r°).

(1) Divers autres passages seraient à rapprocher de celui-ci.

Certaine nation a introduit que le prestre ouvre le pas à l'espousée, le jour de ses nopces, pour oster au marié le doute et la curiosité de chercher en ce premier essay si elle vient à luy vierge ou blessée d'un' amour estrangere.

(III, 5, t. V, p. 294.)

Le jardin de ce roy où tous les arbres, les fructs et toutes les herbes, selon l'ordre et grandeur qu'ils sont en un jardin naturel, estoient excellemment formez en or, comme en son cabinet tous les animaux qui naissoient en son Estat et en ses mers.

(III, 6, t. VI, p. 60).

Aucuns choisissent plustost de se laisser defaillir par faim et par jeusne, estant pris, que d'accepter le vivre des mains de leurs ennemis.

(III, 6, t. VI, p. 62).

En costoyant la mer à la queste de leurs mines, aucuns Espagnols prindrent terre en une contrée fer-

Les prestres qu'ils appellent Pia-tes... dorment avec les femmes légitimes, lesquelles on leurs baille à despuceller suivant la coustume, laquelle ils estiment honneste, & louable... L'espoux par ce moien oste tout le soupçon qu'il pourroit avoir de sa femme s'il ne la trouvoit telle qu'il penseroit.

(F., 252, r^o.)

On dit en outre, que les Rois Yngas avoient un jardin en une isle là où toutes les choses qu'on scauroit mettre en un jardin estoient d'or et d'argent, comme herbes, fleurs, & arbres

Il avoit en sa garderobbe des statues d'or en bosse si grandes qu'elles ressembloient à des geans, et les figures estoient tirées au viv. Il avoit aussi de pareille grandeur toutes sortes d'animaux de même matière, comme bestes terrestres, & oiseaux. Il avoit aussi les arbres & herbes que produisoit son pays, & tous les poissons qui se procréaient, tant en la mer qu'és eaux douces de son Roiaume.

(L. V. chap. 13, p. 322, v^o).

Les Indiens moururent en peu de temps de mélancholie, & de faim, parce qu'ils ne vouloient en façon aucune manger de ce que les Espagnols leur présentoient, ainsi mangeoient plustost des chiens, des asnes, & autres bestes mortes qu'ils trouvoient le long des murailles.

(L. 2. ch. 7, f. 52 v^o).

En l'an 1509 le docteur Enciso meit ses gens en terre tant pour faire quelques eschanges

tile et plaisante, fort habitée, et firent à ce peuple leurs remonstrances accoustumées : Qu'ils estoient gens paisibles, venans de loingtains voyages, envoyez de la part du roy de Castille, le plus grand prince de la terre habitable, auquel le pape, representant Dieu en terre, avoit donné la principauté de toutes les Indes : Que, s'ils vouloient lui estre tributaires, ils seroient tres-benignement traictez : leur demandoient des vivres pour leur nourriture et de l'or pour le besoing de quelque medecine ; leur remonstroient au demeurant la creance d'un seul Dieu et la verité de nostre religion, laquelle ils leur conseilloyent d'accepter, y adjoustans quelques menasses. La responce fut telle : Que, quand à estre paisibles, ils n'en portoient pas la mine, s'ils l'estoient : Quand à leur roy, puis qu'il demandoit, il devoit estre indigent et necessiteux, et celuy qui luy avoit fait cette distribution, homme ayant dissention d'aller donner à un tiers chose qui n'estoit pas sienne, pour le mettre en debat contre les anciens possesseurs : Quant aux vivres, qu'ils leur en fourniroient : D'or, ils en avoient peu, et que c'estoit chose qu'ils mettoient en peu d'estime, d'autant qu'elle estoit inutile au service de leur vie, là où tout leur soin regardoit seulement à la passer heureusement et plaisamment ; pourtant ce qu'ils en pourroient trouver, sauf ce qui estoit employé au service de leurs dieux, qu'ils le prissent hardiment ; Quant à un seul Dieu, le discours leur en avoit pleu, mais qu'ils ne vouloient changer leur religion, s'en estaus si utilement servis si long-

avecques les habitans, que pour reconnoistre leur langage, & emporter de là quelque montre de la richesse du pays. Aussi il se presenta grand nombre d'Indiens armez avecques deux Capitaines, faisant contenance de vouloir combattre, mais le docteur Enciso leur fit signe de paix, & par le moien d'un truchement que François Pizarre avoit amené d'Uraba, leur fit remonstrer comme lui, & ces compagnons estoient chretiens Espagnols, gens pacifiques, comme ils avoient longuement floté sur la mer, & qu'ils avoient disette de vivres, & d'or, que pour cette cause il les prioit qu'ils lui en feissent part par eschange d'autres choses de grands prix qu'ils n'avoient point encore veuz. Ils respondirent qu'il pouvoit bien estre qu'ils estoient gens de paix, mais qu'ils n'en avoient point la mine, que ils se retirassent incontinent de leurs pays, parce qu'ils ne pouvoient endurer d'estre moquez d'aucun, & moins supporter les prieres, & requestes, que les estrangers ont accoustumé de faire avecques leurs armes en pays estrange. Enciso repliqua derechef qu'il ne s'en pouvait aller, si lui-mesme ne parloit à eux. Ce que lui estant accordé, il leur fit un long narré, lequel en somme ne tendoit qu'à leur conversion, et à l'exaltation de nostre foy, & pour leur faire recevoir le baptesme, leur donnant cognoissance, comme il n'y avoit qu'un Dieu seul createur du ciel, & de la terre, & des hommes : en fin il leur recita comme le Pape, vicaire de Jesus-Christ en tout le monde, à qui estoient absolument recommandées les âmes & la reli-

temps, et qu'ils n'avoient accoustumé prendre conseil que de leurs amis et connoissans : Quant aux menasses, c'estoit signe de faute de jugement d'aller menassant ceux desquels la nature et les moyens estoient inconnex : Ainsin qu'ils se despeschassent promptement de vuyder leur terre, car ils n'estoient pas accoustumez de prendre en bonne part les honnestetez et remonstrances de gens armez et estrangers ; autrement, qu'on feroit d'eux comme de ces autres, leur monstrant les testes d'aucuns hommes justiciez autour de leur ville.

(III. 6. t. VI. p. 63)

Ils mirent brusler pour un coup, en mesme feu, quatre cens soixante hommes tous vifs : les quatre cens du commun peuple, les soixante des principaux seigneurs d'une province, prisonniers de guerre simplement

(III. 6. t. VI. p. 68)

gion, avoit donné ces pays à un Puissant Roy d'Espagne son Seigneur, & qu'il en estoit venu prendre possession, qu'ils ne les chasseraient point toutefois de là s'ils vouloient se faire chrestiens, & vassaux d'un Prince si puissant, en payant seulement quelque tribut d'or tous les ans : ils feirent response en riant, qu'ils trouvoient bon ce qu'il avoit dit touchant un seul Dieu, mais toutefois qu'ils ne vouloient point laisser leur religion, ni en disputer : que le Pape devoit estre moult liberal de ce qui appartenoit a autrui, ou que c'estoit une personne rioteuse qui ne demandoit que dissension, puisqu'il donnait ce qui n'estoit pas sien, & que le Roy estoit quelque pauvre homme puisqu'il demandoit : & quant à lui qu'il estoit bien hardi, puis qu'il menaçoit ceux qu'il ne congnoissoit point, & que si lui et les siens s'approchoient pour envahir leur pays, qu'ils mettroient leurs testes à un bois à la semblance de plusieurs autres leurs ennemis, lesquelles ils monstroient avec le doigt pres leur ville (1).

(L. III. ch. 19. f. 234. v° 235 r° & v°)

Les Espagnols prinrent soixante Seigneurs qui avoient vassaux soub eux, & quatre cens autres hommes des principaux & plus riches du pays
. les quatre cens soixante prisonniers furent executez, suivant l'arrest.

(L. 2. ch. 61. f. 133 r°)

(1) Dans Gomara les Indiens qui répondent à Enciso n'affectent pas ce mépris de l'or que Montaigne leur prête. Peut-être y a-t-il confusion dans l'esprit de Montaigne avec d'autres peuplades indiennes qui font peu de cas de l'or ; peut-être encore a-t-il lu l'anecdote dans un récit dérivé de celui de Gomara que je n'ai pas encore rencontré ; mais cette seconde hypothèse me semble moins probable.

Ceux de Mexico jugeoient ainsi que nous, que l'univers fust proche de sa fin, et en prindrent pour signe la desolation que nous y apportasmes. Ils croyoyent que l'astre du monde se depart en cinq aages et en la vie de cinq soleils consecutifs, desquels les quatre avoient desjàourny leur temps, et celuy qui leur esclairoit estoit le cinquiesme. Le premier perit avec toutes les autres creatures par universelle inondation d'eaux ; le second, par la cheute du ciel sur nous, qui estouffa toute choses vivantes, auquel aage ils assignent les geants, et en firent voir aux Espagnols des ossements à la proportion desquels la stature des hommes revenoit à vingt paumes de hauteur ; le troisieme, par feu qui embrasa et consuma tout ; le quatriesme, par une émotion d'air et de vent qui abbatit jusques à plusieurs montaignes : les hommes n'en moururent point, mais ils furent changez en magots. . . . Après la mort de ce quatriesme soleil, le monde fut vingt-cinq ans en perpetuelles tenebres, au quinzieme desquels fut créé un homme et une femme qui refeirent l'humaine race. Dix ans après, à certain de leurs jours, le soleil parut nouvellement créé ; et commence, depuis, le compte de leurs années par ce jour là. Le troisieme jour de sa creation, moururent les dieux anciens ; les nouveaux sont nays depuis, du jour à la journée. Ce qu'ils estiment de la maniere que ce dernier soleil perira, mon autheur n'en a rien appris.

(III, 6, t. VI, p. 70).

Par ces ans ils contoient leurs cinq Soleils que nous dirions cinq aages : & suivant leur calcul ils croient que depuis la creation du monde il y ait 4 Soleils passez sans cestuy. Ils disent que le premier Soleil se perdit par eau, durant lequel les hommes & toutes choses créées se noïerent : que le second perit en tombant le ciel sur la terre, par laquelle cheute tout le peuple, & toute chose vivante fut assommée, disans que durant cest aage vivoient les geans, amenans pour tesmoignage de grands ossements que nos Espagnols trouvoient en terre. . . . la mesure et proportion desquels monstroit evidemment la hauteur de ces geans avoir été de vingt paulmes. Quant au tiers Soleil, ils disent icelui avoir esté consommé par le feu, ce monde bruslant par longues années, durant lesquelles tout le genre humain, & tous les animaux furent enflambez : & que le quatriesme print fin par l'air, estant le vent si fort et si violent, que tous les edifices, arbres et rochers tomberent par terre : mais que les hommes ne moururent point, & qu'ils furent seulement convertis en cinges. Quant au cinquiesme Soleil, lequel a de present son cours, ils ne comptent point en quelles façons il doit perir, mais ils racomptent que lors que le quatriesme Soleil print fin, tout le monde fut obscurci, & demeura en telles tenebres, l'espace de vingt-cinq ans continuels,

& qu'au cinquiesme d'iceux les Dieux formerent un homme et une femme, lesquels incontinent eurent des enfans, & que dix ans apres le soleil apparut freschement créé et formé le jour qu'en leur langue ils sur-nomment du Connil.

En memoire dequoi ils commen-cent le compte de leurs ans par ce jour.

Aussi disent-ils que trois jours apres que ce cinquiesme Soleil apparut, les dieux qui estoient aupa-ravant moururent, & que depuis ceux lesquels presentement ils adoroient, estoient nez.

(L. II, ch. 75, f. 158, r°).

Quant à la pompe et magnifi-cence, par où je suis entré en ce propos, ny Grèce, ny Romme, ny Égypte, ne peut, soit en utilité, ou difficulté, ou noblesse, comparer aucun de ses ouvrages au chemin qui se voit au Peru, dressé par les roys du pays, depuis la ville de Quito jusques à celle de Cusco, (il y a trois cens lieuës), droict, uny, large de vingt-cinq pas, pavé, garny de costé et d'autre de belles et hau-tes murailles, et le long d'icelles, par le dedans, deux ruisseaux perennes bordez de beaux arbres qu'ils nomment *molly*. Ou ils ont trouvé des moutaignes et rochers, il les ont taillez et applanis, et comblé les fondrieres de pierre et chaux. Au chef de chasque journée, il y a de beaux palais fournis de vivres, de vestemens et d'armes, tant pour les voyageurs que pour les armées qui ont à y passer. En l'estimation de cet ouvrage, j'ay compté la diffi-culté, qui est particulièrement con-

Il y a en ce país deux grands che-mins royaux, depuis la ville de Quito jusques à celle de Cuzco, qui est un œuvre d'aussi grand coust comme il est remarquable. L'un est par les montagnes, & l'autre par les plaines, tous deux durent plus de 200 mil. Ce-luy qui est en la campagne est re-vestu de muraille des deux costez, & est large de vingt-cinq pieds : il a en dedans des fossez, ou petits ruis-seaux pleins d'eau coulante perpe-tuellement et dessus iceux ont esté plantez force arbres, qu'ils appellent Molli.

L'autre qui est en la montagne, est de mesme largeur, entaillé par dedans les rochers, & aux endroits où il y avoit des vallons trop creux, pour esgaller le chemin on les remplissoit de pierres massonnees avec-ques de la chaux. En somme, c'est un œuvre, qui mesme au dire de tous ceux qui ont veu l'un et l'autre surpasse les Pyramides d'É-gypte, & les grands chemins pavez

siderable en ce lieu là. Ils ne bastissoient point de moindres pierres que de dix pieds en carré ; ils n'avoient autre moyen de charrier qu'à force de bras en trainant leur charge : et pas seulement l'art deschafauder, n'y sçachant autre finesse que de hausser autant de terre contre leur bastiment, comme il s'esleve, pour l'oster après.

(III, 6, t. VI, p. 71-72).

Le dernier roy du Peru, le jour qu'il fut pris, estoit ainsi porté sur des brancars d'or et assis dans une cheze d'or au milieu de sa bataille. Autant qu'on tuoit de ces porteurs pour le faire choir à bas, car on le vouloit prendre vif, autant d'autres, et à l'envy, prenoient la place des morts, de façon qu'on ne le peut onques abbatre, quelque meurtre qu'on fist de ces gens là, jusques à ce qu'un homme de cheval l'alla saisir au corps et le porta par terre.

(III, 6, t. VI, p. 72.).

des anciens Romains, & tous les edifices anciens. . . . De journee en journee on void de beaux grands palais bastis, qu'ils appellent Tambos, ou se logeait la cour, & les armées des Roys Yngas.

Ils trainent leurs pierres, ou les roulent à force de bras jusques au lieu, où ils veulent bastir : par ce qu'ils n'ont point de bestes pour s'ayder d'elles à tels œuvres.

Les pierres sont de dix pieds en quarrés & encore d'avantage : il les asseoient avecques de la chaux, & autre mortier. Or pour monter leurs pierres, ils apportent de la terre contre le mur, & autant que croist l'edifice, autant haussent-ils leur terre. Car ils n'ont point d'autres engins à bastir, & ainsi sont long temps devant qu'achever telles entreprises, & leur faut une infinité de personnes.

(L. 5, ch. 86, f. 439 v^o et 440 v^o).

Attabalipa se faisait porter en une litiere d'or, parée par dedans de plumes de perroquets de diverses couleurs, & estoit assis dedans une basse chaire toute d'or.

... Mais les Espagnols ne pouvoient le toucher, parce qu'il estoit élevé haut en sa litiere et pour ceste cause tuoient ceux, qui la soustenoient à fin de le faire tomber. Mais aussitost qu'il y avoit un de ces porteurs mort, un autre prenoit sa place de peur que leur Seigneur ne tombast à terre. Pizarre voyant cela le tira par sa robe et le fait choir en terre, & par ce moyen print fin ceste meslée.

(L. 5, ch. 6, f. 312-313).

Ceux de Mexico, depuis que les ceremonies de son sacre sont parachevées, n'osent plus regarder le roy au visage; ains, comme s'ils l'avoient deifié par sa royauté, entre les seremens qu'ils luy font jurer de maintenir leur religion, leurs loix, leurs libertez, d'estre vaillant, juste et debonnaire, il jure aussi de faire marcher le soleil en sa lumiere accoustumée, d'esgouster les nuées en temps oportun, courir aux rivieres leurs cours et faire porter à la terre toutes choses necessaires à son peuple.

(III, 8, t. VI, p. 104).

Peu regardoient le Roy au visage depuis son sacre.
.Le grand prestre s'approchant de lui le conjuroit, & lui faisoit faire serment qu'il garderoit la religion de leurs Dieux, qu'il observeroit, & feroit observer les loix & ordonnances de ses predecesseurs : qu'il maintiendrait par justice qu'aucun de ses vassaux ou amis ne fut outragé : qu'il se montreroit vaillant à la guerre, qu'il feroit que le Soleil tousjours chemineroit avec sa clarté et lueur, qu'il feroit que les nuës pleuveroient selon la nécessité, & qu'il feroit que la terre fructifieroit abondamment.

(L. 2, ch. 77, f. 160 v°).

Ces rapprochements nous montrent assez que Montaigne a goûté l'*histoire de Gomara* et qu'il y a fait son profit. A propos des croyances des Mexicains sur les destinées du monde, c'est tout un long morceau que nous avons vu passer presque intégralement de Gomara dans les *Essais*. Néanmoins nous n'avons pas encore le moyen de bien saisir l'intérêt que Montaigne a pris à le lire. Pour nous en rendre un compte plus exact, il faut le voir accumuler à plaisir, comme en tas, les coutumes les plus baroques et s'offrir ainsi le spectacle de la diversité de la nature humaine. « J'estime », nous dit il, « qu'il ne tombe en l'imagination humaine aucune fantaisie si forcenée qui ne rencontre l'exemple de quelque usage public, et par conséquent que nostre raison n'estoie et ne fonde ». C'est bien, en effet, l'impression maîtresse qui doit lui rester de Gomara. Qu'on en juge par cet extrait du chapitre intitulé « *De la coutume, et de ne changer aisement une loy reçue* ». Lorsque le texte de Gomara sera trop long pour pouvoir être cité ici, je me contenterai d'y renvoyer.

Il est des peuples où on tourne le doz à celuy qu'on salue, et ne regarde l'on jamais celuy qu'on veut honorer.

Bogota estoit fort reveré : il failloit, quand on parloit à luy, tourner les espauls de peur de le voir en la face (L. III. ch. 22. f. 240 r°).

Il en est où, quand le roy crache, la plus favorie des dames de sa cour tend la main, et en autre nation les plus apparens qui sont autour de luy se baissent à terre pour amasser en du linge son ordure :

où, sauf sa femme et ses enfans, aucun ne parle au roy que par sarbatane.

En une mesme nation, et les vierges montrent à descouvert leurs parties honteuses, et les mariées les couvrent et cachent soigneusement :

à quoy cette autre coustume, qui est ailleurs, a quelque relation : la chasteté n'y est en prix que pour le service du mariage, car les filles se peuvent abandonner à leur poste et, engroissées se faire avorter par medicamens propres au veu d'un chacun.

Et ailleurs, si c'est un marchand qui se marie, tous les marchans conviez à la nopee couchent avec l'espouse avant luy ; et plus il y en a plus elle a d'honneur et de recommandation de fermeté et de capacité. Si un officier se marie, il en va de mesme ; de mesme si c'est un noble, et ainsi des autres, sauf si

Attabalipa ne crachait point en terre, mais une de ses plus favorites recevait en sa main la salive (L. V. ch. XI. f. 326 v°).

Quand Bogota crachait, les principaux de sa court, qui estoient à l'entour de luy, se jetoient à genoux pour recueillir sa salive en une touaille de coton blanche, à fin qu'elle ne cheuft point en terre, qui est une ceremonie de grand Prince (L. III. ch. XXII. f. 240 r°).

personne ne parle au Roy de Borne, si ce n'est par Sarbatane, excepté sa femme & ses enfans (L. IV. ch. V. f. 282 v°).

Les femmes mariées (aux Iles Lucaies), & celles qui se sont esbatues avec les hommes, se couvrent les parties honteuses depuis la ceinture jusques au genoüil avec certains petits manteaux : mais les vierges ne portent qu'un petit rets de cotton, lequel a dedans la maille des feuilles d'herbe, encor ne portent-elles ce rets que quand elles ont leurs mois, autrement elles vont toutes nues (L. II. ch. 6. f. 50 v°).

Les filles qui font folie de leurs corps (chez les Dariens), & en deviennent grosses, se deschargent de leur fardeau avec une herbe qu'elles mangent, sans autre chastement & sans honte aucune (L. III. ch. XVIII. f. 233 r°).

Aux nopces un autre est l'espoux, & parainsi si l'espoux est Caeique, tous les Caeiques, qui sont invitez à la feste, couchent avecques l'espousée devant l'espoux, s'il est marchand, les marchands y couchent, s'il est citadin, bourgeois, ou laboureur, le Seigneur couche le premier, ou quelque prestre & après

c'est un laboureur ou quelqu'un du bas peuple, car, lors, c'est au seigneur à faire ; et si on ne laisse pas d'y recommander estroitement la loyauté pendant le mariage.

Il en est où il se void des bordeaux publics de masles, voire et des mariages ;

où les femmes vont à la guerre quand et leurs maris et ont rang non au combat seulement, mais aussi au commandement ;

où non seulement les bagues se portent au nez, aux levres, aux joues et aux orteils des pieds, mais des verges d'or bien poissantes au travers des tetins et des fesses ;

où en mangeant on s'essuye les doigts aux cuisses et à la bourse des genitoires et à la plante des pieds ;

où les enfans ne sont pas heritiers, ce sont les freres et nepveux seulement, sauf en la succession du prince ;.....

que tous y ont couché, l'espousée est réputée vaillante & courageuse. (L. III, ch. 1, f. 197 v°).

Ils ont des bordeaux publics de femmes, & mesme d'hommes. (L. III, ch. 18, f. 233). Ils marient un homme avec un autre quand ils sont impuissans ou eunuques. (L. II, ch. XI, f. 61 v°).

Les femmes vont souvent avec leurs maris à la guerre, & s'y employent à tirer de l'arc, aussi bien qu'eux. (L. III. ch. 18, f. 233). On dit que il y a en ce quartier une contrée, où les femmes regnent & commandent. (L. III, ch. 22, f. 22, 242 v°).

Ils se percent une màmelle & aucuns se les percent toutes deux, & traversent par les trous certaines petites cannes de la longueur d'une paulme et demie. Ils se percent aussi les fesses, & y pendent de semblables cannes qu'à leurs màmelles (L. II. ch. XI. f. 59 v°).

(Pour les bagues au nez, aux levres, aux joues & aux orteils, on les trouve partout. c. f. en particulier f. 73 & 233.)

Ils ne s'aident point de tables, ni de nappes, ou serviettes pour manger et s'essuier, excepté le Roi, tous les autres s'essuient les doigts à la plante de leurs pieds, ou à leurs cuisses, voire aux bourses de leurs tesmoings (L. 3. ch. 15. f. 227. r°).

Les nepveux succèdent à leurs oncles, & non les enfans, excepté entre les Roys Yngas, & les Seigneurs (1).

(1) Voir la même idée exprimée page 327 v°

où l'on pleure la mort des enfans, et festoye l'on celle des vieillards :

où ils couchent en des lits dix ou douze ensemble avec leurs femmes :

où les femmes qui perdent leurs maris par mort violente se peuvent remarier, les autres, non ;

où l'on estime si mal de la condition des femmes qu'on y tue les femelles qui y naissent, et accepte l'on des voisins des femmes pour le besoiing ;

où les maris peuvent repudier sans alleguer aucune cause, les femmes, non pour cause quelconque ;

où les maris ont loy de les vendre, si elles sont steriles ;

où ils font cuire le corps du trespassé, et puis piler jusques à ce qu'il se forme comme en bouillie, laquelle ils meslent à leur vin et la boivent ;

où la plus désirable sepulture est d'estre mangé des chiens, ailleurs des oiseaux ; (2)

Quant à leurs enfans, ils les nourrissent avecques grandes mignotises, & si d'aventure ils viennent à mourir, ils entrent en grande cholere & fascherie, & les enterrent avec grandes plaintes. Ils ne pleurent point les vieillards quand ils meurent (1) (L. II, ch. 11, f. 60. r^o).

Ils couchent en leurs Hamacques (ainsi appellent-ils leurs lits) cinq à cinq, & mesme dix à dix, avec leurs femmes. (L. IV, ch. 2, f. 272 v^o.)

Une veuve ne se peut remarier, si son mari est mort naturellement : mais elle peut se remarier s'il est défait par justice. (L. II, ch. 8, f. 54 v^o.)

Ils achetent de leurs ennemis des femmes pour un arc & deux fleches, ou pour un rets a pescher, & tuent les filles qu'ils font à fin de ne les donner à leurs parents, ni à leurs ennemis. (L. II, ch. 1, f. 60 v^o.)

Ils repudient leurs femmes pour cause bien legere, & elles pour cause aucune ne peuvent abandonner leurs mariz. (L. 3, ch. 1, p. 197 v^o.)

Ils laissent, & changent, et mesme vendent leurs femmes si elles ne peuvent concevoir. (L. 3, ch. 18, f. 233 r^o.)

Si un de leurs seigneurs meurt. ils rotissent le corps, le mettent en pièces, le pilent en telle façon qu'ils le font devenir comme en bouillie, & le jettent dedans un grand vase plein de vin, où ils le détrempe, & puis le boivent. (L. III, ch. 23, f. 243 v^o.)

(1) Montaigne renchérit encore sur le contraste établi par Gomara.

(2) Je ne trouve rien de pareil dans Gomara. C'est sans doute un souvenir de Plutarque qui se glisse parmi ces coutumes Indiennes : « Ce sont les plus heureuses

où l'on croit que les âmes heureuses vivent en toute liberté en des champs plaisans fournis de toutes commoditez, et que ce sont elles qui font cet echo que nous oyons ; où ils combattent en l'eau et tirent seurement de leurs arcs en nageant ;

où pour signe de subjection il faut hausser les espauls et baisser la teste, et deschausser ses souliers, quand on entre au logis du roy ;

où les eunuques qui ont les femmes religieuses en garde ont encore le nez et levres à dire, pour ne pouvoir estre aymez ;

où les prestres se crevent les yeux, pour accointer leurs demons, et prendre les oracles ;

où chacun faict un dieu de ce qui luy plaist, le chasseur d'un lyon ou d'un renard, le pescheur de certain poisson, et des idoles de chaque nation ou passion humaine ;

Ils croient que l'âme soit immortelle & qu'elle se retire en une campagne, où elle mange & boit, & que c'est l'Echo, lequel respond à celui, qui parle, & crie. (L. 3, ch. 33, f. 260 r°).

Ils se jettoient dans l'eau jusques à la ceinture, poursuivans les nostres, & plusieurs en nageant deschargeoient leurs trousses à force de tirer, tant estoit grand leur courage. (L. 3, ch. 21, f. 237 v°.)

Mais il falloit que quelque personne que ce fust qui vint à la Cour, qu'il se deschaussast avant qu'entrer dedans le Palais, & s'il voulait parler à Guainocapa il haussoit les espauls, & baissoit la teste, qui est une cérémonie entr'eux, pour montrer qu'ils sont ses vaisseaux. (L. V, ch. 13, f. 322 r°.)

les hommes qui sont commis pour les garder sont chastrez, & mesme on leur coupe le nez, & les lèvres pour en oster tout appetit aux femmes. (L. V, ch. 14, f. 324 r°.)

Quand ils veulent parler au diable. aucuns de leurs prestres se crevent les yeux, ce que je croi qu'ils font de peur : car tous se bouchent la veüe quand ils veulent parler à lui. (L. V, ch. 14, f. 323 v°.)

Un chacun adore ce qu'il lui plaist : mais c'est l'ordinaire à un pescheur d'adorer une flammette, ou quelqu'autre poisson : à un chasseur de reverer un lion, ou bien un ours, ou un regnard, & semblables autres animaux, comme oiseaux, & autres choses. (L. V, ch. 14, f. 323 r°.)

sepultures des Tartares et des Hyrcaniens, l'estre mangé des chiens : et entre les Batramiens, par les loix du pais ceux-la sont estimez avoir plus heureuse fin, quand les oiseaux les mangent après qu'ils sont morts. » *Que le vice seul est suffisant pour rendre l'homme malheureux.* Trad. Amyot, 1572, f. 138 r°.

le soleil, la lune et la terre sont les dieux principaux ;

la forme de jurer, c'est toucher la terre, regardant le soleil ;

et y mange l'on la chair et le poisson crud ;

où les femmes s'accouchent sans plainte et sans effroy ;

ou les hommes portent les charges sur la teste, les femmes sur les espales ; elles pissent debout, les hommes croupis (2) ;

et encensent comme les dieux les hommes qu'ils veulent honorer

ou l'on mange toute sorte d'herbes, sans autre discretion que de refuser celles qui leur semblent avoir mauvaise senteur ;

ou tout est ouvert, et les maisons, pour belles et riches qu'elles soyent, sans porte, sans fenestre, sans coffre qui ferme, et sont les larrons doublement punis qu'ailleurs ;

ou ils tuent les pouils avec les dents, comme les magots, et trouvent horrible de les voir escacher sous les ongles.

(I, 23, t. I. p. 159).

Il est bien vrai que tous generalement adorent pour leurs Dieux principaux le Soleil, la Lune, & la Terre. (L. V, ch. 14, f. 323. r^o.)

Aussi quand ils jurent ils touchent la terre, & regardent le soleil. L. V, c. 14, f. 323 r^o .

Ils mangent leur chair et le poisson crud (1). (L. V, ch. 17, f. 327 r^o.)

Quand elles accouchent elles ne se tourmentent ni ne se passionnent tant que les autres. (L. III, ch. 39, f. 252 v^o.)

Les hommes pissent accroupis comme font noz femmes par deçà, & les femmes de ce país pissent tout debout. (L. VI. ch. 10, f. 455 r^o.)

De ces encensoirs ils encensoient aussi leurs seigneurs, comme ils feirent Cortes, & autres Espagnols, quand il entra au temple (L. II. ch. 89. f. 176. v^o.)

Ils mangent toutes sortes d'herbes, lesquelles n'ont point mauvaise odeur (L. II. ch. 85 f. 172. r^o.)

Leurs logis n'ont portes, ni fenestres fermantes, tout est ouvert : & pour ceste cause on chastie fort severement les adulteres, & larrons (L. II. ch. 85. f. 171. v^o.)

ils mangent neantmoins fort bien toutes autres bestes vivantes, jusqu'à leurs propres poulx, alleguans quelques uns d'entre eux qu'ils les mangent pour leur santé, disans

(1) Voir encore la même coutume, page 435 v.

(2) La seroude de ces deux particularités seule se rencontre chez Gomara : mais toutes deux étaient chez Hérodote, et c'est un souvenir d'Hérodote qui se glisse ici dans l'énumération de Montaigne, et la traduction de Saliat, p. 42 v^o. « Les hommes portent leurs fardeaux sur leurs testes et les femmes sur leurs espales. Elles se tiennent debout quand elles urinent, mais les hommes s'accroupissent. »

d'avantage, qu'il est plus honneste de les manger, que de les tuer entre les ongles. (L. II. ch. 85. f. 172 r^o.)

Ailleurs encore, Montaigne s'amuse à ce jeu d'accumuler des coutumes étranges. Dans l'*Apologie de Raimond Sebonde*, à nouveau, il veut montrer la vanité de nos opinions et illustrer cette pensée d'Epicure que « en mesme temps qu'elles sont icy, elles sont toutes pareilles et en mesme façon en plusieurs autres mondes ». Combien l'eût-il dit « plus assurément », s'ecrie Montaigne, s'il eût connu tout ce que nous révèle le nouveau monde des Indes ! Et là-dessus, il amasse une collection de croyances religieuses et de coutumes qui rappellent celles de l'ancien monde et qui avaient germé dans des nations « n'ayans, comme l'on estime, jamais ouy des nouvelles de nous ». On a pu, par l'exemple précédent, se convaincre que Gomara est bien la source principale des *Essais* pour ces usages indiens, et on y a trouvé les moyens de contrôler l'exactitude de Montaigne. Pour éviter les longueurs je me contenterai, pour ce second exemple, au lieu d'établir un parallèle, de reproduire le passage de Montaigne, en indiquant en note les références à Gomara.

On trouve, au Nouveau-Monde des nations n'ayans, comme l'on estime, jamais ouy nouvelles de nous, où la circoncision estoit en credit ; où il y avoit des estats et grandes polices maintenuës par des femmes (1), sans hommes ; où nos jeusnes et nostre caresme estoit représenté, y adjoustant l'abstinence des femmes (2) ; où nos croix estoient en diverses façons en credit : icy on en honoroit les sepultures (3) ; on les appliquoit là, et mesmes celle de S. André, à se deffendre des visions nocturnes et à les mettre sur les couches des enfans contre les enchantements (4) ; ailleurs ils en rencontrèrent une de bois, de grande hauteur, adorée pour dieu de la pluye (5), et celle là bien fort avant dans la terre ferme : on

(1) cf. GOMARA, trad. Fumée, ed. 1584, f. 242-264 r.

(2) cf. f. 240 et en divers autres endroits.

(3) cf. f. 199 r^o.

(4) cf. f. 258 r^o.

(5) cf. f. 69 v^o.

y trouva une bien expresse image de nos penitenciers ; l'usage des mitres, le célibat des prestres, l'art de diviner par les entrailles des animaux sacrifiez ; la façon au prestres d'user en officiant de langue particuliere et non vulgaire ; et cette fantasie, que le premier dieu fût chassé par un second, son frere puisné ; qu'ils furent creés avec toutes commoditez, lesquelles on leur a depuis retranchées pour leur peché, changé leur territoire et empiré leur condition naturelle (1) ; qu'autrefois ils ont esté submergez par l'inondation des eaux celestes ; qu'il ne s'en sauva que peu de familles, qui se jetterent dans les hauts creux des montaignes, lesquels creux ils boucherent, si que l'eau n'y entra point, ayant enfermé là dedans plusieurs sortes d'animaux ; que, quand ils sentirent la pluye cesser, ils mirent hors des chiens, lesquels estans revenus nets et mouillez, ils jugerent l'eau n'estre encore guiere abaissée ; depuis, en ayant fait sortir d'autres et les voyans revenir bourbeux, ils sortirent repeupler le monde, qu'ils trouverent plain seulement de serpens (2). On rencontra en quelque endroit la persuasion du jour du jugement, si qu'ils s'offençoient merueilleusement contre les Espaignols, qui espendoient les os des trespassez en fouillant les richesses des sepultures, disant que ces os escartez ne se pourroient rassembler audit jour (3) ; la trafique par eschange, et non autres, foires et marchez pour cet effect ; des nains et personnes monstrueuses pour l'ornement des tables

(1) Tout ceci est pris aux coutumes du Pérou, cf. p^r les mitres, f. 323 r^o ; p^r le célibat des prestres, f. 323 v^o ; pour la consultation des entrailles, f. 324 r^o ; pour la langue spéciale de la religion, f. 323 v^o ; pour les dieux freres dont le puisné chasse l'aîné, f. 324 v^o ; p^r la chute des premiers hommes, f. 324 v^o.

2 cf. f. 325 toujours dans les coutumes du Pérou : « Ils racontent en outre comme en un certain temps il chent tant d'eau du ciel que toutes les campagnes furent submergees, & toutes les personnes noïées, exceptees celles qui se sauverent dedans des creux, & cavernes des hautes montaignes, l'entree desquelles ils boucherent si bien que l'eau n'y pouvoit entrer, s'estans premierement garnis de bonnes provisions, & de grande quantité de bestail : & quand ils sentirent qu'ils ne pluvoit plus, ils firent sortir dehors deux chiens, & voains qu'ils estoient retournez nets & mouillez, congneurent par là que les eaux n'estoient point abaissées. Mais apres en firent encor' sortir d'avantage, & lors aucuns revindrent souillez et pleins de fange, par là ils jugerent que l'eau estoit abaissée, & à lors sortirent de leurs creux pour repeupler la terre. (L. V, ch. 15, f. 325 r^o.)

3 « Quand les Espaignols ouvroient ces sepulchres, & jettoient les ossements degà delà, les Indiens les prioient de ne faire pas ainsi, de peur qu'estant ainsi escartez ils ne peussent resusciter. (L. V, ch. 17, f. 327 v^o.)

des princes (1); l'usage de la fauconnerie selon la nature de leurs oiseaux ; subsides tyranniques, delicatesses de jardinage, dances, sauts bateleresques, musique d'instrumens, armoiries, jeux de paume (2), jeu de dez (3) et de sort auquel ils s'eschauffent souvent jusques à s'y jouer eux-mesmes et leur liberté; medecine non autre que de charmes (4); la forme d'escrire par figures (5); creance d'un seul premier homme pere de tous les peuples (6); adoration d'un dieu qui vesquit autrefois homme en parfaite virginité, jeusne et pœnitence, preschant la loy de nature et des cerimonies de la religion, et qui disparut du monde sans mort naturelle (7); l'opinion des geants (8); l'usage de s'enyvrer de leurs brevages et de boire d'autant (9); ornemens religieux peints d'ossements et testes de morts, surplys, eau beniste, aspergez (10), femmes et serviteurs qui se presentent à l'envy à se brusler et enterrer avec le mary ou maistre trespasé; loy que les aisnez succedent à tout le bien, et n'est reservé aucune part au puisné que d'obeissance (11); coutume, à la promotion de certain office de grande autorité, que celui qui est proueu prend un nouveau nom et quitte le sien; de verser de la chaux sur le genou de l'enfant freschement nay, en luy disant : « Tu es venu de poudre et retourneras en poudre »; l'art des augures. . . .

On y trouva aussi la creance du purgatoire, mais d'une forme nouvelle: ce que nous donnons au feu, ils le donnent au froid, et imaginent les ames et purgées et punies par la rigueur d'une extreme

(1) cf. f. 92 r° & ailleurs

(2) La plupart de ces coutumes se rencontrent au Mexique selon Gomara. Pour la fauconnerie, cf. f. 95 r°; la danse, la paume, la musique, cf. f. 94; pour le jardinage, f. 98 r°.

(3) cf. f. 441 r°.

(4) en beaucoup d'endroits, cf. particulièrement, f. 253 v°-258.

(5) cf. f. 158 r°.

(6) cf. f. 158 v°.

(7) cf. f. 84 r°.

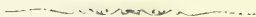
(8) cf. f. 158 r°.

(9) cf. f. 257 r°.

(10) V. pour tous ces détails f. 160 r°.

(11) cf. f. 159 v°.

froidure (1). Et m'advertit cet exemple d'une autre plaisante diversité : car, comme il s'y trouva des peuples qui aymoyent à defubler le bout de leur membre et retranchoient la peau à la mahumetane et à la juisve, il s'y en trouva d'autres qui faisoient si grande conscience de le defubler qu'à tout des petits cordons ils portoient leur peau bien soigneusement estirée et attachée au dessus, de peur que ce bout ne vist l'air ; et de cette diversité aussi, que, comme nous honorons les roys et les festes en nous parant des plus honnestes vestemens que nous ayons ; en aucunes regions, pour montrer toute disparité et submission à leur roy, les subjects se presentoyent à luy en leurs plus viles habillemens, et entrant au palais prenoyent quelque vieille robe deschirée sur la leur bonne, à ce que le lustre et l'ornement fust au maistre (2).



(1) cf. f. 12 r., — 51 v°, — et surtout f. 34.

(2) (ll. 12, l. IV, p. 114.) Ceux qui avoient quelque affaire à communiquer à Montezuma entroient piez nus, & pauvrement vestus, selon leur ceremonie. Car encor qu'ils fussent riches il falloit qu'ils meissent de vieilles couvertures par dessus leurs bons habillemens. (L. II, ch. 34. f. 93. r°.)

Livres d'Histoire Moderne utilisés après 1588

Osorio

Après 1588, la curiosité de Montaigne pour les pays lointains ne se dément pas. Gomara l'avait retenu longuement dans les Indes occidentales ; maintenant c'est surtout aux Indes orientales qu'il va s'intéresser. Il a rencontré vers cette époque une *Histoire du roi Emmanuel de Portugal* écrite en latin par l'évêque Gêrôme Osorio. (1) et, comme l'histoire du Portugal sous Emmanuel consiste presque entièrement en des navigations et des expéditions lointaines, il a trouvé là beaucoup d'anecdotes et de coutumes qui ont attiré son attention. Au reste, l'histoire d'Osorio, qui n'a pas eu moins de succès que celle de Gomara (2), est une histoire beaucoup plus sérieuse et moins fantaisiste. Elle puise ses matériaux en grande partie dans un ouvrage bien informé de Lopez de Castañeda qui avait paru en portugais de 1551 à 1561 : *l'Histoire de la découverte et la conquête des Indes par les Portugais*.

Coste a reconnu deux emprunts de Montaigne à Osorio. Il a pensé que Montaigne s'était servi, non de l'histoire latine d'Osorio, mais d'une traduction française qui en fut donnée en 1581 par Simon Goulard. Nous avons aujourd'hui un exemplaire du texte d'Osorio qui porte la signature de Montaigne ; Montaigne le possédait donc dans sa bibliothèque. J'ajoute qu'il s'en est servi : des détails de style démontrent que l'un au moins des emprunts connus de Coste, l'histoire des persécutions endurées par les juifs

(1) *De rebus Emmanuelis Lusitanie regis... libri duodecim*. Cologne 1574.

(2) Antérieurement à l'époque où Montaigne lit Osorio, le *Manuel du Libraire* cite des éditions de 1574-1574-1576-1586 ; la Bibl. Nat. possède une édition de 1581. On connaît en outre deux éditions de la traduction française de Goulard, datées de 1581, et de 1587.

de Portugal a été lu directement dans le texte latin (1). Toutefois, il semble que Montaigne a également connu la traduction française : d'autres emprunts paraissent en venir (2), et nous verrons que certainement Montaigne a tiré profit des huit livres résumés de Castaneda et autres historiens dont Goulard a fait suivre sa traduction d'Osorio. D'ailleurs, la traduction de Goulard est assez fidèle pour que, dans la plupart des cas, il soit à la fois inutile de rechercher et impossible de décider si c'est elle ou le texte latin que Montaigne a eu comme modèle. Dans ces conditions, nous croyons préférable de citer d'après la traduction française.

Aux deux emprunts connus de Coste (3), il faut joindre les douze que voici :

Montaigne

Au royaume de Narsingue, encores aujourd'huy, les femmes de leurs prestres sont vives ensevelies avec le corps de leurs maris. Toutes autres femmes sont bruslées aux funérailles des leurs, non constamment seulement, mais gaïement. A la mort du roy, ses femmes

Osorio

Après leur mort (des Banlanes ou religieux du pays) on enterre les veves toutes visves auprès d'eux. Les autres femmes après le deces de leurs maris sont portées en grande compagnie de leurs parents et amis avec chansons de resjouissance & de louange près d'un feu

(1) Comparer Montaigne (I, 14, t. I, p. 67) avec les textes correspondants d'Osorio dans l'édition de Cologne 1574, f. 6^r et f. 13^v et dans la traduction Goulard, p. 6-15. Montaigne dit par exemple : « les passagers.... les amusèrent sur mer, tantost avant, tantost arriere, » ce qui semble indiquer qu'il se souvient du texte même d'Osorio : « Multo erroribus miseros homines ludificabant » incomplètement rendue par Goulard ainsi : « ils tracassaient ces pauvres juifs çà & là ». Montaigne conserve l'image impliquée dans le mot « ludificare » qui n'avait pas passé dans la traduction Goulard. On trouvera dans le passage quelques autres détails du même genre qui prouvent que Montaigne l'a pris dans le texte latin.

(2) Voir en particulier l'histoire de la mort de Ninachetuen (Montaigne II, 3, t. III, p. 38) ; Osorio L. IX, ch. 27 : Osorio dit « *Ninachetuenensis* » que Montaigne et Goulard traduisent uniformément par « *Ninachetuen* » ; Osorio dit « se in pyram praecipitem dedit », que tous deux rendent avec la même légère inexactitude « il se jetta dans le feu ». De même encore, dans le morceau sur les usages de nobles Callictiens, Montaigne (III, 5, t. V, p. 264) Osorio (L. II, ch. 1) Osorio : « *qui in eos incidierunt* » ; Goulard : « *ceux qui se sont approchez un peu trop près d'eux* » ; Montaigne : « *ceux qui seulement ont approché un peu trop près d'eux* ».

(3) *L'histoire des persécutions souffertes par les Juifs de Portugal* (I, 44, t. I, p. 67) dont nous venons de parler ; & deuxièmement les coutumes des habitants de l'île Dioscoride (I, 56, t. 2, p. 297. Osorio. L. V, ch. 6.)

et concubines, ses mignons et tous ses officiers et serviteurs, qui font un peuple, se presentent si allegrement au feu ou son corps est bruslé qu'ils montrent prendre à grand honneur d'y accompagner leur maistre 1

(I, 14, t. I, p. 66).

Les estrenes que le roy envoie aux princes ses vassaux, tous les ans, c'est du feu, lequel apporté, tout le vieil feu est esteint et de ce nouveau sont tenus les peuples voisins venir puiser chacun pour soy, sur peine de crime de leze majesté;

(I, 23, t. I, p. 158).

ardent dedans lequel on les jette vives...

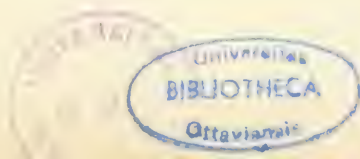
Quand le Roy meurt, on allume un feu de bois odoriférans, & met-on le corps sur le bucher. Lors on luy baille pour compaignie toutes ses concubines, tous ses mignons, ses domestiques & serviteurs qui sont bruslez avec ce corps.

Or ils acourent si alaigrement à ce feu, qu'on void manifestement qu'ils estiment que le plus grand honneur qu'ils pourroyent jamais acquerir consiste à estre compaignons de leur Roy en sa mort.

(L. IV, ch. 12, f. 118 v°, 119.)

Tous les ans (au royaume de Benemotapa) le Roy envoie de ses domestiques & familiers porter de sa part aux Roys et Princes ses vassaux du feu nouveau, auquel les autres sujets vont pour en avoir leur part : ce qui fait comme s'en-suit. Quand l'ambassadeur arrive à la maison de l'un de ces Princes, qui qu'il soit, on estaint le feu. Puis l'ambassadeur en r'allume de nouveau, & lors tous viennent en prendre là pour l'emporter en leurs maisons. Qui refuse cela est estimé traistre ou rebelle, & le fait on mourir comme criminel de lese majesté :

1 C'est certainement dans Osorio que Montaigne a pris ce passage; mais il faut noter qu'il rencontrait cette coutume dans beaucoup d'auteurs lus par lui à la même époque : dans Herodote, qu'il cite précisément à ce sujet (*Anologie de Raymond Lebon*, livre II, ch. 12), dans Balbi (en divers endroits et notamment trad. latine de 1606, page 89), dans *l'Histoire de la Chine de Juan Gonzalez de Mendoza*. On peut rapprocher de ce dernier auteur le passage suivant : « Le corps du roy estant bruslé, on jette dedans les femmes les plus favorisées, ensemble les serviteurs et esclaves les plus aimez, lesquels y vont tous si volontiers, que chacun procure d'entrer premier au feu, et celui qui est le dernier, se tient pour infortuné et malheureux, disant eux tous qu'ils s'en vont servir leur Roy en l'autre monde auquel lieu ils s'attendent de vivre en toute joye : qui est la cause qu'ils s'offrent à la mort de si bon cœur et qu'ils mettent ce jour là leurs plus beaux et riches habillements. (G. de Mendoza, Trad. Luc de la Porte, éd. 1589, page 315) : voyez encore le même fait page 293.



& s'il est besoin. on leve une armée contre luy pour l'attrapper et exterminer cruellement comme un perfide et déserteur.

(L. IV, ch. 19, f. 124, v° .)

où, quand le roy, pour s'adonner du tout à la devotion, se retire de sa charge (ce qui avient souvent), son premier successeur est obligé d'en faire autant, et passe le droict du royaume au troisieme successeur :

Il avoit une loy portant que si le Roy par dévotion quittoit la couronne pour employer le demeurant de ses jours à vivre solitairement en quelque lieu à l'escart & vacquer aux affaires de sa superstition incontinent après sa mort, son successeur seroit contraint laisser le gouvernement du Royaume, & se retirer en la même solitude. afin & lors celuy a qui les loix adjugeoient la couronne s'emparoit du Royaume.

(L. VII, ch. 12, f. 207, v°.).

où hommes et femmes sont circoncis et parcelllement baptisés :

Les masles sont circoncis au huitiesme jour, & coupe l'on mesmes quelque chose aux femmes, afin quelles semblent aucunement circoncis Les masles sont baptisez quarante jours après la circoncision, les femmes au bout de trois mois.

(L. IX, ch. 24, f. 276, v°).

Albuquerque, vice-roy en l'Inde pour Emmanuel, roy de Portugal, en un extreme peril de fortune de mer, print sur ses espaules un jeune garçon, pour cette seule fin qu'en la société de leur peril son innocence luy servist de garant et de recommandation envers la faveur divine pour le mettre à bord.

(I, 39, t. II, p. 177).

Albuquerque voyant un fort jeune garçon prest d'estre noyé par les vagues qui entroyent à randon dans sa navire, le chargea & tint sur ses espaules, jusques à ce qu'on fust venu au secours d'un autre navire, & dit, L'innocence de cest enfant m'asseure que par la grace de Dieu j'eschapperay ce danger.

(L. VIII, ch. 9, f. 234, r°).

Ninachetuen, seigneur indois, ayant senty le premier vent de la

Quand Ninachetuen entendit que le Roy de Campar estoit appellé

deliberation du vice-roy portugais de le depousseder, sans aucune cause apparante, de la charge qu'il avoit en Malaca, pour la donner au roy de Campar, print à part soy cette resolution : il fit dresser un eschaffault plus long que large, appuyé sur des colonnes, royellement tapissé et orné de fleurs et de parfuns en abondance ; et puis, s'estant vestu d'une robbe de drap d'or chargée de quantité de pierreries de hault prix, sortit en ruë, et par des degrez monta sur l'eschaffault, en un coing duquel il y avoit un bucher de bois aromatiques allumé. Le monde accourut voir à quelle fin ces preparatifs inaccoustumés. Ninachetuen remontra d'un visage hardy et mal contant l'obligation que la nation portugaloise luy avoit ; combien fidelement il avoit versé en sa charge ; qu'ayant si souvent tesmoigné pour austruy, les armes à la main, que l'honneur luy estoit de beaucoup plus cher que la vie, il n'estoit pas pour en abandonner le soing pour soy-mesme ; que fortune luy refusant tout moyen de s'opposer à l'injure qu'on luy vouloit faire, son courage au moins luy ordonnoit de s'en oster le sentiment et de ne servir de fable au peuple et de triomphe à des personnes qui valoient moins que luy. Ce disant, il se jetta dans le feu.

II, 3, t. III, p. 38.

pour lui succeder en sa charge, il conclud en soi-mesme de ne souffrir nulement d'estre degradé. Pourtant il fit dresser un eschaffault eslevé et longuet appuyé sur quelques colonnes, tapissé, orné de fleurs & parfums en abondance. Cela fait il se vestit d'une robe de drap d'or, & tout couvert de pierres précieuses sortit en rue ainsi equipé, & monta par des degrez sur l'eschaffault.

Il y avoit en dessus un bucher de bois odoriferant bien agencé & allumé. Ceste pompe extraordinaire de Ninachetuen fit lever les yeux & les oreilles de tout le peuple, ne sçachant que vouloit dire cest appareil. Ninachetuen commença lors a faire une piteuse harangue et en premier lieu ramentier les services que les Portugallois avoyent receus de luy avant la prinse de la ville, & ce qu'il avoit fait depuis en faveur du Roy Emmanuel : combien il s'estoit monstré ferme & fidele en son devoir : avec quelle magnanimité en plusieurs endroits il avoit hazardé sa vie pour preuve de loyauté. Que pour recompense de tant de bons devoirs, la nation Portugalloise vouloit diffamer de telle sorte sa vieillesse qu'il estoit impossible de trouver homme ayant son honneur en quelque recommandation qui voulust ni peust digerer cela en aucune sorte : car ils le despouilloient de la charge qu'eux mesmes luy avoyent commise, le degradoyent de ses honneurs le reputans digne d'achever ses jours ignominieusement, & servir de fable & de risée à tout le monde. Quant à luy, qu'il avoit tousjours moins estimé sa vie que son honneur & fait mesme sa

résolution de mourir pour conserver sa reputation, & pourtant qu'à l'heure présente il changeoit volontiers sa vie à la mort plustost que de recevoir la honte qu'on luy vouloit faire. Disant ces choses il se jetta dedans le feu.

(L. IX, ch. 27, f. 278.)

De fresche memoire, les Portugais assiegeans la ville de Tamly au territoire de Xiatine, les habitans d'icelle porterent sur la muraille quantité de ruches, dequoy ils sont riches, et, avec du feu chasserent les abeilles si vivement sur leurs eunemis qu'ils abandonnerent leur entreprinse, ne pouvant soustenir leurs assauts et piqueures. Ainsi demeura la victoire et liberté de leur ville à ce nouveau secours, avec telle fortune qu'au retour du combat il ne s'en trouva une seule à dire.

(II, 12, t. III, p. 335.)

Baraigue fit une autre course jusques aux portes d'une ville du territoire de Xiatime nommée Tanly. Les habitans qui se voyoyent en extreme danger apporterent sur les murailles & mirent le feu en une infinité d'exaims d'abeilles dont le pais est riche : tellement que les Portugallois bruslez du feu & picquez vivement de ces mouches furent contrains se retirer, & y en eut qui receurent des coups de main, afin qu'ils ne se plainnissent pas d'avoir esté chascez par les mouches seulement. Barrigue fut du nombre. (1)

(L. VII, ch. 19, f. 244. v^o.)

Ce qu'on nous dit de ceux du Bresil, qu'ils ne mouroyent que de vieillesse, on l'attribue à la serenité et tranquillité de leur air ; je l'attribue plustost à la tranquillité et serenité de leur ame deschargée de toute passion, pensée ou occupation tendue ou desplaisante, comme gents qui passoyent leur vie en une admirable simplicité et ignorance, sans lettres, sans loy, sans roy, sans religion quelconque.

(II, 12, t. III, p. 265.)

La terre est fertile, plaisante, & si salubre qu'il n'est gueres besoin d'y (au Brésil) user de medecine : car ceux qui meurent sont emportez plustost de vieillesse que de maladie.
.
ils n'ont connoissance de lettres quelconques, vivent sans religion, sans loy, ne s'aident de poids ni mesures, ne sont sujets à Roy quelconque.

(L. II, ch. 15, f. 46, v^o.)

(1) Osorio ne dit point qu'aucune des abeilles ne périt dans l'affaire. Il est possible que Montaigne, qui écrit *Tamly* au lieu de *Tanly* et *Xiatine* au lieu de *Xiatime* ait lu cette anecdote dans quelque autre livre que nous n'avons pas encore rencontré, ou, plus simplement, qu'il écrive ceci de mémoire et que quelque inexactitude se glisse dans son souvenir.

Les Portugais prindrent en la mer des Indes certains Turcs prisonniers, lesquels, impatiens de leur captivité, se resolurent, et leur succeda frottant des clous de navire l'un à l'autre et faisans tomber une etincelle de feu dans les caques de poudre (qu'il y avoit en l'endroit où ils estoient gardez) d'embraser et mettre en cendre eux, leurs maistres et le vaisseau.

(II, 12, t. IV, p. 82).

On trouva (au nouveau Monde) l'abstinence de toute sorte de chair et poisson à leur vivre.

(II, 12, t. IV, p. 111).

Les Portugais disent qu'en certain endroit de leur conquête des Indes ils rencontrèrent des soldats qui s'estoient condamnez avec horribles execrations de n'entrer en aucune composition que de se faire tuer ou demeurer victorieux, et pour marque de ce vœu portoient la teste et la barbe rase.

(II, 21, t. IV, p. 286).

Au royaume de Narsingue. . . non seulement les gents de guerre, mais aussi les artisans desmeslent leurs querelles à coups d'espée. Le roy ne refuse point le camp à qui se veut battre, et assiste, quand ce sont personnes de qualité, estrenant le victorieux d'une chaisne d'or; mais, pour laquelle conquerir, le premier à qui il en prend envie peut venir aux armes avec celui qui la porte, et, pour s'estre desfaict d'un combat, il en a plusieurs sur les bras.

(II, 27, t. V, p. 4.)

Les prisonniers Turcs aimans mieux mourir que vivre esclaves, firent tant avec des cloux de fer frottez l'un contre l'autre, que les estincelles en volèrent sur certains caques de pouldre, laquelle brusla vaisseau Portugallois, prisonniers & tout.

(L. XII, ch. 23, f. 366, r°).

Les Baneanes ne mangent chair ny poisson.

(IV, 12)

Baret. voulant prendre terre fut assailly de trente Mores qui avoyent la teste & la barbe rase, qui estoit un signe de certain vœu, par lequel ils s'estoyent condamnez avec horribles exécrations à mourir plustost que de quitter la place.

(L. V, ch. 7, f. 154, v°).

Celui qui desfie un autre combat à outrance demande place au Roy en laquelle il puisse seurement combattre son adversaire. Si c'est quelque homme de marque, le Roy se trouve là en personne et donne une petite chaine d'or au vainqueur qui la doit garder tout le temps de sa vie, autrement il perd tout l'honneur qu'il avoit acquis. Et est loisible a tout homme de lever les armes contre luy seul à seul, pour essayer qui emportera la chaine, laquelle au plus fort, & lui est ostée s'il se laisse vaincre puis

après un encores plus vaillant que luy. Et non seulement les gens de guerre, mais aussi les artisans vuident à coups d'espée les débats survenans entr'eux pour savoir qui est le plus excellent ouvrier.

(L. IV, ch. 42, f. 119.)

Ceux de Callicut font des nobles une espece par dessus l'humaine. Le mariage leur est interdit et toute autre vacation que bellique. De concubines, ils en peuvent avoir leur saoul, et les femmes autant de rufiens, sans jalousie les uns des autres; mais c'est un crime capital et irremissible de s'accoupler à personne d'autre condition que la leur; et se tiennent pollus, s'ils en sont seulement touchez en passant, et comme leur noblesse en estant merveilleusement injuriée et intéressée tuent ceux qui seulement ont approché un peu trop près d'eux: de manière que les ignobles sont tenus de crier en marchant, comme les gondoliers de Venise au contour des ruës pour ne s'entreheurter, et les nobles leur commandent de se jeter au quartier qu'ils veulent. Ceux-cy evitent par là cette ignominie qu'ils estiment perpetuelle, ceux là une mort certaine. Nulle durée de temps, nulle faveur de prince, nul office ou vertu ou richesse peut faire qu'un roturier devienne noble. A quoy ayde cette coustume que les mariages sont defendus de l'un mestier à l'autre: ne peut une de race cordonnière espouser un charpentier; et sont les parents obligez de dresser les enfants à la vacation des pères, précisément et non à autre vacation,

Il est defendu aux gentils-hommes de se marier, afin que rien ne les empesche de s'exercer continuellement aux armes. Mais un chacun a plusieurs Damoiselles à son commandement: & estime-on qu'ils ayent commis un crime horrible entre les autres, s'ils ont la compagnie d'une femme qui ne soit point Damoiselle. Ces Damoiselles ont aussi autant de rufiens qu'il leur plait pourveu que ce soyent Naires, c'est-à-dire Gentils-hommes. Les uns ne sont point jaloux des autres.
. . . Si un Naire paillarde avec une roturiere, ses compagnons le hachent en pieces. Les femmes nobles aussi qui ont affaire avec autres que Naires, sont traitées de mesme. Si quelque roturier les touche, ils estiment que cela souille leur noblesse: & ne trouvent meilleur expedient de venger ceste grande injure, que de tuer ces misérables qui se sont approchez un peu trop près d'eux. Voilà pourquoy quand ceux qui ne sont pas nobles marchent çà ou là, ils sont contrains de crier à haute voix, comme pour dire qu'ils sont en chemin. Quand les Naires entendent à ces cris que les autres s'approchent, ils leur commandent de se tirer à quartier, & par ce moyen les ignobles évitent la mort, & les nobles l'ignominie

par où se maintient la distinction et continuation de leur fortune.

(III, 5, t. V, p. 264).

perpetuelle. En ce lieu la noblesse ne s'obscurcit pour mechanceté que le noble commette, & ne faut pas qu'un roturier pense jamais estre autre, fut-il le plus sage & vertueux de tous les hommes du monde : il faut necessairement que chacun demeure en la condition en laquelle ont esté ses prédécesseurs. Les mestiers sont tellement distinguéz, que ceux de l'un ne peuvent marier leurs filles à ceux de l'autre. Comme pour exemple les fils d'un cousturier ne peuvent espouser les filles d'un cordonnier, n'y apprendre autre mestier que celuy de leur père : & font de mesme es autres mestiers par une coustume observée entre eux de tout temps.

L. 2. ch. 3. t. 34^r.

Lopez de Castañeda

De l'ouvrage d'Osorio nous ne pouvons détacher celui de Lopez de Castaneda « *Histoire de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais.* » Montaigne l'a lu, en effet, vers la même époque et probablement dans le même volume. Nous savions déjà que sa bibliothèque contenait une traduction en Castillan du premier des huit livres de Castaneda ; mais il ne lisait pas l'Espagnol. C'est donc très probablement dans l'abrégé français que Goulard donna à la suite de sa traduction d'Osorio que Montaigne a pu connaître l'histoire de Castaneda (1). Voici trois coutumes et une anecdote qui me paraissent en venir :

(1) La traduction de Goulard est intitulée : « *Histoire de Portugal consistant es entreprises, navigations et gestes memorables des Portugallois, tant en la conquête des Indes Orientales par eux descovertes, qu'es guerres d'Afrique & autres exploits, depuis l'an mil quatre cens nonante six, sous Emmanuel premier. Jean troisieme & Sebastian premier du nom. Comprises en vingt Livres, dont les douze premiers sont traduits du Latin de Jerome Osorius, Evêque de Sylves Algarce, les huit suivant prins de Lopez de Castagnede & d'autres historiens.* » Voici comment il s'exprime au sujet des 8 derniers livres qui font suite aux douze livres d'Osorio : « J'en avance outre mon esperance.

Montaigne

Au royaume de Ternate.
la coustume porte qu'ils n'entre-
prennent guerre sans l'avoir de-
noncée, y adjoustans ample decla-
ration des moiens qu'ils ont à y
employer, quels, combien d'hommes,
quelles munitions, quelles armes,
offensives et defensives. Mais aussi,
cela fait, ils se donnent loy de se
servir à leur guerres, sans reproche,
de tout ce qui aide à vaincre.

(I. 5. t. I, p. 29.)

Et au quartier par où les Portu-
gaiz escornerent les Indes, ils trou-
verent des estats avec cette loy uni-
verselle et inviolable, que tout en-
nemy vaincu par le roy en presence
ou par son lieutenant est hors de
composition de rançon et de mercy.

(I, 16, t. I, p. 94.)

(En une nation), le soldat qui, en
un ou divers combats, est arrivé a

Castaneda

La coustume du pays porte, que
quand les Insulaires veulent faire
la guerre à quelques autres, afin
que les assaillis ne se plaignent
d'avoir esté surprins, ils les en-
voyent desfier premierement, & les
avertissent des gens qu'ils meinent,
descrivant les armes defensives &
offensives qu'ils portent : si les
autres se rendent on ne leur fait
aucun desplaisir : mais s'ils font les
asseurez, disans n'avoir peur &
estre prest à se defendre, de là
en avant ils peuvent s'entrecourir
sus, & se faire la guerre par tous
les moyens de finesse & de trahison
dont ils se peuvent aviser, sans en
encourir blasme.

(L. XIV, ch. 16.)

Cachil disoit la coustume invio-
lable estre qu'en toutes les batail-
les esquelles les Roys ou leurs lieu-
tenans se trouvoient, on faisoit
mourir sans aucune remission tous
les ennemis qui avoyent attendu le
combat ou l'assaut.

(L. 14, ch. 15, f. 416.)

Correa sceut que quiconque en
ces isles peut porter à son Roy à

ajoutant, pour le parachevement de l'histoire, ce qui est arrivé de plus memorables
es Indes, sous le regne de Jean troisieme dont Osorius ne fait aucune mention, ayant
coupé le fil de son histoire à la mort d'Emmanuel ; & ai suivi entierement Lopez de
Castagnede historien Portugallois. Quant à la guerre de
Diu contenue au 19^e livre Damian de Goes gentil homme de Portugal m'a conduit es
traitez latins qu'il en a faicts. Et pour le regard du dernier les écrits de plusieurs
historiens modernes m'y ont aidé, comme la lecture en fera foy, n'ayant rien mis du
mien qu'en la translation & disposition, avec la plus soigneuse fidelité que j'ai peu,
laissant (en Castagnede et Goes nommément) quelques repetitions et discours emuyeux
qui n'eussent servis que de remplage, et qui estans obmis n'ostent rien du lustre de
l'histoire entière. (Edition de 1581, préface.)

presenter à son roy sept testes d'ennemis est fait noble.

(I, 23, t. I, p. 158.)

Les presents qu'on offrit de la part de l'empereur Solyman à l'empereur de Calicut le mirent en si grand despit que non seulement il les refusa durement, disant que ny luy ny ses predecesseurs n'avoient accoustumé de prendre, et que c'estoit leur office de donner, mais en outre fait mettre en un cul de fosse les ambassadeurs envoyez à cet effect.

III, 9, t. VI, p. 159.

diverses fois sept testes d'ennemis tuez en guerre, il est fait chevalier et gentil homme qu'ils appellent Mandarin.

(L. 14, ch. 15, f. 416.)

L'Ambassadeur dit au Roy sans autre preface, Sire, le Bassa Soleiman . . . vous salue affectueusement . . . je vous apporte une longue robbe des chausses et un bonnet de drap d'or. Alors le Roy changeant de contenance, & d'un regard felon luy respondit, Les Empereurs de Calicut n'ont jamais reçu ny ne recevront encore aucun present ains en donnent : & ne s'aident de forces estrangeres pour accoustumé de restablir les autres Roys en leurs royaumes. Pourtant (dit-il aux Naires qui l'environnoyent) empoignez-moy cet outreucidé cy . . . qu'on le serre en basse fosse. (1)

L. XIX, ch. 6, f. 548.

Gasparo Balbi

C'est encore aux Indes orientales que nous voyageons avec Gasparo Balbi (2). Balbi est un marchand venitien, qui, pour affaires, fit un long voyage de 1579 à 1588 en divers pays orientaux et passa jusqu'au royaume de Pegu. De retour dans son pays, il jugea utile de donner à ceux qui imiteraient son exemple des indications pratiques sur les régions qu'il avait traversées. Sa relation est un journal passablement sec, et quoique la préface un peu pédante accumule les citations d'Aristote et de Quintilien

1. Eau tenu à rapporter en entier le passage de Castaneda, parce que Montuzum en l'abrégéant en modifie quelque peu le sens.

(2) *Viaggio del l'Indie Orientale de Gasparo Balbi*. Venise 1590.

pour prouver l'utilité et la dignité du savoir, ce qu'on trouve surtout dans l'ouvrage, ce sont des renseignements qui intéressent un bon marchand : combien de jours il faut compter de telle ville à telle autre ; quels sont les prix des différentes marchandises ; quels sont les poids et les mesures dont use chaque peuple. Balbi cependant sait observer. Au milieu de ses informations, on trouve quelques coutumes exprimées avec une sobriété un peu fruste, qui donne pleine confiance en la véracité de l'auteur. Quelques-unes d'entre elles ont intéressé Montaigne. Il a dû lire cet ouvrage assez peu de temps avant sa mort : car c'est seulement en 1590 que le voyage de Balbi fut publié à Venise (1). Voici trois exemples pour lesquels la source est certaine et qui établissent incontestablement que Montaigne a lu Balbi :

Montaigne

Un Venitien, qui s'y est tenu long temps et qui ne fait que d'en venir, escrit qu'au royaume du Pegu, les autres parties du corps vestues, les hommes et les femmes vont toujours les pieds nus, mesme à cheval.

(I, 36, t. II, p. 164.)

Et un homme d'aujourd'huy dit avoir veu en une nation orientale ce soing de les agrandir (les oreilles) en tel crédit, & de les charger de poisants joyaux, qu'à tous coups il

Balbi

Gli huomini del Pegù vanno discalzi, e le donne nel caminar mostrano le gambe. (2)

(Balbi, f° 107.)

Le donne poi hanno per bellezza l'avere l'orechie forate in una strana maniera, perche a punto nell'estremita, dove usano di forarle anchora le nostre, fanno loro, fin quando

(1) Je cite naturellement d'après l'édition italienne de Venise (1590), celle que Montaigne eue entre les mains. Une traduction latine de cet ouvrage a été donnée en 1606 dans la *Collection des voyages publiée par les Frères de Bry*. On trouvera dans cette traduction les passages ci-dessus cités pages 84, 85, 115.

(2) Cette phrase est placée en marge dans l'édition de Balbi et joue le rôle de résumé. Voici la phrase du texte qu'on trouve en regard : « Di questi panni così, e fatti de « bombace tutti quei del Gran Regno del Pegù, iguali sono soliti andar discalzi, non « si servono d'altro, che per portarli cinti, et farli pender fino sopra i piedi. Le donne « se ne vestono encara esse matagliano detti panni in quattro parti, perche camminando « vogliono mostrar tutte due le gambe. » Je ne vois mentionné nulle part que même à cheval, ils aient les pieds nus.

passoit son bras vestu au travers d'un trou d'oreille.

(II, 12, t. III, p. 248.)

sono picciole, e tenere un' apertura molto grande, alla quale appendono un piombo, perche col peso suo renda il foro tuttavia maggiore, onde quella carne tenera facile ad arrendersi, viene col tempo ad allargarsi si tanto, che dentro a quel foro potrebbe entrare un braccio. Et quella estremità dell' orecchia trece alle volte tanto, che scende sino su le spalle, il che si mette in conto di maggior bellezza, prevalendo questa cosi strana usanza non meno ne gli huomini, che nelle donne.

(Balbi, p. 76.)

Quoy que dient les femmes de ce grand royaume du Pegu qui au dessous de la ceinture n'ont à se couvrir qu'un drap fendu par le devant et si estroit que, quelque cerimonieuse decense qu'elles y cherchent, à chasque pas on les void toutes, que c'est une invention trouvée aux fins d'attirer les hommes à elles et les retirer des masles à quoy cette nation est du tout abandonnée, il se pourroit dire qu'elles y perdent plus qu'elles n'avancent & qu'une faim entiere est plus aspre que celle qu'on a rassasiée au moins par les yeux (1).

(III, 5, t. V, p. 279.)

Accio l'huomo sia più inclinato alla donna, detta Regina ordino parimente, chele donne andassero nude ne'bracci, & petti con una coscia coperta da una falda come un fazzuolo, ma staccata di maniera, che mentre ella camina, si sventola, & lascia vedere tutta la coscia : & cosi s'osserva fino al presenté.

(Balbi. 126, v°).

Gonzalez de Mendoza

Montaigne ne s'arrête pas au royaume de Pegu, qui est l'extrême limite du voyage de Gasparo Balbi. Il pousse ses lectures jusqu'à la Chine. Encore qu'il y ait fait peu d'emprunts directs, il

(1) Comme on voit, la remarque psychologique appartient à Montaigne.

est intéressant de voir Montaigne lire le premier livre important qui ait fait connaître la Chine en France. Lui aussi a contribué à lui donner cette merveilleuse souplesse d'imagination, grâce à laquelle il se représente l'infinie diversité des hommes et des choses, souplesse qui est la plus heureuse qualité de son intelligence. Montaigne, relevant une institution chinoise, résume ainsi l'impression qui lui est restée de cette lecture : « En la Chine, duquel royaume la police et les arts sans commerce et connoissance des nostres, surpassent nos exemples en plusieurs parties d'excellence et duquel l'histoire m'apprend combien le monde est plus ample et plus divers que ni les anciens ni nous ne pénétrons, les officiers deputez par le prince pour visiter l'Etat de ses provinces, comme ils punissent ceux qui malversent en leur charge, ils remunerent aussi de pure liberalité ceux qui s'y sont bien portez, outre la commune sorte et outre la nécessité de leur devoir : on s'y presente non pour se garantir seulement mais pour y aquerir, ni simplement pour estre payé, mais pour estre estrenné » (1). Ce n'est pas à quelque fragment d'histoire universelle que Montaigne fait allusion ici. Paul Jove, qu'il lit vers la même époque, consacre quelques pages à la Chine, mais on n'y rencontre pas le trait que Montaigne relève. Il se réfère certainement à *l'histoire de la Chine* que Juan Gonçales de Mendoza donna en Espagnol en 1585 (2). Une traduction française en parut à Paris trois ans plus tard sous ce titre : *Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes orientales, divisée en deux parties, contenant en la première, la situation, antiquité, fertilité, religion, ceremonies, sacrifices, rois, magistrats, mœurs, us, loix, et autres choses memorables dudit royaume. Et en la seconde, trois voyages faits vers iceluy en l'an 1577, 1579 et 1584, avec les singularitez plus remarquables y veues et entendues : ensemble un itinéraire du nouveau monde, et le descouvrement du nouveau Mexique en l'an 1583. Faite en espagnol par R. P. Ivan Gonçalés de Mendoce, de l'ordre de S. Au-*

(1) III, 13, l. VII, p. 43.

(2) La Chine était si mal connue en France avant la publication de cet ouvrage que, dans la *cosmographie universelle de Munster, augmentée par Belleforest* (1575), sur 2 000 pages, une seulement est consacrée à la description de la Chine et aux coutumes des Chinois, encore que l'auteur y ait apporté « la plus grande diligence et curieuse recherche qu'il luy a esté possible ». Montaigne a le Munster de 1565, qui ne développe pas davantage cette partie.

gustin : et mise en François avec des additions en marge, et deux Indices par Luc de la Porte, Parisien, docteur és droitz. 4588 et 4589 (1). »

C'est probablement dans cette traduction française que Montaigne a connu l'ouvrage de Gonzalez de Mendoza. J'y rencontre en effet la coutume que Montaigne rapporte dans ses *Essais*. « Le prince despesche secrettement d'an en an à chasque Province des autres juges et Visiteurs, nommez Leuchis, qui sont personnages de mise et ausquels il se fie beaucoup pour la grande experience qu'il a de leurs services, ensemble de leur vie et mœurs, et bonne administration de la justice. Ces Visiteurs vont s'enquestant de lieu en lieu, et de ville à autre, sans se donner à cognoistre, et s'informant secrettement des torts et griefs que font les justiciers de la Province : obtenant du roy pour cest effet tant de pouvoir et d'autorité par les lettres de provision et commission à eux adressantes, que sans recourir à luy, ils peuvent et leur loist, en trouvant les juges en faute, les apprehender et punir, ou les suspendre pour un temps, ou bien les priver entierement, et en somme faire tout ce que bon leur semblera, conformément à leur pouvoir et commission. »

A celuy qui merite d'estre puny ou repris, ia luy fait oster premierement les marques de juges. puis fait executer incontinent la sentence qu'il a donnée contre iceluy. Et s'il y a suspension portée par icelle, il prouvoit aussi tost d'autres juges au lieu et place de ceux qui sont suspendus, admonestant les nouveaux promeus par la peine exemplaire des autres de bien verser en l'Oïffice ou il les commet au nom du roy. Ces visiteurs ont pouvoir et puissance aucunefois de recompenser ceux qu'ils trouvent avoir bien et deüement exercé leur charge voire jusques à les pouvoir installer aux places et charges plus honorables. De maniere qu'estant ainsi apparente et manifeste la recompense qu'il y a pour les bons, et la punition rigoureuse qui est assurée pour les mauvais : cela est cause que ce Royaume de la Chine est l'un des mieux gouvernez qui soyent au monde » (2).

(1) L'ouvrage de Gonzalez eut un tres vil succes lors de son apparition. Outre cette traduction française, une traduction italienne en fut donnée en 1586, dont on se rendit trois réimpressions en quatre ans, et une traduction latine publiée à Francfort en 1587.

(2) *Histoire de la Chine*, pp. 70 et 72.

Ce Gonzalez de Mendoza est un ancien soldat qui s'est fait religieux, et qui, entré dans l'ordre des Augustins, fut envoyé en 1576, par Philippe II en Extrême-Orient pour évangéliser la Chine. C'est dire que les questions de religion et les anecdotes de conversion y tiennent une place importante. Le livre contient cependant une masse de renseignements nouveaux, puisés à des sources chinoises, paraît-il, et d'ailleurs souvent dignes d'une confiance médiocre. La première partie s'ouvre par une description de la Chine, puis s'étend longuement sur la religion de ses habitants, en insistant sur la ressemblance entre leurs croyances et les croyances chrétiennes, sujet qui devait particulièrement intéresser Montaigne, puisque, dans ses *Essais*, quelques années plus tôt, il avait complaisamment relevé des similitudes de même sorte entre les croyances chrétiennes et celles des Mexicains et des Péruviens; enfin, elle s'achève par des indications sur l'histoire des empereurs et sur les mœurs et institutions des Chinois. La seconde partie se compose de trois récits de voyages entrepris par d'autres religieux dans le même but que celui de Gonzalez de Mendoza. Le troisième d'entre eux est très riche en traits de mœurs recueillis dans divers pays de l'Inde, qui ont dû piquer la curiosité de Montaigne. Il y prend une coutume religieuse, qu'il transporte dans le troisième Essai de son second livre.

Montaigne

En certain royaume de ces nouvelles terres, au jour d'une solenne procession auquel l'idole qu'ils adorent est promenée en publicq sur un char de merveilleuse grandeur, outre ce qu'il se void plusieurs se detaillants les morceaux de leur chair vive à luy offrir, il s'en void nombre d'autres, se prosternants emmy la place, qui se font mouldre et briser souz les roués pour en acquerir après leur mort veneration de sainteté qui leur est rendue (1).

(II, 3, t. III, p. 42).

Gonzalez de Mendoza

Ils me menent le char en procession une bonne traite de chemin, et entre maintes ceremonies dont ils usent lors, ils en font une la plus bestiale qui se puisse point imaginer, comme pourra juger le lecteur : pource que plusieurs d'iceux se coupent des morceaux de chair dessus leur corps, et les jettent à l'idole : puis les autres non contents de ce, se plaquent là amy la terre, afin que le char passe dessus eux, demeurant là tous escrasez. Ceux qui meurent de ceste sorte sont ca-

1. Ceci se passe dans le Royaume de Tutucum. Du passage de Gonzalez de Mendoza il faut rapprocher la phrase suivante que Montaigne lisait vers le même temps

nonisez comme grans saints, et
tenus entre eux en singuliere vene-
ration. (Trad. De La Porte 1589,
p. 319.)

Chalcondylas

Nous n'avons relevé aucun autre emprunt de Montaigne à l'histoire de la Chine, et, pour l'époque qui nous occupe, il ne semble pas que les *Essais* portent la trace d'aucune autre lecture sur les pays d'extrême Orient. Mais autant que l'extrême Orient, l'Orient des Turcs paraît avoir intéressé Montaigne. Dans les quatre années qui séparent son retour à Montaigne de sa mort, il lit au moins trois ouvrages sur les Turcs et en extrait d'importants fragments. Le premier et le principal d'entre eux est *l'Histoire de Chalcondylas*.

Ce Chalcondylas ou Chalcocondylas est un Byzantin de la fin du XV^e siècle, qui, pour expliquer la chute de l'Empire des Grecs, a retracé en dix livres le prodigieux développement de la puissance ottomane depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'à la prise de Constantinople. Son histoire, qui fait partie de la collection Byzantine, a joui pendant longtemps de la plus grande faveur ; c'est là que le XVI^e siècle et encore le XVII^e ont puisé le plus clair de ce qu'ils savaient sur les progrès de l'empire turc. Elle fut d'abord traduite en latin ; puis en 1577 Blaise de Vigenere, le célèbre traducteur qu'on a parfois comparé à Amyot, l'a mise en français, et c'est sa traduction, qui, sans cesse augmentée de continuations, traversera tout le XVII^e siècle. C'est elle aussi que Montaigne a eue entre les mains. On s'en convaincra aisément, si l'on compare un des passages qu'il emprunte à la fois avec le texte latin et le texte français :

dans le voyage de Gasparo Balbi : « Nel giorno dell'anno della testa di detto prado quel carro è stracinato per alcuni fuochi della città da molte genti, alcune delle quali, per devozione, e per esser tenusi di morir devoti, si gettano in terra sotto le moti de carri, e così maiono, restando tutti pesti e fracassati da detti carré », ch. 30, p. 84 A. Dans la traduction latine ci-dessus mentionnée de Balbi, cf. page 84.

Chalcondylas

traduction Vigenere

Sur chacun des coches y avoit un rondelier et mosquetaire, pourveu de plusieurs grosses harquebouses toutes prestes à tirer les unes après les autres, sans perdre de temps à recharger, & estoient couverts là dedans d'une pavesade, presque semblable à celle d'une fuste ou galliotte.

(Chalcondyle, l. VII, p. 468.)

Montaigne

Les Hongres mirent tres-utilement les coches en besongne contre les Turcs, en chacun y ayant un rondelier et un mousquetaire et nombre de harquebuzes rengées, prestes et chargées, le tout couvert d'une pavesade à la mode d'une galliotte.

(III, 6, t. VI, p. 47.)

Chalcondylas

trad. latine Bâle 1556

(Conrado Clausero Pignino interprete)

In singulis curribus duo viri stabant, scutifer et bombardarius. In iisdem vehebantur bombardæ plurimæ, quas zarabotanas nominant.

(p. 721.)

Montaigne reprend les mots exacts de Vigenere. Donc, au catalogue de sa bibliothèque, nous pouvons inscrire « *L'Histoire de la décadence de l'empire grec et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle Athenien, de la traduction de Blaise de Vigenere, Paris (1), chez Nicolas Chesneau, rue Saint Jacques au Chesne verd, M. D. LXXVII. Avec privilege du Roy.* » Une déclaration de la préface est utile à enregistrer : « Bien est-il vray » y dit le traducteur, « que je n'ay suivy pas à pas Chalcondyle sur les voyes, mais l'ay couru le nez au vent par les portées, comme l'on dit en termes de venerie ; sans toutefois rien defrauder de son intention. » Bien souvent, en effet, il ne nous donne qu'une paraphrase assez libre et cette infidélité rend particulièrement nécessaire de se reporter à lui lorsqu'on veut apprécier justement l'exactitude de Montaigne et sa méthode de travail. Voici une douzaine de passages qui lui sont incontestablement empruntés.

(1) Certains exemplaires portent la date de 1584, mais ils sont identiques page pour page à ceux de 1577. D'ailleurs, l'édition de 1612 se donne comme la deuxième édition de la traduction de Vigenere.

Montaigne

Du temps de noz peres, Amurat, en la prise de l'Isthme, immola six cens jeunes hommes grecs à l'ame de son pere, afin que ce sang servist de propitiation à l'expiation des pechez du trespasé.

(I, 30, t. II, p. 123.)

Les Hongres, tres-belliqueux combattants, ne poursuivoient jadis eur pointe outre avoir rendu l'ennemy à leur mercy : car, en ayant arraché cette confession, ils le laissoyent aller sans offense, sans rançon, sauf, pour le plus, d'en tirer parole de ne s'armer dés lors en avant contre eux. Assez d'avantages gagnons nous sur nos ennemis, qui sont avantages empruntez, non pas nostres.

(I, 31, t. II, p. 142.)

Celuy des ancetres du Grand Seigneur qui n'alloit jamais aux champs à moins de sept mille fauconniers.

(I, 42, t. II, p. 214.)

Bajazet, après cest aspre estour où il fut rompu par Tamburlan, se sauvoit belle erre sur une jument arabesque, s'il n'eust esté contrainct de la laisser boire son saoul au passage d'un ruisseau ; ce qui la rendit si flacque et refroidie qu'il fut bien

Chalcondyle

Amurat achepta de ses deniers jusques au nombre de six cens, des plus beaux jeunes hommes qui se peurent recouvrer parmy tous les prisonniers Grecs, dont il fit un solennel sacrifice à l'ame de son feu pere ; comme si l'effusion du sang de tant de pauvres miserables, luy deust servir de propitiation pour ses pechez.

(L. VII p. 547.)

Mais si on leur quitte la place, & qu'on fuye devant eux, alors les Hongres ne s'opiniastrent pas beaucoup à chasser, ny à respandre le sang : & donnent finalement fort volontiers la vie si on la leur demande, & qu'on advoüe d'estre vaincu ; renvoyans ceux qui se soubs-mettent à leur mercy quittes et exempts de toute rançon, à la charge de là en avant de ne porter plus les armes contr' eux.

(L. V, p. 343.)

On dit que Pajazet entretenoit d'ordinaire bien sept mille fauconniers (1).

(L. III, p. 209.)

Pajazet mesme voyant à quel party ses affaires estoient reduits, monta abillement sur une jument Arabesque ; & se mit à fuyr à toute bride
Cependant Pajazet fuyoit tousjours

1) Voyez encore p. 497. Mechemet « casse » les « sept mille fauconniers » de la cour.

aisément après acconsuivy par ceux qui le poursuivoient.

(I, 48, t. II, p. 258.)

tant qu'il pouvoit, taschant de se sauver de vitesse, & les Pzacataides le poursuivoient de près, desirans sur tout l'avoir vif en leurs mains.

.....
Mais il s'estoit desja fort esloigné d'eux et avoit fait un grand chemin estant monté à l'avantage; quant de fortune il se trouva sur le bord d'une eau, où sa jument pressée de la soif, s'arresta pour boire, et ne luy fut possible de l'en destourner, ne la faire passer outre, estant fort malmené des gouttes aux pieds et aux mains: De sorte que sa monture, ayant beu tout à son aise, elle se vint soudainement à refroidir & lascher; ce qui donna moyen à ceux qui alloient après de le r'atteindre.

(L. III, p. 207.)

Mahomet ayant outrageusement rudoyé Chasan, chef de ses janissaires, de ce qu'il voyoit sa troupe enfoncée par les Hongres et luy se porter laschement au combat, Chasan alla pour toute response se ruer furieusement seul, en l'estat qu'il estoit, les armes au poing, dans le premier corps des ennemis qui se presenta, où il fut soudain englouti.

(II, 1, t. III, p. 7.

Mechmet eust un extreme desplaisir de l'esloignement de ses Gennisseres, la plus grand' partie desquels s'estoient desbandez de costé & d'autre pour aller au fourrage, il fit venir à soy Chasan leur Aga, auquel d'une extreme collere il parla en cette sorte. Et où sont à cette heure (homme mal-heureux, le plus mal-heureux de tous autres) où sont ceux dont je t'avois donné la charge

.....
A quoy il ne repliqua autre chose, sinon tant seulement: Certes, Seigneur, quand à ceux que de vray tu m'avois laissé en charge, la plus part sont morts ou blessez; que s'il y en a encore quelques uns qui soient sains, ils ne me veulent plus obeyr. Parquoy ce que je puis pour cette heure, est de m'aller tout de ce pas presenter la teste baissée aux ennemis, & là combattant vaillam-

ment pour ton service, perdre la vie selon la fidelité & obeissance que je te dois. Ce disant s'en va souldain ruer tout au plus fort de la meslée, où il fut incontinent mis en pièces, à la veuë mesme de Mechemet (1).

(L. VIII, f. 557.)

Les Valachi, courriers du Grand Seigneur, font des extremes diligences d'autant qu'ils ont loy de desmonter le premier passant qu'ils trouvent en leur chemin, en luy donnant leur cheval recreu. Pour se garder de lasser, ils se serrent à travers le corps bien estroitement d'une bande large.

(II, 22, t. IV, p. 290.)

Or ont les courriers du Ture qu'on appelle Vlachi, cette coutume quand il est question de faire diligence, de n'espargner point leurs montures, car le premier passant qu'ils rencontrent, il faut qu'il mette pied à terre, & quitte là son cheval, prenant en lieu celuy qui est recru : & ainsi relayent de main en main, comme si c'estoient postes assises. Mais de peur que le bransle et agitation ne leur froisse l'estomac, à cause de l'extreme diligence qu'ils font, ils se serrent à travers le corps fort estroitement avec une bande large : De sorte qu'en peu de temps ils font un merveilleux chemin.

(L. XIII, f. 657.)

Mechmed pratiquoit souvent, ce supplice, de faire trancher les hommes en deux parts par le faux du corps, à l'endroit du diaphragme et d'un seul coup de simeterre, d'où il arrivoit qu'ils mourussent comme de deux morts à la fois ; et voyoit-on, l'une et l'autre part pleine de vie se demener long temps après pressée de tourment.

(II, 27, t. V, p. 15.)

Pour leur faire mieux sentir la mort, et qu'ils languissent d'avantage on les couppoit en deux moities par le faux du corps à l'endroit du diaphragme, d'un seul coup de cimeterre bien tranchant et affilé : artifice certes trop inhumain, de faire ainsi souffrir à un mesme corps le cruel sentiment de deux morts tout-ensemble pour l'avoir separé en deux parts pleines de vie ; lesquelles on pouvoit veoir horriblement se demener par quelque espace de temps, avec des gestes tres-espouvantables et hideux a cause des

(1) Blaise de Vigenere dit tantôt Mahomet, tantôt Mechemet.

angoisses et tourmens qui les pressoient.

(L. X, f. 687.)

Un jeune seigneur turc ayant fait un signalé fait d'armes de sa personne, à la veuë des deux batailles, d'Amurath et de l'Huniade, prestes à se donner, enquis par Amurath, qui l'avoit en si grande jeunesse et inexpérience (car c'estoit la première guerre qu'il eust veu' remply d'une si genereuse vigueur de courage, respondit qu'il avoit eu pour souverain precepteur de vaillance un lievre : « Quelque jour, estant à la chasse, dit-il, je descouvry un lievre en forme, et encore que j'eusse deux excellents levriers à mon costé, si me sembla-il pour ne le faillir point, qu'il valloit mieux y employer encore mon arc, car il me faisoit fort beau jeu. Je commençay à descocher mes fleches, et, jusques à quarante qu'il y en avoit en ma trousse, non sans l'assener seulement, mais sans l'esveiller. Après tout, je descouplay mes levriers après, qui n'y peurent non plus. J'appriens par là qu'il avoit esté couvert par sa destinée et que ny les traits ny les glaives ne portent que par le congé de nostre fatalité, laquelle il n'est en nous de reculer ny d'avancer

(II, 29, t. V, p. 28).

Comme les deux armées fussent ainsi rengées d'une part et d'autre, n'attendants sinon de commencer l'escarmouche, un Houssart de la cornette de Huniade la lance au poing se jetta hors des reings, demandant un coup de lance de gayeté de cœur (un jeune Turc se presente et reste victorieux)
.
Amurat fort content du devoir qu'il avoit veu en ce jeune homme, le fit venir en sa presence, & luy dit telles paroles. O mon enfant ! Quel beau commencement as-tu monstré icy de ce que l'on peut esperer cy après de ta vaillance ? veu qu'on sçait assez que c'est la première guerre où tu te trouvas onques, & les primices de ta militie ? Neantmoins tu l'es porté en ce coup d'essay contre ton ennemy, tout ainsi que si tu eusses desja atteint le plus haut degré de ce mestier. A cela le jeune homme respondit d'une naïveté fort grande : Certes, seigneur, pour t'en dire la vérité, un lievre a esté en cecy mon maistre et precepteur, & m'a enseigné de faire ce que j'ai fait. Amurat tout esbay d'une si estrange et fantastique responce, luy demanda ; & comment est-ce (je te prie) que le plus paoureux & imbécile animal de tous autres, peust tenir escole de proësse & assurance ? Il repliqua : J'estois en Asie, résident en cette province dont il avoit pleu à ta grandeur donner le gouvernement à mon pere, quand une matinée il me prit envie d'aller à la chasse, à tout mon arc & une

laisse des levriers. Et voicy que je r'encontray un lievre en forme qui se laissa approcher de si près qu'il me sembla que ce seroit chose plus seure de le tuer d'un coup de traict que de m'adventurer de le prendre à la course. Car le pays d'Attalie (comme tu sais Seigneur) a de fort bons lievres, combien que ceux de l'Europe soient encore beaucoup meilleurs. Et ainsi faisant ce discours à part moy, je commençay à descocher sur luy la premiere flesche, puis la seconde et la tierce encore & tout le reste consequemment, sans que je puisse assener non pas seulement esveiller le lievre, ne le faire partir de son giste, que je n'eusse achevé de vuidier tout mon carquois : si y avoit il pour le moins quarante flesches dedans, il m'en souvient fort bien : Et pour ce qu'il se vouloit sauver, je laschay mes levriers après, qui le faillirent aussi bien que moy. Voyant donques par une si clere espreuve, que sa destinée l'avoit garanti d'un tel péril, je m'imprimay deslors cette opinion qui m'est tousjours demeurée en la fantaisie, que je ne devois non plus craindre ny lance, ni espée, ny coups de flesche, ou d'harquebouse ; pource que tout cela ne me sçauroit abreger une minute d'heure de la vie qui m'a esté premierement ordonnée de la haut.

(L. VII, f. 474-475.)

.....
.....
Leurs historiens disent que la persuasion, estant populairement semée entre les Turcs de la fatale et imployable prescription de leurs

.....
.....
Les Turcs à la vérité & tous ceux qui suivent leurs superstitions, deferent beaucoup à la prédestination & n'estiment pas qu'il soit possible

jours, ayde apparemment à les assureur aux dangers.

(II, 29, t. V, p. 29.)

Bajazet print le principal fondement à sa resolution de livrer journée à Tamburlan, contre l'advis de tous ses capitaines, sur ce que le nombre innombrable des hommes de son ennemy luy donnoit certaine esperance de confusion...

(II, 34, t. V, p. 81.)

Tamburlan couvroit d'une sotte humanité la cruauté fantastique qu'il exerçoit contre les ladres en faisant mettre à mort autant qu'il en venoit à sa cognoissance, pour, disoit-il, les delivrer de la vie qu'ils vivoient si penible : car il n'y avoit nul d'eux qui n'eust mieux aymé estre trois fois ladre que de n'estre pas.

(II, 37, t. V, p. 113.)

Quand le premier Amurath, pour agir la punition contre ses sub-

d'en rien éviter : ce qui les rends plus courageux & hardis a entreprendre des choses hazardeuses.

(L. VII, f. 474-475.)

Dans le conseil tenu par Bajazet avant la bataille, Abraham, fils de Haly, expose longuement l'opinion qu'il ne faut pas en venir aux mains avec les ennemis surtout parceque, dit-il, « leurs forces surpassent les nostres de beaucoup. »

Telles furent les remonstrances d'Abraham, lequel après qu'il eut mis fin à son propos, il n'y eut un seul de toute l'assistance qui n'approuvast et loüast grandement ce qu'il avoit dit. Mais Pajazet repliqua en cette sorte. Le nombre des ennemis vous fait doncques peur (à ce que je veoy) & cest ce qui m'assure le plus. Car vous avez toujours assez cogneu par experience que la grande multitude du peuple, n'amène que confusion et desordre, quand il se trouve quelqu'un qui leur résiste.

(L. III, f. 201.)

Il se trouva une grande multitude de Ladres là aupres, que Temir fit tous mettre à mort : Car tout autant qu'il s'en rencontroit devant luy, ils se pouvoient bien assurer de faire le saut, allegant n'estre raisonnable, de laisser plus longuement regner une telle peste, qui ne servioient que d'infecter les autres, & vivoient avec cela en tant d'angoisse, & de martyre.

(L. III, f. 192.)

Il commanda aux peres des Grecs qui s'estoient rebellez contre luy, &

jects, qui avoient donné support à la parricide rebellion de son fils, ordonna que leurs plus proches parents presteroient la main à cette execution, je trouve tres-honeste à aucuns d'iceux d'avoir choisi plustost d'estre injustement tenus coupables du parricide d'un autre que de servir la justice de leur propre parricide.

(III. I, t. V, p. 182.)

Les Hongres mirent tres-utilement les coches en besongne contre les Turcs, en chacun y ayant un rondellier et un mousquetaire et nombre de harquebuzes rengées, prestes et chargées, le tout couvert d'une pavesade à la mode d'une galliotte.

(III. 6, t. VI, p. 47.)

L'accepter est qualité de submission : tesmoin l'injurieux et querelleux refus que Bajazet fait des presents que Temir luy envoyoit.

(III. 9, t. VI, p. 159.)

en défaut d'eux, aux autres parens les plus proches, de les massacrer en sa presence de leur propre main : à quoy ils obtempererent tous, hormis deux tant seulement lesquels abhominans l'horreur de ce parricide, eurent plus cher mourir eux-mesmes, que de se souiller les mains en leur propre sang ; aussi furent ils sur le champ mis à mort avec leurs enfans :

(L. I, p. 59.)

Sur chacun des carroztes y avoit un rondellier, & mosquetaire, pourveu de plusieurs grosses harquebuses toutes prestes à tirer les unes après les autres, sans perdre de temps à recharger ; & estoient eouverts là dedans d'une pavesade, presque semblable à celle d'une fuste ou galliotte.

(L. VII, f. 468.)

Pajazet oyt assez patiemment tout le reste hormis l'article de la robbe que Themir lui envoyoit, dont il entra bien fort en collere, tellement qu'il leur respondit tout sur le champ

.....
.....
Or quant à l'habillement qu'il m'envoye, vous luy direz de ma part, que desormais il ne se mette plus ces folies en la teste, de vouloir faire de tels presents à celuy qui est d'autre etoffe & calibre qu'il n'est, & qui le precede de tout pointns en noblesse, & ancienneté de race, & en richesses & puissance avec.

(L. II, f. 136-137.)

Quelques allusions de moindre importance, éparses dans les *Essais* achèvent de montrer le grand intérêt qu'a pris Montaigne à

la lecture de Chalcondyle. Les exploits de Tamburlan et la puissance militaire des Orientaux lui inspirent cette réflexion que les peuples les plus grossiers, les moins polis par les lettres, sont les mieux faits pour la guerre. Il parle quelque part des prédictions de l'empereur Léon : bien que ses termes ne soient pas ceux de Chalcondyle, c'est probablement par lui qu'il les a connues. « C'est chose bien estrange, que pas un de tous les Grecs ne se prit garde, ou bien n'y adjousta point de foy, aux prédictions qu'ils avoient devant les yeux ; veu que le catalogue des empereurs de Constantinople autres fois décrit par l'empereur Leon, prince très sçavant, venoit à se terminer en Constantin, qui de vray fut le dernier, et au Patriarche qui mourut à Florence : car cette table ou liste de Leon ne faisoit mention ny de Constantin mis à mort par les Turcs, ne qu'il fut decedé au palais Imperial. Ne aussi peu de Gregoire s'en allant en Italie (ainsi s'appelloit le deraier Patriarche) là où tous les autres, peu ou plusieurs qui soient parvenuz à ces deux dignitez, chacun en son ordre, et au propre temps qu'ils devoient estre selon qu'il se vérifia depuis, se trouvoient marquez en ladicte table, jusques à cest Empereur et Patriarche qui furent les derniers (1). Montaigne sourit en lisant cette phrase ; son esprit critique, très aiguisé à cette époque, s'exerce à son sujet : « Je voudrois bien avoir reconnu de mes yeux ces deux merveilles du livre de Joachim, abbé calabrois, qui predisoit tous les papes futurs, leurs noms et formes ; et celuy de Leon, l'empereur, qui predisoit les empereurs et patriarches en Grece. Cecy ay-je reconnu de mes yeux, qu'és confusions publiques, les hommes estonnez de leur fortune, se vont rejettant, comme à toute superstition, à rechercher au ciel les causes et menaces anciennes de leur malheur ; et y sont si estrangement heureux de mon temps, qu'ils m'ont persuadé qu'ainsi que c'est un amusement d'esprits aiguz et oisifs, ceux qui sont duicts à cette subtilité de les replier et desnouër, seroyent en tous escrits capables de trouver tout ce qu'ils y demandent » (2).

(1) Chalcondyle, traduction Vigenere, t. 8, p. 335.

(2) t. 2, l. 1, p. 55.

Postel

Mais à la même époque, Montaigne lit encore d'autres ouvrages sur les Turcs. Celui de Guillaume Postel, un érudit et un visionnaire qui a beaucoup écrit au XVI^e siècle, l'a particulièrement retenu. Envoyé par Marguerite de Navarre en Orient, Postel avait donné en 1540 une relation de son voyage; après un second séjour en Turquie, il donna en 1560 une réédition augmentée de son livre. Il le réimprima de nouveau en 1575 sous ce titre : « *Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchikes et Schitiques ou Tartaresques et autres qui en sont descendues, œuvre pour la tierce fois augmentée. Et divisé en trois parties, avec l'Indice des choses les plus memorables y contenues. Par Guillaume Postel, Cosmopolite, deux fois de là retourné et véritablement informé. A Paris, de l'imprimerie Hierosme de Marnef, et Guillaume Cavellat au Mont S. Hilaire a l'enseigne du Pelican, 1575. La première partie traite des Tartares, Mores, Arabes et tous autres Ismaelites ou Mahometains. La seconde plus particulièrement « de la republique des Turcs et là où l'occasion s'offrira, des meurs et loys de tous Muhamedistes en bref ». La troisième de la cour et revenus du Turc.* Le but de Postel était de faire connaître les Turcs afin que, les connaissant, on pût étudier les moyens de faire aboutir la grande croisade chrétienne qui devait les rejeter hors d'Europe. En dehors de ce dessein grandiose, qui semble peu toucher Montaigne, le principal intérêt d'un livre écrit par un voyageur était de relater bon nombre de détails de mœurs. Ce sont eux qui ont piqué la curiosité de Montaigne. Il en trouvait bien dans Chalcondyle sans doute, mais Chalcondyle lui donnait surtout l'histoire des Turcs; Postel lui a mieux fait connaître leur manière de vivre et leurs croyances. C'est ce que nous trouverons dans les neuf citations qui vont suivre.

En dépit des promesses du titre, la troisième édition des « *Histoire des Turkes* » est peu différente de la seconde. Elle modifie l'ordre des parties, et ajoute seulement un chapitre sur la langue des Turcs auquel Montaigne n'emprunte rien. Pour tout le reste, elle n'est qu'une reproduction très fidèle de la précédente. Nous ne saurions donc dire avec certitude laquelle Montaigne a eue

entre les mains. Nous renverrons à la troisième, parce que c'était la plus récente au moment où Montaigne lisait Postel (1).

Montaigne

Les Turcs se font de grandes escarres pour leurs dames ; et, afin que la marque y demeure, ils portent soudain du feu sur la playe et l'y tiennent un temps incroyable, pour arrester le sang et former la cicatrice. Gents qui l'ont veu l'ont escrit et me l'ont juré. Mais pour dix aspres, il se trouve tous les jours entre eux qui se donnera une bien profonde taillade dans le bras où dans les cuisses.

(I, 14, t. I, p. 78.)

Combien d'hommes, et en Turquie surtout, vont nus par dévotion !

(I, 36, t. II, p. 163.)

En la religion de Mahomet, il se trouve par la croyance de ce peuple assés de Merlins, assavoir enfants sans pere, spirituels, nays divinement au ventre des pucelles ; et portent un nom qui le signifie en leur langue.

(II, 12, t. IV, p. 38.)

Postel

De braves et gens de court, qui aiment et poursuivent une dame, feront de telles taillades, pour approuver l'amour, et souvent se picqueront de quelque fer jusque au sang, faisant une figure à la devise de la dame, sur un bras ou autre part cachéed'habit puis y bouteront le feu long temps avec une chandelle : qui est une extrême douleur et seulement pour faire que le seing dure à jamais.
Ny a celuy de ces ballaffrés à qui ne faces fendre un bras, une joue, ce que voudrés luy donnant quelque sept, ou huit, ou dix aspres.

(Ed. de 1575, p. 228.)

(Ed. de 1560, 1^{re} partie, p. 108.)

Ils sont appelés dervis, ou saints : et des autres, fols. Les habits et modes de faire sont si diverses qu'il m'est quasi impossible les reciter : les plus fols sont que à jamais vont tous nus, soit chaud ou froid. . . (Ed. de 1575, p. 227.)

(Ed. de 1560, 1^{re} partie, p. 108.)

Ils sont aussi beaucoup de merlins, assavoir d'enfants sans peres, et nais de pucelles : et dises que cela leur est commun, et frequent : ils les nomment nephis ogli, enfans de l'âme ou de l'esprit. . . (Ed. de 1575, p. 230.)

(Ed. de 1560, 1^{re} partie, p. 109.)

(1) Toutefois, comme l'édition de 1560 est plus facile à se procurer, nous indiquerons en outre les références à cette édition.

On dit que chez le Grand Seigneur ceux qui le servent sous titre de beauté, qui sont en nombre infini, ont leur congé, au plus loing, à vingt et deux ans.

(III, 3, t. V, p. 227.)

Ces jeunes gens icy, ne sont de plus haut aage que de vingt ou vingt et deux ans pour le plus, tous beaux jeunes hommes esclaves. . . (Ed. de 1575, p. 257.)

(Ed. de 1560, 3^{me} partie, p. 3.)

Chez Postel, Montaigne prend une vive admiration pour la discipline des Turcs ; il la donne en modèle à ses concitoyens : « J'aymeroy bien que nostre jeunesse, au lieu du temps qu'elle employe à des peregrinations moins utiles et apprentissages moins honorables, elle le mist, moitié à veoir de la guerre sur mer sous quelque bon capitaine commandeur de Rhodes, moitié à recognoistre la discipline des armées turques : car elle a beaucoup de differences et d'avantages sur la nostre. Cecy en est, que nos soldats deviennent plus licentieux aux expeditions ; là, plus retenus et craintifs : car les offenses ou larrecins sur le menu peuple, qui se punissent de bastonade en la paix, sont capitales en la guerre ; pour un œuf prins sans payer, ce sont de conte prefix cinquante coups de baston ; pour toute autre chose, tant legere soit elle, non necessaire à la nourriture, on les empale ou decapite sans deport (1). Postel avait insisté sur la sévérité avec laquelle la licence était réprimée en temps de guerre : » Il seroit odieux à nos insolents de deçà à ouïr, qu'un euf prins sans paier, fist donner cinquante coups de baston, s'il est cogneu du Capitaine : le couple cent : avoir desrobé chose qui ne sert à vivre, comme nos gens de deçà, qui desrobent le cheval au bon homme, pour emporter ses mesmes biens, meubles, lits, robes, besongnes, draps de lict, et autres choses icy acoustumées, pour le moindre acte de tous on est pendu, empallé on decollé, sinon que vous les prenés sur les ennemis. » (p. 316).

En l'empire du Turc, il se void grand nombre d'hommes qui, pour exceller les autres, ne se laissent jamais veoir quand ils font leur repas ; qui n'en font qu'un la sep-

Tous ceux icy sont tous balaffrés de grands balaffres, tout à travers de l'estomach, tout du long du bras, souvent en trois ou quatre lieux : et dient faire cestites balaffres et cou-

(1) III, 12, t. VI, p. 278.

maine: qui se deschiquentent et
decoupent la face et les membres;
qui ne parlent jamais à personne.
Gens fanatiques qui pensent honno-
rer leur nature en se desnaturant...

(III, 5, t. VI, p. 13).

pures pour l'amour du Prophette . . .
Quelqu'un jamais ne parle à homme
ny à femme: l'autre ne mange
qu'une fois la sepmaine: les autres
vous ne les voies jamais manger...

(Ed. de 1575, p. 228 et 229.)

(Ed. de 1560, 1^{re} partie, p. 108 et 109.)

On a pu constater déjà, par ces quelques rapprochements que généralement les emprunts de Montaigne à Postel sont beaucoup moins fidèlement transcrits que ceux que nous lui avons vu faire à Osorio, à Balbi, ou à Chalcondyle par exemple. Quatre ou cinq autres allusions très certaines à l'histoire des Turcs de Postel se rencontrent encore dans les *Essais*, qui ne conservent rien, ou à peu près, des mots mêmes du voyageur. Lorsque Montaigne nous dit que les Mahométans « abominent la conjonction avec les femmes enceintes » (1), il se souvient de divers passages où Postel explique la loi du prophète et dit qu'« il est deffendu... de toucher à femme qui est grosse, depuis qu'on s'en aperçoit, jusque à tant qu'elle soit délivrée » (2); et ailleurs encore presque dans les mêmes termes que « Quand sa femme est grosse le mary selon la loy en est privé, jusque à la délivrance » (3). Lorsque, parlant de la satiété, il se demande « Quel appetit ne se rebuteroit à veoir trois cents femmes à sa merci, comme les a le Grand Seigneur en son serrail » (4). Il peut se souvenir de Chalcondyle dans lequel il a lu à plusieurs reprises ce chiffre de trois cents femmes, mais Chalcondyle parle d'anciens sultans, aussi il est plus vraisemblable que c'est cette phrase de Postel qu'il a dans l'esprit. « Le Prince Turc a en divers Parcs ou Serrails grandes multitudes de femmes et principalement en un Serrail de Constantinople, qui est au melieu de la ville, là où à mon partir y en avoit plus de trois cens » (5). Il dit encore que les mahometans n'enseignent pas la rhétorique à la jeunesse (6), et c'est de nouveau un souvenir de Postel qui avait

(1) I, 30, t. II, p. 120.

(2) Ed. de 1575, p. 90; éd. de 1560, 1^{re} partie, p. 5.

(3) Ed. de 1575, p. 120; éd. de 1560, 1^{re} partie, p. 27.

(4) I, 42, t. I, p. 214.

(5) Edition de 1575, p. 92; éd. de 1560, 1^{re} partie, p. 6.

(6) I, 51, t. I, p. 273.

écrit effectivement l'Hogea du docteur.... « Ayant ainsi instruit l'enfant premièrement en la loy, le maine apres aux autres disciplines humaines, lesquelles ils ont autant que nous fors les Histoires, et rhétorique... De rhétorique qu'ils nomment « mantie », ils dient n'en estre besoin que bien peu, pour ce que nature simplement, et en peu de parolles dit, et monstre ce qu'elle entend » (1). Montaigne fait encore allusion au même passage lorsque, plus loin, il dit à la gloire d'Alexandre que les Turcs, qui méprisent toutes les histoires, ne retiennent que la sienne (2), Postel disait : Ils laissent en petite estime les histoires, et principalement les nostres et les estranges pource qu'ils disent qu'on n'oseroit, vivant un prince escrire de luy la vérité, qui ne fut tout en louange, et apres sa mort la memoire s'en perdre : dont ce qu'il y a d'histoires, ils les ont quasi pour fausses, fors qu'ils en ont bien quelqu'unes traduittes de Grec, qu'ils appellent Scander c'est à dire Alexandre, et Chederelles ou Suggia c'est à dire saint Georges... » (3).

Si Montaigne profite ainsi des faits allégués par Postel sans reproduire ses propres termes, cela pourrait fort bien prouver qu'il le connaît mieux que beaucoup de ses autres auteurs. Cette conclusion sera peut-être jugée paradoxale à première vue, et cependant qu'on veuille bien y regarder : des citations textuelles peuvent s'expliquer de deux façons : elles prouvent ou que l'on sait par cœur des passages de l'auteur cité, ou qu'on l'a encore sous les yeux. Lorsqu'il s'agit de Sénèque, soit, il est possible que Montaigne en ait retenu des tranches entières puisqu'il le pratique constamment ; mais pour des auteurs comme Chalcondyle, Osorio et la plupart des autres, la seconde explication est plus vraisemblable de beaucoup. Il vient de lire la phrase qu'il transporte dans son manuscrit, peut-être même le livre est-il encore ouvert sur sa table. De Postel, au contraire, il semble ne nous apporter que des souvenirs ; l'idée a eu le temps de se détacher de sa forme. Il a peut-être lu davantage son livre. Dans un des emprunts signalés plus haut, à la suite de ces mots « Les Mahometans defendent

(1) Edition de 1575, pp. 131 et 132 ; éd. de 1560, p. 36.

(2) II, 36, t. V, p. 107.

(3) Ed. de 1575, p. 131 et de 1560, 1^{re} partie, p. 36.

l'instruction de la rhétorique à leurs enfants pour son inutilité », Montaigne avait ajouté entre parenthèse « Comme Postel escrit » (1). Le manuscrit de Bordeaux nous l'apprend. Montaigne efface ensuite cette parenthèse : pourquoi ? Peut-être parce qu'il a écrit ces mots d'après ses souvenirs ; relisant par la suite le passage de Postel, il n'y trouve pas les mots « pour son inutilité » et se rend compte de son inexactitude. Si cette hypothèse est fondée, nous avons là un témoignage intéressant du souci d'exactitude de Montaigne, qui vraiment est grand, et aussi une raison de penser que l'auteur des *Essais* a lu plusieurs fois Postel. On peut même se demander si ce traitement privilégié qu'il fait à ses histoires ne vient pas de ce qu'il aurait connu personnellement l'auteur. Rien ne nous permet de donner une réponse décisive à cette question ; une phrase qu'on a lue plus haut nous engage au moins à la poser. A propos de cet usage qu'ont les Turcs de se blesser pour manifester leur amour à leurs dames, Montaigne a dit « Gens qui l'ont veu l'ont escrit et me l'ont juré » (2). C'est Postel qui l'a écrit. Il est possible que c'en soient d'autres qui l'ont juré de vive voix à Montaigne, mais ses termes me semblent bien plutôt signifier que c'est le même Postel.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que beaucoup des allusions aux mœurs des Turcs qui se rencontrent dans l'édition posthume des *Essais* viennent de l'Histoire de Postel. Nous allons en retrouver d'autres ailleurs encore, dans Jacques de Lavardin et dans Paul Jove particulièrement (3).

(1) I, 51, cf. Le premier tome de l'édition municipale de Bordeaux, à l'édition Royer et Courbet, variante du 4^e livre, p. 448.

(2) I, 44, t. I, p. 78.

(3) Outre ces emprunts aux Histoires Turques, on trouve dans les *Essais*, à la même époque, une autre allusion à l'Histoire des pays orientaux : « on dit que Vuitolde, prince de Lituanie, introduisit en cette nation que le criminel condamné à mort eust luy mesme de sa main à se deffaire, trouvant estrange qu'un tiers, innocent de la faute, fust employé et chargé d'un homicide » (III, I, t. V., p. 182). Les commentateurs renvoient à l'*Histoire de Pologne de Martin Cromer*. Mais j'ai montré que les divers passages dont ils attribuaient la paternité à cet historien viennent non de lui mais de Herbut de Fulstin et de Paul Jove. Quoi que je n'aie pas encore rencontré la source de celui-ci, je ne pense pas qu'il vienne de Cromer lui non plus. Voici en effet le texte de Cromer « Inveni duo Litvani, Vitoudi jussu ipsi sibi patibulum excitarunt : et suis uterque mambus, barbaro sed patrio tamem more, sese suspenderunt : objurgantes sese mutuo ne sua cinctatione iram principis in se accenderent ; quasi is atrocius etiam aliquid in eos posset statuere. » (Livre XVI ed. de 1578, p. 399, éd. de 1582, p. 656).

Jacques de Lavardin

Georges Castriot, surnommé Scanderbeg, était fils d'un prince albanais. Livré comme otage aux Turcs, il avait été élevé dans la religion musulmane, puis chargé par le sultan de commandements militaires importants. Au milieu d'une bataille, inopinément, il fit défection et se retourna contre les Turcs qu'il défit. Peu après il embrassa la religion chrétienne, et dès lors, jusqu'à la fin de sa vie, pendant vingt quatre ans, de 1443 à 1467, il ne cessa de faire alliance avec tous les ennemis de la Porte et de poursuivre une lutte acharnée et presque toujours victorieuse contre les armées du sultan. Ce personnage devint vite populaire dans toute la chrétienté. Sa vie avait été écrite en latin et publiée en 1508 par un de ses compatriotes, Marin Barlèze. Elle résumait les années les plus apures des guerres du XV^e siècle entre Chrétiens et Turcs, celles qui sont marquées par la chute de l'empire grec et la prise de Constantinople par Mahomet II. Elle ne pouvait donc pas manquer de présenter un vif intérêt. C'est cette existence agitée que Jacques de Lavardin se proposa de retracer en langue vulgaire dans le volume qu'il publia en 1576 sous le titre suivant :

Histoire de Georges Castriot, surnommé Scanderbeg roy d'Albanie : contenant ses illustres faits d'armes, ou memorables victoires aleancontre des Turcs, pour la foy de Jesus-Christ. Le tout en douze livres. Par Jaques Delavardin, Seigneur du Plessis Bourrot. A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue S. Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, M. D. LXXVI. Avec privilège du roy.

Lavardin écrit dans sa préface : « J'ay tiré et prins ses faits selon la verité historique des escrits de ceux qui en ont parlé, singulierement de Marin Barleze, Prestre, natif de Scutari en Albanie, que je me suis proposé pour principal exemplaire & patron, comme autheur qui pour estre reputé tresdiligent et veritable, tres grave et sententieux, merite place entre les plus signalez Historiens Latins des siecles derniers passez. » De fait, son ouvrage est presque une traduction de Barlèze. De temps à autre seulement il interrompt le récit de l'historien latin pour y introduire quelque anecdote extraite de Paul Jove, de Collenucio ou de quelque autre.

En tête de son livre, il a placé un « catalogue des auteurs dont ceste histoire est tirée ». On y voit dix-neuf noms d'historiens qui tous ont parlé du XV^e siècle ; mais en admettant que tous aient fourni quelque chose à Lavardin, ce que je n'ai pas vérifié, la contribution de chacun est peu importante ; presque tout vient directement de Marin Barlece.

Montaigne a mentionné Scanderberch trois fois en tout, une fois dans chacune de ses éditions (1580, 1588, 1595). Je crois cependant qu'il n'a utilisé l'ouvrage de Lavardin qu'après 1588. L'anecdote qu'il rapporte en 1580 ne se rencontre pas chez Lavardin. En 1588, il dit seulement que Scanderberch ne fut jamais blessé, détail qu'il lui était facile de trouver ailleurs. Dans l'édition de 1595, au contraire, il emprunte au moins cinq faits à l'histoire de Lavardin :

Montaigne

Semble-il pas que ce soit un sort artiste ? Constantin, fils d'Helene, fonda l'empire de Constantinople, et tant de siecles après, Constantin, fils d'Helene, le finit.

I, 34, t. II, p. 155.

D'autres historiens recitent de Mechmed contre des seigneurs Epirotes qu'il les fait escorcher par le menu d'une dispensation si malicieusement ordonnée que leur vie dura quinze jours à cette angoisse.

(II, 27, t. V, p. 15.)

Scanderbech, bon juge et tres-expert, avoit accoustumé de dire que dix ou douze mille combattans fideles devoient baster à un suffi-

Lavardin

Tout ainsi que Constantin fils d'Helene fut le premier qui la fonda, orna, et enrichit : en pareil cestuicy nommé Constantin, fils aussi d'Helene, fut le dernier, apres onze cens vingt et un an de cest Empire.

(f. 331 r°.)

Le felon enragé... après toutes especes d'ignominie et inhumanité à l'endroit d'eux, y adjousta, pour couronner ses œuvres, ceste nouvelle et inusitée barbarie, les faisant escorcher vifs peu à peu par quinze jours continuels : durant lesquels ils rendirent constamment à Dieu les âmes glorieuses.

(f. 446 r°.)

Scanderbeg disoit par fois, que le Capitaine, qui avec dix, ou au plus douze mille hommes ne sçavoit battre son adverse partie malaisé-

sant chef de guerre pour garantir sa reputation en toute sorte de besoing militaire.

(II.-34, t, V, p. 81.)

Mahomed second, se voulant defaire de son frere, pour la jalousie de la domination suivant le stile de leur race, y employa l'un de ses officiers, qui le suffoqua, l'engorgeant de quantité d'eau prinse trop à coup. Cela faict, il livra pour l'expiation de ce meurtre le meurtrier entre les mains de la mere du trespassé (car ils n'estoient freres que de pere); elle, en sa presence, ouvrit à ce meurtrier l'estomach, et, tout chaudement, de ses mains, fouillant et arrachant son cœur, le jetta manger aux chiens (1).

(III, 1, t. V, p. 181.)

Jeanne, royne de Naples, feit estrangler Andreosse, son premier mary, aux grilles de sa fenestre avec un laz d'or et de soye tissu de sa main propre, sur ce qu'aux courvées matrimoniales elle ne luy trouvoit ny les parties ny les efforts assez respondants à l'esperance qu'elle en avoit conceuë à veoir sa taille, sa beauté, sa jeunesse et disposition, par où elle avoit esté prinse et abusée.

(III, 5, t. VI, p. 24.)

ment avec plus grandes forces en remporterait il l'honneur . . .

(f. 144 recto)

Deux enfans se trouverent, l'un appelé Tursines, aagé de dix-huit mois; l'autre Calepin. Le premier fut par le Bassa Moïse suffoqué à force d'eau, par l'express commandement de Mahomet: lequel sans flechir des yeux, assista à si execrable spectacle. Et ainsi que la mere de l'enfant, detestant avec urlemens et cris horribles, entremeslez de continuelles pleurs, cest acte inhumain, donnoit mille maledictions à l'auteur là present: le Tyran, pour appaiser sa belle mere, luy livra entre mains, en expiation du parricide, celui qui l'avoit commis: auquel, de rage, elle transperça d'un couteau, le cueur devant Mahomet, et luy fouillant dedans le corps ouvert, le luy arracha, et le jetta aux chiens.

(f. 253 v°.)

Ceste jeune Princesse... espousa André: avec lequel un jour se trouvant à Averse, elle l'envoya de nuit prier de venir à elle souz couleur de choses d'importance: lequel s'acheminant, et jà à l'endroit d'une grille de fer, fut empoigné, et pendu à ladite grille, avec un laz d'or et de soye, tissu de la main de la Royne. Le sujet de cest assassinat (comme plusieurs ont voulu dire) fut, que ce Prince (quoy que jeune & dispos) ne bastoit aux corvees

1 Cf. aussi Chalcondyle, traduction Vigenere, p. 495. Il fit estouffer son frere, avec de l'eau qu'on lui versa tout à coup, et en quantité dans la gorge.

matrimoniales selon l'appetit effrené d'elle : poulsée aussi de la conspiration de ceux de son sang, aspirans à la souveraineté.

(F° 383 v°.)

Paolo Giovio

C'est un historien passablement fantaisiste et peu digne de foi que nous rencontrons ensuite, l'Italien Paolo Giovo, évêque de Nocéra (1). Montaigne n'a pas dû se méprendre sur son compte : bien que ses écrits fussent fort lus au XVI^e siècle, on savait déjà très bien leur médiocre autorité, et Bodin, dans sa *Méthode de l'histoire*, que Montaigne a beaucoup pratiquée, juge très sévèrement cet historien. Osorio l'accuse d'avoir tronqué certains faits glorieux pour le roi de Portugal, dans le seul but de se venger de ce monarque dont les présents ne le satisfaisaient point. Néanmoins, Montaigne le lit et lui fait quelques emprunts. Il faut le remarquer, non pour nous étonner, mais pour bien comprendre les limites de la critique historique chez Montaigne. Nous avons été frappé plusieurs fois de son souci d'exactitude, mais s'il tient à n'introduire personnellement aucune cause d'erreur dans ses récits et à suivre scrupuleusement ses sources, il n'est pas aussi soigneux à scruter leur véracité. « Les histoires que j'emprunte, je les renvoie sur la conscience de ceux de qui je les prens : les discours sont à moy, et se tiennent par la preuve de la raison, non de l'exeperience... Aux exemples que je tire ceans de ce que j'ay leu, ouï, fait, ou dict, je me suis defendu d'oser alterer jusques aux plus legeres et inutiles circonstances : ma conscience ne falsifie pas un iota ; mon inscience, je ne scay. » (2) Ce n'est pas à dire qu'il ne se demande pas, en général, quelle autorité méritent les historiens qu'il a entre les mains ; dans les jugemens qu'il prononce sur

(1) *Pauli Jovii Novocomensis, episcopi Nucerni, historiarum sui temporis tomus primus, XXIII libros complectens : cum indice plenissimo, Lutetiae Parisiorum, ex officina typographica Michaelis Vascosani, via Jacobaea ad insigne Fontis, 1553.* Le second tome (1554) est relié à la suite du premier.

(2) I, 21, t. I, p. 147.

César (1), sur Guillaume du Bellay, sur Guichardin (2), il n'oublie pas de le faire, et il le fait avec discernement ; mais, même si la sentence est défavorable, il ne s'interdit pas pour cela de puiser à droite et à gauche. L'anecdote a pour fonction de susciter la méditation sur les actions humaines. Qu'elle soit vraie ou non, il importe peu ; elle aurait pu l'être : la nature est si diverse, et le champ des possibles est infini. « En l'estude que je traite de noz meurs et mouvements, les tesmoignages fabuleux, pourveu qu'ils soient possibles, y servent comme les vrais. Advenu ou non advenu, à Rome ou à Paris, à Jean ou à Pierre, c'est tousjours un tour de l'humaine capacité, duquel je suis utilement advisé par ce recit... Aux diverses leçons qu'ont souvent les histoires, je prens à me servir de celle qui est la plus rare et memorable. Il y a des autheurs desquels la fin c'est dire les evenements. La mienne, si j'y scavoie advenir, seroit dire sur ce qui peut advenir. » Voilà bien pourquoi Montaigne s'arrête à la lecture de Paolo Giovio. Son livre traite « *des choses faictes et avenues de son temps en toutes les parties du monde* » comme porte le titre, elle est donc infiniment diverse, très plaisante et très suggestive, par conséquent. Rien aussi ne marque mieux qu'un titre si ambitieux l'absence totale de préoccupations critiques de son auteur. De bonne heure l'ouvrage, écrit en latin, fut mis en français par Denys Sauvage, le fameux éditeur traducteur et compilateur des histoires les plus variées ; mais dans la bibliothèque de Montaigne figurait vraisemblablement un exemplaire de l'édition latine publiée à Paris en 1533 : on en a retrouvé un muni de sa signature (3). Il est possible que Montaigne ait également possédé la traduction française ; mais je n'en ai trouvé aucune preuve, et nous savons d'ailleurs que la langue latine lui était assez familière pour qu'il pût fort aisément s'en passer. C'est donc le texte latin que nous mettrons en regard des passages empruntés par Montaigne.

En la guerre que le roy Ferdi- Erat inter Germanos duces in-
nand mena contre la veufve du roy signis Raisciacus Suevus : hujus
Jean de Hongrie autour de Bude, filius impiger adolescens, quum

(1) Cf. la note manuscrite en tête de son exemplaire.

(2) Cf. H, 10 à la fin.

(3) Il est conservé à la Bib. Munc. de Bordeaux.

un gendarme fut particulièrement remarqué de chacun pour avoir excessivement bien fait de sa personne en certaine meslée, et inconnu, hautement loué et plaint, y estant demeuré ; mais de nul tant que de Raisciac, seigneur allemand, esprins d'une si rare vertu. Le corps estant rapporté, cestuicy, d'une commune curiosité, s'approcha pour voir qui c'estoit, et, les armes ostées au trespassé, il recongneut son fils. Cela augmenta la compassion aux assistans ; luy seul, sans rien dire, sans siller des yeux, se tint debout, contemplant fixement le corps de son fils, jusques à ce que la vehemence de la tristesse, aiant accablé ses esprits vitaux, le porta roide mort par terre. (1)

(I. 2, t. I, p. 12.)

Les Italiens disent qu'en la bataille de Fornuove le cheval du roy Charles se deschargea à ruades et pennades des ennemis qui le pressoyent, qu'il estoit perdu sans cela. »

(I, 48, t. II, p. 249.)

Les Mammelus se vantent d'avoir les plus adroits chevaux de gendarmes du monde ; que, par nature et par coustume, ils sont faits à cognoistre et distinguer l'en-

ignaro patre in aciem prodiisset, strenueque decertans spectante ante alios atque admirante virtutem patre, a cunctis, vel ignotus effuse laudaretur, priusquam se explicaret a circumfusis hostibus est interfectus. Tum vero Raisciacus casu equitis vehementer commotus, ignarusque suce sortis, conversus ad alios duces : omni, inquit, laude perornandus videtur hic quisquis sit equitum longe fortissimus, ac omnino publici funeris honore tumulandus. Id quum ab omnibus pari pietate probaretur, infelicis filii ad longe miserrimum patrem cadaver est relatam, verioresque tum omnibus obortae sunt lachrymae, sed in patre repentinus dolor profundius ad vitalia pervasit, atque ita ille paulo post, quum rigentibus oculis stetisset, nihil effatus interiit (2).

(L. XXXIX, f. 252 C.)

Nec ipse (Carolus) leve admodum vite discrimen subiisse fertur, quum perrumpente aciem Mantuano, perturbatoque toto agmine, pæne desertus obvortendo frontem, et gladium strigendo propulsantis equi invicto robore se procul dubio servatum fuisse fateretur.

(L. II, f. 42 D.) (3)

Equi Mamaluchorum validi atque acres . . . quodque supra nostrorum hominum opinionem esse videtur, tanta ingenii docilitate in primis præstant, ut ad nutus, et ad

(1) Le texte du manuscrit de Bordeaux qu'on trouvera dans l'édition municipale, t. I, p. 41., est un peu plus voisin du récit de Paul Jove.

(2) Pour la traduction française, cf. édition 1581, t. II, p. 472^K.

(3) Traduction française. Édition de 1581, premier tome, f. 79^E.

nemy sur qui il faut qu'ils se ruent de dents et de pieds, selon la voix ou signe qu'on leur fait et pareillement à relever de la bouche les lances et dards emmy la place et les offrir au maistre selon qu'il le commande.

(I. 48, t. II, p. 249)

Je voudrois bien, pour en juger, avoir eu ma part de l'ouvrage de ces cuisiniers qui savent assaisonner les odeurs estrangeres avec la saveur des viandes, comme on remarqua singulierement au service du roy de Thunes, qui, de nostre aage, print terre à Naples pour s'aboucher avec l'empereur Charles. On farcissoit ses viandes de drogues odoriferantes, en telle somptuosité qu'un paon et deux faisans se trouverent sur ses parties revenir à cent ducats pour les apprester selon leur maniere; et, quand on les despeçoit, non la salle seulement, mais toutes les chambres de son palais et les rues d'autour estoient remplies d'une tres-soüefve vapeur, qui ne s'esvanouissoit pas si soudain.

(I. 55, t. II, p. 289.)

Muleasses, roy de Thunes, celuy que l'empereur Charles cinquiesme remit en ses Estats, reprochoit la memoire de Mahomet, son pere, de sa hantise avec les femmes, l'appellant brode, effeminé, engendreur d'enfants.

(II-8, t. III, p. 88.)

certas sessorum voces, hastam sagittamque mordicus terra sublevatam porrigere, hostem agnoscere, atque appetere dentibus, calcibus cuncta circumsternere, natura consuetudineque didicerunt.

(L. XVII, f. 202 B.) (1).

Neapolitani novum gentis cultum, vescendique morem, et odamenti omnis generis exquisitam luxuriam admirabantur. Cunctis namque dapibus insani sumptus unguenta infarciebant constabatque pavonem cum duobus phasianis a structore ex regiae culinæ disciplina conditum, centum aureorum impensam excessisse.

Quippe non cœnaculum modo quum in mensa concideretur, sed domum universam, novo suavissimoque nidore complevisse ferebant, tanta inhalatione, ut a tota vicinia hujus inusitatae, et non cito evanescentis voluptatis odor sentiretur.

(L. XLIV, f. 322 C.) (2)

In Mahometem patrem palam invehebatur, tanquam muliebrosum ac effœminatum, qui exhausto aeriario ingentes fecisset sumptus, ut ducentæ simul ad libidinem fœminæ regiis in hortis alerentur, e quibus tot suscepisset liberos . . . (3).

(L. XXXIII, f. 140.)

(1) Trad. française. Éd. de 1581, f. 383 B.

(2) Traduction française. Édition de 1581, t. II, f. 601 E.

(3) Traduction française. Édition de 1581, t. I, f. 268 I.

Solyman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et paches, lors que de mon enfance il fit descendre son armée à Otrante, ayant sceu que Mercurin de Gratinare et les habitants de Castro estoient detenus prisonniers, après avoir rendu la place, contre ce qui avoit esté capitulé par ses gents avec eux, manda qu'on les relaschat; et qu'ayant en main d'autres grandes entreprises en cette contrée là, cette desloyauté, quoy qu'elle eust apparence d'utilité presente, luy apporteroit pour l'advenir un descri et une deffiance d'infini prejudice.

(II, 17, t. IV, p. 238.)

George Sechel, chef de ces payans de Pologne qui, sous tiltre de la croisade, firent tant de maux, defaict en bataille par le vayvode de Transsilvanie et prins, fut trois jours attaché nud sur un chevalet, exposé à toutes les manières de tourmens que chacun pouvoit apporter contre luy, pendant lequel temps on fit jeusner plusieurs autres prisonniers. Enfin, luy vivant et

In hoc decreto erat barbarus imperator quum certius didicit a suis nulla fide cum Castrensibus rem gestam fuisse, qui deditione facta secus accrediderant pro beneficio, summae crudelitatis atque avaritiae contumelias retulissent, direpti scilicet et abducti in servitutum, quum incolumi libertate salvas omnium fortunas fore speravissent. Quo maleficio suggillari majestatis nomen judicabat, qui semper in sponte deditos fidei atque justitiae observantissimus esse consuesset. Captandos siquidem Christianorum animos certa spe humanitatis atque clementiae, ut in exemplum idem reliquae gentes adducerentur, nec esse omni bellicae cladis acerbitate divexandos, qui ultro honesta pactione a veteribus dominis deficerent. Itaque expiandam omnino esse ejus patratu facinoris infamiam putavit, generosoque animo quos ceperit maleficii authores fuisse, supplicio affecti, et Castrenses captivos omnes diligentissime perquisitos impositosque navigiis ad penates suos reduci jussit.

(Livre XXXVI, nº 187 G.) (1).

Georgius cum Lucatio fratre, quibus ut parceretur Vayvoda juserat, vivus capitur.... Vayvoda ad internitionem cruciferi nominis confecto praelio, Georgium tartoribus exeruciandum tradit. Illi nudum et cathenis vinctum in equuleo constituunt, et corona candenti ex vomere conflata, ut regem mos est, coronant : venisque dissectis profluentem sanguinem potandum Lu-

(1) Traduction française. Édition de 1381, cf. f. 388.

voyant, on abreuva de son sang Lucat, son cher frere, et pour le salut duquel seul il prioit, tirant sur soy toute l'envie de leurs mef faits : et fit on paistre vingt de ses plus favoris capitaines, deschirans à belles dents sa chair et en engloutissant les morceaux. Le reste du corps et parties du dedans, luy expiré, furent mises bouillir, qu'on fit manger à d'autres de sa suite.

(II, 27, t. V, p. 16.)

Je me suis estonné, en l'histoire de Selim, le plus cruel conquerant qui fut onques, veoir que, lorsqu'il subjuguâ l'Aegypte, les beaux jardins d'autour de la ville de Damas, tous ouvers et en terre de conquête, son armée campant sur le lieu mesmes, fussent laissés vierges des mains des soldats, parce qu'ils n'avoient pas eu le signe de piller.

(III, 12, t. VI, p. 278.)

Il est probable que c'est encore de Paul Jove que Montaigne a pris ce qu'il raconte, au quarante-huitième Essai du premier livre, sur la frugalité des armées turques. Toutefois, ce n'est pas dans son histoire qu'il a trouvé ce dernier renseignement. Je le rencontre dans un petit écrit intitulé « *Ordo ac disciplina turcice militiae* » ; il est généralement imprimé avec les vies des empereurs tures du même Paul Jove. Voici le texte de Montaigne :

catio praebent. Deinde ad viginti agrestes, qui in exercitu ordines duxerant, tridui inedia maceratos ad id crudelitatis cogunt, ut dentibus spirantis ducis artus dilacerent, atque deglutiant. Ille mira constantia neque gemitum edere, neque in miserabili mortis genere quicquam horrescere, unum tantum deprecari, ne insontem Lucatium quem ipse renitentem ad id bellum perduxisset, his cruciatibus dignum existimarent. Postremo laniatis omnibus membris, quum diutius gravissimos dolores, vel immani spiritu sustinere non posset, extractis visceribus exenterant, in frustra secant, atque ahenis et verubus coctum, comedendum militibus suis apponunt.

(L. XIII, f. 128 D) (1).

Ea erat in castris disciplina severissimis acerrimi imperatoris legibus constituta, ut quum milites nihil sibi ex ea victoria licere intellexerent, in fertilissimo autumnno horti sine custodibus tuto relinquerentur (2).

(L. XLVI, f. 253 G.)

(1) Traduction française. Édition de 1581, cf. f. 245.

(2) Traduction française. Édition de 1581, cf. f. 472.

« Pour vérifier combien les armées turquesques se conduisent et maintiennent à meilleure raison que les nostres, ils disent qu'outre ce que les soldats ne boivent que de l'eau et ne mangent que riz et de la chair salée mise en poudre, dequoy chacun porte aisément sur soy provision pour un moys, ils savent aussi vivre du sang de leurs chevaux, comme les Tartares et Moscovites, et le salent. » (1)

Les premiers mots de la phrase « Pour vérifier combien les armées turquesques se conduisent à meilleure raison que les nostres », pourraient très bien faire allusion au dessein de Paul Jove. Il veut, en effet, dans son petit écrit, montrer les motifs de la supériorité des armées turques. Il en constate trois principaux : une discipline rigoureuse, la croyance en la fatalité qui leur ôte tout souci de leur conservation, enfin la frugalité. C'est cette dernière qui nous intéresse ici. « *Tertia causa est, dit-il, quia absque pane et absque vino diu vivere possunt, oriza et aqua contenti. Saepe numero etiam æquo animo carent carnibus. Quod si contingat eos orizam quoque minime habere, salitis carnibus minutatim contritis, ac velut in pulverem redactis utuntur. Nam ejusmodi pulveres in quibusdam sacculis secum ferunt cumque opus est, immixta calida aqua, dissolutis ebibunt atque inde nutriuntur. Praeterea soliti sunt, praesertim cum nimia fame laboratur, equos phlebotomare atque illorum sanguine vitam propriam alere.* » (2)

Plusieurs détails signalés par Montaigne font défaut dans le texte de Paul Jove : mais il s'agit de faits sans doute couramment répétés alors ; Montaigne a pu les ajouter de lui-même. Il se peut encore qu'il puise, non chez Paul Jove directement, mais chez quelque imitateur de Paul Jove, qui avait enrichi déjà de plusieurs détails nouveaux le témoignage de son modèle (3). En tous cas, directement ou indirectement, la phrase de Montaigne vient de celle de Paul Jove et lui doit beaucoup.

(1) I, 48, t. II, p. 256.

(2) « *L'Ordo ac disciplina turcicae militiae* » avait d'abord paru en italien ; mais c'est par la traduction latine que cet écrit s'est principalement répandu. On en trouve une autre traduction latine, un peu différente de celle-ci, dans le recueil « *Chronicorum turcicorum* », publiée à Francfort en 1578.

(3) On retrouve des indications semblables, visiblement puisées chez Paul Jove, dans Guillaume Postel, édition de 1573, p. 295 ; mais au lieu d'ajouter au texte de Paul Jove, Postel retranche le détail sur le sang de cheval. Ce n'est donc pas chez lui que Montaigne a puisé cela.

Guillaume Paradin

Auprès de l'histoire de Paul Jove, il faut citer celle de Paradin, parce que, visiblement, elle a été composée à l'imitation de celle de Paul Jove et des histoires analogues, écrites en Italie à la même époque. Le titre nous indique que le cadre en est assez semblable :

« *Continuation de l'histoire de nostre temps depuis l'an mil cinq cens cinquante, jusques à l'an mil cinqcens cinquante six, par M. Guillaume Paradin, doyen de Beaujeu.* » (A Lyon 1556 ou à Paris 1573.)

Un exemple nous suffira pour montrer que Montaigne a fait usage de ce volume.

Montaigne

L'isle de Goze forcée par les Turcs, il y a quelques années, un Sicilien, qui avoit deux belles filles prestes à marier, les tua de sa main et leur mere après, qui accourut à leur mort. Cela fait, sortant en ruë, avec une arbaleste et une arquebouze, de deux coups il en tua les deux premiers Turcs qui s'approcherent de sa porte, et puis, mettant l'espée au poing, s'alla mesler furieusement, où il fut soudain envelopé et mis en pieces, se sauvant ainsi du servage, après en avoir delivré les siens.

(II, 3, t. III, p. 34.)

Paradin

Il advint que un Sicilien, qui dès long temps s'estoit habitué en ce lieu (dans l'isle de Goze), et s'y estoit marié, et avoit deux belles et honnestes filles prestes à marier : lequel se voyant en ceste calamité, pour ne voir ses filles tomber entre les mains de ces chiens, et en faire les insolences dont ils sont costumiers ce que bon cueur ne pourroit souffrir, s'en alla en sa maison : où les ayant appelées les tua toutes deux de sa main propre : autant en fit à la mere accourant à la mort de ses filles. Ce fait, chargea une harquebuzze, et banda une arbaleste, et s'en vint au devant des ennemis, qui ja estoient pres de son hostel, dont il en tua deux : puis mettant la main à l'espée combatit vaillamment, jusqu'à ce qu'il fut enfermé et enveloppé de toutes pars d'ennemis, lesquels le mirent en pieces. Ainsi se sauva le Sicilien de servage, en ayant delivre les siens.

(Ed. de 1575, f. 99 v°)

Il est vrai que Montaigne aurait pu connaître ailleurs cette anecdote : j'en ai retrouvé la source certaine dans la relation de la guerre de Malte, donnée par Nicolas Durand, chevalier de Villegaignon (1553) (1). C'est là que Paradin l'a prise. Il ne lit pas Villegaignon dans le texte latin, mais dans une traduction anonyme de son ouvrage, qui parut la même année (1553), et que Du Verdier, dans sa *Bibliothèque Française*, attribue à Nicolas Edoard. Il suit de très près son modèle. Il suffira cependant de reproduire un passage du récit de Villegaignon pour démontrer que ce n'est pas de lui que Montaigne fait usage. Ses termes sont beaucoup plus près des termes de Paradin que du texte original ou de sa traduction française. Voici le dernier épisode dans la traduction de Villegaignon ; il est significatif. Qu'on veuille bien le comparer aux phrases correspondantes de Montaigne et de Paradin : « Puis mit la main à l'espee, et combatit jusques a ce qu'environné de tous costez il fut jetté mort par terre : voila comment il affranchit soy et sa famille de servage. » On ne retrouve pas ici des expressions de Paradin qui ont passé intégralement chez Montaigne. Aux mots du traducteur de Villegaignon « il fut jetté en terre », Paradin avait substitué « les ennemis le mirent en pieces ». C'est le même terme que reprend Montaigne. A comparer ces trois récits, sans aucun doute nous avons la filiation : Villegaignon, Paradin, Montaigne. C'est le livre de Paradin, par conséquent, que Montaigne a eu sous les yeux.

Ce Guillaume Paradin est un historien du XVI^e siècle qui a écrit assez abondamment. En même temps qu'historien, il était moraliste : la morale et l'histoire allaient alors souvent de compagnie. Il a traduit du latin de Vives un traité du vrai amour de sagesse ou « *La divine philosophie* » (1550), et quelques années plus tard il a écrit « *Le blason des dances, où se voyent les malheurs et ruines venans des dances dont jamais homme ne revint plus sage ni femme plus pudique* » (1556), et encore le traité « *De concorde publique* » (1565). Parmi ses ouvrages historiques, outre sa traduction de Procope (1578), on cite surtout une « *Histoire de Savoie* » (1552), des « *Annales de Bourgogne* » (1566), et une « *Histoire de Lyon* » (1573). Mais son principal ouvrage est son « *Histoire de nostre temps* »

(1) *De melitensi bello*, p. 23.

qui, publiée d'abord en latin en 1548, avait été traduite en français par l'auteur dès 1550, et plusieurs fois rééditée. En 1556, parut à Lyon la « *Continuation de l'histoire de nostre temps* », qui donnait une suite à l'édition de 1550 et poussait le récit des faits jusqu'en 1556. On la réimprima à part en 1575, mais plus souvent elle fut jointe au reste de l'ouvrage. L'édition de 1568 fait un pas de plus : elle conduit le lecteur jusqu'en l'année 1567 et présente ainsi l'ensemble de l'ouvrage. Il se peut que Montaigne ait possédé seulement la « *Continuation de l'histoire de nostre temps* », mais il est parfaitement possible aussi qu'il ait eu quelque'une des autres éditions plus complètes. Toutefois, on ne peut l'assurer. Je n'ai rencontré dans les *Essais* aucun emprunt à la première partie de l'histoire de Paradin, celle qui raconte le règne de François I^{er}, aucune non plus à la dernière, celle qui retrace la suite des événements de 1556 à 1567.

Paradin se flatte, dans sa préface, de n'avoir rien négligé pour parvenir à connaître la vérité, et de n'avoir été arrêté par aucune considération de personne pour l'exprimer librement. Il cite les personnages qui l'ont aidé dans ses recherches, et qui peuvent témoigner, pense-t-il, de son impartialité. Toutefois, son contemporain du Haillant ne paraît pas en avoir été pleinement satisfait. Il est probable que c'est à Paradin qu'il pensait lorsqu'il écrivait : « Pource que toutes les histoires qui parlent du roi François I ont été faites de son temps ou de celui de son fils Henri II, ceux qui les ont écrites se sont plus étendus en la louange dudit roi qu'il ne convenoit possible à son merite (combien qu'il fust un grand et excellent roi), ni au devoir de l'histoire ni à la vérité. Ce qui est un vice de tous ceux qui écrivent l'histoire de leur temps, et des princes sous lesquels ils vivent. »

Du Haillant

On trouve dans l'édition de 1595 quelques faits empruntés à l'histoire de France, d'ailleurs en petit nombre. Presque tous me paraissent venir de l'« *Histoire de France* » ou « *Histoire générale des roys de France* », que Bernard de Girard, seigneur du Haillant historiographe du roi, publia pour la première fois en 1576. L'ou

vrage de du Haillant, qui nous conduit des origines à la mort de Charles VII, est la première grande histoire de notre pays qui ait paru en notre langue. A sa date, son apparition était un événement littéraire important (1), et son succès fut grand ; en dix ans, de 1576 à 1586, il semble qu'on en ait donné environ six éditions. A l'exception de l'ouvrage de Belleforest, les « *Grandes annales et histoire générale de France* », auquel, vérification faite, Montaigne me paraît n'avoir rien emprunté, c'était l'ouvrage le plus considérable en la matière. Outre ces considérations, une circonstance encore pouvait recommander le livre à Montaigne : du Haillant était Bordelais, il était presque un contemporain de Montaigne, de deux ou trois ans plus jeune.

Au reste, Montaigne ne reproduit pas fidèlement les termes de du Haillant ; il résume volontiers ses narrations, souvent un peu diffuses et où les répétitions ne sont pas rares. Mais si nous n'avons pas l'identité des expressions pour nous garantir que nous ne nous trompons pas sur la source des faits que nous allons citer, en revanche, nous avons cet argument probant que plusieurs de ces faits ne se rencontrent pas dans les autres historiens de l'époque, et que, lorsqu'on les trouve ailleurs que chez du Haillant, le texte de Montaigne est plus voisin de la version de du Haillant que de toute autre.

Voici d'abord un fait que je ne retrouve pas ailleurs que dans du Haillant (2) : « En la ville de Castelnau-Darry, cinquante Albigeois heretiques souffrirent à la fois, d'un courage déterminé, d'estre bruslez vifs en un feu, avant des-advouer leurs opinions » (3). Et du Haillant, contant la guerre des Albigeois : « La ville de Castelnau d'Arri fut longuement assiegee, en laquelle furent pris

(1) Voici le jugement d'Augustin Thierry sur l'ouvrage de du Haillant : « Malgré le peu de véritable talent qu'on trouve dans l'histoire de du Haillant, cet ouvrage est remarquable comme le premier de tous où un historien français se soit écarté de la forme narrative, en faveur au moyen-âge, et ait voulu, suivant son expression encore usitée aujourd'hui, substituer l'histoire à la chronique. Du Haillant est le père de l'histoire de France, telle que nous l'avons tous lue et apprise. » *Dix ans d'études historiques*, éd. de 1839, p. 402.

(2) On peut le voir encore dans du Tillet, *Sommaire de l'histoire de la Guerre faicte contre les heretiques Albigeois, extraicte du Thrésor des Chartres du Roy*, Paris, 1590, p. 41 ; mais on constatera que le texte est très différent et que la n'est pas la source de Montaigne.

(3) I, 14, t. I, p. 68

50 hommes, qui aimèrent mieux estre bruslez tous vifs que de revenir » (1).

Un emprunt beaucoup plus caractéristique, c'est celui sur les Assassins ; Montaigne s'y tient plus loin de du Haillant, et cependant il est manifeste qu'il suit le mouvement de sa pensée. « Les Assassins, nation dependant de la Phœnicie, sont estimés entre les Mahumetans d'une souveraine devotion et pureté de mœurs. Ils tiennent que le plus court chemin à gagner paradis, c'est de tuer quelqu'un de religion contraire. Parquoy on l'a veu souvent entreprendre à un ou deux, en pourpoint, contre des ennemis puissans, au prix d'une mort certaine et sans aucun soin de leur propre danger. Ainsi fut assassiné (ce mot est emprunté de leur nom) nostre comte Raimond de Tripoli au milieu de sa ville, pendant nos entreprises de la guerre sainte; et pareillement Conrad, marquis de Mont-Ferrat, les meurtriers conduits au supplice, tous enflez et fiers d'un si beau chef d'œuvre (2). » Cela est visiblement résumé de deux passages assez longs de du Haillant; quelques expressions lui sont prises directement : « Les Assassins... ne possedoient que dix villes dependantes de Phenices. Les Hesses ne s'estoient pas tenuz loing de leur pays, lesquels (selon Pline) fuyoient tout ce qu'ils pensoient leur estre nuisant, et vivoient sans femmes ni argent, estimans que c'estoient deux grandes pestes du genre humain. Mais on pense que les Assassins sont descenduz des Perses, lesquels apres avoir receu la Loy de Mahomet, furent estimez les plus devots et religieux de tous les autres Barbares, pour ce qu'ils ne faisoient cas ny de l'honneur ny des autres choses tant desirees des mortels, ainçois vivoient entre eux sans quelque différent ou ambition.... Ils avoient tous ceste opinion, que tuant quelcun d'autre religion que celle qu'ils suivoient, ils meritoient tous la celeste eternité. Tellement que si aucun d'eux avoit charge de tuer quelque chrestien il ne craignoit point d'aller seul en ville ou chasteau pour le trouver et le tuer au milieu des siens, quoy qu'il sceut bien qu'il seroit incontinent après taillé en pièces, et de la les Italiens puis les François ont appellé assassins, ou assassinateurs ceux qui hardiment et de guet à

(1) Edition 1576, p. 312.

(2) II, 29, t. V, p. 31.

pans tuent un homme. De ceste façon fut tué le comte Ramond de Tripoli. Car voyans ces Assassins qu'il ne se desistoit point de les guerroyer, deux d'entre eux, qui avoient entrepris de ce faire, le tuerent dedans sa ville de Tripoli, dont cela fut cause que les autres grands Seigneurs chrestiens furent plus soigneux d'avoir hommes autour d'eux, pour les garder » (1). Et quelques pages plus loin, du Haillant en vient à conter l'assassinat de Conrad de Montferrat : « Deux Assassins tuerent Conrad marquis de Montferrat, comme il se pourmenoit sans penser à rien dedans la place de Tyr, et estans prins et condampnez à mort, furent menez au supplice tout joyeux, comme s'ils eussent fait quelque acte digne de memoire » (2).

C'est encore de du Haillant que doit venir l'histoire des serviteurs de Cannacre. « Nostre roy Clovis, au lieu des armes d'or qu'il leur avoit promis, fit pendre les trois serviteurs de Cannacre, après qu'ils luy eurent trahy leur maistre, à quoy il les avoit pratiquez » (3). Mais là aussi il résume considérablement la narration de sa source : « Ledit Cannacare, et ses freres et enfans furent livrez entre les mains de Clovis, par trois de leurs serviteurs, qui luy avoient promis de luy livrer Cannacare, et ses freres et enfans, à la charge que Clovis leur donneroit à chacun un corcellet d'or : ce que Clovis leur promit, mais ayant receu le fruit de leur trahison, il leur envoya des corcellets de cuivre ou d'airain un peu dorez. Eux se plaignans de n'estre recompensez de leur juste salaire, Clovis les fit pendre, pour donner exemple à tous autres de ne trahir leurs Princes... » (4).

Les commentateurs nous renvoient à Eginhardt au sujet de la phrase où Montaigne rappelle que les derniers Mérovingiens se faisaient trainer sur un chariot par quatre bœufs. Il suffira de comparer au texte de Montaigne à la fois ceux d'Eginhardt et de du Haillant pour voir que c'est bien plutôt la phrase de du Haillant que Montaigne a dans l'esprit.

(1) du Haillant, p. 456-457.

(2) du Haillant, p. 482.

(3) III, I, t. V, p. 181.

(4) du Haillant, p. 42.

Du Haillant

... depuis Dagobert jusques à Pepin. les Roys sont seulement Roys de nom, ... n'ayant de Roy rien que la mine et l'accoustrement. Ils se faisoient trainer par pays dedans un chariot traîné par quatre bœufz, se montrant en ce beau triomphe inutiles au gouvernement d'une grande Monarchie.

(L. II, p. 105)

Montaigne

Comme si leur neantise n'estoit assez connue à meilleures enseignes, les derniers roys de nostre première race marchent par pais en un chariot mené de quatre bœufs.

(III. 6, t. IV, p. 47)

Eginhard

Quelque part qu'il luy fallust aller, il alloit en une charette à bœufs, que le bouvier touchoit comme font les villagois.

(Traduction Vinet. Poitiers, 1516.)

Jean du Tillet

Il reste une dernière et importante allusion à des faits d'histoire de France : la lecture de du Haillant ne l'explique pas. Elle va nous permettre d'inscrire un nouvel ouvrage au catalogue des livres de Montaigne.

A la fin de l'Essai « *De communiquer sa gloire* », où Montaigne a accumulé des exemples de personnages qui ont volontairement renoncé à des avantages d'amour-propre qui leur étaient offerts, une curieuse addition a été insérée en 1595. On y voit Montaigne assimiler à ces cas d'abnégation celui des prêtres qui, tenus par leur charge temporelle d'assister à la guerre, par respect pour leur caractère sacré s'abstenaient de verser le sang et renonçaient ainsi à la gloire militaire qui s'offrait à eux. « Comme les femmes, dit Montaigne, qui succedoient aux pairries avoient, nonobstant leur sexe, droit d'assister et opiner aux causes qui appartiennent à la juridiction des pairs ; aussi les pairs ecclesiastiques, nonobstant leur profession, estoient tenus d'assister nos roys en leurs guerres, non seulement de leurs amis et serviteurs, mais de leur personne. Aussi l'evesque de Beauvais, se trouvant avec Philippe Auguste en la bataille de Bouvines, participoit bien fort courageuse-

ment à l'effect : mais il luy sembloit ne devoir toucher au fruit et gloire de cet exercice sanglant et violent. Il mena de sa main plusieurs des ennemis à raison ce jour là, et les donnoit au premier gentilhomme qu'il trouvoit, à esgosiller ou prendre prisonniers, luy en resignant toute l'exécution. Et le fait ainsi de Guillaume, comte de Salsberi, à messire Jean de Nesle. D'une pareille subtilité de conscience à cet autre, il vouloit bien assommer mais non pas blesser, et pourtant ne combattoit que de masse. » (1)

L'anecdote de l'évêque de Beauvais et du comte de Salisbury à la journée de Bouvines se rencontre bien dans l'histoire de Philippe Auguste, écrite au XIII^e siècle par Guillaume le Breton, mais cette histoire était encore manuscrite; elle ne fut publiée qu'au siècle suivant. Il est peu vraisemblable que Montaigne en ait eu connaissance. Peu de chercheurs l'avaient encore exploitée (2). C'est l'un d'eux, Jean du Tillet, qui fit connaître à l'auteur des *Essais* ce détail de mœurs dont il a fait usage. Voici son texte : « Encores que les saints Canons défendent les armes à tout le Clergé, les Prelats pairs de France estoient pour raison de leur pairrie (chose temporelle) obligez à servir et suyvre, accompagnés de leurs chevaliers et soldats, les Roys, quand ils alloient à la guerre en personne, lequel service estoit deu par aucuns evesques non pairs, tant la France en tous estats honoroit lors les armes. Floard en son histoire parle de Huicmard et Hernieu Archevesques de Rheims, ayant souvent conduit en personne de leurs gens de guerre, pour le service des Roys Charles le Chauve, et Charles le Simple. Guillaume le Breton, en celle du Roy Philippe Auguste, fait mention de l'Evesque de Beauvais, Prince du sang, frère du Comte de Dreux, Pair de

(1) L. II. t. II, p. 265.

(2) Elle l'avait été par Papyre Masson dans ses *Annales*, publiées en 1577. Montaigne possédait cet ouvrage : nous avons encore son exemplaire muni de sa signature. (Bibl. Municipale de Bordeaux.) Là aussi Montaigne a pu lire l'anecdote qui nous occupe ; mais certainement ce n'est pas dans le récit très sec de Papyre Masson qu'il faut chercher la source du passage de Montaigne. A la p. 101 de son exemplaire, dans le récit de la bataille de Bouvines, on lit ces simples lignes : « In laevo cornu hostium vires languescabant Philippus Bellovacorum Episcopus cum sarisberiensis Comite congressus, procero homine ac strenuo, clava illum in summo vertice tanta vi percussit, ut fracta galea ex equo in terram deciderit. Prostratus, in Joannis Nigellae equitis potestatem venit. »

France, estant avec le dit Auguste, en la bataille du pont de Bouvines, qui d'un coup de masse jetta de cheval à terre, Guillaume comte de Salsbery, surnommé Longue-Espee, frère bastard du Roy d'Angleterre, et commanda à messire Jehan de Nesle chevalier, le prendre son prisonnier. Le semblable il feit de plusieurs autres qu'il versa, donnant, pource qu'il estoit d'Eglise, le los de ses faicts d'armes à autruy, et ne voulant combattre que de masse, pour ruer sans tuer » (1).

La source n'est pas douteuse : beaucoup des termes employés par Montaigne sont déjà chez du Tillet ; et d'ailleurs le commentaire dont du Tillet entourait son récit, invitait Montaigne à se rappeler son chapitre « *De communiquer sa gloire* ». Tournons d'ailleurs deux pages : nous retrouverons encore ici-même la source de la courte allusion faite par Montaigne aux femmes appelées à la pairie. « Les femmes, dit du Tillet, sont capables de tenir pairries, ont seance et opinion es jugemens, y doivent estre appelées et adjournees comme les autres Pairs, qui est conforme à la loy civile, pource qu'elles tiennent dignité ayant exercice de justice. » Et les exemples viennent à l'appui de cette affirmation : « La comtesse de Flandres se trouve entre les presents, ayans donné l'arrest du Parlement de la Nostre Dame de Septembre 1258 par lequel le Comté de Clermont en Beauvoisis fut adjudgé au Roy Saint Loys, contre les Comtes de Poictiers et Anjou ses freres. » (2)

Mais chez Montaigne cette question des femmes appelées à la pairie n'est là que comme comparaison ; c'est un détail qui nous montre seulement combien le passage de Jean du Tillet est présent à son esprit. Ce qui l'intéresse, lui, le moraliste, c'est le cas de l'évêque de Beauvais, et ce qui nous intéresse, nous, c'est de connaître son impression sur ce cas de l'évêque de Beauvais. Or, il trouve quelque subtilité dans cette manière de tourner ses devoirs. Le mot y est « D'une pareille subtilité de conscience... il vouloit bien assommer, mais non pas blesser, et pourtant ne combattoit que de masse. » Il se rappelle à cette occasion une aventure contemporaine dont il a eu connaissance : « Quelcun, en

(1) Dans l'édition de 1618, la plus répandue, p. 257.

(2) Ibidem, p. 259.

mes jours, estant reproché par le roy d'avoir mis les mains sur un prestre, le nioit fort et ferme : c'estoit qu'il l'avoit battu et foulé aux pieds. » Voilà le rapprochement que cet exemple lui suggère.

L'ouvrage de Jean du Tillet auquel les passages sont empruntés avait été publié pour la première fois à Rouen en 1577 sous le titre de « *Mémoires et recherches touchant plusieurs choses mémorables pour l'intelligence de l'estat et des affaires de France,* » et sous le même titre il avait été réédité à Troyes en 1578; on le donna de nouveau à Paris en 1580 et en 1586 avec un titre différent : « *Recueil des Roys de France, leur couronne et maison.* » L'auteur était mort en 1570, avant de pouvoir publier son ouvrage. Au temps où il fut écrit, et encore à l'époque où il fut mis en lumière, il présentait une réelle nouveauté. Du Tillet cherchait à aborder l'histoire des Institutions. Il tâchait d'éclaircir ce qu'avait été dans le passé la maison du roi, et de montrer les différents rouages qui en dépendaient. La remarque qui a attiré l'attention de Montaigne est extraite d'un chapitre sur la pairie. Du Tillet abordait ces recherches, nouvelles en dépit des travaux de Pasquier, avec un bagage de lectures relativement étendues, et un certain goût d'érudition. Il est intéressant de voir Montaigne le lire, et trouver jusque dans les indications un peu arides du « *Recueil des Roys de France* » des aliments pour sa réflexion morale. (1)

Giovanni Villani

Après l'histoire de France, l'histoire d'Italie. On a retrouvé un exemplaire de l'histoire de Giovanni Villani muni de la signature de Montaigne. En voici le titre :

La prima parte delle historie universali de suoi tempi di Giovan Villani cittadino Fiorentino; nuovamente ristampata con tagole necessarie e Postille in margine delle cose notabili. fatte per M. Remigio Fiorentino. In Venezia, ad instantia de Giunti di Fiorenza 1559.

(1) Voici le jugement d'Augustin Thierry sur Jean du Tillet : « Jean du Tillet, greffier au Parlement, joignait à une grande variété de connaissances beaucoup de justesse d'esprit et une assez grande fermeté de critique. Outre les langues anciennes, il paraît qu'il avait étudié les modernes, et en particulier l'allemand. . . . » (*Dix ans d'études historiques*).

Le volume de Montaigne est conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

On sait combien sont importantes pour la connaissance de l'histoire de Florence ces chroniques des Villani. Jean Villani est le premier en date et le plus considérable des trois chroniqueurs. Au début du XIV^e siècle, il occupait dans la République de Florence des charges importantes, qui l'ont initié aux questions politiques et qui lui ont permis de connaître exactement les faits qu'il devait raconter. Son histoire, il est vrai, remonte au déluge, mais vite elle en vient à représenter les destinées de Florence et c'est surtout aux événements contemporains qu'elle s'arrête avec complaisance. Je ne vois pas que Montaigne ait fait, dans les Essais, aucun emprunt à la première partie que certainement il possédait. Mais la même année 1559, également à Venise, la seconde partie avait été rééditée aussi bien que la première. Elle contient les livres onze et douze par lesquels s'achève l'œuvre de Jean Villani. Il est très probable que Montaigne possédait également cette seconde partie, bien que son exemplaire n'ait pas été retrouvé. Je pense, pour ma part, que c'est là qu'il a pris les circonstances de la mort de Matteo di Moroza auxquelles il fait allusion à la fin de son Essai intitulé « *Divers evenemens de mesme conseil* » (1).

« Le duc d'Athenes, dit il, fit plusieurs sottises en l'establisement de sa fresche tyrannie sur Florence; mais cette-cy la plus notable, qu'ayant receu le premier advis des monopoles que ce peuple dressoit contre luy par Mattheo di Moroza; complices d'icelles, il le fit mourir pour supprimer cet advertissement et ne faire sentir qu'aucun en la ville s'ennuïast de sa domination. »

Reportons-nous au douzième livre de Villani. Nous y trouverons d'abord une longue énumération de toutes les fautes commises par le duc d'Athènes, de toutes les imprudences par lesquelles il s'aliénait ses nouveaux sujets. Tout le morceau est tout à fait propre à dicter à Montaigne son observation préliminaire sur les « Sottises » du tyran. Puis venant à Moroza, voici comment s'exprime notre historien :

« *Fece pigliare uno Matteo di Morozzo e in su uno carro attanagliare e poi tranare senz' asse e impiccare perche aveva rivelato*

(1) l. 24.

uno trattato dei Medici ed altri che dovevano offendere il Duca e non volle credere a suo pericolo e danno di quello che gli avvenne ». (Deuxième partie, l. XII, p. 127 de l'édition de Venise 1559).

Je crois, sans pouvoir l'affirmer d'ailleurs, que ce passage de Jean Villani est la source de la réflexion de Montaigne.

Ieronimo de Franchi Conestaggio

Dell'unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia, istoria del Sig. Ieronimo de Franchi Conestaggio, gentiluomo genovese. In Genova apresso Girolamo Bartoli 1585.

Cet ouvrage, divisé en dix livres, raconte la bataille d'Alcasar-Quivir qui, par la mort du roi Sébastien de Portugal, déterminait l'union du Portugal à la Castille, et retrace l'histoire des deux royaumes unis, pendant les quatre années qui suivirent cette mémorable journée. Il paraît avoir été écrit par un personnage qui avait pris part à l'expédition de Sébastien en Afrique. Le nom de Ieronimo de Franchi Conestaggio n'est qu'un pseudonyme qui cache Jean de Silva, comte de Portalegre, ambassadeur d'Espagne auprès de Don Sébastien. (1) Le livre eut un très vif succès : on en connaît des traductions en latin, en espagnol, en anglais, en français. L'intérêt d'actualité, nécessairement très grand étant donné l'importance du sujet traité, y fut pour beaucoup ; les goûts de moraliste dont l'auteur faisait preuve n'y contribuèrent peut-être pas moins. Le traducteur français, Nardin, dans sa préface, insiste sur ces deux points de vue. Surtout il parle longuement de l'utilité morale que le lecteur pourra trouver dans cet ouvrage, et il l'avertit que « Ou l'occasion l'a donné, qui est quasi en tous les endroits de ce volume, l'auteur n'a rien omis de ce qui sert à redresser les ordinaires manquements de nostre imbecillité. Ce que, poursuit-il, tu sauras tres-bien reconnoître, si tu veux prendre la peine de le lire et ruminer. S'il t'avient de le faire, ne l'arreste sur tout qu'au subject, aux raisons et à la gravité des sentences : et que ton principal but soit de

(1) Cf. BRESSET, *Manuel du Lecteur*, au mot *Conestaggio*.

recueillir des fruicts et non des feuilles; afin que tu puisses paroistre mieux édifié... » Voilà le jugement d'un contemporain.

Certainement Montaigne ne s'est pas servi de cette traduction française de Nardin, puisqu'elle n'a paru qu'après sa mort, en 1596. Nous avons encore l'exemplaire qu'il lisait : suivant sa coutume, il a placé sa signature sous le titre; le volume est conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux. Il est en italien. C'est un exemplaire de la première édition, celle qui fut donnée à Gênes en 1585, et dont nous avons transcrit le titre ci-dessus. C'est bien dans l'esprit que Nardin recommande à ses lecteurs, que Montaigne semble avoir étudié cet ouvrage. Après 1588, il y fait un emprunt important (1) : c'est un exemple moral qu'il en détache (2).

C'est l'attitude héroïque de Moley Moluch, roi de Fez, pendant la journée d'Alcasar-Quivir, qui a frappé Montaigne. Vers la même époque, il lisait encore le récit de cette bataille dans l'*Histoire du Portugal de Simon Goulard*; mais Simon Goulard n'avait pas mis aussi heureusement en relief le courage de Moley Moluch. Conestaggio, au contraire, s'attache à le placer en pleine lumière, et Montaigne, encore sous le coup de l'admiration que lui a causé cette lecture, insère une note dans son essai « *De la faineantise* ». « Moley Moluch, roy de Fais, qui vient de gagner contre Sebastian, roy de Portugal, cette journée fameuse par la mort de trois roys et par la transmission de cette grande couronne à celle de Castille, se trouva grièvement malade dès lors que les Portugalois entreurent à main armée en son Estat, et alla tousjours depuis en empirant, vers la mort et la prevoyant. Jamais homme ne se servit de soy plus vigoureusement et bravement. Il se trouva foible pour soutenir la pompe ceremonieuse de l'entrée de son camp, qui est, selon leur mode, pleine de magnificence et chargée de tout plein d'action, et resigna cet honneur à son frere. Mais ce fut aussi le seul office de capitaine qu'il resigna; tous les autres, necessaires

(1) M. Bonneton a déjà signalé cet emprunt. Cf. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, Année 1895, p. 344.

(2) On peut signaler en outre quelques emprunts de peu d'importance : au deuxième livre, Conestaggio rappelle un jugement de Quinte-Curce sur Alexandre; Montaigne le transcrit dans ses *Essais* (II, 36) : « Il esté ingemeusement dict de luy qu'il avoit de la nature ses vertus, de la fortune ses vices ».

et utiles, il les fait tres-glorieusement et exactement, et tenant son corps couché, mais son entendement et son courage, debout et ferme jusques au dernier soupir, et aucunement au delà. Il pouvoit miner ses ennemis, indiscretement avancez en ses terres ; et luy poisa merveilleusement qu'à faute de peu d'un vie et pour n'avoir qui substituer à la conduite de cette guerre et affaires d'un estat troublé, il eust à chercher la victoire sanglante et hazardeuse, en ayant une autre pure et nette entre ses mains. Toutesfois, il mesnagea miraculeusement la durée de sa maladie à faire consumer son ennemy et l'attirer loing de son armée de mer et des places maritimes qu'il avoit en la coste d'Affrique, jusques au dernier jour de sa vie, lequel par dessein il employa et reserva à cette grande journée. Il dressa sa bataille en rond, assiegeant de toutes parts l'ost des Portugais ; lequel rond venant à se courber et serrer, les empescha non seulement au conflict, qui fut tres-apre par la valeur de ce jeune roy assillant, veu qu'ils avoient à montrer visage à tous sens, mais aussi les empescha à la fuite après leur route ; et, trouvant toutes les issues saisies et closes, furent contraints de se rejeter à eux mesmes,..... et s'amonceller les uns sur les autres, fournissant aux vaincueurs une tres-meurtriere victoire et tres-entiere. Mourant, il se fait porter et tracasser où le besoing l'appelloit, et, coulant le long des files, enhortoit ses capitaines et soldats les uns après les autres. Mais, un coing de sa bataille se laissant enfoncer, on ne le peut tenir qu'il ne montast à cheval l'espée au poing. Il s'efforçoit pour s'aller mesler, ses gens l'arrestans, qui par la bride, qui par sa robbe et par ses estriers. Cet effort acheva d'accabler ce peu de vie qui luy restoit : on le recoucha. Luy, se resuscitant comme en sursaut de cette pamoison, toute autre faculté luy deffailant, pour avertir qu'on teust sa mort (qui estoit le plus necessaire commandement qu'il eust lors à faire, affin de n'engendrer quelque desesper aux siens par cette nouvelle) expira, tenant le doigt contre sa bouche close, signe ordinaire de faire silence. Qui vescu oncques si long temps et si avant en la mort ? Qui mourut oncques si debout ? » (1).

Tout ce morceau n'est pas positivement traduit du texte italien, mais il s'en inspire très directement ; beaucoup d'expressions y

(1) II, 21, I IV, p. 286.

sont prises. Le récit de la bataille avec ses préliminaires remplit tout le second livre du volume de Conestaggio. Je ne puis donc songer à le reproduire ici, et pourtant il est intéressant de le lire pour voir comment Montaigne résume les événements, de manière à ne montrer que ce qui le préoccupe dans l'affaire, l'attitude de Moley Moluch. Il suffira de transcrire quelques-uns des passages les plus caractéristiques, ceux dont Montaigne s'inspire le plus directement.

L'auteur vient de nous montrer l'armée portugaise s'avancant dans l'intérieur des terres et s'éloignant ainsi de sa flotte; elle rejoint l'armée payenne, et nous allons voir Moley Moluch, malgré son désir de laisser les Portugais se ruiner par le temps, réduit par son état de santé à les attaquer (1) : « Fra tanto l'infermita (2) lo andava aggravando di modo, che a poco a poco si sentiva morire, e benche a medici fosse aiustato molto, non di meno peggiorando sempre si conosceva non haver vita per due giorni. Sentiva egli doppiamente il morire per causa del tempo in che ei moriva per non potere in quella guerra essequire cio che egli pensava, diffidendo poter lasciar chi lo essequisse, perche se bene egli si era ordinato in battaglia, la principale intention sua non era di com-

(1) f. 86 B.

(2) Traduction NARDIN, Besançon, 1596, p. 64. « Cependant la maladie l'alloit de sorte abatan, qu'il se sentoit peu à peu mourir; & bien que les medecins le secourussent fort, neantmoins allant toujours empirant en cognoissoit qu'il ne pouvoit vivre deux jours. Il sentoit doublement le mourir, à cause de la saison en laquelle il mouroit, & pour ne pouvoir en ceste guerre executer ses desseins, se desiant de pouvoir laisser qui les executast; parce qu'ores il se fust rangé en bataille, son principal but n'estoit de combatre pour lors, jugeant que, apres qu'il entendit les Portugais avoir prins la route de Terre avec bagages, s'ils vouloyent s'entretenir sans combatre, ils seroyent perdus, & que sans qu'il perdist un seul homme des siens il les auroit tous prisonniers, à cause de la necessite qu'ils auroyent forcément de plusieurs choses, qu'ils ne trouveroyent en la pauvre Afrique: toutesfois il voyoit que ce dessein, qui requeroit temps & qui ne se pouvoit executer à la haste, ne lui pouvoit reusir, à cause de la briefveté de sa vie, partant il en estoit en grande angoisse. Il ne jugeoit à propos de dire ceste intention au frere son heritier, à fin qu'il l'executast, s'il mouroit: parce qu'outre qu'il ne se confioit totalement en sa prudence, il tenoit pour asseurer, que mourant avant la victoire, les Maures dussent ou fuir ou se soulever contre le frere, & ceder aux Portugais, principalement par la presence de Mulei-Mahamet, & qu'en ceste maniere le Royaume deust estre perdu. Dont travaillé par ces soucis, voyant l'ennemi si proche avec tant de gens, la mort si voisine, il resolut de ne se fier de son heritier, ains laisser le premier dessein, & plustot tenter pendant sa vie, contre raison de guerre, une bataille sanglante & incertaine, que mourir avec ce doute de la perte du Royaume, laquelle il estoit asseuré devoir advenir après sa mort. »

battere allora, giudicando doppo che intese i Portoghesi mettersi fra terra con bagaglie, che se egli voleva trattenersi senza combattere, sariano perduti, e che senza pur egli perdere un huomo de suoi, gli harebbe tutti prigioni, per la necessità che per forza harebbono di molte cose, che nell' Africa povera non troverebbono; però questo disegno che richiedeva tempo non poteva essequirsi in fretta, vedeva non poter riuscirgli per la breve vita che havea, perciò ne era grande mente angustiato. Non giudicava a proposito dir questa intentione al fratello suo herede, accio che la essequisse se egli venisse a morire, perche oltre che della prudenza sua non confidava totalmente, teneva per fermo, che morendo prima della vittoria dovessero i Mori, ò fuggire, ò sollevarsi contra il fratello, e cedere a Portoghesi massime con la presenza di Mulei Mahamet, e che a questo modo dovesse restar perduto il regno. Onde travagliato da questi pensieri, vedendosi con tanta gente il nemico così appresso, la morte sì vicina, risoluè non fidar dell' herede, anzi lasciar il primo disegno, e piu tosto tentar in sua vita contra ragione di guerra giornata sanguinosa et incerta che morir con quel dubbio della perdita del regno, che era certo dover seguir doppo la morte sua ».

Moley Moluch harangue alors en personne son armée; on l'interrompt, on veut sans tarder marcher à l'ennemi; il dispose ses troupes de manière à cerner complètement celles des Portugais (1). « Il Moluco mezo morto vedendo comparir questo essercito debole, et in sì poco numero che non passava di dodici mi la fanti, volse assicurarsi come egli havea pensato della fuga, perche parendogli haver la vittoria certa gli scapessero le meno genti che fosse possibile. Però assotigliati i corni della luna e gli squadroni della cavalleria li stese in larghissimo giro, e tanto che con tener tutto allo intorno le genti lontane da nemici un tiro di canon in esso rinchiuse tutto l'essercito portoghese, e venne alle spalle della

(1) « Le Moluc à demi mort, voyant comparoistre ceste armée faible, & en si petit nombre, qu'elle ne passoit pas douze mil fantassins, voulut s'asseurer de la fuite, ainsi qu'il y avoit projecté; afin que, lui semblant avoir la victoire certaine, il lui echapast le moins de gens, qu'il seroit possible. Partant, après avoir allongis les cornes de la Lune, & les escadrons de la cavallerie, il les estendit en très large circuit, & si avant, qu'en tenant les siens tout à l'entour, un traict de canon loin de l'ennemi, il enferma en icelni tout le camp Portugais, & vint aux espaules de l'arrièregarde à conjoindre les deux cornes ensemble, formant un cercle en ovale » (p. 67).

retroguardia a congiunger i due corni insieme chiudendo un circolo ovato. (1) »

Le combat s'engage alors. Les Portuguais ont au début quelques avantages partiels. Conestaggio nous rend compte de ce qui se passe aux divers points où l'action s'est engagée. Dans la mêlée, la personne de Moley Moluch disparaît. Mais bientôt il aperçoit un coin de la bataille où ses troupes fléchissent et prennent la fuite ; il veut s'y porter aussitôt (2) : « Molei Moluco, vedendo fuggire i suoi, tutto che egli fosse ammalato a morte, ascaso a cavallo con colera voleva andare contra coloro che fuggivano, fermandoli & animandoli. E se bene la calca cresceva, e l'archibuseria de cristiani feriva assai d'appresso, mostrava voler egli solo andar inanzi per ritener i suoi con la vergogna, e col pericolo suo. Ma furongli intorno tutti i piu favoriti, chi per le staffe, chi per le vesti, chi per le redine lo tenevano, regendola a non arrischiarsi, e persistendo pur egli in voler andare, e i suoi in tenerlo, crebbe si la colera che mise mano all' armi per farli allargare. Neì qual tempo assalito da un fiero accidente della sua infermità, suanì et stette per cader da cavallo ; ma tolto fra le braccia de suoi fu riposto nella lettica dove mettendosi il dito alle labbia in segno di silentio, subito, e come alcuni vogliono, prima che arrivasse, spiro. Tennero quei rinegati di che si serviva, che gli erano intorno, con grande industria la morte secreta, così havendo egli prima ordinato che si facesse, se egli morisse. Grande argomento della magninimità di

1) p. 38 r.

(2) « Molei Moluco voyant fuir les siens, ores il fust malade a mort, montant a cheval de cholere, vouloit aller contre les fuyans, les arrestant & accourageant. Et bien que la foule croissoit, & les Arquebusiers Chrestiens donnoyent d'assez pres, il monstroit d'avoir volenté d'aller seul devant, à fin de retenir les siens par la honte, & le danger auquel il se mettoit. Mais tous ses plus favorits se jetterent autour de lui, & le tenoyent qui par les estrieux, qui par la robbe, & qui par les reines de la bride, le priant de ne s'hazarder : & persistant neantmoins de vouloir marcher, et les siens à le tenir. La cholere loi creust de maniere qu'il mit la main aux armes pour les faire escarter. Auquel instant, assailli d'un ses cruel accident de sa maladie, il s'esvanouit, et fut pour tomber de cheval, mais estant prins. entre les bras des siens, il fut remis dans la litiere, où mettant le doigt contre les levres en signe de silence, soudain, ou comme aucuns veulent, avant qu'il y arrivast, il rendit l'esprit. Les Reniez, dont il se servoit, qui estoyent autour de lui, tindrent une grande industrie cette mort secrette, l'ayant auparavant ainsi ordonné qu'on fist, s'il mouroit. Qu'est un grand argument de la magnanimité de ce Barbare, qui regla les Conseils avec les heures de sa vie, et pourveut que la mort ne lui ravist la Victoire » (p. 72).

questo barbaro, che regulò i consigli con le hore della vita, e provide che la morte non gli togliesse la vittoria (1). »

On voit que Montaigne ne traduit pas, en général, le récit de Conestaggio, dont la longueur est tout à fait disproportionnée avec le cadre de ses *Essais*. Il résume, et son résumé est exact. Mais ce qui est intéressant, c'est de le voir élaguer et condenser, avec ce but unique de bien montrer toute la part de son héros. Il veut mettre en pleine évidence un exemple moral qu'il admire. Ce qu'il retient du texte italien, c'est tout ce qui manifeste la volonté tenace et clairvoyante de Moley Moluch, qui, voyant venir avec précision le jour de sa mort, dispose de toutes ses heures jusqu'à la dernière en vue de l'action, et qui, insouciant de sa propre vie, ne songe, jusqu'au dernier instant, qu'à l'exécution de son plan.

Conestaggio avait déjà bien bâti ce personnage ; son récit laissait très fortement cette impression dans l'esprit du lecteur. Montaigne l'accuse encore. Il n'a garde de laisser de côté les passages les plus caractéristiques de son modèle à ce point de vue ; il traduit intégralement la petite scène qui nous montre les courtisans de Moley Moluch s'opposant à ce qu'il coure au-devant des fuyards. « Ses gens l'arrestent qui par sa bride, qui par sa robbe et par ses estriers » ; aucun détail n'est omis, parce que tous sont significatifs. Mais non content de ramasser ces expressions caractéristiques, Montaigne s'ingénie à en ajouter de nouvelles qui enchérissent sur son modèle, celles-ci, par exemple : « Jamais homme ne se servit de soy plus vigoureusement et bravement..... Il tint son corps couché, mais son entendement et son courage, debout et ferme jusques au dernier soupir, *et aucunement au delà*..... Qui vescu onques si long temps et si avant en la mort?..... Qui mourut onques si debout ? » Ces fortes images et ces heureux tours, par lesquels Montaigne rend à peu près toujours une même idée, lui appartiennent en propre. Il insiste encore longuement sur le dernier geste de son héros, cet ultime effort pour porter le doigt à sa bouche, par lequel il commande à son entourage de garder le silence et par lequel il manifeste que, jusque dans son dernier soupir, il veille encore sur son armée victorieuse. En tout ceci, on sent l'imagination de Montaigne se donner car-

(1) f° 40 r°.

rière et s'abandonner à son admiration. Il en vient à de légères inexactitudes. Pour mettre en pied son personnage, il ajoute un détail : quand Moley-Moluch mourant monte à cheval, il lui met « l'espée au poing » ; le texte italien ne dit pas cela : il dit seulement, un peu plus loin, que, entouré des siens qui veulent le retenir, Moley-Moluch, dans son ardeur, mit la main à l'épée. C'est autre chose.

C'est que Montaigne retrouvait là un de ces exemples de belles morts qu'il a toujours recherchés passionnément. Il l'a vivement goûté, et il l'a rendu avec enthousiasme. Il accuse ainsi le caractère de son personnage et lui donne plus de relief. C'est en moraliste qu'il lit l'histoire de Conestaggio.

Autres lectures

Ainsi, après 1588, dans les quatre dernières années de la vie de Montaigne, ses lectures historiques semblent s'être notablement multipliées. A tout le moins, elles laissent des traces beaucoup plus nombreuses dans son œuvre et tiennent plus de place dans sa pensée. Elles semblent surtout s'être beaucoup diversifiées. La curiosité de Montaigne s'est faite plus vagabonde ; elle séjourne plus volontiers loin de chez lui ; elles'attache avec une prédilection désormais bien marquée aux histoires des pays les plus lointains. Ce mouvement de dispersion est très sensible quand on passe de la première édition des *Essais* à la dernière.

A réunir les trois groupes de livres que nous venons de passer en revue, nous obtenons une bibliothèque historique assez riche pour l'époque. Les pays qui intéressaient particulièrement un Français du XVI^e siècle y sont à peu près tous représentés. Il s'en faut cependant de beaucoup que nous ayons rencontré tous les ouvrages d'histoire moderne que Montaigne possédait. Parmi les volumes qu'on a retrouvés munis de sa signature et qui lui avaient appartenu, beaucoup sont des livres d'histoire. Plusieurs ne semblent pas avoir été utilisés dans la composition des *Essais*. Ils méritent cependant d'être réunis à notre collection.

Sur ce rayon nouveau, nous trouvons d'abord l'*Histoire universelle de son temps par Leonardo Aretino*, avec une continuation de l'éditeur Sansovino qui conduit le récit depuis l'année 1404 où

Leonardo Aretino l'avait interrompu jusqu'en 1560. Nous avons ensuite divers ouvrages d'histoire ancienne écrits par des savants modernes : ce sont les *Commentaires de Pamphilus sur la République romaine et sur l'Empire Romain*, et la *Décade d'empereurs Romains composée par Guevara* et mise en français par *Antoine Allegre*. Nous y rencontrons encore des histoires de diverses régions : pour la Hongrie, les célèbres *Décades d'Antonius Bonfinius* ; pour l'Allemagne, une collection de vieux chroniqueurs publiée à Francfort en 1566 ; pour Venise, *l'Histoire de Justinianus*, écrite en latin comme celle de Bonfinius ; pour la Flandre une *Chronique de Flandre* mise en lumière par Denys Sauvage qui est accompagné des *Mémoires d'Olivier de la Marche* (1) ; pour le Portugal, *le premier livre de la conquête des Indes par les Portugais*, histoire écrite en espagnol par Lopez de Castaneda et dont nous avons vu Montaigne utiliser d'autres parties dans ses *Essais* ; pour Chypres, une traduction française de l'histoire de cette île publiée en italien par le père de Lusignan. On peut citer encore l'« *Examen du discours publié contre la maison royale sur la loi salique* » par P. de Belloy, ouvrage dans lequel une question d'histoire est traitée avec des précautions d'actualité. La *Cosmographie universelle* de Muster nous reconduit dans les pays les plus divers, et spécialement aux nations de l'Amérique et de l'Asie sur lesquelles les détails de mœurs abondent.

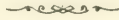
Sur soixante-dix-sept volumes qu'on a retrouvés munis de la signature de Montaigne, vingt-huit sont des livres d'histoire. Voilà qui permet de mesurer quelle place les lectures historiques tenaient dans ses préoccupations. Si la même proportion se maintenait dans les volumes qui n'ont pas été retrouvés, nous serions amenés à penser que sur mille volumes qu'il prétend posséder, Montaigne en avait plus de trois cents qui traitaient de matières historiques. Ce chiffre me paraît invraisemblable : d'ailleurs des rayons entiers de la bibliothèque de Montaigne ont complètement disparu ; le genre épistolaire, en particulier, qui y tenait une large place, puisque Montaigne déclare qu'il possède cent volumes de lettres écrites par des Italiens, n'est aucunement représenté dans les livres que nous connaissons. Cela trouble nos calculs de

(1) Cf. ci-dessus p.

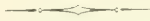
proportion. A tout le moins, nous pouvons nous assurer que la bibliothèque historique de Montaigne était très riche. Elle a eu une très grande influence sur son développement intellectuel. Nous venons de voir qu'il a fait de larges emprunts à la section des livres modernes ; il en a fait plus encore aux historiens anciens.



APPENDICE



Historiens anciens lus par Montaigne dans des Traductions Françaises



Nous n'aurons pas à nous occuper ici des historiens latins. Vérification faite, d'une façon générale, c'est dans le texte que Montaigne les a étudiés. Même Tacite, dont la lecture est parfois difficile, ne fait pas exception à la règle. Pour chacun d'eux il y avait une, deux et quelquefois trois traductions ; il ne semble pas que Montaigne ait eu recours à aucune.

Avant 1580, il fait beaucoup d'emprunts à Suétone, à César, aux écrivains de l'*Histoire Auguste* (1). Pour César et pour l'*Histoire Auguste*, nous avons encore ses exemplaires : ils sont en latin. Et quant à Suétone, il n'y a pas de doute : Montaigne ne se sert pas des traductions alors en usage. Pour s'en assurer, il suffit de comparer à la fois avec ses diverses traductions et avec le texte de Suétone, les nombreux emprunts que Montaigne fait à cet historien, aux chapitres 33 et 34 du second livre. Jamais les termes caractéristiques des traducteurs Michel de Tours et Georges de Boutière ne passent dans les *Essais*.

Entre 1580 et 1588, c'est à l'étude de Quinte-Curce et à celle de Tacite que Montaigne s'attache surtout. Pour Quinte-Curce nous

(1) Je ne parle pas d'Ammien Marcellin auquel Montaigne fait également quelques emprunts, mais qui, à ma connaissance, n'avait pas encore été traduit en français.

avons également son exemplaire latin chargé de ses annotations. Quant à Tacite, précisément à la même époque, une traduction de ses œuvres paraissait chez Abel Langelier (1584). Elle était due à trois traducteurs, et notamment au fameux Blaise de Vigenere. Pour s'assurer que ce n'est pas d'elle que Montaigne fait usage, il suffit de se reporter aux pages 128 et 129 de la traduction. On y trouvera deux exemples allégués dans les *Essais* : les réponses de deux soldats à Néron (I, 3), et la mort de Subrius Flavius (III, 4). Dans le premier de ces exemples, on constatera que les tours de phrase et les mots de Montaigne sont absolument différents de ceux du traducteur ; dans le second, on remarquera que les *Essais* suivent de beaucoup plus près le texte latin que ne fait la traduction : comme le texte, Montaigne dit « *Subrius Flavius* » tandis que la traduction renverse l'ordre des noms et dit « *Flavius Subrius* » ; Montaigne traduit les mots « *Ne. . . quidem* » qui disparaissent chez Vigenere. Ce n'est donc pas par l'intermédiaire de cette traduction que Montaigne a connu Tacite.

Après 1588, outre Tacite qui reste en faveur, on trouve des emprunts à Tite-Live et à Salluste. Plusieurs fois, Montaigne les cite l'un et l'autre en latin, et ceci nous prouve évidemment qu'il avait le texte en main. Salluste même n'est presque cité qu'en latin. Pour Tite-Live, diverses traductions partielles de ses *Décades* avaient été réunies et complétées en 1583, si bien qu'à l'époque où Montaigne lit cet auteur, on pouvait commodément le faire en français. Vigenere avait accompagné sa traduction de la première décade de très amples annotations et commentaires qui en recommandaient la lecture. Pour s'assurer que Montaigne n'en a pas fait usage, il suffit de comparer, à propos de quelques passages, son texte avec celui de cette traduction : on peut voir en particulier l'anecdote d'Aemilius Regillus (I.-6, t. I, p. 32 = Tite-Live. XXXVII.-32), et surtout, celle de Vibius Virius (II.-3, t. III, p. 39 = Tite-Live. XXVI. 13-15). On y constatera que les expressions caractéristiques de la traduction française ne passent jamais chez Montaigne, et qu'en quelques détails, Montaigne, suivant de plus près le texte latin que ne fait la traduction, nous manifeste qu'il lit Tite-Live dans le texte.

Reste Justin, l'abréviateur de Trogue Pompée : comme Montaigne lui doit fort peu (je ne reconnais qu'un seul emprunt à cet

auteur (1) dans les *Essais*, les moyens nous manquent pour dire dans quelle édition il le lisait. Par analogie, toutefois, on sera tenté de croire qu'il avait le texte latin, comme pour tous les autres historiens de Rome.

Les historiens grecs, au contraire, lui sont connus le plus souvent par les traductions françaises. Jamais il ne les lit en grec, cela est certain ; quelquefois il n'a qu'une traduction latine : c'est le cas pour Xénophon, par exemple. Il trouve l'*Anabase* dans son exemplaire des œuvres de Xénophon traduites en latin. Mais le plus souvent, il se réfère aux traductions françaises qui avaient cours de son temps. Nous allons examiner les principales d'entre elles. On s'étonnera peut-être de ne pas trouver Thucydide dans cette liste : Montaigne ne semble pas l'avoir connu ; en tous cas, je ne vois pas qu'il lui ait fait directement aucun emprunt. Nous aurons à nous occuper spécialement d'Appien, d'Arrien, de Diodore de Sicile, d'Herodote, de Plutarque et de Zonaras.

Pour ces auteurs, l'enquête était déjà faite en bonne partie. Coste et Victor Leclerc ont indiqué la plupart des emprunts que Montaigne leur a fait : pour Diodore et Plutarque, ils avaient même indiqué les traductions dont il s'était servi. Il restait : 1^o à réunir les indications éparses des annotateurs afin de mesurer à chaque époque la dette de Montaigne envers chacun de ces historiens ; 2^o à indiquer les traductions employées par Montaigne là où elles ne l'avaient pas été ; 3^o à marquer le rapport de ces traductions au texte de Montaigne ; 4^o enfin et surtout à réviser pour les préciser, les rectifier et les compléter, les enquêtes déjà faites. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire. On verra que pour certains de ces écrivains, pour Plutarque surtout, il y avait encore bon nombre d'emprunts à signaler.

Deux ouvrages récents parus pendant que je poursuivais cette revision, viennent ici à mon secours et me permettront d'abrégier sensiblement cette étude. M. Joseph de Zangroniz (2) a relevé les passages où Montaigne suivait le plus fidelement les traductions d'Amyot et de Saliat, et en publiant parallèlement les textes de

(1) I, 48, t. II, p. 251. Trogus et Justinus... Justin, liv. XLI.

(2) *Montaigne, Amyot et Saliat. Etude sur les sources des Essais*, par Joseph de ZANGRONIZ, Paris, Honore Champion, 1911.

Montaigne et de ces traducteurs, il nous a donné le moyen d'apprécier commodément combien de mots et de tours de phrases Montaigne empruntait directement à ses modèles. Ses inventaires sont volontairement restreints, mais ils montrent bien la méthode de Montaigne et ils sont d'un maniement commode. Miss Norton (1) a fait pour le seul Plutarque d'Amyot, un inventaire infiniment plus riche et qui rend, lui aussi, de grands services. Je renverrai à ces deux ouvrages lorsqu'il y aura lieu. Tous deux ont beaucoup fait pour nous montrer le rapport des *Essais* aux traductions qu'ils ont étudiées ; mais ils n'ont guère poursuivi les enquêtes de leurs devanciers. Ils se sont à peu près contentés de reproduire les sources signalées par Coste et Victor Leclerc.

Appien

Montaigne a certainement lu Appien : il le déclare lui-même au vingt-cinquième Essai du second livre. Il est très vraisemblable qu'il possédait, non la traduction latine de Gellenius (Bâle, 1554) mais la traduction française de Seyssel, qui avait paru en 1544, et dont plusieurs réimpressions furent données en 1552, 1557, 1559, 1560. Qu'on veuille bien comparer la phrase suivante des *Essais* avec les phrases correspondantes de la traduction de Seyssel et de la traduction de Gellenius, on verra que c'est là une hypothèse tout-à-fait vraisemblable.

Trad. Gellenius	Montaigne	Trad. Seyssel
Item egnatii pater filiusque in complexu haerentes uno ictu ceci- derunt, praecisis ambo- rum simul cervicibus : et ademptis quoque capitibus trunci se com- pectebantur mutuo. (IV, 21.)	Ignatius pere et fils. proscripts par les triumvirs à Romme, se resolurent à ce gene- reux office de rendre leurs vies entre les mains l'un de l'autre, et en frustrer la cruauté des tyrans. Ils se cou-	Ignatius aussi le pere et le filz de mesme nom, coururent les es- pees nues l'un contre l'autre, tellement qu'ilz se occirent, et en mou- rant s'embrasserent si estroit, que après qu'on leur eut couppe les tes-

(1) *Le Plutarque de Montaigne. Selections from Amyot's translation of Plutarch arranged to illustrate Montaigne's Essays.* Compiled and edited by Miss Grace Norton. Boston and New-York. Houghton, Mifflin and Company, 1906.

rurent sus. l'espée au poing : la fortune en dressa les pointes et en fit deux coups esgallement mortels, et donna à l'honneur d'une si belle amitié, qu'ils eussent justement la force de retirer encore des playes leurs bras sanglants et armés, pour s'entrembrasser en cet estat d'une si forte estrainte que les bourreaux coupèrent ensemble leurs deux testes, laissant les corps tousjours pris en ce noble neud, et les playes jointes, humant amoureusement le sang et les restes de la vie l'une de l'autre.

(I, 34, t. II, p. 158.)

tes demeurèrent les corps encores embrassez, blessez chacun d'un seul coup.

(Ed. de 1544, p. 448.)

(» » 1559, f° 336 r°.)

Le rapprochement de ces passages est intéressant, non pas, comme souvent, par la fidélité de Montaigne à suivre son modèle, mais cette fois au contraire, par l'infidélité qu'il y manifeste. L'insistance avec laquelle il développe les détails dramatiques et romanesques de cette petite scène est digne d'attention. Les mots « les playes jointes, humant amoureusement le sang et les restes de la vie l'une de l'autre » n'ont pas d'équivalent dans aucune des deux traductions ; c'est ici, à ce qu'il semble, l'imagination de Montaigne qui se donne libre carrière. Mais pour qu'il fût tenté d'être si infidèle, il semble bien que la traduction française était nécessaire. La phrase latine, si sèche, n'appelait pas cette émouvante description. La phrase française, déjà inexacte, prépare, au contraire, celle de Montaigne. Elle fait transition entre le texte d'Appien et le commentaire très libre que nous rencontrons dans les *Essais*. C'est elle qui introduit « ces espées nues » avec lesquelles le père et le fils courent l'un contre l'autre. Elle y glisse

même un contresens très caractérisé : ni le texte grec, ni la traduction latine ne disent que le père et le fils se tuèrent l'un l'autre ; on y voit seulement que, comme ils se tenaient embrassés, un seul coup des bourreaux suffit à les tuer tous les deux. Voilà qui nous montre bien que Montaigne suit ici la traduction de Seyssel. Un détail le prouve encore : Montaigne écrit « *Ignatius* » comme Seyssel, tandis que la traduction latine dit « *Egnatius* ». Ce même détail indique aussi que l'édition de Montaigne n'était pas celle que Philippe des Avenelles avait revue (1560) ; car des Avenelles y a corrigé « *Ignatius* » en « *Egnatius* ». C'était une des premières, par conséquent.

Nous pouvons donc avec vraisemblance placer dans la bibliothèque de Montaigne « *Appien alexandrin, historien grec, des guerres des Romains livres XI. Assavoir le Libyque, le Syrien, le Parthique, le Illyrien, le Celtique, et cinq des guerres civiles ; plus le sixieme desdictes guerres civiles extraict de Plutarque, le tout traduit en François par feu M. Claude de Seyssel.... à Lyon pour Antoine Constantin 1544 (ou Paris 1552, ou Lyon 1557, ou Paris 1559).*

Un doute nous reste toutefois, parce que les emprunts de Montaigne à Appien sont très peu nombreux et fort imprécis : ils ne peuvent donc pas nous apporter la confirmation de ces conclusions. On n'en relève que deux en 1580 ; aucun des deux ne suit de près le sens d'Appien. Pour l'un d'eux (II, 25, D, t. II, p. 260), Montaigne nous avertit lui-même qu'il n'a pas le texte sous les yeux au moment où il l'insère, qu'il l'a « veu en quelque lieu d'Appian, autres fois » ; c'est l'histoire « d'un qui, voulant eschapper aux proscriptions des triumvirs de Rome, pour se dérober de la connoissance de ceux qui le poursuivoient, se tenant caché et travesti, y adjousta encore cete invention de contrefaire le borgne ; quand il vint à recouvrer un peu plus de liberté, et qu'il voulut defaire l'emplatre qu'il avoit long temps porté sur son œil, il trouva que sa veüe estoit effectivement perdue sous ce masque. » Le souvenir de Montaigne est exact, bien qu'il se plaigne si souvent de sa mémoire ; mais nous n'avons pas chez lui les mots même de Seyssel. C'est au sixième chapitre du quatrième livre que se rencontre l'anecdote (Ed. 1544 p. 492). Le personnage dont il s'agit est un nommé Géta, que son fils cachait dans une propriété de campagne, « en laquelle, pour se desguiser, iceluy Géta se couvrit

lun des yeux de parchemin : mais après que les tresves furent faictes, quand il osta ledict parchemin trouva que son œil avoit perdu la lumière ». Ici s'arrête le texte de l'historien : la tentative d'explication que Montaigne y joint lui appartient en propre.

L'autre exemple me paraît résulter d'une confusion. Là aussi, Montaigne spécifie qu'il a « leu autres fois » l'histoire qu'il rapporte : c'est ce qui explique son erreur. Il parle d'un Romain, « personnage de dignité, lequel, fuyant la tyrannie du Triumvirat de Rome avoit eschappé mille fois les mains de ceux qui le poursuivoient par la subtilité de ses inventions. Il advint un jour qu'une troupe de gens de cheval, qui avoit charge de le prendre, passa tout joignant un halier ou il s'estoit tapy, et faillit de le descouvrir; mais luy, sur ce point là, considerant la peine et les difficultez ausquelles il avoit des-ja si long temps duré, pour se sauver des continuelles et curieuses recherches qu'on faisoit de luy par tout le monde, le peu de plaisir qu'il pouvoit esperer d'une telle vie, et combien il luy valoit mieux de passer une fois le pas que de demeurer tousjours en cete trampe, luy mesme les rapella et leur trahit sa cachete, s'abandonnant volontairement a leur cruauté, pour oster eux et luy d'une plus longue peine (1) ». Victor Leclerc renvoie au quatrième livre d'Appien. J'y ai cherché l'exemple de Montaigne, et ne l'y ai pas trouvé. Je crois cependant que la référence est exacte. On trouve, en effet, chez Appien des faits de même genre qui, dans l'esprit de Montaigne, ont pu prêter à confusion. « Varus, dit Appien au sujet d'un des proscrits, ... s'eschappa et s'enfuyt par les montaignes tant qu'il vint au marest qui est près Minturne, où il se alla musser pour soy reposer : mais il advint que ceulx de la ville alloient cherchant des larrons, et, voyans remuer les cannes et roseaux du marest... » (2) ils le prennent pour leur larron ; Varus, menacé de la torture, se dénonce et se livre par là même aux exécuteurs des triumvirs. Ici nous n'avons pas du tout la conclusion de Montaigne ; nous ne retrouvons que son cadre. La conclusion nous est offerte, à peu de chose près, par l'histoire d'un autre proscrit : « Aponius estant en seureté dedans quelque lieu bien secret, abomina de vivre ainsi povrement et meschamment, et,

(1) I. 24, D. t. I. p. 80

(2) Ed. de 1544, p. 486.

sortant dehors, se alla presenter aux meurtriers (1). Il me semble que Montaigne a mêlé ensemble dans son souvenir ces deux anecdotes, et peut-être d'autres encore, car le passage est riche de faits semblables, et de cet amalgame est sortie l'histoire un peu inexacte qu'il nous rapporte.

Outre ces deux réminiscences de 1580, nous avons en 1588 l'exemple des deux Egnatius qui a été cité plus haut. Je ne pense pas qu'en 1595 Montaigne revienne à son Appien. C'est bien Appien qui nous a rapporté la mort de Fimbria (II.-13), mais Montaigne ne la cite pas textuellement; il n'y a là qu'un souvenir, et encore ce souvenir peut venir de quelque recueil d'exemples de belles morts aussi bien que du texte d'Appien.

L'intérêt particulier que Montaigne a trouvé dans la lecture d'Appien s'explique aisément, si l'on considère ses emprunts. Il y trouvait en abondance des exemples de belles morts : il en a toujours été friand, et voilà pourquoi les trois exemples que nous avons relevés dans les *Essais* viennent tous les trois du quatrième livre des *Guerres civiles*, celui où sont rapportées les proscriptions, tandis que les récits de guerre n'ont rien fourni à Montaigne. Ensuite et surtout, Appien est de tous les historiens celui qui nous a conservé le plus complètement l'histoire des troubles civils de la république romaine. Montaigne aime à faire comparaison de son temps avec l'antiquité, à rapprocher les guerres civiles auxquelles il assiste de celles de Marius et de Sylla, de Pompée et de César. Les événements contemporains lui recommandent la lecture d'Appien, et la lecture d'Appien éclaire pour lui les événements contemporains.

Arrien

Coste a montré que Montaigne a fait usage d'Arrien. Cinq fois ses notes nous renvoient à cet auteur. J'ajoute que Montaigne l'a lu très certainement dans la traduction publiée par Witard en 1581, et dont voici le titre :

Les faits et conquestes d'Alexandre le grand Roy des Macédoniens, descripts en Grec, en huit livres par Arrian de Nicomedie surnommé

(1) Ed. de 1544, p. 485.

le nouveau Xenophon : traduits nouvellement de Grec en François par Cl. Vuitart, escuyer Seigneur de Rosoy Gasteblé, & de Beralles : Conseiller du Roy, et de Monseigneur au siege Presidial de Chasteau-thierry. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, Imprimeur ordinaire du Roy, MDLXXXI. Avec privilège dudict Seigneur (1).

Un exemple prouvera manifestement que Montaigne fait usage de cette traduction :

Montaigne

J'ay veu (dict Arrius) autresfois un elephant ayant à chacune cuisse un cymbale pendu et un autre attaché à sa trompe, au son desquels tous les autres dançoient en rond, s'eslevans et s'inclinans à certaines cadences selon que l'instrument les guidoit ; et y avoit plaisir à ouyr cette harmonie.

(II, 12, t. III, p. 216.)

Arrien, trad. Witard

J'ay veu autrefois un elephant aiant à chascune cuisse un cymbale pendu, et un autre attaché à sa trompe, au son desquels tous les autres elephans dansoient en rond proprement et à certaines cadences, tantost s'eslevans en l'air, ores s'enclinans, selon que le son et la cadence du premier le requeroient : et y avoit plaisir à ouyr l'harmonie de ces cymbales.

(P. 327.)

Par erreur Montaigne a écrit « dict Arrius ». Visiblement il a voulu mettre « dict Arrianus » : comme il lui arrive souvent, il a voulu rendre une forme latine à ce nom ancien que Witart avait francisé. Je ne vois pas que sur son exemplaire annoté il ait corrigé cette erreur : peut-être le nom d'Arrien lui était-il peu familier. D'autres phrases cependant ont passé presque textuellement dans les *Essais* :

Montaigne

Aux Indes de deçà, c'estoit anciennement le principal et royal honneur de chevaucher un elephant, le second d'aller en coche, trainé à quatre chevaux, le tiers de monter un chameau, le dernier et

Arrien

Les grands chevauchent des Elephants. Car ils estiment estre estat magnifique et Royal d'aller monté sur un elephant : et le premier honneur d'après, d'aller en coche ou autre char trainé par qua-

(1) Bibl. Mazarine, A. 13.023.

plus vile degré d'estre porté ou charrié par un cheval seul.

(I, 48, t. II, p. 257.)

Montaigne

On recite d'un elephant, lequel ayant tué son gouverneur par impetuosité de cholere, en print un deuil si extreme qu'il ne vouiut onques puis manger, et se laissa mourir.

(II, 12, t. III, p. 244.)

Aux Indes orientales, la chasteté y estant en singuliere recommandation, l'usage pourtant souffroit qu'une femme mariée se pust abandonner à qui luy presentoit un elephant, et cela avecques quelque gloire d'avoir esté estimée à si haut prix.

(III, 5, t. V, p. 292.)

tre chevaux : puis apres d'aller sur un chameau : et n'estiment pas honorable à une personne d'estre porté ou charrié par un cheval seul.

(P. 330.)

Arrien

Ils dient qu'il s'en est trouvé un, qui après avoir tué estant en furie son gouverneur, entra en tel regret, qu'il ne voulut manger onques puis, et se laissa mourir.

(P. 327.)

Il n'y a present, si precieux soit-il, par lequel on puisse corrompre la pudicité de leurs femmes qui sont chastes, que d'un elephant : ne tenans pour chose deshonneste si une femme s'adonne au plaisir d'aucun ayant receu de luy un elephant en don. Voire s'en glorifient elles, comme estant leur beauté réputée digne d'un tel present.

(P. 331.)

Ces emprunts paraissent tous pour la première fois dans l'édition de 1588. Comme on le voit, ce n'est pas surtout l'histoire militaire de la conquête d'Alexandre qui a attiré l'attention de Montaigne. C'est par là cependant surtout que Witard recommandait sa traduction. Il pensait que « les princes et seigneurs . . . qui n'auroyent l'intelligence des langues estrangeres » y apprendraient beaucoup de particularités sur l'Art de la guerre : « La maniere de faire des anciens de battre et assaillir les villes, de les fortifier et défendre, d'équiper et conduire une armée, la disposer et mettre en bataille, et beaucoup d'autres choses dont la congnoissance peut apporter, outre le plaisir, grand fruict à ceux qui ont envie de suivre les armes, et d'entendre parfaitement le faict de la guerre par ce que cela leur ouvre l'esprit, et leur donne

chemin à mille inventions et stratagèmes » (1). Ce n'est pas ce que Montaigne en a retenu. Des traits de mœurs, des particularités sur les éléphants qui se rattachent à des sujets touchés par lui dans son *Apologie*, voilà ce qui l'a frappé. Il en a retenu aussi quelques détails sur la personne d'Alexandre, et ici il nous faut compléter les indications de Coste.

On sait qu'avant 1580 Montaigne avait classé Alexandre parmi les trois hommes les plus excellents de l'histoire (II, 36). Entre 1580 et 1588 il a fait d'importantes lectures sur son héros, et leur a emprunté quelques détails dont les *Essais* se sont enrichis. D'abord il a revu la *Vie d'Alexandre* chez Plutarque et a contracté de nouvelles dettes envers elle ; mais surtout c'est à cette époque qu'il a étudié Quinte-Curce (juillet 1587) et Arrien de Nicomédie. Tous lui contaient à peu de chose près les mêmes anecdotes. Distinguer ce qu'il doit à chacun est parfois délicat, et d'ailleurs inutile le plus souvent. Voici cependant quelques traits qu'Arrien me paraît lui suggérer.

Trois des détails qu'il ajoute à son jugement proprement dit sur Alexandre (II, 36) me semblent venir, sinon d'Arrien, au moins de la préface que Witard a mise en tête de sa traduction. Là Montaigne a vu rappelé qu'en matière militaire Hannibal mettait Alexandre au premier rang de tous les grands capitaines, « estant prince si accomply et si preux capitaine, que Hannibal mesme luy donnoit la première place » dit Witard. Là aussi, il a appris que, dans l'antiquité, on portait volontiers sur soi des médailles à l'effigie d'Alexandre et qu'on estimait qu'elles portaient « bonheur à ceulx qui les avoient sur eulx » : pas n'est besoin pour ce détail de nous renvoyer à Trebellius Pollio, comme font les commentateurs ; voici ce qu'en dit Witard : il était « si bien renommé que anciennement ceux estoient plus assurez contre tous perils et hazards qui portoient sur eux son pourtraict gravé en or ou en argent. » Montaigne écrit encore que « plus de rois et de princes ont escript ses gestes, qu'autres historiens n'ont escript les gestes d'aultre roy ou prince que ce soit ». J'ai cherché en vain une source précise à ces mots. Ils doivent être inspirés du passage suivant, que j'extraits toujours de la même préface : « Aussi

(1) Arrien. Épître au lecteur.

y a-t-il eu infinis hommes de sçavoir, tant Princes, Capitaines, Philosophes, Poètes, que autres, qui ont escrit de luy ». Montaigne a dû se souvenir avec quelque imprécision de cette phrase, et surtout d'une longue énumération de princes, de capitaines et de grands personnages dont Witard la fait suivre, qui tous, dit-il, ont écrit sur Alexandre.

En dehors de ce chapitre « *Des plus excellens hommes* » qui fait une si large place à Alexandre, de place en place on trouve, disséminées dans les *Essais*, des allusions à ce personnage. Plusieurs me paraissent inspirées par Arrien. L'histoire du médecin Philippe me paraît plutôt se souvenir du texte d'Arrien que de celui de Quinte-Curce. Chez Quinte-Curce, en effet, Alexandre est troublé, bouleversé même lorsqu'il prend le breuvage des mains de Philippe ; chez Arrien, au contraire, il a pleine confiance, et il semble bien que chez Montaigne il en va de même : « Philippe pour guerir le roy luy composa un bruvage, et comme il le luy vouloit presenter, Alexandre eut advertissement de la part de Parmenion par une lettre qu'il luy envoya de ne se fier que bien à point de sa santé à Philippe : par ce qu'il avoit esté gagné par argent et corrompu par Daire, et que si tost qu'il eut leu les lettres, il prit la couppe en la main et bailla les missives à lire à Philippe, et pendant qu'il lisoit, Alexandre hardiment, et sans monstrier aucun signe de peur, avalla la médecine et que incontinent on jugea bien qu'il n'y avoit point de malice de la part de Philippe, par ce qu'il ne s'estonna jamais... » (1) C'est le trait psychologique, la confiance d'Alexandre qui a attiré l'attention de Montaigne (I,-24) ; c'est un autre encore qu'il relève au treizième Essai du troisième livre lorsqu'il écrit « Alexandre disoit que la fin de son travail c'estoit travailler ». C'est en effet à un discours d'Alexandre que l'idée a été prise : « Quant à moy, lui fait dire Witard en français, je n'estime point qu'un homme genereux et de bon cueur se propose autre but de ses travaux que les travaux mesmes, qui luy causent tout honneur et reputation. » (2).

Voilà tout ce qui, dans l'édition de 1588, me paraît venir de la traduction d'Arrien. Il ne semble pas qu'à aucune autre époque

(1) Arrien. L. II, p. 58, trad. Witard.

(2) Arrien, trad. Witard, p. 220.

Montaigne ait lu cet auteur. En tous cas, il ne semble pas lui faire d'emprunt avant 1580, ni après 1588.

Diodore de Sicile

L'histoire de Diodore de Sicile, à l'époque où Montaigne se met à écrire, avait été traduite en français incomplètement et par morceaux successifs. Claude de Seyssel avait donné les livres 18 à 20 en 1530 (1) ; puis Macault avait traduit les trois premiers livres en 1535 (2). Mais le principal fragment (livres 11 à 18) fut publié en français en 1554 par Jacques Amyot. Ainsi sur quinze livres qui nous restent de l'histoire de Diodore, on en pouvait lire treize en français. Il ne semble pas que Montaigne ait fait usage des traductions de Macault et de Seyssel ; au moins je ne vois pas qu'il leur ait rien emprunté dans les *Essais*. En revanche, sa dette envers les livres d'Amyot est assez considérable. Voici le titre du volume qu'il avait certainement dans sa bibliothèque :

Sept livres des histoires de Diodore Sicilien nouvellement traduyts de grec en françoys. A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan. Avec privilège du Roy. MDLIII.

Coste et Leclerc ont indiqué dans leurs notes une bonne partie de la dette de Montaigne envers Diodore de Sicile. Il nous faudra seulement compléter un certain nombre d'omissions qu'ils ont commises, et corriger quelques erreurs. Parmi les emprunts signalés par les commentateurs, M. de Zangroniz, dans un volume que nous avons mentionné plus haut, a relevé les principaux, ceux où Montaigne suit avec le plus de fidélité son modèle, et pour ces passages il a publié en regard les textes de Montaigne et du traducteur Amyot. J'y renvoie le lecteur désireux de constater combien de termes et de tours de phrases Montaigne prend directement chez Amyot.

En 1580, Montaigne prend quatre passages à la traduction de Diodore de Sicile :

(1) Réimpression en 1545.

(2) Réimpression en 1541.

Ed. M. JOUAST	Ed. DEZEIMERIS	DIODORE
I. 16, t. I, p. 95.	T. I, p. 45,	Charundas . . XII. 4, f° 43 v°
I. 23, t. I, p. 168.	T. I, p. 80,	Le Législateur XII. 4, f° 43 v°
I. 43, t. II, p. 222.	T. I, p. 225,	Zaleucus. . . XII. 5, f° 45 r°
II. 8, t. III, p. 110,	T. I, p. 334,	Epaminondas. XV. 23, f° 214 v°

Le dernier de ces emprunts n'est pas textuel et porte sur un fait qui devait être vulgarisé, si bien que nous ne saurions assurer que Montaigne l'a pris dans son Amyot ; les trois premiers, au contraire, suivent d'assez près la traduction d'Amyot pour qu'il ne soit guère douteux que Montaigne les y ait pris directement. Nous avons là la trace d'une de ses lectures.

Dans l'édition de 1388, on a signalé plusieurs nouveaux emprunts, mais presque tous me sont suspects. Voici, par exemple, un passage dont on attribue la paternité à Diodore, et qui certainement vient de Quinte-Curce :

Quinte-Curce

Cum in obsidione perseverasset, oppidani desperata salute ignem subiecere tectis sequē ac liberos conjugūque incendio cremant. Quod cum ipsi auferent, hostes extinguerent, nova forma pugnae erat. Delebant incolae urbem, hostes defendebant.

(IX, 4.)

Montaigne

Alexandre assiegeoit une ville aux Indes : ceux de dedans se trouvant pressés, se résolurent vigoureusement à le priver du plaisir de cette victoire, et s'embrasèrent universellement tous quand et leur ville, en despit de son humanité. Nouvelle guerre : les ennemis combattoient pour les sauver, eulx pour se perdre, et faisoient, pour garantir leur mort toutes les choses qu'on faict pour garantir sa vie.

(II, 3, t. III, p. 39.)

Amyot

Ces jeunes hommes qui estoient environ six cents adviserent que tuer avec leurs propres mains leurs plus chers parents seroit une chose trop cruelle, & qu'il valloit mieulx mettre le feu dedans leurs maisons, & quant & quant en ce jettant hors de leur place par les portes essayer de gagner les montaignes, ce qu'ils executerent, & feirent que leurs maisons seroient de sepulture à leurs parents.

(XVII, 7, f° 368.)

On voit que le récit de Diodore ne contient pas du tout les

éléments de celui de Montaigne. Au contraire, Montaigne trouve chez Quinte-Curce à la fois le fait historique qu'il allègue, et la réflexion dont il l'accompagne.

Un seul emprunt mérite d'être pris en considération parmi ceux qu'on a signalés dans l'édition de 1588. C'est l'allusion faite par Montaigne (I. 39) à la loi de Charondas sur la fréquentation des mauvaises compagnies. Mais c'est là une simple allusion ; les mots de la traduction d'Amyot n'y sont aucunement repris. (1) C'est probablement à une réminiscence que nous avons affaire, ou peut être à un emprunt de seconde main, et cette allégation ne nous permet en aucune façon de supposer que Montaigne ait repris en main son Diodore entre 1580 et 1588.

Après 1588, au contraire, très certainement, Montaigne a relu son Diodore et il lui a fait de très nombreux emprunts. Si l'on retranche, parmi ceux qu'ont signalés les commentateurs, les indications superflues ou erronées, il reste qu'ils en ont indiqué environ dix-sept, dont cinq ou six sont de simples allusions. Les dix autres sont plus importants et suivent de plus près le texte d'Amyot. A ce nombre il en faut joindre au moins huit qu'ils ont omis, et dont six ou sept au moins sont importants. Ceci porte à vingt-cinq passages environ la dette connue de Montaigne envers Diodore

Pour six de ces passages, M. de Zangroniz a donné parallèlement les textes de Montaigne et d'Amyot. En voici quelques autres pour lesquels il est intéressant de mettre les phrases d'Amyot sous les regards du lecteur.

Dans le passage sur Diomédon (I, 3), on retrouve quelques mots d'Amyot, et l'impression directe de la pensée de Diodore. A propos de l'affaire des Arginuses, Montaigne écrit que ce qui rend l'exécution des capitaines plus odieuse, c'est le fait de Diomédon « Cettuy cy (2) est l'un des condemnez, homme de notable vertu et militaire et politique, lequel, se tirant avant pour parler après avoir ouy l'arrest de leur condamnation, et trouvant seulement lors temps de paisible audience, au lieu de s'en servir au bien de de sa cause et à descouvrir l'evidente iniquité d'une si cruelle

(1) Cf. XII. 7. f° 24, 1^{re}.

(2) Source indiquée par Coste.

conclusion, ne representa qu'un soing de la conservation de ses juges, priant les dieux de tourner ce jugement à leur bien ; et, à fin que, par faute de rendre les vœux que luy et ses compagnons avoient voués en recognoissance d'une illustre fortune, ils n'attirassent l'ire des dieux sur eux, les advertissant quels vœux c'estoient ; et, sans dire autre chose et sans marchander, s'achemina de ce pas courageusement au supplice. » Dans Amyot le discours de Diomedon est au style direct : « Adonc Diomedon l'un d'entre eux, homme de bien de sa personne en la guerre, et au demourant droitturier et vertueux en la paix, se tira en avant pour parler, & luy estant fait silence parla en ceste manière : « Seigneurs Atheniens, je prie aux Dieux que la sentence que vous avez donnée alencontre de nous, tourne au bien et à l'honneur de la chose publique. Mais puis qu'ainsi est que la fortune nous garde de pouvoir nous mesmes acquitter les veusz que nous avons faitz et vouez aux Dieux pour la victoire, il est raisonnable que vous ayez le soing de les payer : car nous avons promis et voué de sacrifier à Jupiter sauveur, à Apollo, et aux venerables Deesses, si par leur grace nous obtenions la victoire ». Ayans dit ces paroles, il fut mené avec les autres à la mort » (1). Toute la dissertation de Montaigne sur l'affaire des Arginuses, et notamment le rappel de l'aventure de Chabrias, est inspiré du récit de Diodore. (Page 117 et suivantes.)

Montaigne

Les grecs recoignoissent une autre espece de peur, qui est outre l'erreur de nostre discours, venant, disent-ils, sans cause apparente et d'une impulsion celeste. Des peuples entiers s'en voyent souvent frappez, et des armées entières. Telle fut celle qui apporta à Carthage une merveilleuse desolation. On n'y oyoit que cris et voies effrayées ; on voyoit les habitans sortir de leurs maisons comme à l'alarme, et se charger, blesser et entretenir les

Amyot

Ce fut une calamité publique qui survint lors à la cité de Carthage par permission divine : car ordinairement on oyoit des bruits par la ville & des frayeurs & espouventemens sans propos ny raison apparente, que l'on appelle tremeurs paniques : de sorte que plusieurs sortoient de leurs maisons en sursault, avec les armes aux poings, comme si l'on eust crié alarme, & comme si les ennemis eussent esté dedans la ville : & et s'entrebattoient

(1) p. 118.

uns les autres comme si ce fussent ennemis qui vinent à occuper leur ville. Tout y estoit en desordre et en fureur, jusques à ce que, par oraisons et sacrifices, ils ussent appaisé l'ire des dieux. Ils nomment cela terreur panique.

(I, 18, t. I, p. 105.)

Alexandre vit une nation en laquelle on enterre les arbres fruictiers en hyver pour les defendre de la gelée. (1).

(I, 36, t. II, p. 165.)

Les engeins que Dionysius inventa, à Syracuse, à tirer grotraits massifs et des pierres d'horrible grandeur, d'une si longue volée et impetuosité.....

(I, 48, t. II, p. 254.) (2).

Montaigne fait une légère erreur en prêtant l'invention à Denys, mais il le pouvait aisément car Denys est présent à tous les travaux qui s'exécutent alors à Syracuse, il y prend une part active. « Lui-même en personne, dit Diodore, les alloit veoir besongner les uns après les autres, disant tousjours quelque bonne parolle en passant à chacun et faisant tousjours quelque present à ceulx qu'il cognoissoit plus aspres à la besongne jusques à les appeler quelquefois à menger avec luy à sa table ». L'identité des termes ne permet d'ailleurs pas de douter que Montaigne ne se réfère au texte d'Amyot.

Montaigne

Philistus, chef de l'armée de mer du jeune Dionysius contre les Syra-

les uns les autres comme s'ils eussent esté ennemis, y estans les aucuns blecez, & les autres antierelement tuez, jusques à ce qu'ils eussent appaisés par oraisons & sacrifices l'ire des Dieux.

(F. 185 v^o.)

L'hyver ilz couvrent de terre leurs vignes & autres arbres portans fruict, puis quand vient la saison du printemps, ilz les descouvrent.

(XVII, 18, f. 289 v^o.)

Et faut alhors trouvé à Syracuse l'engin à tirer gros traits massifs, et grosses pierres au loing.

(XIV, 12, f. 144 r^o.)

Amyot

Philistas, qui estoit chef de l'armée de mer du tyran, fait armer et

(1) Passage attribué à tort par les commentateurs à Quinte-Curse : comparer cet auteur VII, 3.

(2) Source attribué à tort par les commentateurs à Elie : comparer son texte dans les *Histoires Variées*.

cusains, leur presenta la bataille, qui fut asprement contestées, les forces estant pareilles. En icelle il eut du meilleur au commencement par sa prouesse ; mais les Syracusains se reneans autour de sa galere pour l'investir, ayant faict grands faicts d'armes de sa personne pour se desveloper, n'y esperant plus de ressource, s'osta de sa main la vie qu'il avoit si liberalement abandonnée, et frustratoirement, aux mains ennemies.

(II, 22, t. IV, p. 286.) (1)

L'ancienneté jugea qu'à esplucher par le menu tous les autres grands capitaines, il se trouve en chascun quelque speciale qualité qui le rend illustre. En cestuy-cy seul, c'est une vertu et suffisance pleine par tout et pareille ; qui, en tous les offices de la vie humaine ne laisse rien à desirer de soy, soit en occupation publique ou privée, ou paisible ou guerriere, soit à vivre soit à mourir grandement et glorieusement.

(II, 36, t. V, p. 109.)

equipper soixante galeres avec lesquelles il presenta la bataille aux Syracusains, lesquelz avoient presque semblable nombre de vaisseaux : le combat fut fort aspre et y eut Philistus du meilleur au commencement, tant il feit d'armes de sa personne : mais puis apres il fut enveloppé par ses ennemis : et s'appercevant que les Syracusains faisoient tout ce qu'ilz pouvoient pour l'enclorre entre eulx, à fin de l'avoir vif entre leur mains : il se tua luy-mesme pour ne souffrir les tourmens et ignominies, qu'il sçavoit bien qu'on luy eust fait endurer, s'il eust esté pris vif prisonnier.

(XVI, 6, f^o 225 r^o)

Qui voudra comparer les vertus de tous ces capitaines (ils viennent d'être longuement énumérés) avec les faits et la gloire d'Epaminondas, il trouvera sa vertu plus claire, plus nette et plus excellente que de nul des autres, pource qu'en tous les autres on trouvera tousjours quelque vertu particuliere et quelque qualité speciale plus dominante que les autres, qui les a rendus illustres et glorieux : mais en cestuy cy estoient jointes ensemble toutes les qualitez et vertus, que l'on sçauroit desirer en un grand capitaine pour le rendre parfait et accompli de tout point....

(XV, 14, f^o 214 v^o.)

Plusieurs des additions de ce même Essai (II, 36) qui concernent la vie d'Epaminondas semblent venir de Diodore de Sicile. Quand Montaigne raconte, par exemple, comment Epaminondas fut privé

(1) Passage attribué par les commentateurs à Plutarque : *Vie de Dion*, ch. 8

de son commandement pour son humanité envers les ennemis. puis peu après rétabli béotarque, il résume très exactement le développement de Diodore qu'Amyot avait ainsi traduit : « En la bataille qui fut donnée auprès de Corinthe aux remparts qu'avoient faits les Lacedemoniens, pour cuider en garde les Beotiens de penetrer au dedans de la Moree, Epaminondas ayant forcé & rompu la garde des Lacedemoniens qui defendoient ce rempart : & en ayant peu mettre à l'espee s'il eust voulu un bien grand nombre, se contenta seulement de ceste gloire d'avoir fait malgré eulx ce qu'il avoit voulu, et ne chercha point de les endommager d'avantage : ce qui fut cause que l'on eut grand souspeçon et grande defiance de luy, comme ayant volontairement espargné les ennemys, à celle fin que particulièrement ilz en sceussent gré à luy seul : au moyen de quoy ceulx qui portoient envie à sa gloire, ayans ceste occasion de le calumnier avec quelque apparence, le chargerent et accuserent de trahyson, tellement que le peuple irrité et mutiné contre luy, le déposa de la charge de gouverneur et capitaine : et le reduisant à l'estat d'homme privé, voulut qu'il allast comme les autres, à ce voyage de Thessalie : mais quand l'on veut que par ses effets il effaçoit toutes les calumnies que ses malveuillans avoient mises en avant à l'encontre de luy, le peuple adonc le remit en sa premiere dignité ». (XV, 49 f^o 207 r^o.)

Montaigne parle de l'éloquence d'Epaminondas ; il rapporte qu'il était philosophe pythagoricien : tous ces détails étaient dans Diodore. Quand il écrit : « La prosperité de son pays mourut luy mort, comme elle estoit née par luy », il se souvient d'une phrase de Cornelius Nepos (Epaminondas, 40), mais aussi d'une phrase d'Amyot : « Il acquit de son temps à son pays par force d'armes la principauté de la Grece, et depuis sa mort ses citoyens incontinent la perdirent, et allerent tousjours declinans de mal en pis.... (XV, 14, f. 214 v^o).

Voici quelques autres passages où Montaigne suit de plus près son modèle :

Montaigne

Le senat y deputa Timoléon avec cette nouvelle deffaite et declaration : que, selon qu'il se porteroit

Amyot

Le sénat fut d'advis d'envoyer Timoleon à Syracuse, et... luy proposerent de bien estranges et bien

bien ou mal en sa charge, leur arrest prendroit party à la faveur du liberateur de son país ou à la desfaveur du meurtrier de son frere (1).

(III, 1, t. V, p. 184).

Imitation meurtriere comme celle des singes horribles en grandeur et en force que le roy Alexandre rencontra en certaine contrée des Indes, desquels il eust esté autrement difficile de venir à bout; mais ils en presterent le moyen par cette leur inclination à contrefaire tout ce qu'ils voyent faire: car par là les chasseurs apprirent de se chausser des souliers à leur veuë avec force nœuds de liens, de s'affubler d'accoustremens de teste à tout des lacs courants et oindre par semblant leurs yeux de glux. Ainsi mettoient imprudemment à mal ces pauvres bestes leur complexion singeresse; ils s'engluoient, s'enchevestroyent et garrotoyent eux-mesme.

(III, 5, t. VI, p. 7.) (2).

nouvelles conditions: car ilz luy declarerent, que s'il se portoit bien au gouvernement des Syracusains, ilz prononceoient des lhors par leurs arrest qu'il avoit tué un tyran: et au contraire s'il s'y portoit avaricieusement, ilz le jugeoient et condamnoient comme parricide ayant occis son propre frere.

(XVI, 19, f° 245 r°).

Il y a plusieurs especes de singes plus grands aussi qu'ilz ne sont ailleurs, & les prent on par un artifice que eulx mesmes ont enseigné aux hommes: car autrement de les prendre à force il seroit trop malaisé, pource qu'ilz sont robustes de corps, fins et malicieux: mais pource que c'est une beste, qui de sa nature contrefait tout ce qu'elle veoit faire, les chasseurs qui les prennent, aucunefois oignent les paupieres de leurs yeux avec du miel à la veue de ces singes: les autres se chaussent des souliers: les autres se mirent dedans des mirouers qu'ilz approchent de leurs testes: et puis laissent les souliers qu'ilz ont chaussez, et y attachent des liens: et au lieu de miel y laissent de la glux: et à ces mirouers attachent des lacs courans: tellement que quand ces bestes cuydent contrefaire ce qu'elles ont veu faire, elles se treuvent empestrees, les unes ayans les paupieres engluées, les autres les piedz liez, & les autres tout le corps enfermé.

(XVII, 20, f° 293 r°)

(1) Source déjà indiquée par Coste.

(2) Les commentateurs renvoient à tort à Elien, *de animal* XVII, 25.

Les Athéniens, ayants à mundifier l'isle de Delos et se justifier envers Appollo defendirent au pourpris d'icelle tout enterrement et tout enfentement ensemble.

(III, 5, t. VI, p. 12.) (1).

Alexandre passant par l'Hyrkanie, Thalestris, royne des Amazones, le vint trouver avec trois cents gens-d'armes de son sexe, bien montez et bien armez, ayant laissé le demeurant d'une grosse armée, qui la suyvoit, au delà des voisines montaignes; et luy dit tout haut et en publiq que le bruit de ses victoires et de sa valeur l'avoit menée là pour le veoir, luy offrir ses moyens et sa puissance au secours de ses entreprinses; et que le trouvant si beau, jeune et vigoureux, elle qui estoit parfaite en toutes ces qualitez luy conseilloit qu'ils couchassent ensemble afin qu'il nasquist de la plus vaillante femme du monde et du plus vaillant homme qui fust lors vivant quelque chose de grand et de rare pour l'advenir. Alexandre la remercia du reste; mais pour donner temps à l'accomplissement de sa dernière demande, il arresta treize jours en ce lieu, lesquels il festoya le plus alaigrement qu'il peut en faveur d'une si courageuse princesse.

(III, 5, t. VI, p. 23.)

Suyvant un certain oracle.... les Athéniens purgerent et mundifierent l'isle de Delos, sacree à Appollo... ils feirent une ordonnance, que de là en avant il ne fust loysible ny d'enfanter ny d'enterrer homme dedans le pourpris de l'isle de Delos.

(XII. 17, f. 59 v^o.)

En s'en retournant par le pays de Hyreanie, la Royne des Amazones qui avoit nom Thalestris, le vint trouver. Elle estoit belle de visage et de taille, et vigoureuse de sa personne à merveilles. Et ayant laissé le fort de son armee es montaignes qui sont sur les confins de l'Hyrkanie: s'en vint avec trois cents amazones seulement, armées trouver Alexandre, lequel de prime face s'esmerveilla de veoir la façon de faire et Ja contenance asseurée de ces femmes. Si demanda à la royne Thalestris quelle occasion la menoit là: elle luy respondit, qu'elle estoit venue pour se faire engrossir par luy. Pource, dit-elle, qu'à ouyr le bruit de tes faits, tu es le plus vaillant homme qui soit aujourd'huy vivant au monde: et je suis la plus forte et la plus vaillante femme. Si est vraysemblable que ce qui naistra de nous deux devra surmonter en vaillance et en prouesse tant d'hommes qu'il y aura en tout le monde. Alexandre fut fort joyeux de ceste response, et accepta l'offre de sa compagnie. Et apres avoir fait bonne chere l'espace de treze jours avec elle, la renvoya en son pays.

(XVII, 16, f. 287 v^o.)

(1) Passage attribué a tort par les commentateurs a Thucyde. Comparer son histoire III, 494.

Ce dernier exemple est à noter pour la légère inexactitude qu'il présente. Montaigne nous montre Thalestris offrant le concours de ses armes à Alexandre; or cette idée ne se rencontre pas chez Diodore. Montaigne cependant reprend avec beaucoup de fidélité certains mots de son modèle. Il est peu probable qu'il l'ait eu sous les yeux en écrivant: on ne s'expliquerait pas aisément en ce cas son inexactitude. En dépit de toutes plaintes sur sa mémoire, il semble bien qu'elle lui rapporte ici des mots et des détails assez précis.

Ces quelques citations suffisent pour permettre d'apprécier la dette de Montaigne envers Amyot, traducteur de Diodore de Sicile. Voici maintenant le tableau de ses emprunts publiés dans l'édition de 1593: la lettre A indique qu'il s'agit d'une simple allusion, ou d'une phrase qui ne suit pas de près celle d'Amyot. Les initiales Z et V accompagnent les passages où la fidélité du récit de Montaigne rend particulièrement intéressant de se reporter à la traduction d'Amyot; la première indique que les deux textes de Montaigne et d'Amyot ont été publiés parallèlement par M. de Zangroniz dans son volume, la seconde qu'on les trouve dans les pages ci-dessus.

I.	1, t. I,	p. 6,	Dionysius le vieil . . .	Amyot (Z) XIV.	29, f. 173 r ^o
I.	3, t. I,	p. 9,	Thebes	(Z) XVII,	4, f. 262 r ^o
I.	3, t. I,	p. 23,	Diomedon	(V) XIII.	31-32 f. 118 r ^o
I.	3, t. I,	p. 23,	Chabrias	(A) XV.	9, f. 190 r ^o
I.	17, t. I,	p. 98,	Le vieil Dionysius . . .	(A) XV.	2, f. 179 r ^o
I.	18, t. I,	p. 105,	Celle qui apporta. . .	(V) XV.	7, f. 185 v ^o
I.	30, t. I,	p. 117,	La mère de Pausanias	(Z) XI.	10, f. 20 v ^o
I.	30, t. I,	p. 117,	Posthumius (1)	(A) XII.	19, f. 62 r ^o
I.	31, t. II,	p. 143,	Ischolas	(Z) XV.	16, f. 203 r ^o
I.	36, t. II,	p. 165,	Alexandre	(V) XVII.	18, f. 289 v ^o
I.	47, t. II,	p. 240,	Pharas.	(A) XII.	24, f. 68 r ^o
I.	48, t. II,	p. 254,	Dionysius	(V) XVI.	12, f. 144 r ^o
II.	2, t. III,	p. 15,	Attalus	(Z) XVI.	26, f. 256 r ^o
II.	11, t. III,	p. 169,	Les Agrigentins . . .	(A) XIII.	27, f. 108 v ^o
II.	17, t. IV,	p. 215,	Dionysius (2)	(Z) XV.	20, f. 208 r ^o

(1) Montaigne a d'ailleurs presque autant de chances d'avoir pris ceci chez Tite-Live, IV, 29.

(2) Les commentateurs ont reproché à Montaigne d'avoir par erreur intitulé « Les Leneiens », la tragédie de Dyonisius; c'est Amyot qui lui a fourni cette indication. « Il avoit peu auparavant fait jouer a Athenes une sienne tragedie intitulée, les Leneiens ».

II. 21, t. IV, p. 286,	Philistus	Amyot (V) XVI.	6, f. 225 r ^o
II. 36, t. V, p. 109,	L'ancienneté jugea . .	(V) XV.	14, f. 214 v ^o
II. 36, t. V, p. 109,	Pythagorique	(A) XV.	10, f. 192 r ^o
II. 36, t. V, p. 110,	Son humanité.	(V) XV.	19, f. 207 r ^o
II. 36, t. V, p. 111,	La prospérité (1) . . .	(A) XV.	24, f. 214 v ^o
III. 1, t. V, p. 184,	Timoléon	(V) XVI.	19, f. 215 r
III. 5, t. V, p. 7,	Imitation meurtrière .	(V) XVII.	20, f. 293 r ^o
III. 5, t. VI, p. 12,	Les Athéniens	(V) XII.	17, f. 59 v ^o
III. 5, t. VI, p. 23,	Thalestris	(V) XVII.	16, f. 287 v ^o
III. 12, t. VI, p. 288,	Les Néocrates	(A) XVII.	23, f. 399 r ^o

Hérodote

Montaigne lit en général Hérodote dans la traduction française de Saliat, comme M. de Zangroniz l'a montré. Ici encore le travail de M. de Zangroniz me permettra d'abrégier. J'y renvoie pour tous les parallèles qu'il a donnés; je me contenterai d'y apporter un complément.

Montaigne

Ainsi faisoient les Egyptiens, qui, au milieu de leurs festins et parmi leur meilleure chère, faisoient apporter l'anatomie sèche d'un corps d'homme mort, pour servir d'avertissement aux conviés.

(I, 20, D. t. I, p. 59.)

Amyot

Quand a la façon de faire d'Egypte où ils ont accoustumés d'apporter ordinairement au milieu d'un festin l'anatomie sèche d'un corps d'homme mort et le monstrier à tous les conviez . . .

(*Banquet des sept sages*, f. 151 D.)

La traduction de Saliat parut pour la première fois en 1556 et elle fut plusieurs fois rééditée du vivant de Montaigne, notamment en 1575 et en 1580. Il est inutile, et probablement impossible, de déterminer laquelle de ces éditions Montaigne a eue entre les mains : elles se reproduisent très exactement les unes les autres. Je renverrai à la réimpression de la traduction Saliat qui a été faite au XIX^e siècle (2), parce que le lecteur pourra se la procurer plus commodément que les éditions originales et parce qu'on y a introduit la division en paragraphes qui en rend le maniement plus

(1) Cf. aussi Cornelius Nepos, *Epaminonius*, c. X.

(2) Réimpression de Eugène Talbot, Paris 1864.

commode. Voici le titre de l'édition de 1536, celle que Montaigne possédait probablement : « *Les neuf livres des histoires de Herodote prince et premier des historiographes grecz, intitulez du nom des Muses Clio, Euterpe, Thalia, Melpomène, Terpsicore, Erato, Polymnia, Urania, Calliope, plus un recueil de George Gemiste dict Plethon, des choses avenues depuis la journée de Mantinée, le tout traduit du grec en françois par Pierre Saliat, secretaire de Monseigneur le Reverendissime cardinal de Chastillon. A Paris, avec privilège du Roy, pour Estienne Groulleau libraire, demeurant en la rue neuve Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean-Baptiste.* »

Saliat n'a pas travaillé directement sur le texte grec, mais seulement sur la traduction latine de Laurent Valla. Les savants du temps trouvaient déjà cette méthode blâmable : c'est, je crois, cette traduction de Saliat qu'Estienne vise dans la préface de son *Apologie pour Hérodote*, lorsqu'il critique des traductions d'historiens grecs faites sur des traductions latines infidèles. Montaigne, nous l'allons voir, ne semble pas s'être soucié de cette difficulté.

Dans l'édition de 1580, les commentateurs nous renvoient une dizaine de fois à Hérodote.

Ed. JOUAUST	Ed. DEZEIMERIS	
I. 2, t. I, p. 9,	T. I, p. 9,	Le conte dit que Psammenitus...
I. 4, t. I, p. 23,	T. I, p. 12,	Xerxes...
I. 4, t. I, p. 26,	T. I, p. 12,	Cyrus...
I. 7, t. I, p. 36,	T. I, p. 18,	Le masson de Herodote...
I. 19, t. I, p. 105,	T. I, p. 51,	Le conte du roi Crésus...
I. 20, t. I, p. 118,	T. I, p. 59,	Ainsi que faisoient les Egyptiens...
I. 21, t. I, p. 131,	T. I, p. 67,	La Passion donna au fils de Crésus...
I. 23, t. I, p. 163,	T. I, p. 76,	Darius demandoit...
II. 11, t. III, p. 169,	T. II, p. 17,	Cimon...
II. 12, t. III, p. 183,	T. II, p. 28,	Citation grecque...

En dépit de ce nombre respectable de dix références, il ne me semble pas que Montaigne étudie Hérodote entre 1570 et 1580. Plusieurs de ces exemples étaient déjà tout-à-fait vulgarisés, et Montaigne en cite de mémoire : à propos de l'histoire de Crésus et de Solon (I, 20), il dit lui-même que « les enfans le savent ». Presque tous ces exemples avaient été utilisés par des moralistes ; c'est chez ces moralistes que Montaigne les prend, et non directement chez Hérodote. Pour certaines anecdotes, pour celles de

Xerxes fouettant la mer et de Cyrus amusant toute son armée au passage du fleuve Gyndus, par exemple (I, 4), les commentateurs eux mêmes nous renvoient en même temps qu'à Hérodote, à Plutarque (*Traité de la Colère*) et à Sénèque (*De Ira*, III, 21) ; c'est de Plutarque et de Sénèque qu'ils viennent peut-être en effet. Il y faut joindre encore l'anecdote de Cimon (II, 11), qui vient très probablement de Plutarque (*Vie de Caton l'Ancien*), et certainement la coutume des Egyptiens d'apporter un squelette dans leurs festins (I, 20), que Montaigne a copiée textuellement dans son Amyot. D'autres exemples avaient été vulgarisés par les moralistes modernes : tel est celui du « masson de Hérodote » (I, 7), qu'on retrouve dans l'*Apologie* d'Estienne lue par Montaigne précisément à cette époque ; tel est encore l'anecdote du fils de Crésus retrouvant soudainement la parole (I, 21), qui est partout chez les compilateurs contemporains de Montaigne. Dans aucun de ces passages on ne trouve chez Montaigne les termes même de Saliat. Il en est de même pour l'exemple de Psammenitus (I, 2), qui cependant était moins répandu. Dans deux cas seulement, on serait tenté de croire que Montaigne se reporte au texte : au texte grec pour la citation grecque de l'Essai II, 12, à celui de Saliat pour le mot de Darius rapporté dans l'Essai I, 23. Mais je retrouve la première dans Stobée, où certainement Montaigne l'a prise (1). Quant à l'exemple de Darius, je le rencontre dans le commentaire que Le Roy dit Regius donne en 1568 des *Politiques d'Aristote* (livre II, chap. 6). Le Roy a transcrit textuellement la phrase de Saliat. Or Montaigne s'est certainement servi de la traduction et du commentaire de Le Roy ; ce même Essai I, 23, où il reprend l'exemple de Darius, répète avec de légères modifications des exemples et des idées que Le Roy exprimait au sixième chapitre de son deuxième livre. Il y a tout lieu de croire que là est la source de Montaigne, et que nous n'avons aucune preuve d'une lecture d'Hérodote en 1570 et 1580. Je me sépare donc ici des conclusions de M. de Zangroniz.

En 1588, il est possible que nous ayons la trace d'une lecture de Saliat ; je n'oserais pas l'affirmer ; en tous cas, il est certain que Montaigne lui emprunte fort peu directement.

(1) Sermo XXII

M. de Zangroniz écrit que « dans les chapitres 23 du livre I et 42 du livre II, les coutumes extraordinaires qui sont rapportées sont empruntées pour la plupart aux livres II, III et IV d'Hérodote. » Je crois que c'est une erreur : une ou deux au plus viennent d'Hérodote ; presque toutes, comme nous l'avons vu plus haut, sont prises à Gomara. Plusieurs autres des allégations attribuées par les commentateurs, et après eux par M. de Zangroniz à Hérodote, viennent en réalité de Plutarque. Dans les deux cas suivants, il suffit de comparer entre eux les trois textes pour s'en assurer :

Plutarque

Il est vray que Gobrias s'estant jetté dedans une petite chambre obscure apres l'un des tyrans de Perse qui s'appelloient Mages, comme qui diroit les Sages, & se trouvant aux prises bien à l'estroit avec luy, crya à Darius, qui y survint l'espée nue au poing, & qui doutoit de frapper le Mage, de peur qu'il n'assenast quant & quant Gobrias, qu'il donnast hardiment quand il devoit donner à travers tous les deux.

(Amyot, Œuvres mor., éd. de 1572. f. 47 B et C.)

Et comme les Perses voulussent changer de pais, & au lieu du leur qui estoit aspre & bossu, en prendre un

Montaigne

Il ne faut pas vouloir mourir pour se venger, comme fit Gobrias: car, estant aux prises bien estroictes avec un seigneur de Perse, Darius y survenant l'espée au poing, qui craingnoit de frapper de peur d'assener Gobrias, il luy cria qu'il donnast hardiment quand il devoit donner au travers tous les deux. »

(II, 42. t. IV, p. 81.)

Comme les fruicts naissent divers et les animaux, les hommes naissent aussi plus et moins belliqueux, jus-

Herodote

Gobryas saisit le mage au corps, par quoi Daire demeura tout piqué, pensant, à cause de l'obscurité du lieu, comment il pourroit faire sans toucher Gobryas; mais Gobryas le voyant demeurer oisif, lui demanda pourquoi il ne jouait de la main ; et il repondit : « Je regarde à ne vous point frapper. » Gobryas lui dit : « Donnez à tous deux de l'espée travers le corps.

(III, 78, p. 5.)

Cyrus ecoutant la harangue des Perses... commanda que les paroles fussent exécutées ; mais, au com-

autre qui estoit doux & plain, Cyrus ne le voulut pas permettre, disant, que les semences de plantes, & et les meurs des hommes deviennent à la fin semblables aux lieux & contrees où ils demeurent.

Amyot. Œuvres
mor. 1572. f. 188.

tes... selon que porte l'inclination du lieu où ils sont assis, et prennent nouvelle complexion si on les change de place, comme les arbres : qui fut la raison pour laquelle Cyrus ne voulut accorder aux Perses de changer leur país aspre et bossu pour se transporter en un autre doux et plain.

(II. 12, t. IV, p. 115)

mandant, avertit les Perses de s'appreter non à dominer, mais à être dominés: car est-il ainsi que de régions molles viennent hommes mols, pource que ce n'est le propre d'une meme terre de porter fruit admirable et hommes vaillants pour la guerre. Les Perses se repentirent et désistèrent, comme vaincus, de l'opinion de Cyrus...

(IX. 122)

Il faut noter que, dans ces deux cas, Plutarque ne fournit pas seulement à Montaigne les termes mêmes qu'il reprend, il lui apprend encore l'usage à faire de ces exemples. De part et d'autre, les applications morales sont analogues.

Restent six allusions dont plusieurs portent sur des faits déjà très vulgarisés et que Montaigne pouvait trouver bien ailleurs que dans Hérodote. Le premier, par exemple, était non seulement chez Plutarque (*Propos de table* VII. 40), mais encore dans le premier livre des *Séries de Guillaume Bouchet* (discours préliminaire) que Montaigne lisait précisément à cette époque, à ce qu'il me semble, et Bouchet dit l'avoir pris chez Xénophon et chez Rufus. Le second est l'histoire de l'anneau de Polycrate que les moralistes de tous les temps ont récitée avec prédilection. Voici la liste de ces allusions dans l'ordre où le texte que Montaigne nous les présente :

II. 2, t. III, p. 16	Écrit-on que les Perses	Hér.	I.-133
II. 12, t. IV, p. 22	L'humeur de Polycrates		III.-41
III. 4, t. V, p. 246	Cambises		III.-30
III. 5, t. V, p. 276	Et s'est trouvé nation.		I.-199
III. 5, t. V, p. 277	Qui surpassait en mesure		II.-48
III. 5, t. VI, p. 18	Que les corps des belles.		II.-89

Si l'on se reporte à ces différents passages, on verra que le texte de Montaigne n'est pas assez près de celui de Saliat, en général.

pour qu'on puisse déclarer que Saliat est la source. Dans le dernier de ces exemples seulement, la ressemblance verbale est assez grande. C'est lui qui m'invite à croire que Montaigne a ouvert son Hérodote vers cette époque, et c'est surtout une allégation qu'on trouve au vingt-troisième Essai du premier livre :

Montaigne

Il y a des pays « où les hommes portent les charges sur la teste, les femmes sur les espauls; elles pissent debout, les hommes croupis.

(I, 23, t. I, p. 158.)

Hérodote

Les hommes portent leurs fardeaux sur leurs testes et les femmes sur leurs espauls. Elles se tiennent debout quand elles urinent, mais les hommes s'acroupissent.

(II, 35.)

La seconde partie de cette citation est certainement fournie à Montaigne par Lopez de Gomara ; mais la première n'est pas dans Lopez de Gomara. Il semble que Montaigne, lisant son Saliat, ait été frappé de la ressemblance de ce passage avec celui de Gomara et qu'il ait inséré dans son texte le détail qu'Hérodote seul lui fournissait « Les hommes portent les charges sur la teste, les femmes sur les espauls ».

En 1595, la contribution de Saliat devient tout-à fait considérable. Les commentateurs ont, à ma connaissance, relevé quarante-cinq passages où Montaigne, dans cette dernière partie de son travail, se souvient d'Hérodote. Vingt et un de ces passages ont été reproduits par M. de Zangroniz qui a montré combien pour chacun d'eux Montaigne répète volontiers les mots mêmes du traducteur. Parmi les vingt quatre dont il ne s'est pas occupé, beaucoup sont de simples allusions ou des souvenirs assez librement rapportés ; huit ou neuf cependant sont assez fidèles pour qu'il soit utile de reproduire les passages de Saliat. D'abord, il est curieux de voir Montaigne revenir sur des exemples que, dans les éditions de 1580 et 1588 il avait empruntés à Plutarque ou à quelque autre, et, maintenant qu'il a en main l'histoire d'Hérodote, les rectifier, ou plutôt les compléter par les détails que lui fournit son historien. Il avait conté très sommairement l'histoire de Polycrates en 1588 (Jouaust t. IV, p. 22) ; il la complète en

1593. Nous avons vu, tout-à-l'heure, que c'était Plutarque qui lui avait, en 1588, fourni la réponse de Cyrus aux Perses désireux de changer de pays ; il retrouve le même fait dans Hérodote, et les mots d'Hérodote sont caractéristiques ; Montaigne les ajoute sur son exemplaire manuscrit :

Montaigne

Disant que les terres grasses et molles font les hommes mols, et les fertiles les esprits infertiles.

(II. 12, t. IV, p. 116)

Hérodote

il est ainsi que des régions molles viennent hommes mols, pource que ce n'est le propre d'une même terre de porter fruit admirable et hommes vaillant pour la guerre.

(IX. 122.)

Toujours d'après Plutarque, il avait parlé de ce squelette que les Egyptiens « faisoient apporter dans leurs festins pour servir d'avertissement aux conviez » ; ici encore la phrase d'Hérodote est vive et forte, Montaigne se l'approprie :

Montaigne

Comme les Egyptiens, apres leurs festins, faisoient presenter aux assistans une grande image de la mort par un qui leur crioit : « Boy et l'esjouy, car mort tu seras tel. »

(I. 20, t. I, p. 122)

Hérodote

Es maisons des riches, après le repas, un certain homme porte une image de mort dans un étui, tirée le plus au naturelle que possible est, et grande d'une coudée ou deux, laquelle il montre a chacun des assistants, et en la regardant il dit : Bois et l'esjouis, car mort tu seras tel.

(II. 78)

Mais voici maintenant quelques exemples qui n'étaient pas amorcés par les textes de 1580 et de 1588, et qui pénètrent pour la première fois dans les *Essais* :

Montaigne

Artabanus surprint Xerxes, son nepveu, et le tança de la mutation soudaine de sa contenance. Il estoit

Hérodote

Quand Xerxes regarda que tout l'Hellespont estoit couvert de vaisseaux, et que tous les rivages, en-

à considerer la grandeur desmesurée de ses forces au passage de l'Hellespont pour l'entreprise de la Grece : il luy print premierement un tressaillement d'aise à veoir tant de milliers d'hommes à son service et le tesmoigna par l'allegresse et feste de son visage ; et tout soudain, en mesme instant, sa pensée luy suggerant comme tant de vies avoient à defaillir au plus loing dans un siecle, il renfroigna son front et s'attrista jusques aux larmes.

(I, 38, t. II, p. 175.)

Il mesprint lourdement à Artibius, general de l'armée de Perse, combattant contre Onesilus, roy de Salamine, de personne à personne, d'estre monté sur un cheval façonné en cette escole, car il fut cause de sa mort, le coustillier d'Onesilus l'ayant accueilly d'une faux entre les deux espauls, comme il s'estoit cabré sur son maistre.

(I, 48, t. II, p. 249.)

Les Gètes se tiennent immortels. et leur mourir n'est que s'acheminer vers leur dieu Zamolxis. De cinq en cinq ans ils depeschent vers luy quelqu'un d'entre eux pour le requerir des choses necessaires. Ce deputé est choisi au sort ; et la forme de le depescher, après l'avoir de bouche informé de sa charge, est que, de ceux qui l'assistent, trois tiennent debout autant de javelines sur lesquelles les autres le lancent à force de bras. S'il vient à s'en-

sembler les champs des Abydénos estoient remplis d'hommes, adonc il se reputa heureux ; toutefois il changea soudain et se prit à larmoyer. Ce voyant Artabanus, son oncle. . . . lui dit ainsi : « Comment, Sire, en peu de temps vous faites deux choses qui sont fort éloignées l'une de l'autre : car apres que vous êtes estimé heureux, maintenant vous pleurez. » Xerxes lui répondit : « Considerant que la vie des hommes est si courte, j'ai pris pitié de ce grand nombre d'hommes dont nul sera vivant d'ici à cent ans. »

(VII, 45 et 46.)

Fortune voulut qu'Artybie avec son cheval rencontra Onésile, lequel, selon qu'il avoit esté dit, fut secouru par son coustiller, qui ne faillit d'atteinte. Le cheval leva les deux pieds sur l'écu d'Onésile, mais le coustiller les lui sépara d'une faux d'avec le corps, tellement qu'Artybie chef des Perses, et son cheval, tomberent en la place sans aller plus loin.

(V, III.)

Les Gètes se cuident immortels. Ils ont des opinions qu'ils ne meurent point, mais prennent chemin vers Zamolxis De cinq en cinq ans ils envoient pour messenger vers lui l'un d'entre eux, tiré aux ballotes, et lui donnent charge de ce qui leur fait communément besoin. Les aucuns d'eux sont ordonnés pour tenir trois javelines droites ; autres prennent icelui messenger aux pieds et aux mains, et le jettent en l'air sur les javelines.

ferrer en lieu mortel et qu'il trespasse soudain, ce leur est certain argument de faveur divine ; s'il en échappe, il l'estiment meschant et execrable, et en deputent encore un autre de mesmes.

(II, 12, t. IV, p. 20).

Les Argippees, voisins de la Scythie, vivent sans verge et sans baston à offenser ; non seulement nul n'entreprend d'aller les attaquer, mais quiconque s'y peut sauver, il est en franchise. à cause de leur vertu et sainteté de vie ; et n'est aucun si osé d'y toucher. On a recourt à eux pour appoincter les differents qui naissent entre les hommes d'ailleurs.

(II, 15, t. IV, p. 184.)

Les Lybiens, dit Herodote, jouysent populairement d'une rare santé par cette coutume qu'ils ont, après que leurs enfans ont atteint quatre ans, de leur causterizer et brusler les veines du chef et des temples, par où ils coupent chemin pour leur vie à toute defluxion de rheume.

(II. 37, t. V, p. 128)

S'il meurt en cet état, ils ont opinion que le dieu leur est miséricordieux ; mais, si ne meurt point, ils lui disent injures et le blament comme méchant. Enfin, après qu'ils l'ont bien injurié, ils y envoient un autre, et lui donnent celle charge, nonobstant qu'il soit encore plein de vie.

(IV, 94.)

Nul homme vivant les outrages, car ils sont estimés pour sacrés ; aussi ne tiennent-ils chez eux aucunes armes ne batons offensibles. Ils décident et appointent tous les différends de leurs voisins, et, si aucun se retire vers eux en franchise, nul est si osé de lui toucher. Leur nom est Argippées.

Quand les enfans des Libyens sont parvenus en l'âge de quatre ans, ils leur brulent les veines du sommet de la tête, aucuns celles des tempes, avec laine à tout le suif, afin que les catarrhes ne leur nuisent tant qu'ils vivront. Et dit-on que pour ce moyen ils se trouvent beaucoup plus sains.

(IV. 187)

Aux quarante-cinq emprunts à Hérodote déjà reconnus, il en faut joindre au moins cinq qui avaient échappé aux commentateurs. Deux sont de simples allusions :

II. 12, t. IV, p. 27	Sperme de couleur noire . . .	Hér. III. 101
III. 9, t. VI, p. 121	C'est affaire aux Spartiates	VII. 208

Les trois autres sont plus précis :

Montaigne

Il est des peuples « où ils nourrissent tout le poil du costé droit, tant qu'il peut croistre, et tiennent raz le poil de l'autre cousté.

(I. 23. t. I, p. 159)

En voisines provinces, celle icy nourrit le poil de devant, celle là le poil de derriere et rasant l'opposite.

(I, 23, t. I, p. 159.)

Il n'en doibt pas aller comme des officiers des roys de Sparte, trompettes, menestriers, cuisiniers, à qui en leurs charges succedoient les enfants, pour ignorants qu'ils fussent, avant les mieux experimentez du mestier.

(III, 5, t. V, p. 264.)

Hérodote

Les Auses et les Libyens labou-reurs laissent croitre les cheveux du côté droit de la tête et rasant ceux du gauche.

(IV. 191)

Les Machlyes sont attenants les Auses, qui uns et autres habitent les environs du palus Tritonais Les Machyles laissent croitre leurs cheveux de derriere et les Auses ceux de devant.

(IV, 180.)

Les Lacedemoniens conviennent aussi avec les Egyptiens en ce que les enfants des trompettes, menestriers et cuisiniers des rois succèdent aux états de leurs pères, tellement que cuisinier engendre cuisinier, ménétrier ménétrier, et trompette trompette; ni autres, pour excellents qu'ils soient en ces arts, peuvent envier sur eux, mais sont entretenus et continués ès états de leurs pères.

(VI, 60.)

Voici le tableau des cinquante emprunts de Montaigne à Hérodote dans l'édition de 1595. La lettre A indique qu'il s'agit d'une simple allusion ou d'un récit peu précis; l'initiale Z marque qu'il s'agit d'une citation qui suit de très près le texte de Saliat et qu'on trouvera reproduite avec le passage de Saliat dans le volume de M. de Zangroniz; l'initiale V marque une citation également assez précise et que j'ai citée dans les pages qui précèdent :

I.	3, t. I,	p. 17,	A la mort des roys	(Z) VI.	68.
I.	4, t. I,	p. 27,	A l'exemple des Thraces.	(Z) IV.	94.
I.	9, t. I,	p. 42,	Comme Darius.	(Z) V.	105.
I.	12, t. I,	p. 57,	Indathyrsez	(Z) IV.	127.

I.	20, t. I,	p.122,	Comme les Egyptiens	{V} II.	78.
I.	21, t. I,	p.139,	Amasis	{Z} II.	181.
I.	23, t. I,	p.158,	Où les femmes.	{Z} II.	35.
I.	23, t. I,	p.159,	Où ils nourrissent	{V} IV.	191.
I.	23, t. I,	p.159,	En voisines provinces	{V} IV.	180.
I.	23, t. I,	p.170,	L'oracle de Delphes	{Z} VIII.	36.
I.	34, t. II,	p.137,	Entre les Scythes	{Z} IV.	69.
I.	36, t. II,	p.163,	Herodote dit	{Z} III.	42.
I.	37, t. II,	p.168,	En cette grande bataille	{A} IX.	70.
I.	38, t. II,	p.175,	Artabanus	{V} VII.	45.
I.	42, t. II,	p.209,	En Thrace	{Z} V.	7.
I.	44, t. II,	p.227,	chez Herodote	{A} IV.	25.
I.	48, t. II,	p.249,	Artibius	{V} V.	111 & 112
I.	48, t. II,	p.258,	dit Herodote	{Z} I.	78.
II.	1, t. III,	p. 11,	La conjoncture des Pariens	{A} V.	29.
II.	3, t. III,	p. 37,	Spargapizés	{A} I.	213.
II.	3, t. III,	p. 27,	Bogez	{Z} VIII.	107.
II.	8, t. III,	p.106,	Ce que récite Herodote	{Z} IV.	180.
II.	11, t. III,	p.163,	Les Egyptiens	{A} II.	47.
II.	11, t. III,	p.169,	Les Egyptiens	{A} II.	65.
II.	12, t. III,	p.208,	Les femmes et les concubines.	{Z} V.	5.
II.	12, t. III,	p.209,	Quand les Scythes	{Z} IV.	71 & 72.
II.	12, t. IV,	p. 20,	Les Getes.	{Z} IV.	94.
II.	12, t. IV,	p. 20,	Amestris	{Z} VII.	114.
II.	12, t. IV,	p. 22,	Polycrates	{A} III.	41 & 42.
II.	12, t. IV,	p. 27,	Sperme noir	{A} I.	101.
II.	12, t. IV,	p. 40,	Les Cauniens	{Z} I.	172.
II.	12, t. IV,	p. 81,	Gobrias	{V} III.	78.
II.	12, t. IV,	p.109,	Les prêtres égyptiens	{A} II.	142 & 143.
II.	12, t. IV,	p.116,	Les terres grasses	{V} IX.	121.
II.	12, t. IV,	p.118,	Cleobis.	{A} I.	31.
II.	12, t. IV,	p.130,	à Hippoclides	{Z} VI.	129.
II.	15, t. IV,	p.184,	Les histoires grecques.	{V} IV.	23.
II.	27, t. V,	p. 7,	Comme les Argiens.	{A} I.	82.
II.	27, t. V,	p. 15,	Crœsus (1)	{V} I.	92.
II.	37, t. V,	p.128,	dit Herodote	{V} IV.	187.
II.	37, t. V,	p.142,	Les Egyptiens	{A} II.	84.
II.	37, t. V,	p.154,	Les Babyloniens	{Z} I.	197.
III.	1, t. V,	p.170,	Gelon	{A} VII.	163.
III.	5, t. V,	p.288,	Les femmes scythes.	{Z} IV.	2.
III.	5, t. V,	p.264,	Officiers des rois.	{V} VI.	60.
III.	5, t. V,	p.293,	Coutumes qu'Herodote	{A} I.	94 & 96.

(1) Pour cet exemple, il faut voir surtout le traité de Plutarque « *De la malignité d'Herodote* », traduction Amyot 1572, p. 651 c. C'est d'Amyot que Montaigne se souvient beaucoup plus que de Saliat

III. 5, t. VI, p. 21, Sarmates	(Z) IV.	177.
III. 7, t. VI, p. 75, Otanez	(A) III.	83.
III. 9, t. VI, p. 121, Spartiates	(A) VII.	208.
III. 13, t. VII, p. 61, Les histoires	(A) IV.	184 (1).

Plutarque

Pour Plutarque, j'étudierai aussi bien les *Opuscules*, où les exemples historiques sont très nombreux, que les *Vies* qui traitent l'histoire à la manière des moralistes.

Coste avait déjà remarqué que Montaigne lisait Plutarque dans les traductions de Jacques Amiot (2). Au moins pour les *Œuvres morales*, on peut préciser davantage. On peut démontrer que, suivant toute vraisemblance, c'est l'édition de 1572, la première, qu'il avait entre les mains. En effet, dans l'édition de 1572, Amyot avait écrit (fo 172 v^o) : « Sylla aiant pris la ville de Peruse condamna tous les habitans à mourir, excepté son hoste, auquel il pardonna pour l'ancienne alliance d'hospitalité qu'il avoit avec luy ; mais son hoste luy respondit qu'il ne vouloit point estre tenu de sa vie au meurtrier de son païs, & se jetta parmy la troupe de ces citoiens que l'on massacroit où il fut meurtry quant & eulx. » Dès la seconde édition, en 1574, il corrige *Peruse* et rétablit à la place *Preneste* qui subsiste dans les éditions suivantes. Or, Montaigne a fait allusion à cette anecdote au premier Essai du premier livre, et il place l'aventure, lui, non à *Preneste*, mais à *Peruse*. Puisque seule la première édition donne *Peruse*, c'est bien probablement la première édition que Montaigne avait (3). Cette conclusion ne

(1) J'ai élagué de cette liste un ou deux passages qui ne peuvent certainement pas venir d'Hérodote. Par exemple, dans l'essai I.-21 « La bru de Pythagoras » (t. I, p. 439), il est manifeste que la source est dans Diogène et non dans Hérodote. Il est possible d'ailleurs que plusieurs des allusions que j'ai maintenues viennent de sources de seconde main. Par exemple, l'allégation de l'Essai I.-44 est inexacte ; elle prête à Hérodote cette affirmation que des hommes restent plongés six mois par an dans le sommeil, alors qu'Hérodote n'y croit pas. Peut-être Montaigne a-t-il trouvé cela chez quelque compilateur.

(2) La traduction des *Vies* parut en 1559, chez Vascosan, et de nouveau en 1565 et 1567. La traduction des *Œuvres morales* fut publiée en 1572.

(3) En voici le titre : *Les Œuvres morales et meslees de Plutarque. Translatees du Grec en François par Messire Jacques Amyot, à present Evesque d'Auzerre, Conseiller du Roy en son privé Conseil, et grand Aumosnier de France. — A Paris, de l'Imprimerie de Michel de Vascosan MDLXXII. Avec Privoilege du Roy.*

serait infirmée que s'il avait trouvé l'anecdote chez quelque vulgarisateur de son temps qui en eût fait usage avant lui, mais une recherche attentive ne me l'a fait rencontrer nulle part.

Pour étudier les emprunts faits par Montaigne à Jacques Amyot, nous avons un très riche et excellent répertoire : c'est l'ouvrage publié par Miss Grace Norton, sous le titre suivant : « *Le Plutarque de Montaigne, Selections from Amyot's translation of Plutarch arranged to illustrate Montaigne's Essays*, compiled and edited by miss Grace Norton. Boston and New-York, Houghton, Mifflin and company, 1906. » C'est un recueil de passages d'Amyot auxquels Montaigne a fait allusion dans les *Essais*. Il rend de grands services pour l'étude de Montaigne. Mais miss Norton s'est contentée, ou à peu près, de relever les sources indiquées par les commentateurs. Ses additions sont peu nombreuses. Il y avait lieu de compléter cependant. Les commentateurs ont surtout signalé des faits historiques dérobés par Montaigne pour être insérés à titre d'exemple dans ses *Essais*. Les faits de ce genre comportent en général un nom propre, et les noms propres sont signalés dans les index, qui décèlent ainsi très aisément les larcins.

Ils ne se sont pas suffisamment donné la peine de faire la chasse, à travers le gros in-folio d'Amyot, aux emprunts qu'aucun nom propre ne signale à l'attention. Voici un certain nombre d'emprunts et d'allusions que j'ajoute à la collection dressée par miss Norton. Aucun d'eux ne me paraît avoir été jusqu'à présent signalé.

Je donnerai parallèlement les textes de Montaigne et d'Amyot pour les emprunts qui me paraîtront suffisamment précis pour que la comparaison soit instructive. J'y joindrai l'indication de quelques autres passages où Montaigne a suivi de moins près son modèle.

Montaigne

Ainsi faisoient les Egyptiens, qui, au milieu de leurs festins et parmy leur meilleure chere, faisoient apporter l'anatomie seche d'un corps

Amyot

Quant à la façon de faire d'Egypte où ils ont accoustumé d'apporter ordinairement au milieu d'un festin l'anatomie seche d'un corps

d'homme mort, pour servir d'avertissement aus conviés.

(I. 20, D, t. I, p. 59.)

Tout ainsi que les oyseaus vont quelquefois a la queste du grein, et le portent au bec sans le taster, pour en faire bechée a leurs petitz, ainsi nos pedantes vont pillotant la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seulement et metre au vent.

(I, 25, D, t. I, p. 93.)

La science passe de main en main, pour cete seule fin d'en faire parade, d'en entretenir autruy, et d'en faire des contes, comme une vaine monnoie inutile a tout autre usage et emploite qu'a conter et jetter.

(I, 25, D, t. I, p. 93.)

Ceux qui escrivent les vies, d'autant qu'ils s'amusent plus aus conseils qu'aus evenemens, plus a ce qui part du dedans qu'a ce qui ar-

d'homme mort, et le monstrier à tous les conviez, en les admonestant de se souvenir qu'en peu de temps ils seront tels, encore que ce soit un fort mal plaisant & importun entremets, toutefois si a-il quelle comodité.

(*Bancquet des sept Sages*, f. 151 D.)

Ceux qui... ne font qu'espier s'ils pourront derobber quelque chose de la philosophie pour l'aller incontinent prescher; comme charlatans, ou au milieu d'une place... ce contrefaiseur de philosophe ressemble proprement à l'oyseau que décrit Homere, qui porte incontinent en sa bouche tout ce qu'il peut prendre, à ses disciples, comme à des petits qui sont encore dedans le nid sans plumes, et cependant il meurt de faim luy mesme: ne prenant rien de ce qu'il apporte pour s'en valoir et nourrir, ou ne digerant rien de ce qu'il prent.

(*Comment on pourra aparcevoir si l'on profite en l'exercice de la vertu*, f. 115 H.)

Comme Anacharsis disoit qu'il ne voioit point que les Grecs usassent de leurs deniers monnoyez à autre usage qu'à jetter et compter: aussi ne font ceux là autre chose que compter et mesurer leurs beaux propos, sans en tirer autre comodité ne profit.

(Ib., f° 115 C.)

L'une (l'histoire) regarde plus les choses, l'autre (la biographie) les personnes; l'une est plus publique, l'autre plus domestique; l'une con-

rive au dehors, ceus la me sont plus propres.

(II, 10, D, t. I, p. 351.)

Les Stoiciens disent, quand le sage œuvre, il œuvre par toutes les vertus ensemble, quoy qu'il y en ait une plus apparente, selon la nature de l'action.

(II, 11, D, t. II, p. 10.)

Nous pouvons dire que les elephans ont quelque participation de religion, d'autant qu'apres plusieurs ablutions et purifications, on les void haussant leur trompe comme des bras, et, tenant les yeus fichés vers le soleil levant, se planter long temps en meditation et contemplation, a certaines heures du jour, de leur propre inclination, sans instruction et sans precepte.

(II, 12, D, t. II, 50.)

Les cupiditez sont ou naturelles ou necessaires comme le boire et le manger ; ou naturelles et non necessaires, comme l'acointance des femelles ; ou elles ne sont ny naturelles ny necessaires. De cete dernière sorte sont quasi toutes celles des hommes : elles sont toutes superflues et artificielles..... Ces cupiditez estrangieres, que l'ignorance du bien et une fauce opinion ont coulées en nous, elles sont en si

cerne plus ce qui est au dehors de l'homme, l'autre ce qui procede du dedans ; l'une les evenements et l'autre les conseils.

(Les Vies. *Preface au trespuisant et treschrestien Roy de France Henry deuxieme de ce nom.*)

Chrysippus dit que les vertus s'entre-suyvent l'une l'autre non seulement en ce que qui en a l'une, il a toutes les autres, mais aussi en ce que qui œuvre selon l'une, œuvre quand & quand, selon toutes les autres.

(*Les contredicts des philosophes stoiques, f. 568 F.* ;

Ils usent (les elephans) de prieres envers les Dieux, en se purifiant avec l'eau de la mer, & adorant le Soleil levant. en haussant contremont leur trompe, comme si c'estoit leur main, le tout sans que personne leur ait enseigné à ce faire, aussi est-ce le plus devost & le plus religieux de tous les animaux.

Quels animaux sont les plus advisez, ceulx de la terre, ou ceulx des eaux (f. 515 G.)

entre les cupiditez vous voiez beaucoup de differences, comme celle du boire oultre ce qu'elle est naturelle il est certain qu'elle est aussi necessaire : & celle de l'amour, encore que nature en donne le commencement, si est-ce que l'on peut bien commodément vivre en s'en passant, & pour ce doit elle estre appelee naturelle, mais non pas necessaire. Il y a un autre genre de cupiditez, qui ne sont ny naturelles

grand nombre qu'elles chassent presque toutes les naturelles, ny plus ny moins que si, en une cité il y avoit si grand nombre d'estrangers qu'ilz en missent hors les naturels habitans.

(II. 12. D., t. II, p. 56-57)

Il est advenu aus gens veritablement sçavans ce qui advient aus espics de bled : ils vont s'eslevant et se haussant la teste droite et fiere tant qu'ils sont vuides, mais quand ils sont pleins et grossis de grain en leur maturité, ilz commencent a s'humilier et a baisser les cornes. Pareillement, les hommes, ayant tout essayé et tout sondé, n'ayant trouvé, en tout cet amas de science et provision de tant de choses diverses, rien de massif et de ferme, et rien que vanité, ilz ont renoncé a leur presumption et reconu leur condition naturelle.

(II. 12, D, t. II, p. 90)

Il est, a l'avanture, soustenable que l'ame n'a nulle autre alleure et mouvement que du souffle de ces ventz, et que, sans leur agitation, elle resteroit sans action, comme un navire en pleine mer que les ventz abandonnent de leur secours. (1)

(II. 12, D. t. II, p. 148)

ny necessaires, ains coulees de dehors par une ignorance du bien, par une vaine opinion : & celles la sont en si grand nombre qu'elles chassent presque toutes les naturelles, ne plus ne moins que si en une cité il y avoit si grand nombre d'estrangers, qu'ils forceassent les habitans.

Que les bestes brutes usent de la raison (f. 272 r°).

Ainsi comme les laboureurs voient plus volontiers les espics qui panchent et se courbent contre la terre, que ceux qui pour leur legerete sont haulcs et droits, d'autant qu'ils les estiment vuide de grain et qu'il n'y a presque rien dedans. Ainsi entre les jeunes gens qui se donnent à la Philosophie, ceulx qui sont les plus vuides et qui ont moins de pois ceulx-là ont du commencement l'assurance, la contenance.... et puis quand ils se commencent à remplir et a amasser du fruit des discours de la raison, ils otent alors cette mine superbe.

Si l'on oste de tout point entierement les passions, encore qu'il fust possible de le faire, on trouvera que la raison en plusieurs choses demourera trop lasche & trop molle, sans action, ne plus ne moins qu'un vaisseau branlant en mer, quand le vent lui default.

(De la vertu morale, f. 37, F.)

(1) Pour tout le passage qui suit sur les rapports de la raison avec les passions, il faut comparer Plutarque « *De la vertu morale* », p. 37^{C. D. E. F.}

Comme les chiens cōiards, qui deschirent en la maison et mordent les peaus des bestes sauvages qu'ilz n'ont osé attaquer aux champs.

(II, 12, D, t. II, p. 265)

Architas Tarentinus, revenant d'une guerre ou il avoit esté Capitaine general, trouva tout plein de mauvais mesnage en sa maison, et ses terres en frische, par le mauvais gouvernement de son receveur. Et l'ayant faict appeller : « Va, luy dit il, que si je n'estois en colere, je t'estrillerois comme tu mérites. » Platon de mesme, s'estant eschauffé contre l'un de ses esclaves, donna charge a Speusippus de le chastier, s'excusant d'y mettre la main luy mesme, sur ce qu'il estoit courroucé.

(II, 31, D, t. II, p. 281.)

Les parolles d'Homere, selon Aristote, sont les seules parolles qui ayent mouvement et action.

(II, 36, D, t. II, p. 323.)

Ceux là doncques,... font ne plus ne moins que les couards & chetifs chiens, qui mordent bien les peaus des bestes sauvages, quand ils sont à la maison, & leur arrachent bien les poils, mais ils ne touchent point à elles aux champs.

(*Comment il faut ouir*, f. 30, G.)

Archytas le Tarentin et Platon en firent tout de mesme : car l'un estant de retour d'une guerre où il avoit esté Capitaine general, trouva ses terres toutes en friche, et feit appeler son receveur auquel il dit, si je n'estois en cholere je te battrois bien. Et Platon aussi s'estant un jour courroucé à l'encontre d'un sien esclave meschant & gourmand appela le fils de sa sœur Speusippus, & lui dit, Pren moy ce meschant icy, & me le va fouetter, car quant a moy, je suis courroucé.

(*Comment il fault nourrir les enfants*, f. 6, D, E.)

Aristote souloit dire qu'Homere estoit celuy seul qui faisoit des noms et des termes qui avoient mouvements pour la vivacité de leur expression.

(*Des Oracles de la prophetisse Pythie*, f. 629 E.)

Edition de 1588

Voici d'abord une image visiblement inspirée de Plutarque, bien que Montaigne l'abrège et qu'il ne retienne pas les mots de son modèle. Montaigne (I, 14, t. I, p. 90) écrit en 1588 : « L'aisance et l'indigence despendent de l'opinion d'un chacun : et non plus la richesse que la gloire, que la santé, n'ont qu'autant de beauté et de plaisir que leur en preste celuy qui les possède. Les

accessions externes prennent goust et couleur de l'interne constitution, comme les accoustremens nous eschauffent, non de leur chaleur, mais de la nostre, laquelle ils sont propres à couvrir et nourrir. » C'est l'image qui ouvre le traité « *du Vice et de la Vertu* », chez Plutarque : « Il semble que ce soient les habillemens qui eschauffent l'homme, & toutefois ce ne sont ils pas qui l'eschauffent, ne qui luy donnent la chaleur, par ce que chascun d'iceux vestemens à part soy est troid... l'habillement enveloppant le corps, et le tenant joint et serré, arreste et contient la chaleur au dedans ; que l'homme rend de soy-mesme, et empesche qu'elle ne se respande parmy l'air. Cela mesme estant es choses humaines trompe beaucoup de gens, lesquels pensent s'ils sont logez en belles et grandes maisons, s'ils possèdent grand nombre d'esclaves, & s'ils amassent grosse somme d'or et d'argent, qu'ils en vivront joyeusement : là où le vivre doucement et joyeusement ne procede point du dehors de l'homme, ainsi au contraire l'homme despart & donne à toutes choses qui sont autour de luy joye et plaisir, quand son naturel & ses meurs au dedans sont bien composez par ce que c'est la fontaine et source vive, dont tout ce contentement procede. » (*Du vice et de la vertu*, p. 38 B.)

Voici maintenant, non plus une image, mais une idée rapportée par Plutarque et que Montaigne résume (I, 23, t. I, p. 169) : « On lit en nos loix mesmes, faites pour le remede de ce premier mal, l'apprentissage et l'excuse de toutes sortes de mauvaises entreprises ; et nous advient ce que Thucydides dict des guerres civiles de son temps, qu'en faveur des vices publiques on les battisoit de mots nouveaux plus doux pour leur excuse, abastardissant et amollissant leurs vrais titres. » Plutarque dit plus longuement au traité intitulé « *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy* » (f. 44, E) : « Thucydides escrit qu'es seditions et guerres civiles, l'on transféroit la signification accoustumée des mots, aux actes que l'on faisoit, pour les justifier : car une temerité desesperée estoit réputée vaillance aimant ses amis : une dilation providente, honneste couardise : une temperance, couverture de lascheté : une prudence circonspecte, generale paresse : aussi fault il bien prendre garde es flatteurs là où lon verra qu'ils appelleront prodigalité, libéralité... ».

Dans le même Essai, Montaigne mentionne des populations où

« la plus honorable sepulture est d'estre mangé des chiens, ailleurs des oiseaux ». Je crois que ce sont encore deux souvenirs de Plutarque, qui dit au traité « *Que le vice seul est suffisant pour rendre l'homme malheureux* (f. 138, A) : « Ce sont les plus heureuses sepultures des Tartares, et des Hyrcaniens, d'estre mange des chiens : & entre les Bactrianiens, par les loix du païs, ceulx-là sont estimez avoir plus heureuse fin, quand les oiseaux les mangent apres qu'ils sont morts. »

Montaigne

Les petits des ours, des chiens, monstrent leur inclination naturelle ; mais les hommes, se jettans incontinent en des accoustumances, en des opinions, en des loix, se changent ou se deguisent, et masquent facilement.

(I, 26, t. II, p. 26) (1).

Un roy doit pouvoir respondre comme Iphicrates respondit à l'orateur qui le pressoit en son invective, de cette maniere : « Et bien, qu'es-tu, pour faire tant le brave ? es-tu homme d'armes ? es-tu archier ? es-tu piquier ? — Je ne suis rien de tout cela, mais je suis celuy qui sçait commander à tous ceulx-là. »

(I, 40, t. II, p. 197.)

(1) Dans le même passage, Montaigne, parlant des variations de tempéraments auxquelles chacun de nous est sujet, écrit : « Voyez Cimon, voyez Themistocles et mille autres, combien ils se sont disconvenuz à eux mesmes. » C'est encore une reminiscence du même traité de Plutarque, où, quelques pages plus haut, on lit de nombreux exemples destinés à illustrer cette même idée.

Amyot

Les petits des ours, des loups, des singes, & de semblables animaux, monstrent incontinent leur inclination naturelle des leur jeunesse, d'autant qu'il n'y a rien qui les desguise, ne qui les masque. Mais la nature de l'homme venant à se jeter en des accoustumances, en des opinions, et en des loix, couvre bien souvent ce qu'elle a de mauvais.

*(Pourquoy la justice divine dif-
fere quelquefois la punition
des malefices, f. 267 F.)*

Un orateur harenguant devant le peuple en pleine assemblée de ville demanda à Iphicrates, qu'es tu, à fin que lon sçache dequoy tu te glorifies tant : Es tu homme d'armes, ou archer, ou homme de pied & picquier ? Je ne suis, respondit-il, rien de tout cela, mais je suis celuy qui sçait commander à tous ceulx-là.

*(Les dictz notables des anciens
Roys, Princes et Grands Capi-
taines, f. 197 B.)*

Les taches s'agrandissent selon l'eminence et clarté du lieu où elles sont assises, et un seing et une verrue au visage paroissent plus que ne faict ailleurs une balafre.

(I, 52, t. II, p. 215.)

Scipion dict à un jeune homme, qui luy faisoit montre de son beau bouclier : « Il est vraiment beau, mon fils ; mais un soldat romain doit avoir plus de fiance en sa main dextre qu'en la gauche. »

(II, 9, t. III, p. 114.)

Ce monde est un temple tres-sainct, dedans lequel l'homme est introduit pour y contempler des statues, non ouvrées de mortelle main, mais celles que la divine pensée a faict sensibles, le soleil, les estoilles, les eaux et la terre, pour nous représenter les intelligibles.

(II, 12, t. II, p. 184.)

Les dieux ont la santé en essence, dict la philosophie, et la maladie en intelligence ; l'homme, au

Tout ainsi comme une lentille, un seing, une verrue en la face de l'homme font plus d'ennuy que ne feroient une balafre, ou une cicatrice, ou une mutilation en tout le reste du corps : aussi les fautes petites et legeres de soy, apparoissent grandes es vies des Princes.

(*Instruction pour ceulx qui manient affaire d'estat*, f. 162 F.)

Un... monstroit a Scipion sa rondelle fort bien et richement ornee, auquel il respondit, Voyla une belle rondelle, mon amy, mais il fault que un soudard Romain mette plus son esperance en sa main droite, que non pas en sa gauche.

(*Les dictz notables des anciens Roys, Princes, & Grands Capitaines*, f° 205 E.)

Ce monde est un temple tres-sainct, & tres-devot, dedans lequel l'homme est introduit à sa nativité, pour y contempler des statues non ouvrées et taillées de mains d'hommes, & qui n'ont aucun mouvement, mais celles que la divine pensée à faite sensibles, pour nous représenter les intelligibles, comme dit Platon, aïans en elles les principes empraints de vie et de mouvement, c'est a sçavoir, le soleil, la lune, les estoilles, & les rivieres....

(*De la tranquillité de l'ame et repos de l'esprit*, f. 76 A.)

Qui empescheroit de dire, que le mal fust en intelligence, & le bien en essence ? comme la santé est, à

rebours, possède ses biens par
fantasie, les maux en essence.

(II, 12, t. II, p. 259.)

Comme fit Gobrias : car, estant
aux prises bien estroictes avec un
seigneur de Perse, Darius y surve-
nant l'espee au poing, qui crain-
gnoit de frapper de peur d'assener
Gobrias, il luy cria qu'il donnast
hardiment, quand il devoit donner
au travers tous les deux.

(II, 12, t. IV, p. 81.)

Comme les fruicts naissent divers
et les animaux, les hommes nais-
sent aussi plus et moins belliqueux,
justes,.... selon que porte l'inclina-
tion du lieu où ils sont assis, et
prennent nouvelle complexion si on
les change de place, comme les
arbres : qui fut la raison pour la-
quelle Cyrus ne voulut accorder aux
Perses de changer leur país aspre
et bossu pour se transporter en un
autre doux et plain.

(II, 12, t. IV, p. 115.)

Epicharmus disoit, que celuy qui
a pieça emprunté de l'argent ne le
doit pas maintenant, et que celuy

mon advis, entre les Dieux en es-
sence, & la fiebvre & la pleuresie en
intelligence, attendu que, comme ils
disent eulx mesmes, nous avons
tous affluence de tous maux, & rien
de bien : mais pour cela nous ne
laissons pas d'entendre que c'est
que prudence, que c'est que le bien,
& que c'est que la félicité.

(Des communes conceptions con-
tre le stoique, f. 578 H.)

Gobrias s'estant jetté dedans une
petite chambre obscure apres l'un
des tyrans de Perse qui s'appelloient
Mages..... & se trouvant aux prises
bien a l'estroit avec luy, cria à Da-
rius, qui y survint l'espee nue au
poing & qui doutoit de frapper le
Mage, de peur qu'il n'assenast
quant & quant Gobrias, qu'il don-
nast hardiment, quand il devoit
donner à travers tous les deux.

(Comment on pourra discerner
le flatteur d'avec l'amy, f.
41 B.)

Et comme les Perses voulussent
changer de país, & au lieu du leur
qui estoit aspre et bossu, en pren-
dre un autre qui estoit doux &
plain, Cyrus ne le voulut pas per-
mettre, disant, que les semences
des plantes, & les meurs des hommes
deviennent à la fin semblables aux
lieux & contrees où ils demeurent.

(Les dictz notables des anciens
Rois, Princes & Grands Capi-
taines, f. 188 E.)

Cela ressembleroit proprement
aux ruses d'Epicharmus.... Car celuy
qui a pieça emprunté de l'argent,

qui cette nuit a esté convié à venir ce matin disner vient aujourd'huy non convié, attendu que ce ne sont plus eux, il sont devenus autres.

(II, 12, t. IV, p. 162.)

Celuy qui a faim use de viande, mais celuy qui veut user de chastement n'en doibt avoir faim ny soif.

(II, 31, t. V, p. 36.)

Le plus doux contentement qu'eut Epaminondas en toute sa vie, if asseuroit que c'estoit le plaisir qu'il avoit donné à son pere et à sa mere de sa victoire de Leuctres....

(II, 36, t. V, p. 110.)

Le vice laisse, comme un ulcere en la chair, une repentance en l'ame, qui tousjours s'esgratigne et s'ensanglante elle mesme : car la raison effaçe les autres tristesses et douleurs, mais elle engendre celle de la repentance, qui est plus grievve, d'autant qu'elle naist au dedans, comme le froid et le chaut des fièvres est plus poignant que celuy qui vient du dehors.

(III, 2, t. V, p. 192.)

ne le doit pas maintenant, attendu que ce n'est luy & qu'il est devenu un autre : & celuy qui fut hier convié à soupper y vient au jour-d'hui sans mander, attendu qu'il est devenu un autre.

(Pourquoy la justice divine differre quelquefois la punition des malefices, f. 264 G.)

Naturellement celuy qui a faim use de viande, mais de punition ne doit user sinon celuy qui n'en a ne faim ne soif.

(Comment il faut refrener la cholere, f. 60 F.)

Epaminondas.... asseuroit que le plus doulx contentement qu'il eust eu en toute sa vie, estoit que son pere & sa mere vivans voyoient le trophee de la bataille de Leuctres, qu'il avoit gagnée contre les Lacedemoniens.

(Que l'on ne scauroit vivre joyeusement selon la doctrine d'Epicurus, f. 285 D.)

Le remords de la conscience... laisse comme un ulcere en la chair, une repentance en l'ame qui tousjours s'esgratigne & s'ensanglante elle mesme : car la raison oste efface les autres tristesses angoisses & douleurs, mais elle engendre celle de la repentance, laquelle le mord avec honte, & le punit elle mesme : car ainsi comme ceulx qui tremblent de froid ou bruslent de chaud en fièvre, en sont plus affligez & plus tourmentez que ceulx qui souffrent les mesmes passions par causes exterieures de froideur d'hiver, ou de chaleur d'este : aussi

les mesadventures fortuites & casuelles apportent des douleurs plus legeres, comme venans du dehors.

(De la tranquillite de l'ame & repos de l'esprit, f. 75 G.)

Je hay un esprit hargneux et triste qui glisse par dessus les plaisirs de sa vie et s'empoigne et paist aux malheurs : comme les mouches, qui ne peuvent tenir contre un corps bien poly et bien lissé, et s'attachent et reposent aux lieux scabreux et raboteux ; et comme les vantouses qui ne hument et appetent que le mauvais sang.

(III, 5, t. V, p. 254.)

Comme les mouches ne se peuvent tenir contre les endroicts des miroirs qui sont bien lissez, ains glissent, & au contraire elles s'attachent bien à ceux qui sont raboteux & scabreux, et où il y a des graveures, aussi les hommes glissans dessus les aventures qu'ils ont euës guayes, joyeuses & prosperes, s'attachent à la rememorasion des adverses et malplaisantes.

(De la tranquillite de l'ame & repos de l'esprit, f. 73 H.)

..... Comme les ventoses & cornets attirent ce qu'il y a de pire en la chair : aussi amasses-tu a l'encontre de toy mesme ce qu'il y a de plus mauvais en toy.

(De la tranquillite de l'ame & repos de l'esprit f. 71 B.)

Je fais volontiers le tour de ce peintre, lequel, ayant miserablement representé des coqs, deffendoit à ses garçons qu'ils ne laissassent venir en sa boutique aucun coq naturel.

(III, 5, t. VI, p. 5.)

Il fait ne plus ne moins qu'un mauvais peintre, qui avoit fort mal peint des coqs, car il commandoit à son valet de chasser bien loing de sa peinture les coqs naturelles.

(Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy, f. 49 H.)

Siramnes le Persien respondit à ceux qui s'estonnoient comment ses affaires succedoient si mal, veu que ses propos estoient si sages, « qu'il estoit seul maistre de ses

Siramnes Persien respondit a ceulx qui s'esbahissoyent dont venoit que ses devis estoyent si sages, et ses effects si peu heureux : « C'est pourautant. dit-il, que les devis sont

propos, mais du succes de ses affaires c'estoit la fortune. »

(III, 8, t. VI, p. 101).

Comme les petites lettres offensent et lassent plus les yeux, aussi nous piquent plus les petits affaires.

(III, 9, t. VI, p. 126).

Or nous monstre assez Homere combien la surprise donne d'avantage, qui fait Ulysse pleurant de la mort de son chien et ne pleurant point des pleurs de sa mere : le premier accident, tout legier qu'il estoit, l'emporta, d'autant qu'il en fut inopinément assailly : il soustint le second, plus impetueux parce qu'il y estoit préparé.

(III, 9, t. VI, p. 126.)

Comme disoit Solon : « Qui dreseroit un tas de tous les maux ensemble, il n'est aucun qui ne choisist plustost de raporter avec soy les maux qu'il a que de venir à division legitime, avec tous les autres hommes, de ce tas de maux, et en prendre sa quote part.

III, 9, t. VI, p. 143.)

en ma pleine disposition, et les effets en celle de fortune et du roy. »

(Préface des Vies.)

Tout ainsi comme les petites lettres offensent & poignent plus les yeux, d'autant qu'elles les tendent plus, aussi les petites affaires troublent plus la cholere.

(Comment il fault refréner la cholere, f. 63, A.)

Le poete mesme Homere nous donne bien à entendre quel est ce qui arrive contre toute attente & esperance, quand il fait qu'Ulysses pleure pour la mort de son chien & neantmoins estant assis aupres de sa femme qui ploroit, il ne pleure point, d'autant qu'il estoit là venu, aiant de longue main anticipé & domté par le jugement de la raison son affection : & au contraire il estoit tombé à l'improveu soudainement contre son attente en l'autre accident.

(De la tranquillité de l'ame & repos de l'esprit, f. 74, H.)

Le propos de Socrates qui vouloit dire, qu'il falloit que chacun apportast ses malheurs & adversitez en commun, & que lon les departist tellement que chacun en eust son egale portion, car alors il se verroit que la plus part de ceux qui se plaignent seroient bien aises de ce contenter des leurs, & s'en aller à tout.

(Consolation envoyée à Apollonius sur la mort de son fils, f. 245, G.)

Encore s'il advenoit, comme disent aucuns jardiniers, que les roses et violettes naissent plus odoriférantes près des aux et des oignons, d'autant qu'ils espuisent et tirent à eux ce qu'il y a de mauvaise odeur en la terre : aussi que ces dépravés natures humassent tout le venin de mon air et du climat, et m'en rendissent d'autant meilleur et plus pur par leur voisinage.

(III, 9, t. VI, p. 163).

O un amy ! Combien est vraie cette ancienne sentence, que l'usage en est plus nécessaire et plus doux que des elemens de l'eau et du feu !

(III, 9, t. VI, p. 180).

On peut s'arrester à l'escorce, (dans une leçon morale) mais c'est après qu'on en a retiré la moule : comme, après avoir avalé le bon vin d'une belle coupe, nous en considérons les graveures et l'ouvrage.

(III, 9, t. VI, p. 195).

Pour dresser un bois courbe, on le recourbe au rebours (1).

(III, 10, t. VI, p. 219).

(1) Montagne donne à l'image la même valeur qu'Amyot, le sens général de la phrase est de part et d'autre : pour ce corriger d'un vice on contracte le vice contraire.

Comme les bons jardiniers ont opinion qu'ils rendent les roses et les violettes meilleures en semant aupres des aux & des oignons pour ce que tout ce qu'il y peult avoir de forte et puante odeur au suc dont elles sont nourries se purge en ceux là, aussi l'ennemy recevant & tirant a soy toute l'envie et la malignité, nous rendra plus traictables & plus gracieux envers noz amis en leurs prosperitez.

(Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis, f. 112 F.)

Grace & utilité accompagnent tousjours l'amitié, suyvant l'ancien proverbe qui dit, que l'amy est plus nécessaire que ne sont les elemens de l'eau & du feu.

(Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy, f. 41, D.)

La grace du stile... c'est... ce dequoy le jeune homme qui escoute se doit soueier le moins, au moins du commencement : je ne dis pas que puis apres il ne s'y puisse bien arrester, ne plus ne moins que ceux qui boivent apres qu'ils ont estanché leur soif, alors ils tournent les coupes tout à l'entour, pour considerer & regarder l'ouvrage qui est dessus.

(Comment il fault ouïr, f. 27 E.)

Ils font des meurs comme d'un bois courbé d'un costé..... ils le recourbent de l'autre.

(Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy, f. 50 E.)

Il faut proceder au rebours du roseau qui produict une longue tige et droicte de la premiere venue; mais après, comme il s'estoit alan-guy et mis hors d'haleine, il vient à faire des neuds frequens et espais, comme des pauses qui montrent qu'il n'a plus cette premiere vigueur et constance.

(III, 10, t. VI, p. 239.)

C'est agir pour sa reputation et proffit particulier, non pour le bien, de remettre à faire en la place ce qu'on peut faire en la chambre du conseil... Ainsi faisoient aucuns chirurgiens de Grece les operations de leur art sur des eschaffaux, à la veuë des passans, pour en acquerir plus de practique et de chalandise.

(III, 10, t. VI, p. 245.)

Donne moy une dragme d'argent, disoit un philosophe cynique à Antigonus. — Ce n'est pas present de roy respondit-il. — Donne moy donc un talent. — Ce n'est pas present pour cynique.

(III, 11, t. VI, p. 267.)

Cette raison qui se manie à nostre poste, trouvant tousjours quelque diversité et nouuelleté, ne laisse chez nous aucune trace apparente de la nature. Et en ont fait les

Tout ainsi comme la premiere bouttee que fait le germe du roseau aiant force de poulsier grande, produit une longue tige droicte, egale & unie du commencement... et puis apres comme si elle se lassoit en hault par une defaillance de courte haleine, elle est souvent retenue par plusieurs nœuds, non gueres distans l'un de l'autre, comme si l'esprit qui poulse contrement trouvoit quelque empechement qui le rabbatist & le fist trembler.

(Comment l'on pourra appercevoir si l'on profite en l'exercice de la vertu, f. 114 B.)

Cela n'est pas fait en amy, mais en Sophiste, qui ne quiert que l'apparence, & veult chercher sa gloire es fautes d'autruy, pour en faire ses monstres devant les assistans : comme les chirurgiens qui font les operations de leur art en plein theatre, pour avoir plus de pratique.

(Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'amy, f. 53 D.)

Comme un belistre philosophe Cynique lui demandast une drachme.... Ce n'est, dit-il, pas un don de Roy, & comme l'autre luy repliquast donne moy doncques un talent.... il luy respondit ce n'est pas un present de Cynique.

(De la mauuaise honte, f. 78 F.)

La nature retient & garde mieulx en icelles bestes brustes ce qui luy est propre, simple et entier sans le corrompre ny alterer d'aucune meslange estrangere : là où au

hommes comme les parfumeurs de l'huile : ils l'ont sophistiquée de tant d'argumentations et de discours adjoustez du dehors qu'elle en est devenue variable et particuliere à chacun, et a perdu son propre visage, constant et universel, et nous faut en chercher tesmoignage des bestes.

(III, 12, t. VI, p. 289.)

La ressemblance ne fait pas tant un, comme la difference fait autre.

(III, 13, t. VII, p. 2.)

L'esprit de l'homme se conduit... non guiere autrement qu'il advint aux chiens d'Esopé, lesquels, descouvrant quelque apparence de corp mort floter en mer, et ne le pouvant approcher, entreprirent de boire cette eau, d'assecher le passage et si tuerent.

(III, 13, t. VII, p. 7.)

Socrates demandoit à Memnon que c'estoit que Vertu. Il y a, fit Memnon, vertu d'homme et de femme, de magistrat et d'homme privé, d'enfant et de vieillart. Voiey qui va bien, s'escria Socrates : nous estions en recherche d'une vertu, en voiey un exaim. Nous communi-

contraire, il semble que les hommes en on fait comme les parfumeurs font de l'huile, par accoustumance & par le discours de leur raison, ils y ont mesté tant d'opinions & tant d'avis adjoustez du dehors quelle en est devenue variable & particuliere a chacun & n'a point retenu ce qui luy estoit propre et peculier (1).

(De l'amour & charité des peres & meres envers leurs enfans, f. 100 F.)

Les similitudes ne font pas tant un, comme les differences font autre et different.

(De l'envie & de la haine, f. 107 H.)

Nous ressemblons proprement à ces chiens la qu'Esopé dit qu'ils brilloient apres certains cuyrs qu'ils voyoient floter sur l'eau, & pour les cuyder avoir, ils se prirent à vouloir boire et avaller toute la mer, mais ils creverent plus tost que de toucher à ces cuyrs la.

(Des communes conceptions contre les stoïques, f. 579 B.)

Socrates demanda un jour a Memnon... que c'estoit que vertu. L'autre luy respondit audacieusement & promptement qu'il y avoit vertu d'enfant & de vieillard, d'homme & de femme, de magistrat & de privé & de maistre & de valet. Voila qui va bien, repliqua Socrates, nous

(1) Le contexte d'Amyot présente encore plusieurs expressions et images reproduites par Montaigne, ainsi par exemple : « La raison maistresse... trouvant tantost une diversion, tantost une autre, et tousjours quelque nouvelette, n'y laisse aucune apparence, ne manifeste trace de la nature. »

quons une question, on nous en redonne une ruche.

(III, 13, t. VII, p. 10.)

Cecy me fait souvenir de ces anciennes opinions.... que l'humaine justice est formée au patron de la medecine, selon laquelle tout ce qui est utile est aussi juste et honneste.

(III, 13, t. VII, p. 13)

Quelqu'un, en certaine eschole grecque, parloit haut comme moy ; le maistre des ceremonies luy manda qu'il parlast plus bas. « Qu'il m'envoye, fit-il le ton auquel il veut que je parle. » L'autre luy replica qu'il prinst son ton des oreilles de celuy à qui il parloit.

(III, 13, t. VII, p. 42.)

ne te demandions qu'une vertu et tu nous en remues tout un exaim comme d'abeilles (1).

(De la pluralité d'Amis, f. 103 E.)

Comme en la medecine, tout ce qui est utile est aussi juste & honneste.... autant meriteroit d'estre mocqué & repris, celuy qui estime-roit qu'il y eust es punitions autre chose de juste que ce qui peult guarir & curer le vice.

(Pourquoi la justice divine dif-
fere la punition des malefices,
f. 265 B.)

Carneades n'ayant pas encore grand nom, disputoit un jour au lieu député aux exercices, & pource qu'il croyoit a pleine teste, le maistre ou concierge du lieu luy envoya dire qu'il moderast un peu sa voix, car il l'avoit haultaine & forte. Carneades luy repliqua, Donne moy donc le ton & la mesure que je doyy tenir : et l'autre ne rencontra pas mal luy respondant, le ton & la mesure est l'ouye de celuy qui dispute avec toy.

(Du trop parler, f. 96 F.)

On avait déjà signalé beaucoup d'emprunts à Plutarque dans l'édition de 1588 : on voit néanmoins que beaucoup restaient à indiquer. Encore n'ai-je pas été complet. J'ai laissé de côté un certain nombre d'allusions et d'emprunts moins importants, qui méritent toutefois d'être relevés, parce que le texte de Montaigne ne s'explique clairement que si l'on en rapproche celui de Plutarque.

(1) Rapprocher encore Amyot, f. 31^p : « Chrysippus... introduit en la philosophie un exaim comme disoit Platon et toute une ruche par maniere de dire, de vertus. »

Par exemple, beaucoup d'idées morales développées par Montaigne l'avaient été précédemment par le moraliste grec. Il est fatal que deux auteurs parlant de questions morales se rencontrent souvent. La communauté d'idées, en pareille matière, n'indique pas toujours une influence. Aussi n'est-il pas toujours utile de rapprocher les conceptions de Plutarque des conceptions semblables de Montaigne. Pourtant, étant donné la « familiarité qu'ils avaient entre eux » comme dit Montaigne, il est souvent à propos de le faire. Chaque fois que l'idée a quelque originalité, il n'y faut pas manquer. C'est ainsi qu'au chapitre « *Du Repentir* » Montaigne exprime cette idée que la difficulté n'est pas de paraître vertueux aux étrangers, mais d'être jugé tel par ceux qui nous entourent et qui connaissent notre vie jusque dans le détail. « Tel, dit-il, a été miraculeux au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien veu seulement de louable ; peu d'hommes ont été admirés de leurs domestiques. » (1). Il n'est pas inutile de rappeler que dans la *Vie de Périclès*, Plutarque avait écrit quelque chose de semblable : « Il est vrai qu'en une vraie vertu entière cela est toujours le plus beau qui est le plus apparent, et il n'y a rien es gens de bien et d'honneur que les estrangers trouvent si admirable comme leurs domestiques qui sont toujours à l'entours d'eulx trouvent leur vie ordinaire. »

A côté de rapprochements d'idées comme celui-là, il y a lieu de rapprocher des expressions et des images de Montaigne d'expressions et d'images rencontrées par lui chez Amyot, qu'il n'a point copiées, mais qui l'ont inspiré. Au chapitre « *de l'Expérience* » (III, 13), Montaigne nous met en garde contre les beaux parleurs : tous ceux qui se piquent de sagesse ne sont pas des sages ; et il use de cette comparaison : « Tous ceux qui vendent des drogues ne sont pas médecins. » Amyot avait dit : « Il ne faut non plus estimer que ces manières de gens-là facent actes de philosophes, que ceulx qui vendent les drogues médicinales et les simples facent actes de medecins ». (*Comment on peut apercevoir si l'on amende en l'exercice de la vertu*, f^o 115 H). Ailleurs, Montaigne nous dit : « Il faut estendre la joie, mais retrancher autant qu'on peut la tristesse. » C'est un beau cri de sage épicurien. Il se souvient d'un mot de Plutarque

(1) III, 2, t. V, p. 196.

qui, pour exhorter Apollonius à sortir de son deuil, lui rappelait « une ancienne et sage sentence qui nous admoneste d'estendre le plus que nous pourrons les choses bonnes, et restreindre les mauvaises. Si donc le deuil est une bonne chose, poursuivait-il, il le faut augmenter... » (*Consolation à Apollonius*, f. 249 E). Les deux mots de Montaigne et de Plutarque sont différents ; les circonstances dans lesquelles ils sont prononcés le sont davantage encore ; il est manifeste, pourtant, que Montaigne se souvient ici de l'expression qu'il a rencontrée dans son livre préféré.

Il le relit, ce livre, avec tant d'assiduité que tous les détails lui en sont familiers. Les faits qu'on y apprend lui semblent monnaie courante : personne ne peut les ignorer. Il y fait allusion, sans les expliquer, comme à des choses que tout le monde connaît. Par exemple, au début du même chapitre « *de la Vanité* », Montaigne nous raconte que, dans le malheur « son courage se herisse au lieu de s'applatir » : « Je me trouve, dit-il, plus devout dans la bonne que dans la mauvaise fortune, suyvant le precepte de Xenophon si non suyvant sa raison, et fais plus volontiers les doux yeux au ciel pour le remercier que pour le requerir. » Quel est ce précepte de Xénophon, et quelle est « sa raison ? » Montaigne ne daigne pas nous en éclaircir. Pour nous l'allusion n'est pas transparente ; elle l'est pour Montaigne. C'est Plutarque, en effet, qui lui dit : « Xenophon admoneste que l'on se souviene des dieux, et que l'on les honore principalement lorsque l'on est en prospérité, afin que, quand on sera en nécessité, on les puisse réclamer avec plus d'assurance, comme estans de longue main propices et amis » (*De la tranquillité de l'âme*, f. 68, E). La phrase est dans un des Opuscules que Montaigne semble avoir le plus pratiqués à cette époque. Le texte de Montaigne n'était pas clair pour nous ; il nous faut relire le passage de Plutarque pour comprendre pleinement sa pensée. S'il est plus devout dans la prospérité que dans l'adversité, n'allez pas croire que c'est par calcul, comme Xénophon, ni pour s'assurer la bienveillance des dieux lorsque la fortune viendra à tourner : c'est par un besoin de sa nature. Plus loin, au chapitre « *De mesnager sa volonté* », Montaigne se moque des gens avides de réputation qui tirent prétexte des moindres incidents pour célébrer leurs propres louanges, qui déguisent leurs moindres actions en exploits. « Entretenez en hardiment

vostre fils et vostre valet, leur dit-il, comme cet antien qui, n'ayant autre auditeur de ses loüanges et consent de sa valeur, se bravoit avec sa chambriere, en s'escriant : « O Perrete, le galant et suffisant homme de maistre que tu as ! (1). » Ici encore, c'est à une anecdote racontée par Plutarque que Montaigne semble faire allusion. Il la modifie à sa façon, mais voici la phrase qui l'a inspiré suivant toute vraisemblance : « Comme celuy qui appelloit sa chambriere en sa maison, & crioit tout hault, Dionysia, regarde comment je ne suis plus glorieux ne superbe : aussi celuy qui a fait quelque chose honeste et vertueuse, & puis la va conter & la porte monstrier par tout, il est tout evident que celuy là regarde encore dehors, & est tiré de la convoitise de vaine gloire & n'a point encore veu à nud et au vray la vertu. » (*Comment on pourra apercevoir si lon profite en l'exercice de la vertu*, f. 116, D). De même encore, au chapitre « *De l'Expérience* » (III. — 13), l'allusion à Epiménide nous renvoie aux Opuscules de Plutarque. Au « *Banquet des sept sages* » (f. 156, G), il est longuement parlé de cette drogue d'Epiménide dont l'absorption devait nous dispenser de prendre tous autres aliments. Solon prend la parole, et fait triompher l'opinion d'Epiménides ; les sages célèbrent sa pilule qui nous délivrera des nécessités physiques. Montaigne, au contraire, proteste au nom de la table et des voluptés naturelles. « J'ayme la vie et la cultive telle qu'il a pleu à Dieu nous l'octroier. Je ne vay pas desirant qu'elle eust à dire la nécessité de boire et de manger, et que nous nous sustentissions mettant seulement en la bouche un peu de cette drogue par laquelle Epimenides se privoit d'appetit, et se maintenoit, ny qu'on produisist stupidement des enfans par les doigts ou par les talons. »

Ici, ce qu'il est intéressant de constater, c'est l'opposition entre l'opinion de Plutarque que Montaigne a dans l'esprit, et celle qu'il exprime pour son propre compte ; le contraste fait ressortir l'originalité de l'auteur des *Essais*.

(1) III, 10, t. VI, p. 246.

Edition de 1595

Dans l'édition de 1595, les emprunts à Plutarque se font peu nombreux. Je n'en ai que deux nouveaux à ajouter.

Le premier n'est qu'une brève allusion. Au chapitre « *de l'Exercitation*, » (II, 6), Montaigne proteste contre la coutume qui, par crainte de la présomption, nous interdit de parler de nous-mêmes. C'est un remède, dit Montaigne, pire que le mal, il a « plus de mal que de bien ». Et Montaigne use de cette comparaison : c'est « condamner le vin parce que plusieurs s'y enyvrent. » Elle vient encore des Opuscules de Plutarque. On l'y rencontre à plusieurs reprises. Elle y a diverses applications ; au traité « *De l'Education des enfans* » (f° 9 B), elle illustre cette idée, chère à Plutarque, que si la lecture des poètes présente des dangers pour l'enfant, elle lui assure des avantages bien plus considérables, car c'est une merveilleuse école de morale ; la supprimer des programmes, comme on le propose, ce serait, dit Plutarque, imiter Lycurgus qui coupait les vignes de peur qu'on n'en usât jusqu'à l'ivresse. Ailleurs, les vignes sont comparées aux passions. Plutarque ne veut pas, à l'imitation des stoïciens, les arracher complètement du cœur humain ; il demande seulement qu'on les modère et qu'on les règle afin qu'elles puissent vivre en bonne intelligence avec la raison (Cf. *de la Vertu morale* f° 37 C). « Pourtant, dit-il, il ne faut pas que la raison face comme jadis fait Lycurgus le roy de Thrace, qui fait couper les vignes pour autant que le vin enivroit : ny ne fault il pas qu'elle retrenche tout ce qu'il y peult avoir de profitable en la passion, avec ce qu'il y a de dommageable. » L'application qu'en fait Montaigne est encore différente, mais la valeur de l'image est bien la même.

Le second emprunt est beaucoup plus fidèle :

Montaigne

Crœsus ayant faict prendre un gentilhomme favori de Pantaleon, son frere, le mena en la boutique d'un foullon, où il le fait gratter et

Plutarque

Il fait prendre l'un des plus grands amis de son frere (Pantaléon) homme noble qui luy avoit esté adversaire, et le tirant en la boutique d'un fou-

carder à coups de cardes et peignes de ce mestier jusques à ce qu'il en mourust.

lon, le fait tant carder à coups de cardes et de peignes de cardeur, qu'il en mourut.

(II, 27, t. I, p. 15.)

(*De la malignité d'Herodote*, f. 651, C.)

Conclusion. — Cette nouvelle contribution porte à près de quatre cents le nombre des emprunts faits par Montaigne au Plutarque d'Amyot. J'en ai compté trois cent quatre vingt dix-huit. Deux cent six sont dans l'édition de 1580; cent soixante-neuf dans celle de 1588; vingt-trois dans celle de 1593. Les *Vies* sont représentées par cent quarante emprunts; les *Oeuvres morales* par deux cent cinquante huit.

Zonaras

Outre les historiens grecs que nous venons de passer en revue, il est possible que Montaigne en ait lu d'autres encore dans des traductions françaises. Pour Flavius Josèphe, par exemple, auquel il a fait cinq ou six emprunts, plusieurs traductions s'offraient. Je crois toutefois qu'il n'en a pas fait usage, et que c'est en latin qu'il lisait cet auteur. Il est plus probable qu'il possédait la traduction de l'*Histoire Ecclésiastique* de Nicéphore Calliste (1); pourtant cela même est incertain. Il a lu très vraisemblablement cet auteur après 1588, mais rien ne prouve qu'il l'ait lu en français plutôt qu'en latin (2). Au contraire, il est certain que Montaigne a lu Zonaras dans la traduction française (3).

(1) *L'Histoire ecclesiastique de Nicephore fils de Calliste Xantoupolis, auteur grec traduite nouvellement de latin en françois : laquelle contient, en dix-huit livres, les principales affaires chrestiennes, dès le temps auquel nostre seigneur Jesus-Christ apparut, ayant prins chair humaine, jusques a six cens vingt-cinq ans ensuyvans. Avec Privilège du Roy.* Paris 1567 ou 1586.

(2) Pour les emprunts de Montaigne à Josèphe, à Nicéphore Calliste, à Dion Cassius, à Herodien, à Xiphilin, etc. cf. mon livre sur les *Sources et l'Évolution des Essais*,

(3) *Chroniques ou Annales de Jean Zonare jadis, & quatre cens ans y na, Grand Drungaire du Guet, & premier secretaire de Constantinople, esquelles sont discourues toutes histoires memorables advenues en ce Monde, en la revolution de six mille six cens ans, & plus : Disposées en trois Parties. La premiere desquelles traite l'estat des choses passées en Judée, Perse, Egypte, & Grece, depuis la création du Monde, jusques a*

Le texte de cet auteur avait été publié pour la première fois avec une traduction latine à Bâle, en 1557, dans la collection des historiens byzantins. Aussitôt les « traducteurs » en langue vulgaire s'étaient mis à l'œuvre. En 1560, Jean Millet de S. Amour donna l'œuvre entière à Lyon ; l'année suivante, en 1561, de son côté, Maumont publiait à Paris la première des trois parties de Zonaras enrichie d'abondantes annotations. Dans la suite on réunit à la première partie de Maumont, qui ne poussa pas plus loing son travail, les deux dernières parties de la traduction de Millet de S. Amour. Tous les emprunts de Montaigne viennent de ses deux dernières parties, il en est donc redevable à Millet de S. Amour (1).

Un seul des faits de l'histoire de Zonaras allégués par Montaigne, répète quelques-uns des mots mêmes du traducteur. C'est l'anecdote de l'empereur Théophile que nous lisons au chapitre *De la peur*. « Tantost la peur nous donne des aisles aus talons..., tantost elle nous cloue les pieds et les entrave, comme on lit de l'Empereur Theophile, lequel, en une bataille qu'il perdit contre les Agarenes, devint si estonné et si transi qu'il ne pouvoit prendre party de s'enfuyr ; jusques a ce que Manuel, l'un des principaus chefs de son armée, l'ayant tirassé et secoué comme pour l'esveiller d'un profond somme, luy dit : « Si vous ne me suivés, je vous tueray ; car il vaut mieux que vous perdés la vie, que si, estant prisonnier, vous veniez a ruiner l'Empire. » (I. 18. D., t. I, p. 50). Le récit de Zonaras est un peu plus développé : « ainsi que derechef l'Empereur se fut acheminé contre les Agarenes, l'issue de la bataille fut malencontreuse pour les Romains : car peu s'en faillit que l'empereur ne fut emmené prisonnier par les ennemis.

la subverston, & miserable conflagration de Hierusalem. La seconde contient l'Histoire Romaine prinse à l'edification de la Ville, jusques a l'Empire du Grand Constantin, La Tierce raconte les faicts & gestes des Empereurs depuis le susdict Constantin, jusques au trespas d'Alezie Commene : lequel mourut environ l'an de salut onze cens. Oeuvre recommandable & longuement désiré, Traduit par I. Millet de S. Amour, au Conté de Bourgongne. La fin de chascune Partie donne son Indtee a part. A Lyon. Par Macé Bonhome, à la Masse d'Or. M. D. LX. Avec Privilege du Roy.

(1) On signale une édition de 1563 où la première partie de Maumont est jointe aux deux dernières de Millet de S. Amour. (Cf. Hoffman. *Lexicon Bibliographicon* art. *Zonaras*.) Si elle a réellement existé Montaigne a pu puiser dans cet édition aussi bien que dans celle de 1560. Mais je n'en trouve aucune trace certaine ; il me paraît qu'on a fait confusion avec une édition de 1583 : en ce cas Montaigne ne pourrait se referer qu'à l'édition de Lyon 1560.

Manuel en estant acertené, apres avoir rallié des gens, il se fourra en la plus grosse presse des Sarazins commandant à l'Empereur qu'il le suivist, car il estoit tout estonné, et disoit pour couvrir son peu de courage, qu'il ne s'en vouloit fuir abandonné le peuple. Et apres que souventes-fois on luy eust remonstré qu'il sortit hors de la bataille, sans en vouloir rien faire, estant retenu de crainte comme s'il eust esté detenu es ceps. Manuel luy dit, si vous ne me suyvez, je vous tueray : car il vaut mieux que vous perdez la vie, que si estant prisonnier vous procurez un si grand deshonneur à la Republique de Rome » (1).

L'identité de certains termes de la dernière phrase ne permet guère de douter que Montaigne ait en cette traduction entre les mains. D'ailleurs une légère infidélité de Millet de S. Amour se retrouve chez Montaigne : la traduction latine fait tirer l'épée à Manuel « *stricto gladio* » au moment où il menace l'empereur : le détail manque à la fois dans les deux traductions françaises : c'est, sans doute, que Montaigne a pris le fait non dans la traduction latine, mais dans celle de Millet de S. Amour.

On trouve dans les *Essais* au moins deux autres emprunts à Zonaras, mais aucun des deux ne suit de très près le texte. Le second même présente des inexactitudes.

Éd. JOUAUST	Éd. DEZEMERIS	ZONARAS
II. 21, t. IV, p. 285.	T. II p. 253, Julian	III. f. 792
II, 27, t. V, p. 12.	T. II. p. 266, Maurice	III. f. 838

Enfin, il est tout à fait probable qu'au moment de composer son *Essai* sur l'Empereur Julien (II 19), Montaigne s'est reporté à ce que Zonaras raconte de son règne et de sa personne. Là encore, je crois retrouver deux traces de la traduction de Millet de S. Amour. Montaigne rapporte le mot légendaire de Julien mourant pour en critiquer l'in vraisemblance. Il le présente sous deux formes : « Tu as vaincu, ou, comme disent les autres, « contente toi Nazarien » ; la première vient sans doute de Théodorète, mais la seconde est prise probablement de Millet S. Amour qui traduit exactement de même (F. 12 R^o de la troisième

(1) Edition de 1560, 3^e partie, f. 58 v^o; édition de 1583, f. 879.

partie). De même l'anecdote de Maris, qu'on fait venir de Sozomène, n'est certainement pas empruntée à cet auteur; elle vient beaucoup plutôt de Zonaras. Il suffit de comparer les trois textes, pour s'en assurer.

Zonaras	Montaigne	Sozomène
<p>Se pourmenant une fois à l'entour de Chalcedone l'evesque de la ville nommé Maris, n'eust point de crainte de l'appeller meschant et traistre à Christ : Mais Julian faignant que par une patience philosophique, il enduroit telles parolles, se contenta de luy dire, Retire-toy miserable et pleure la perte de tes yeux, car il estoit chassieux et ne voyoit que bien peu. Adonq il poursuyvit : je rends graces a Christ mon sauveur, lequel a eu si grand soucy de moy, que pour ne veoir ton impudent visage il m'a osté la veue.</p> <p>(Trad. M. de S. Amour, 1560, 3^e partie, f. 11, r^o.)</p>	<p>Se promenant un jour autour de la ville de Calcedoine, Maris, l'Evesque du lieu, osa bien appeller Julian meschant traistre a Christ, et qu'il n'en fit autre chose sauf luy respondre : « Va, miserable, pleure la perte de tes yeux » a quoy l'Evesque encore repliqua : « Je rends graces a Jesus Christ de m'avoir osté la veue, pour ne voir ton visage impudent » ; affectant, disent-ils en cela, une patience philosophique.</p> <p>(II, 19, D., t. 2, p. 248).</p>	<p>Fertur, quum Constantinopoli apud Fortunam sacrificaret urbis, accessisse ad eum Mares episcopus Chalcedonis, et publice impium et atheon, id est, sine deo, apostatamque vocitasse, illum vero solam ei improperasse caecitatem : erat enim senex, et propter imbecillitatem oculorum manu alterius agebatur. Super haec volens etiam lacerare Deum consuetè, dixit : neque Gallileus deus tuus curare te potest. Respondens vero Mares, dixit. Ego, inquit, Deo meo pro caecitate gratias ago : quia hoc ideo factum est, ne te videam pietate nudatum. Imperator autem nihil respondens abscessit. Sic enim putabat potius roborari paganismum, si se patientem ac mitem populo christiano demonstrasset.</p> <p>(Trad. latine de 1573, p. 79).</p>

Les divergences entre ces récits sont peu considérables ; toute-

fois, le lieu de la scène et les sentiments de Julien sont autres chez Sozomène et chez Montaigne ; pour les deux points au contraire Montaigne et Zonaras sont pleinement d'accord, et plusieurs mots de Montaigne sont transcrits de Millet de s. Amour. Il n'y a donc pas de doute.

Nous connaissons donc cinq emprunts de Montaigne à l'*Histoire de Zonaras*. Tous viennent de la troisième partie.



Additions, Annotations et Errata



Page 40, au sujet de Froissart :

L'édition de 1588 ne fera aucun nouvel emprunt à Froissart.

Dans celle de 1595, on en trouvera deux nouveaux : II, 5, t. III, p. 54 (1) « Je ne sçay d'où je tiens ce conte..... » ; II, 21, t. IV, p. 284 (2) « Fut-ce pas le roy d'Angleterre... ». Aucun de ces deux emprunts ne me paraît prouver que Montaigne ait ouvert à nouveau son Froissart après 1588. Le second, en effet, porte sur un mot fameux qui était déjà tout-à-fait vulgarisé et que Montaigne pouvait trouver partout, notamment dans diverses histoires de France (3) : « Fut-ce pas le roy d'Angleterre, Edouard troiesieme, qui dit de nostre roy Charles cinquiesme ce mot ? » Il n'y eut onques roy qui moins s'armast et si ni eut onques roy qui tant me donnast à faire. » Quant au premier emprunt, il porte sur une anecdote assurément moins connue : c'est l'histoire d'un « general d'armée » qui fait ouvrir le ventre d'un soldat accusé d'avoir volé « un peu de bouillie » pour s'assurer de sa culpabilité. Je la retrouve pourtant contée à la même époque par Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote* (4), et là Montaigne l'avait certainement lue autrefois. D'ailleurs, le texte nous avertit qu'il n'a pas Froissart sous les yeux en écrivant : non seulement

(1) IV, 87.

(2) I, 123.

(3) Voyez encore l'*Anti-Machiavel* d'Innocent Gentillet, éd. de 1579, pp. 20, 38, aussi Pasquier, *Lettres*, livre II (dans la lettre à Marillac), etc.

(4) Cf. éd. Leduchat, ch. XVII, parag. 9.

il commet plusieurs inexactitudes importantes, mais il dit lui-même en commençant « je ne sçay d'ou je tiens ce conte ». L'histoire lui revient à la mémoire, peut-être sa source est-elle déjà loin de lui, en tous cas, il ne la connaît plus. Il n'y a donc aucune preuve que Montaigne ait étudié Froissart après 1580.

Page 47 : Aux emprunts de Montaigne à Guichardin déjà cités, on peut joindre ce que Montaigne écrit de Ludovic Sforza, dans l'Essai intitulé : « *Qu'il ne faut juger de nostre heur qu'apres la mort* » (I. — 19). « Du temps de nos peres, dit-il, ce Ludovic Sforce, dixiesme Duc de Milan, soubz qui avoit si long temps branslé toute l'Italie, on l'a veu mourir prisonnier a Loches, mais apres y avoir vescu dix ans, qui est le pis de son marché. » En racontant la fin de ce prince, Guichardin insiste sur la leçon de morale que tous les hommes en peuvent tirer et que Montaigne indique ici. Le duc prisonnier est conduit à Lyon auprès du roi de France ; une foule énorme se presse sur son passage, étonnée de la vicissitude de sa fortune : « Fu Lodovico Sforza condotto a Lione, dove allora era il Re, ed introdotto in quella Città in sul mezzo di, concorrendo infinita moltitudine a vedere un Principe poco innanzi di tanta grandezza e maestà, e per la sua felicità invidiato da molti, ora caduto in tanta miseria. » Puis c'est l'emprisonnement de Loches dont parle Montaigne : « Dopo due di fu menato nella Torre di Locces, nella quale stette circa dieci anni, ed insino alla fine della vita prigione; rinchiudendosi in una angusta carcere i pensieri e l'ambizione di colui, che prima appena capivano i termini di tutta l'Italia. (1) » La mort de Ludovico Sforza était trop connue au temps de Montaigne pour qu'on puisse affirmer qu'il l'a prise chez Guichardin. L'identité des réflexions qui accompagnent le récit de l'*Histoire d'Italie* et l'allusion des *Essais* rend pourtant vraisemblable que c'est Guichardin qui l'a rappelée à Montaigne.

(1) Louis Sforza fut conduit à Lyon, où était alors le Roi. Il y entra sur le midi : une foule innombrable accourait voir ce Prince qui peu auparavant si grand et si puissant excitait l'envie par sa félicité et qui maintenant était tombé dans une si grande infortune..... Deux jours plus tard, on le conduisit dans la tour de Loches, où il resta prisonnier dix années, jusqu'à sa mort ; cet homme, dont les vues s'étendaient peut-être au-delà de l'Italie, vit enfin ses projets resserrés dans les bornes d'une étroite prison.

Page 33, à propos de la légende relative à la fondation de Notre-Dame la grande de Poitiers :

M. Boissonnade, dont on connaît l'érudition si informée pour tout ce qui concerne l'histoire du Poitou, consulté par moi, a poussé l'obligeance jusqu'à faire quelques recherches au sujet de cette légende. Il me répond qu'aucune trace n'en existe, à sa connaissance, dans aucun ouvrage, autre que les *Annales d'Aquitaine*, il conclut que le récit de Bouchet est bien la source de celui de Montaigne. Nous sommes donc en droit de considérer les divergences qui séparent ces deux récits comme des inexactitudes de Montaigne. M. Boissonnade voudra bien trouver ici l'expression de mes sincères remerciements.

Page 69, ligne 21, lire : « à ces deux ouvrages je ne trouve qu'un seul emprunt dans les *Essais* ». Et suppléer la note suivante :

Dans l'Essai *de trois commerces* (III.-3, t. V, p. 228). Montaigne écrit : « Nostre Jacques, roy de Naples et de Sicile, qui, beau, jeune et sain, se faisoit porter par pays en civiere, couché sur un meschant oriiler de plume, vestu d'une robe de drap gris et un bonnet de mesme, suyvy ce pendant d'une grande pompe royalle, lic tieres, chevaux à main de toutes sortes, gentils-hommes et officiers, representoit une austerité tendre encores et chancellante : le malade n'est pas à plaindre qui a la guarison en sa manche ». Voici le passage d'Olivier de la Marche que Montaigne a dans l'esprit : « Le Roy Jaques de Naples, se tira, des Italies, au pais de Bourgongne, au lieu de Besançon : & me souvient que les gens-d'eglise de la vile de Pontarli, ensemble les nobles, les bourgeois, et marchans, firent une congregation et une assemblée, par procession, pour aler au-devant du Roy Jaques qui venoit en ladicte ville : & y mena le maistre de l'escole ses escoliers : duquel nombre j'estoye : & ay bien memoire que le Roy se faisoit porter, par hommes, en une civière, en quoy l'on porte les fiens & les ordures communément : & estoit le Roy demy-couché, demy-levé, & appuyé à l'encontre d'un pauvre mechant derompu oreillier de plume. Il avoit vestu, pour toute parure, une longue robe d'un gris de trespetit pris : & estoit ceint d'une corde nouee, à façon de Cordelier : & en son chef avoit un gros blanc bonnet (que l'on appelle une cale) nouee par dessous le menton : & de sa personne il estoit

grand Chevalier, moult beau, & moult bien formé de tous membres. Il avoit le visage blond et agreable : pouvoit avoir environ quarante ans d'aage : & apres luy venoyent quatre Cordeliers de l'observance, que l'on disoit moult grans cleres, et de sainte vie : & apres iceux, un peu sur le loing, venoit son estat : ou il pouvoit avoir deux cens chevaux : dont il y avoit litière, chariot couvert, haquenees, mules & mulets, dorés et enharnachés honorablement. Il avoit sommiers couverts de ses armes, & nobles hommes & serviteurs trèsbien vestus & en bon poinct : et en celle pompe humble & devote ordonnance, entra le Roi Jaques en la vile de Pontarli. (p. 78).

Voici le titre de l'exemplaire de Montaigne :

Les Memoires de Messire Olivier de la Marche, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Autriche, comte de Flandres, nouvellement mis en lumiere par Denis Sauvage, de Fontenailles en Brie, historiographe du Tres chrestien Roy Henry, s cond du nom. Lyon, Guillaume Rouillé, 1562.

Page 76, au sujet de Gomara.

On pourrait se demander si, dès avant 1580, Montaigne n'a pas connu l'*Histoire de Lopez de Gomara*. Dès la première édition des *Essais*, en effet, au chapitre *Des Cannibales*, il établissait entre les Indes Occidentales et certaines terres dont les anciens ont parlé, un rapprochement qui se rencontre également chez Gomara. Voici le texte de Montaigne :

« Platon introduit Solon racontant avoir appris des prestres de la ville de Saïs, en Aegypte, que, jadis et avant le deluge, il y avoit une grande isle, nommée Atlantide, droict a la bouche du destroit de Gibraltar, qui tenoit plus de pais que l'Afrique et l'Asie toutes deux ensemble ; et que les Roys de cette contrée là, qui ne possedoit pas seulement cete isle, mais s'estoint estendus dans la terre ferme si avant qu'ilz tenoient de la largeur d'Afrique, jusques en la Toscane, entreprendrent d'enjamber jusques sur l'Asie, et subjuguier toutes les nations qui bordent la mer Mediterranée jusques au golfe de la mer Majour ; et, pour cet effect, traverserent les Espaignes, la Gaule, l'Italie, jusques en la Grece, où les Atheniens les soustindrent : mais que, quelque temps apres, et les

Atheniens, et eus, et leur isle furent engloutis par le deluge. Il est bien vrai semblable que cet extreme ravage d'eaux ait faict des changemens estranges aus habitations de la terre... Mais il n'y a pas grande apparence que cete isle soit ce monde nouveau que nous venons de decouvrir ; car elle touchoit quasi l'Espagne, et ce seroit un effect incroyable d'inundation de l'en avoir reculée, comme elle est, de plus de douze cens lieues ; outre ce que les navigations des modernes ont des-ja presque decouvert que ce n'est point une isle, ains terre ferme et continente avec l'Inde orientale, d'un costé, et avec les terres qui sont sous les deux poles, d'autre part ; ou, si elle en est separée, que c'est d'un si petit destroit et intervalle qu'elle ne merite pas d'estre nommée isle pour cela. L'autre tesmoignage de l'antiquité auquel on veut rapporter cete decouverte est dans Aristote, au moins si ce petit livret des merveilles inouies est à luy. Il raconte la que certains Cartaginois, s'estant jettez au travers de la mer Atlantique, hors le destroit de Gibraltar, et navigué long temps avoint decouvert en fin une grande isle fertile, toute revestue de bois et arrosée de grandes et profondes rivieres, fort esloignée de toutes terres fermes ; et qu'eus et autres depuis, atirez par la bonté et fertilité du terroir, s'i en allerent avec leurs femmes et enfans, et commencèrent à s'i habiter. Les seigneurs de Cartage, voians que leur pais se dépeuploit peu a peu, firent deffence expresse, sur peine de mort, que nul n'eut plus a aller là, et en chasserent ces nouveaux habitans, craignants, a ce que l'on dit, que, par succession de temps, ils ne vinsent a multiplier tellement qu'ils les supplantassent eus mesmes et ruinassent leur estat. Cete narration d'Aristote n'a non plus de accord avec nos terres neufves » (1).

A la fin de son histoire, Gomara cherche chez les anciens tout ce qui peut rappeler le nouveau monde dont il vient de parler, et après avoir mentionné un passage de la Médée de Sénèque qui lui semble être une véritable prophétie, il consacre un chapitre presque entier aux deux témoignages de Platon et d'Aristote. Comme on va le voir, son opinion est très différente de celle de Montaigne, et pour sa part, il ne doute aucunement que les Indes occidentales ne soient l'île Atlantide du *Timée*.

(1) I, 31, D, t. I, p. 167.

DE L'ISLE QUE PLATON APPELLE ANDELANTIDE.

Platon en ses Dialogues de Timée et de Critias recite qu'anciennement il y eut en la mer Atlantique, et Ocean de grands pays, et une isle nommée Atlantide plus grande qu'Afrique, et Asie, assurant que ces terres estoient veritablement fermes et de grande estendue, et que les Roys de ceste isle avoient dominé sur la plus grande part d'Afrique, et d'Europe, mais que par un très grand tremblement, et par pluyes continuelles ceste isle s'estoit noyée, et que les hommes avoient resté tous engloutiz : et qu'il n'en estoit resté qu'un grand marescage, où à cause de la bourbe, et fange on ne pouvoit plus naviguer. Aucuns tiennent cecy pour fable, plusieurs autres l'estiment estre très veritable. Proclus mesme, selon que recite Marcilius, le confirme par certaines histoires qu'il allegue des Ethiopiens composées par un qu'il nomme Marcellus. Mais aujourd'huy il ne faut plus disputer ni doubter de ceste isle Atlantide, puisque le descouvrement, et conquete de nos Indes esclaireissent entièrement ce que Platon à escrit. Les Mexicains mesme appellent l'eau Atl, qui est un mot qui respond au nom de ceste isle Atlantide. Ainsi nous pouvons dire que nos Indes sont l'Isle et terre ferme de Platon, et non les Hesperides, ny Osir, ny Tarsis, comme aucuns modernes ont voulu interpreter. Car les Hesperides sont les isles du cap Verd et les Gorgones d'où Hannon Carthaginois apporta des cinges, encor' qu'on en puisse faire quelque doute pour la navigation de 40 jours qu'y met Solin. L'isle de Cuba, ou de Hayti, ou bien quelques autres isles des Indes peuvent estre celles qui furent trouvées par les Carthaginois, qui puis après defendirent à leurs citoiens d'y aller, ainsi qu'escrit Aristote, ou Theophraste és merveilles de nature (1).

Il n'y a certes aucune impossibilité à ce que Montaigne se soit inspiré directement de ce chapitre de Gomara. Il figurait déjà dans les premières éditions de la traduction de Fumée, ces éditions incomplètes dont il fallut se contenter jusqu'en 1584. Il y figurait si bien que c'est dans l'une d'elles que je viens de le transcrire. Montaigne a pu le trouver là. Je crois pourtant, sans pouvoir le prouver, que sa source est ailleurs. Que les opinions de nos deux

(1) Trad. Martin Fumée, ed. de 1569, ch. 220

auteurs sur l'Atlantide soient différentes, sans doute cela ne prouve rien ; mais ce qui est plus significatif c'est que le récit de Montaigne est plus riche et plus fourni de détails que ne l'est celui de Gomara. Si l'on pense que Gomara est la source, à tout le moins il faut admettre que Montaigne s'est reporté à d'autres textes pour compléter sa narration, notamment aux textes de Platon et d'Aristote. Ce n'est pas son habitude. Une autre considération qui m'invite encore à douter, c'est qu'au XVI^e siècle, à l'occasion des Indes occidentales, ces mêmes passages de Platon et d'Aristote ont eu chance d'être fréquemment allégués, et que par suite Montaigne a pu très probablement les trouver encore ailleurs. Par hasard, je viens de rencontrer les mêmes rapprochements indiqués, il est vrai, très brièvement, chez André Thevet (1). André Thevet, sans doute, en a pris l'idée chez Gomara, mais d'autres ont pu faire comme lui. Dans ces conditions, et étant donné les divergences qui séparent les textes de Gomara et de Montaigne, je n'ose pas conclure que l'auteur des *Essais* avait pratiqué l'*Histoire générale des Indes* avant 1580. Il n'en était pas moins utile de montrer qu'avant Montaigne d'autres avaient songé à se demander s'il y avait quel que rapport entre l'Atlantide et les terres découvertes par Christophe Colomb, et que des auteurs très renommés alors pensaient sur ce sujet tout autrement que Montaigne.

En revanche, il est certain qu'entre 1580 et 1588 Montaigne a connu un autre ouvrage de Gomara que son *Histoire générale des Indes*. Dans un ouvrage spécial, *Historia de Mexico, con el descubrimiento de la nueva Espana conquistada por... Fernando Cortes, marques del Valle*, il avait traité avec un développement particulier l'histoire du Mexique et les expéditions de Fernand Cortez. Pour cette dernière partie, la seule qui nous intéresse ici, il avait eu pour source principale les lettres que Cortez lui-même avait adressées à son monarque pour lui rendre compte de la conduite de ses armées et l'informer de l'état de ses nouvelles possessions. Elles avaient été publiées peu de temps après les faits qu'elles racontaient. Il eût fallu les soumettre à une critique minutieuse que Gomara n'a pas tentée. C'est la substance de ces lettres qu'on retrouve dans son livre.

(1) *Singularitez de la France Antartique*, ch. XII. Le texte de Thevet ne peut en aucune façon être la source du passage de Montaigne.

Voici un texte, emprunté à l'Essai « *de la modération* », qui vient évidemment de *L'histoire du Mexique* de Gomara. On y verra la preuve manifeste que Montaigne a fait usage de cet ouvrage.

Trad. ital. de Cravalix	Montaigne	Trad. fr. de Guill. Le Breton (1)
L'altro giorno mandorno subito quelle signori & capitani tre sorti dicose in presente à Cortes, et quelli che le portarono gli dicevano ; signore vedete qui cinque schiavi, se sete Dio bravo che mangiate carne & sangue, mangiatevi questi & ve ne portaremo piu, se sete Dio buono vedetta qua incenso & pene, se sete huomo, pigliate delli uccelli, pane & cerase.	Aucuns de ses peuples, ayants esté batuz par Cortez, envoyerent le recognoistre et rechercher d'amitié ; les messagers lui presenterent trois sortes de presents, en cette maniere : « Seigneur, voylà cinq esclaves ; si tu es un dieu fier, qui te paise de chair et de sang, mange les, et nous t'en amerrons d'avantage ; si tu es un dieu debonnaire, voylà de l'encens et des plumes ; si tu es homme, prens les oiseaux et les fruicts que voicy. »	Le jour d'apres quatre Colonels et Seigneurs Indiens envoyerent à l'Espagnol trois choses differentes pour present, avec ces paroles icy. Seigneur voicy cinq Esclaves, si vous estes un Dieu feion qui vous paisez de chair & de sang, mangez les et vous en donnerons d'autres. Si vous estes un Dieu bon & doux, tenez cest encens et plumage, mais si vous estes homme, contentez-vous de ces oiseaux, pain & cerises.
(Ed. de 1576, f. 73 v°.)	(I, 30, t. II, p. 125.)	(F. 106 v°.)

J'ai entouré ici le texte de Montaigne des deux traductions qu'il a pu connaître (2). A droite on trouve la traduction italienne d'Agostino di Cravalix qui parut pour la première fois en 1536,

(1) *Voyages et conquestes du Capitaine Ferdinand Courtois, és Indes Occidentales. Histoire traduite de langue Espagnole, par Guillaume le Breton Nivernois. A Paris, chez Abel L'Angelier, M. D. LXXXVIII. Avec Privilège du Roy.* Brunet, par suite d'une fausse interprétation de la préface, donne cet ouvrage comme extrait d'Oviedo et de Lopez de Gomara ; en réalité, c'est purement et simplement une traduction de Lopez de Gomara.

(2) Il ne m'a pas été possible d'examiner l'ouvrage espagnol original, qui, à ma connaissance, ne se rencontre pas dans nos bibliothèques publiques. Mais assez d'indications me prouvent que Montaigne ne lisait pas l'espagnol. Il y a donc toute vraisemblance pour qu'il se réfère à une traduction.

deux ans seulement après la publication de l'ouvrage espagnol , à gauche, la traduction française de Guillaume Le Breton qui se fit attendre jusqu'en 1588. Qu'on veuille bien les examiner tour à tour, et comparer mot à mot la narration de Montaigne avec les textes qu'elles nous offrent : on se convaincra vite que c'est, suivant toute vraisemblance, la traduction italienne que Montaigne a eu sous les yeux. On pouvait le supposer d'ailleurs rien qu'en ouvrant la traduction française : A la première page, en effet, on trouve une préface qui est datée de Mai 1588. Or, au mois de mai, la réimpression des *Essais* devait être fort avancée, car la préface et le privilège nous invitent à penser qu'ils furent achevés au mois de juin.

Au nombre des livres possédés par Montaigne, nous pouvons donc inscrire encore la traduction italienne donnée par Cravalix de l'ouvrage de Lopez de Gomara. Voici le titre de l'édition de 1576 qui était probablement la plus récente au temps où Montaigne écrivait : *Historia di Don Ferdinando Cortes, Marchese della Valle, capitano valorosissimo, con le sue maravigliose prodezze, nel tempo che discopri, & acquistò la nuova Spagna. Parte terza. Composta da Francesco Lopez di Gomara in lingua spagnuola, tradotta nella italiana par Agostino di Cravalix. In Venetia, Appresso Camillo Franceschini 1576.*

Pour la plupart, les emprunts faits par Montaigne à cet ouvrage, se rencontrent dans ce même Essai « *de la modération* » qui nous a déjà fourni l'exemple précédent. En voici trois qui ne laissent aucun doute.

Lopez de Gomara

Olintlec rispose che Moteczuma era signore del mondo, che haveva trenta vassali ciascuno con cento milla huomini di guerra, che sacrificavano vinti milla persone ogn'anno, che era in la piu bella et fortissima città di tutto il mondo, che la casa et corte sua era grandissima, nobile, et generosa, la sua ricchezza

Montaigne

Les ambassadeurs du roy de Mexico, faisant entendre à Ferdinand Cortez la grandeur de leur maistre, apres luy avoir dict qu'il avoit trente vassaux, desquels chacun pouvoit assembler cent mille combatans, et qu'il se tenoit en la plus belle et forte ville qui fust sous le ciel, luy adjousterent qu'il

incredibile, et il pasto suo eccessivo, et per certo che lui disse il vero in tutto eccetto che si allargò un poco in quel del sacrificio, ancor che in verità era grandissima beccaria di huomini la sua, sacrificandogli in ogni tempio, & alcuni spagnuoli dicono, che era tal anno che sacrificava cinquanta milla (1).

(F. 66, v°).

avoit à sacrifier aux dieux cinquante mille hommes par an.

I, 30, t. II, p. 124.

J'ai reproduit intégralement le texte italien, bien que Montaigne n'en ait traduit qu'une partie. C'est à dessein : on pourra, par ce texte, voir comment Montaigne condense sa source, et comment il élague ce qui lui paraît moins important. Il faut remarquer surtout l'inexactitude qu'il commet en mettant dans la bouche de l'ambassadeur mexicain ce nombre de cinquante mille victimes sacrifiées chaque année. L'ambassadeur n'a parlé que de vingt mille ; mais les considérations qui suivent, et qui sont de Gomara, rendent vraisemblable le nombre de cinquante mille. Pour couper court et se décharger de développements qui feraient longueur, Montaigne fait dire cinquante mille par Olintlec, et il estime, non sans raison, qu'on ne saurait l'accuser de fausser les renseignements de sa source. Son récit n'est pas un récit d'historien, mais un récit de moraliste. Son but est moins de reproduire fidèlement les mots d'Olintlec, que de donner à son lecteur une idée juste des sacrifices humains qui se consumaient au Mexique.

Le ragioni erano perche li gioveni Mexicani, et di Culhua essercitassero le loro persone ivi appresso

De vray, ils disent qu'il nourrissoit la guerre avec certains grands peuples voisins, non seulement pour

(1) Traduction de Guillaume Le Breton. « Olintlec va dire Motecgume estoit le plus grand & puissant Roy de tout le monde, que trente vassaux le reconnoissoient pour souverain, desquels le moindre pouvoit armer cent mille combattans : pour chascue année il sacrifioit vingt mille personnes, residoit en la plus belle et forte ville de tout le monde habitable. Sa cour & maison estoit grande, superbe, noble, sa richesse admirable, sa despence incredible : & certes il ne dit rien en tout cela qui ne fust vray sauf qu'il haulsa un peu le billet quant au nombre des personnes sacrifiées de ses Temples. Aucuns Espagnols afferment que pour le seur, tel an y avoit, qu'on en sacrifioit cinquante mille. F. 98 v°.

nella guerra, senza andare lontano a Panuco, et Tecoantepec, che erano frontiere molto lontano et ancora per tenere sempre ivi gente che sacrificare alli lor dei, pigliata in guerra, et cosi perfare festa è sacrificio (2).

(F. 85, v^o.)

Olintlec ricevette Cortes molto bene, & allegio et provedette a tutta la gente copiosamente, perche cosi haveva commandamento di Moteczuma che lo honorasse, secondo che poi lo disse lui medesimo, & commandamento a favore, sacrificio 50 huomini per allegrezza, il quale sangue viddero fresco & netto (3).

(F. 66, r^o.)

l'exercice de la jeunesse du pais, mais principalement pour avoir dequoy fournir à ses sacrifices par des prisonniers de guerre. (1)

(I, 30, t. II, 124.)

Ailleurs, en certains bourg, pour la bien venue dudit Cortez, ils sacrifierent cinquante hommes tout à la fois.

(I, 30, t. II, p. 124.)

Ce que Montaigne nous dit encore, dans son *Essai « Des des-triers »*, sur l'étonnement que ces animaux causèrent aux sauvages lors de l'arrivée des Espagnols dans leur pays, me semble se référer encore au même volume de Gomara. Voici le texte de Montaigne :

« Ces nouveaux peuples des Indes, quand les Espagnols y

(1) Montaigne a lu encore le même fait dans l'*Histoire générale des Indes* de Gomara : « Entre les habitants de Tlaxcallan et les Mexicains y avoit guerre perpetuelle. Les habitans disoient que c'estoit pour maintenir leur liberte : Et les Mexiquains se vantoient que ils ne vouloient aucunement mettre fin à ceste guerre, ni les renger entièrement sous leur jong, à fin que leurs jeunes hommes eussent toujours occasion de s'exerciter aux armes près d'eux sans aller chercher les frontieres au loing : & aussi pour avoir près d'eux un moyen de recouvrer soudainement des hommes pour les sacrifices a leurs Dieux aux temps & jours dediez pour ce faire, envoians une armee à l'impourveu sur leurs terres, desquelles ils amenoient des hommes autant qu'ils en avoient affaire pour l'année. f^o 83 r^o.

(2) Aucuns tiennent que c'estoit pour exercer la jeunesse de Mexico & de Culhua, afin qu'elle escumast ses premiers bouillons, guerroyans les Provinces voisines, sans aller si loing à Panuco & Tecoantepec, regions frontieres & trop à l'escart. & pareillement aussi d'en tirer des hommes prins en guerre, pour continuer leurs sacrifices aux Dieux. F. 130, r^o.

(3) Olintlec receut l'estranger humainement, pour ce qu'il avoit charge du Roy Mexicain d'ainsi le faire, comme depuis il le dit, encores ce barbare par commandement, ou signe de faveur, fait sacrifier cinquante hommes pour une allegresse publique, desquels le sang estoit encores tout frais espendu à la venuë des nostres. F. 98 r^o.

arrivèrent, estimerent, tant des hommes que des chevaux, que ce fussent, ou dieux, ou animaux en noblesse au-dessus de leur nature. Aucuns, après avoir esté vaincus, venant demander paix et pardon aux hommes et leur apporter de l'or et des viandes, ne faillirent d'en aller autant offrir aux chevaux, avec une toute pareille harengue à celle des hommes. prenant leur hannissement pour langage de composition et de trefve, » (I.-48, t. II, p. 256).

Ici Montaigne ne se tient très près d'aucun texte que je sache. On pourrait citer de nombreux passages des livres de Gomara où se manifestent l'admiration et la terreur éprouvées par les Indiens en présence des Chrétiens. Ici, Cortez est obligé de les rassurer et de leur déclarer lui-même que ses soldats sont des hommes mortels ; ailleurs (et c'est le plus souvent) il exploite leur crédulité à son profit ; ailleurs encore les Indiens noient un Espagnol prisonnier afin de faire une expérience décisive, et pour se prouver à eux-mêmes qu'ils n'ont à faire qu'à des êtres mortels. Pour ce qui est des chevaux, voici le passage que Montaigne me paraît avoir eu dans l'esprit.

« Venne a Cortez il signor di quella terra, & altri quattro o cinque suoi circonvicini, con buona compagnia di Indiani, & gli portarono galline, & galli, frutta, & altre cose di provisione per l'essercito suo, & fino a quattrocento pesi d'oro in gioielli, & certe pietre turchine di poco valore... Domandarono perdonanza de tutto il passato, progerono che li riceversero per amici, & si rimessero nelle sue mani... Annitrivano li cavalli & cavalle che tenevano ligati nel cortiglio del tempio di dove passavano, a certi arbori che vi eran, domandavano li Indiani che diceano, alli quali risposero i Spagnoli, che si sdegnavano perchè non li castigano per havere combattuto, & per questo loro, gli davano delle rosse, & galli perchè mangiassero. pregandogli li perdonassero. (F. 32 R).

Enfin, il me semble que c'est encore un souvenir du même ouvrage qui a dicté à Montaigne le récit qu'on va lire de la mort de Guatimozin ou de Guahutimoc, l'infortuné successeur de Montézuma sur le trône du Mexique. Mais ici il nous faut constater de notables infidélités qui commandent la prudence, et qui invitent à se demander si Montaigne n'aurait pas connu quelque autre source en même temps que celle là. Nous allons d'abord

rapprocher les deux textes afin qu'on puisse voir clairement les différences qui les séparent.

« Le roy de Mexico, dit Montaigne, ayant longtemps defendu sa ville assiegée et montré en ce siege tout ce que peut et la souffrance et la perseverance, si onques prince et peuple le monstra, et son malheur l'ayant rendu vif entre les mains des ennemis, avec capitulation d'estre traité en roy (aussi ne leur fit-il rien voir, en la prison, indigne de ce tiltre) ; ne trouvant point après cette victoire tout l'or qu'ils s'estoient promis, après avoir tout remué et tout fouillé, se mirent à en chercher des nouvelles par les plus aspres geines dequoy ils se peurent adviser sur les prisonniers qu'ils tenoient. Mais, n'ayant rien profité, trouvant des courages plus forts que leurs tourments ils en vindrent en fin à telle rage que, contre leur foy et contre tout droict des gens, ils condamnerent le roy mesme et l'un des principaux seigneurs de sa court à la geine en presence l'un de l'autre. Ce seigneur, se trouvant forcé de la douleur, environné de braziers ardents, tourna sur la fin piteusement sa veue vers son maistre, comme pour luy demander congé de dire ce qu'il sçavoit pour se redimer de cette peine insupportable. Le roy, plantant fierement et rigoureusement les yeux sur luy, pour reproche de sa lascheté et pusillanimité, luy dict seulement ces mots, d'une voix rude et ferme : « Et moy, suis-je dans un bain ? suis-je pas plus à mon aise que toy ? »

Celui-là soudain après succomba aux douleurs et mourut sur la place. Le roy, à demy rosty, fut emporté de là, non tant par pitié (car quelle pitié toucha jamais des ames qui, pour la douteuse information de quelque vase d'or à piller, fissent griller devant leurs yeux un homme, non qu'un roy si grand et en fortune et en merite) mais ce fut que sa constance rendoit de plus en plus vaine leur cruauté. Ils le pendirent depuis, ayant courageusement entrepris de se delivrer par armes d'une si longue captivité et subjection, où il fit sa fin digne d'un magnanime prince (III, 6, t. VI, p. 66).

Lopez de Gomara conte tout au long l'héroïque résistance de Guatimozin, les circonstances malheureuses qui le livrèrent aux mains de Cortez, et cette capitulation à laquelle Montaigne fait allusion. On voit encore chez lui l'énergie du roi dans sa captivité où il trame un redoutable complot contre les Espagnols et se voit

sur le point de rendre l'indépendance à son pays. Les divergences ne sont que dans le récit de la torture qui lui fut infligée. Après avoir maltraité leurs prisonniers pour apprendre d'eux où le trésor était caché, après avoir fouillé partout... (Montaigne est toujours exact), les Espagnols se décident à tenter l'effet de leurs supplices sur le roi et sur un de ses principaux seigneurs :

Nessuno Mexicano non diceva niente, anchora que tutti dicevano come era grande il thesoro delli Dei, & delli Re, per questa causa resolverterò di dare tortura a Quahutimoc, & ad uno altro cavaliere, suo favorito, il cavaliere fu tanto constante, che anchora che morse nel tormento di fuoco non confessò cosa niuna di quante gli domandano sopra tal caso, o perchè non lo sapeva, o perchè guardando constantissimamente il secreto che il suo signore gli confida, quando lo abbruciavano, guardava molto nel viso il Re perche havendo compassione di lui, gli desse licentia, secondo dicono, di manifestare quello che sapeva, o veramente che lo dicesse lui, Quahutimoc lo guardò con grandissima ira, et lo trattò vilissimamente come huomo mole et da poco : dicendo se vedeva lui in qualche diletatione ovvero in qualche bagno. Cortes levà del tormento a Quahuttimoc parendogli cosa brutta et crudeltà, o forse perche disse come haveva buttato nello lago, dieci di innanzi della sua prigionia, la pezze dell'artiglieria, l'oro, & argento, le pietre, perle, ricchegiore che haveva, per havergli detto il Diavolo che sarebbvinto. (p. 211 v^o - 212.)

(1) Tous disaient bien que le tresor des Dieux & de leurs Roys estoit grand, mais rien d'avantage. Pourtant il fut conclud, qu'on donneroit la genne au Roy Quahutimoc, & a un Prince sien familier. Quoy qu'on applicast ce Prince au tourment du feu, si aspre qu'il y rendit l'esprit, si ne voulut il jamais confesser aucune chose, de tout ce qu'on l'interrogeoit touchant cela, ou pource qu'il n'en sçavoit rien, ou que ces gens là gardent avec une constance admirable le secret qu'ils tiennent de leur Roy. Comme on luy chaufoit les pieds tres-ardemment, il avoit toujours l'œil sur le Roy, afin (à ce qu'on dit) qu'ayant pitié de luy, il luy donnast permission de reveler ce qu'il sçavoit, ou que le Roy le dist luy-mesme. Quahutimoc le regarda hideusement, & de travers, le blamant d'estre si mol & lasche, & luy demanda s'il estoit en un bain delicat, non plus que luy. Par ceste parole, Ferdinand feit oster le Roy de la torture, luy semblant que c'estoit vilenie & cruauté de le tant molester : aussi que luy donnant la gehenne, il dit qu'il avoit enfoncé dans le lac, dix jours auparavant sa prise. L'artillerie que les Chrestiens avoient laissee, & l'or, l'argent, pierres & perles, & tous les joyaux qu'il possedoit, par despit que le diable luy avoit predict sa ruyne. p. 327 r^o.

A comparer avec ce récit celui que nous avons lu dans les *Essais*, on aperçoit chez Montaigne une double intention qui explique les divergences. Il veut rendre plus odieuse encore la cruauté de Cortez, et, par contraste, élever davantage le courage du roi torturé. Tout le contexte oppose les vertus des Indiens à l'inhumanité et aux vices de leurs vainqueurs espagnols : il préparait donc cette légère déformation. Montaigne refuse de croire que ce soit par compassion que Cortez a délivré Guatimozin du supplice : la pitié, pense-t-il, ne peut pas toucher de telles âmes. Et, d'autre part, il ne dit pas que Guatimozin confessa avoir jeté ses trésors dans le lac : une inflexible obstination convient seule à sa dignité royale ; seule est en harmonie avec la fière réplique qu'il vient d'adresser au seigneur torturé à ses côtés.

Je ne pense pas que si Montaigne avait eu son texte de Gomara sous les yeux, il aurait commis ces infidélités : son exactitude habituelle m'empêche de le croire. Notez d'ailleurs que rien ici n'est textuellement traduit. Peut-être en faut-il conclure qu'il a pris le récit dans un ouvrage de seconde main que je n'ai pas encore rencontré. Pourtant une autre hypothèse me paraît plus probable. Tous les autres emprunts que nous avons signalés dans la traduction de Cravalix ont pris place dans le premier livre des *Essais*. Ils sont fidèles et ont dû être insérés au moment même de la lecture de Montaigne. Celui-ci seul se rencontre dans le troisième livre, et il est inexact. Ne serait-ce pas que Montaigne a lu la traduction de Cravalix à une époque où il ne composait pas encore le troisième livre, et où il se contentait d'insérer ses additions aux deux premiers, avant 1586. Plus tard, au moment où, inspiré par la lecture de l'*Histoire générale des Indes*, il écrivait cet essai « *Des coches*, » où il exaltait les vertus des sauvages et s'indignait contre les cruautés des Espagnols, tout naturellement le récit autrefois lu dans le livre de Cravalix lui est revenu à la mémoire. Quelques mots de l'*Histoire générale* le lui rappelaient d'ailleurs. Et tout naturellement encore, inconsciemment, cédant aux préoccupations du moment, Montaigne l'a légèrement déformé pour le faire servir d'une manière plus complète au triomphe de sa thèse.

Ce n'est qu'une hypothèse qui a l'avantage d'expliquer les inexactitudes du récit de Montaigne. Elle reste douteuse, bien

entendu. Mais quoi qu'on en veuille penser, une chose est certaine, c'est que, entre 1580 et 1588, Montaigne a lu avec attention l'histoire de Cortez écrite par Lopez de Gomara. C'est un signe nouveau du fait que nous signalions tout-à-l'heure : à cette époque la curiosité de Montaigne commence à se disperser, elle cherche à se dépayser. Elle le fera bien d'avantage encore après 1588.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

Ouvrages Historiques possédés par Montaigne

Avec l'indication pour chacun d'eux
de l'époque à laquelle il semble avoir été lu
et du nombre d'emprunts qu'il a fourni

Nota. — Dans le présent travail, je me suis limité à étudier quelques livres modernes et quelques traductions de l'antiquité. Dans cette table méthodique, au contraire, afin qu'on puisse voir d'ensemble ce que nous pouvons savoir des lectures historiques de Montaigne, je réunis tout ce que mes recherches m'ont appris à ce sujet. Pour les ouvrages dont il a été parlé ici, un numéro placé à droite renverra le lecteur à la page correspondante. Les ouvrages douteux sont marqués d'un point d'interrogation. Un astérisque indique les ouvrages pour lesquels l'exemplaire de Montaigne nous a été conservé.

La classification adoptée dans cette table est, à peu de chose près, celle du *Manuel du Libraire*, de Brunet. (1)

(1) Pour des indications plus complètes sur ces divers volumes, je renvoie à mon travail sur « *Les sources et l'évolution des Essais* » (1^{re} partie : Bibl. de Montaigne et chronologie de ses lectures).

Méthode pour étudier l'Histoire

- 1 BODIN (Jean) : *J. Bodini methodus ad facilem historiarum cognitionem.* (Dix emprunts avant 1580). 58

Géographie Universelle

- 2 MUNSTER * (Sébastien) : *La cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, avec toutes leurs propriétés et appartenances...*

Histoire Religieuse

Religions payennes

- 3 GIRALDI (Lelio) : * *De Deis gentium varia et multiplex historia...* Basileae 1548.
4 DU CHOUL (Guillaume) * *Discours de la religion des anciens Romains...* Lyon 1556. (Peut-être un emprunt en 1588).

Religion chrétienne

- 5 NICEPHORE CALLISTE : *Histoire ecclésiastique.* (Peut-être un emprunt de 1588, et peut être trois emprunts en 1595) 215
6 THEODORETE, SOCRATE et SOZOMENE : *Histoire ecclésiastique tripartite* 218

Histoires Universelles d'une Époque

Cf. les Nos 45, 49, 50, 52.

Histoire de l'antiquité

- 7 JUSTIN : *In Trogi Pompei lib. XLIV.* (Un emprunt avant 1580) 162

Histoire des Juifs

- 8 JOSEPHÉ (Flave) : *Œuvres*. (Dans une traduction latine ou dans une traduction française). (Cinq emprunts avant 1580) 215

Histoire de la Grèce

- 9 HERODOTE : *Les neuf livres des histoires de Herodote prince et premier des historiographes grecz, . . . plus un recueil de George Gemiste dict Plethon, des choses avenues depuis la journée de Mantinée, le tout traduit du grec en françois par Pierre Saliat . . .* (Une dizaine d'allusions avant 1580, mais sans emprunt direct ; quelques emprunts en 1588 ; une cinquantaine d'emprunts après 1588) . . . 183
- 10 XENOPHON : * *Xenophontis philosophi et historici clarissimi opera, quæ quidem græce extant, omnia . . . nunc postremum per Seb. Castalionem de integro magno studiosorum compendio, recognita . . . Basileæ 1551.* (Plusieurs emprunts à l'*Anabase* en 1595) 163
- GEMISTE : cf. ci-dessus Herodote.
- 11 DIODORE DE SICILE : *Sept livres des histoires de Diodore sicilien nouvellement traduyts de grec en françoys.* (Traduction d'Amyot). (Quatre emprunts avant 1580, vingt-trois après 1588) 173
- 12 ARRIEN DE NICOMEDIE : *Les faicts et conquestes d'Alexandre le Grand, roy des Macedoniens, descripts en grec en huict livres, par Arrian de Nicomedie surnommé le nouveau Xenophon : traduits nouvellement de Grec en François par Cl. Vuitart . . . A Paris, 1581.* (Sept ou huit emprunts dans l'éd. de 1588). 168
- 13 CURSIUS (Quintus) : * *Q. Curtii historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus . . . Basileæ 1545.* Lu en juillet 1587, une quinzaine d'emprunts dans l'éd. de 1588). 161

Histoire de Rome

Antiquités

- DU CHOUL (Guillaume : Cf. n° 4.
14 MAURO : * *Le antichità della città di Roma... Venetia* 1588.
15 STREINIUS : * *Gentium et familiarum Romanarum stemmata... 1559.*

Temps préhistoriques

- 16 DENYS D'ALICARNASSE : * *Dionysii Alicarnassei antiquitatum romanarum libri X. Lutetiae 1546.*

Histoire générale

- 17 EUTROPE : *Eutropii decem libri historiarum.* (Un emprunt avant 1580.)
18 TITE-LIVE : *Décades.* (Quelques allusions en 1580 et en 1588 ; en 1595 trente-huit citations et vingt-huit emprunts). 162

Epoque républicaine

- 19 PANVINIUS (Onuphrio) : * *Panvini Onuphrii, Veronensis, fratris eremitæ, Augustiani, Reipublicæ romanæ commentariorum libri tres... Venetiis 1558.*
20 CÆSAR (Julius) : * *Julii Cæsaris commentarii novis emendationibus illustrati. Antverpiæ 1571.* (Nombreux emprunts avant 1580 ; lu de Février à Juillet 1578). (Un emprunt en 1588, deux en 1595). 161
21 SALLUSTE : *Opera.* (Une allusion en 1580, trois citations en 1595). 162
22 APPIEN : *Appien alexandrin, historien grec, des guerres des Romains livre XI... Traduit en François par feu M. Claude de Seyssel.* 164

Epoque impériale

- 23 PANVINIUS : * *Onuphrii Panvini, Veronensis, fratris eremitaë, Augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IV ; ejusdem de comitiis imperatoris liber in quo universa imperatorum eligendorum ratio ab Augusto Cæsare, usque ad imperatorem Carolum V Augustum satpius immutata explicatur . . . Basileæ, 1558.*
- 24 TACITE : *Opera.* (Aucun emprunt direct, semble-t-il, aux ouvrages historiques, dans l'éd. de 1380 ; trois citations latines et vingt-trois emprunts en 1588, cinq citations latines et neuf emprunts après 1588). . . . 161
- 25 SUETONE ; *Suetonii XII Cæsares.* (Une quarantaine d'emprunts en 1380, quelques allusions, dans les éd. de 1388 et 1395, mais peut-être aucun emprunt qui vienne directement de Suétone) 161
- 26 HISTOIRE AUGUSTE : * *Cæsarum vitæ post Suetonium Tranquillum conscriptæ. Quarum autores sunt hi : Dion Cassus Nicæus ; Ælius Spartianus ; Julius Capitolinus ; Ælius Lampridius ; Vulcatius Gallicanus ; Trebellius Pollio ; Flavius Vopiscus ; Sextus Aurelius Victor ; Pomponius Lætus, Joan. Baptistæ Egnatii, Veneti in eosdem annotationes . . . Lugdunii 1554.* (Nombreuses allusions en 1380 et en 1588, mais pour la plupart elles viennent d'ouvrages de seconde main, notamment du « *De honesta disciplina* » de Crinit. Cependant trois ou quatre emprunts de 1380 semblent venir directement de Spartien et de Lampride.)
- 27 HERODIEN : *Herodiani historiarum libri VIII.*
(Montaigne avait les œuvres complètes d'Ange Policien, au nombre desquelles on trouve une trad. latine d'Hérodien. Peut-être un emprunt en 1588). . . . 215
- 28 AMMIEN : *Ammiani Marcellini historia.* (En 1380, beaucoup d'emprunts dans l'Essai (II.-19), et six autres emprunts en dehors de cet Essai).

- 29 ALLEGRE : * *Décade contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius. Commodus. Pertinax, Julianus. Severus, Antoninus Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraites de plusieurs auteurs Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par Antoine Allegre. . . Paris 1567.*
- 30 XIPHILIN (?) *Dionis Nicaei, rerum Romanarum a Pompeio Magno, ad Alexandrum Mamææ filium epitome.* (Un emprunt dans chacune des trois éditions; peut-être sont-ils tous de seconde main) 215

Histoire du bas empire

- 31 ZONARAS : *Chroniques ou Annales de Jean Zonare.... Œuvre... traduit par J. Millet de S. Amour* 215

Histoire de France

Histoires générales

- 32 GILLES (Nicolle) : * *Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes jusques au temps du roy Louis onzième... Imprimées nouvelement sous la correction de M. Denis Sauvage de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens jusques à cest an mil cinq cens soixante et deus. Paris, 1562.* (Au moins un emprunt certain en 1580) 57
- 33 PAUL-EMILE : *De rebus Francorum usque ad annum 1488 libri decem.* (Deux emprunts en 1580). 54
- 34 DU HAILLANT : *L'histoire de France.* (Quatre emprunts après 1588) 141
- 35 PAPIRE MASSON * *Papirii Massonis Annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Lutetiae, 1577.* 146
- 36 DU TILLET (Jean) : *Memoires et recherches. Ou : Recueil des rois de France.* (Un emprunt après 1588). 145

Histoires par époques

37	RAMUS (Pierre) : <i>Liber de moribus veterum Gallorum.</i> (Deux emprunts en 1380).	
38	EGINHART : <i>Vie de Charlemagne.</i>	64
39	JOINVILLE : <i>L'histoire et Chronique du treschrestien Roy S. Loys IX. du Nom... Mise en lumière par Anthoine Pierre de Rieux. A Poitiers, 1347.</i> (Quatre emprunts en 1380)	37
40	FROISSART : <i>Histoire et cronique de Messire Jehan Frois- sart. Reveu et corrigé sur divers exemplaires par Denis Sauvage...</i> (Sept emprunts en 1380 plus quelques allusions; rien en 1388; deux emprunts en 1395, mais qui ne sont que des réminiscences et qui ne prouvent pas un contact nouveau avec le texte) . . .	939
41	MONSTRELET : <i>Chronique d'Enguerran de Monstrelet, ... histoire... reveue et corrigée sur l'exemplaire de la Librairie du Roy,... Paris 1572.</i> (Deux emprunts en 1380; une allusion en 1388 qui ne prouve pas que Montaigne ait relu Monstrelet à cette époque) . . .	40
42	COMMINES (Philippe de) : <i>Les Mémoires de Messire Phi- lippe de Commines... reveus et corrigez par Denis Sau- vage de Fontenailles en Brie, sur un exemplaire pris à l'original de l'Auteur...</i> (Lu déjà en 1372. Un emprunt certain en 1388, et en outre une allusion et un em- prunt indirect)	68
43	LA MARCHE (Olivier de) : * <i>Les Memoires de Messire Olivier de la Marche... nouvellement mis en lumière par Denis Sauvage...</i> (Lu le 6 Mars 1386. Un emprunt en 1388)	220
44	DU BELLAY (Guillaume et Martin) : <i>Les mémoires de Mess. Martin Du Bellay, seigneur de Langey... ausquels l'auteur a inséré trois livres, et quelques fragmens des Ogdoades de Mess. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, son frere. Paris 1569.</i> (Environ vingt six emprunts en 1380)	41

- 45 PARADIN (Guillaume : *Continuation de l'histoire de notre temps*. (Un emprunt après 1588) 141
- 46 DE BELLOY : * *Examen du discours publié contre la maison royale de France... sur la loy Salique, 1587*. (Intéressant pour les querelles contemporaines.)

Histoire de France par région

- 47 BOUCHET (Jean) : *Les Annales d'Aquitaine, faits et gestes en sommaire des Roys de France et d'Angleterre, et des Pays de Naples et de Milan*. (Une quinzaine d'emprunts avant 1580) 48
- 48 SAUVAGE (Denis) : * *Cronique de Flandres anciennement composée par auteur incertain, et nouvellement mise en lumiere par Denis Sauvage de Fontenailles en Brie... Lyon 1562*. Ouvrage relié dans le même volume que les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, et lu également en mars 1586). 48

Histoire d'Italie

- 49 ARETINO (Leonardo) : * *La historia universale de suoi tempi di M. Lionardo Aretino. Nella qual si contengono tutte le guerre fatte tra Principi in Italia, et spetialmente da Fiorentini in diversi tempi fino al CCCCLV, con la giunta delle cose fatte da quel tempo fino al anno MDLX, et con l'annotstioni poste in margine a suoi luoghi*. In Venetia 1561 157
- 50 GIOVIO (Paolo) : * *Pauli Jovii Novocomensis... historiarum sui temporis tomus primus 1553, tomus secundus 1554*. (Huit emprunts après 1588). 132
- 51 GUICCIARDINI (Francesco) : *Historia d'Italia*. (Lu vers 1572. Sept ou huit emprunts en 1580) 45
- 52 VILLANI (Giovanni) : * *La prima parte delle historie universali de suoi tempi*. In Venezia 1559. (Important pour l'histoire de Florence. Montaigne possédait aussi sans doute la seconde partie, à laquelle il semble faire un emprunt après 1588). 148

- 53 GIUSTINIANO : * *Petri Justiniani, Patritii Veneti. Aloysii F. rerum Venetarum ab urbe condita historia. Venetiis... 1560.* 158
- 54 EGNATIUS : * *De exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum gentium. Parisiis 1554.*

Histoire de Suisse

- 55 SIMLER : *La République des Suisses mise en François.* (Ouvrage acheté par Montaigne lors de son voyage, et confisqué à Rome.)

Histoire d'Espagne

- 56 CONESTAGGIO DE FRANCHI : * *Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia. Genova, 1585.* (Deux emprunts après 1588) 150

Histoire du Portugal

- 57 OSORIO : * *Hieronymi Osorii Lusitani, ... de rebus Emmanuelis regis ... libri duodecim. Coloniae 1574.* (Quatorze emprunts après 1588) 97
- 58 GOULARD (Simon) : Traduction de l'ouvrage précédent et d'une partie de l'histoire de Lopez de Castaneda sous le titre de : *Histoire du Portugal.* 97
- Cf. encore les N^{os} 56, 73.

Histoire d'Allemagne

- 59 *Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IIII. Francofurti 1566.* *
- 60 BONFINIUS (Antonius) : * *Rerum Ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Basileæ 1568* 138
- Cf. encore le N^o 23.

Histoire d'Angleterre et d'Ecosse

- 61 BUCHANAN : *De jure regni apud Scotos*. (Mentionné dans l'Essai III, 7 ; peut-être emprunt de quelques citations latines.)
- 62 BLACKWOOD : *Adversus Georgii Buchanani dialogum, de jure regni apud Scotos pro regibus apologia... Pictavis 1581*. (Mention dans l'Essai III, 7 ; peut-être emprunt de quelques citations latines.)

Histoire de Pologne

- 63 CROMER (Martin) : (?) *Polonia, sive de origine et rebus gestis Polonorum, libri XXX*. (Un emprunt très douteux après 1588). 128
- 64 HERBERT DE FULSTIN : * *Histoire des Roys et Princes de Poloigne... traduite de latin en François par François Balduin, Paris 1573*. (Quatre emprunts en 1588, lu en Février 1586) 73

Histoire de Turquie

- 65 CHALCONDILAS (ou mieux CHALCOCONDILAS) : *L'histoire de la décadence de l'Empire grec et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres... De la traduction de Blaise de Vigenere. Paris 1577 ou 1584*. (Quatorze emprunts après 1588) 113
- 66 POSTEL (Guillaume) : *Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchiques ou Schitiques ou Tartaresques et aultres*. (Neuf ou dix emprunts après 1588) 123
- 67 GIOVIO (Paolo) : ? *Commentari delle cose dei Turchi... con gli fatti e la vita di Scanderberg*. (Peut-être un emprunt en 1580) 60
- 68 GIOVIO (Paolo) : *Ordo ac disciplina turcicæ militiæ*. (Peut-être un emprunt après 1588) 138

- 69 LAVARDIN : *Histoire de Georges Castriot surnommé Scanderberg ... Paris 1576.* (Environ quatre emprunts après 1588) 129
- 70 LEBELSKI (Georges) : *Description des jeux et magnifiques spectacles representez à Constantinople en la solennité de la circonsion du fils d'Amurath, l'an mil cinq cens huitante deux, es mois de May et de Juin. Paris 1583.* (Un emprunt en 1588) 70
- 71 PORSIUS (Henri) : *Brieve histoire de la guerre de Perse, faite l'an mil cinq cens septante huit et autres suyvans, entre Amurath troisieme de ce nom, empereur des Turcs, et Mahumed Hodabende roy de Perse.* (Ouvrage relié avec le précédent) 70

Histoire de Chypre

- 72 LUSIGNAN : * *Description de toute l'isle de Cypre et des Roys princes et Seigneurs tant payens que Chrestiens qui ont commandé en icelle. Paris 1580* 158

Histoire d'Asie

Inde

- 73 LOPEZ DE CASTANEDA : *Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses... Anvers 1554.* (Ce n'est que le premier livre. Montaigne avait une traduction d'une importante partie de cet ouvrage et il y a fait au moins trois emprunts après 1588. Cf. ci-dessus Goulard, numéro 38). 105
- 74 BALBI (Gasparo) : *Viaggio del l'Indie Orientale... Venet. 1590.* (Au moins trois emprunts dans l'édition de 1594) . 107
Cf. en outre le numéro 37.

Chine

- 75 GONÇALEZ DE MENDOZA : *Histoire du grand royaume de la Chine... mise en François... par Luc de la Porte. Paris 1588.* (Au moins deux emprunts dans l'édition de 1595) 409

Histoire d'Afrique

- 76 LEON (Jean) (?) : *Leo Africanus*. (Peut-être un emprunt en 1588. Cette histoire de Léon est souvent reliée avec l'*Histoire d'Ethiopie* écrite par Alvarez; il est possible que Montaigne ait possédé ces deux ouvrages, mais je n'ai reconnu aucun emprunt à Alvarez dans les *Essais*).

Cf. encore le numéro 56.

Histoire d'Amérique

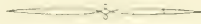
- 77 LOPEZ DE GOMARA : *Histoire générale des Indes Occidentales et terres neuves... traduite en François par le S. de Genillé Mart. Fumée. Paris 1584 ou 1587.* (Nombreux emprunts en 1588) 76
- 78 LOPEZ DE GOMARA : *Historia di Don Ferdinando Cortes... tradotta il lingua italiana per Agostina di Cravalix.* (Cinq à six emprunts dans l'édition de 1588) 222

Biographie

- 79 CORNELIUS NEPOS : *De virorum excellentium vita.* (Deux emprunts en 1580; trois en 1588; deux ou trois en 1595) 183
- 80 PLUTARQUE. *Les Vies, traduction d'Amyot.* (En 1580, quatre-vingt six emprunts; en 1588, quarante-six; huit après 1588) 194
- 81 DIOGENE LAERCE : *De vitis ac moribus priscorum philosophorum libri decem.* (En 1580, six ou sept emprunts qui viennent presque tous de la vie de Pyrrhon; trois ou quatre en 1588; environ cent vingt en 1595).

Cf. en outre les numéros 8 (pour le *de vita sua* de Joseph), 12, 13, 25, 29, 68, 69.

INDEX DES NOMS PROPRES



A

Abraham	190	Antigonus	208
Abydenois	190	Apollonius	212
Agarenes	216	Aponius	157
Agrigentins	182	Appien	163, 164 , 168 , 240
Aignan (Saint)	50	Aquitaine	51
Albe (duc d')	60	Architas	199
Albigeois (guerre des)	142	Aretino	157, 244
Albuquerque	100	Argiens (les)	193
Alcasar-Quivir	150	Arginuses (les)	175
Alexandre-le-Grand		Argippees (les)	191
127, 170, 171, 174, 177, 180, 181, 182		Aristote	107, 185, 199, 225, 226, 227
Alienor (Eleonore)	49	Aronne	42
Allegre (Antoine)	158, 242	Arras	49
Alviane (Barthelemy d')	45	Arrien	163, 168 , 173 , 239
Amasis	193	Arrius	51
Amazones	181	Artabanus	189, 193
Amestris	193	Artibius	190, 193
Ammien Marcellin	161, 241	Assassins (les)	143
Amurat I	120	Athenes (le Duc)	149
Amurat II	115, 118	Atheniens (les)	181, 183, 224
Amurat III	70	Athlantide	224, 225, 226, 227
Amyot	66, 113, 163, 173, 175, 182	Attabalipa	86, 88
Anabase	163	Attalus	182
Anacharsis	194	Aubigny	45
Andreosse	131	Auguste (Ecrivains de l'His- toire-Auguste)	241
Angouleme	49	Augustin (Saint)	52
Anjou (Comte d')	147	Auray	40
Annibal (v. Hannibal)		Auses (les)	192
Annonius	49	Averses	131

B

Babyloniens (les) 193
Bactrianiens (les) 201
Bajazet II (ou Pajazet)
74, 115, 120, 121
Balbi (Gasparo)
99, **107, 109**, 113, 126, 247
Baliluin 73
Baneanes 103
Barbares. 113
Baret 103
Barlece (Marin) 129
Barrigue 102
Batraniens 91
Baviere (Duc de). 58
Bayard 44
Beauvais (l'Evesque de) 145
Bedoins 39
Belleforest 110, 112
Belloy (P. de). 158, 244
Benemotapa 99
Beotiens (les) 179
Blackwood 246
Bodin **58, 60**, 65, **68**, 238
Bogez 193
Bogota 87, 88
Boleslaus 74, 76
Bonfinius 158 215
Boniface VIII (pape) 51
Bornay (Roy de). 88
Bouchet (Guillaume) 187
Bouchet (Jean). **48, 54**, 65, **244**, 223
Boulogne 45
Bourbon (M. de). 44
Boutieres (M. de) 43, 44, 161
Bouvines. 145
Bretigny. 40, 63
Bry (Freres de) 108
Buchanan 246
Budes 133

C

Cachyle 106
Calepin 131

Callecut 104
Cambyse 187
Campar (roi de) 100
Cannacre (ou Cannacare) 143
Cannibales (les) 65
Cappoue 45, 62
Caribes (les) 79
Carignan 62
Carneades 210
Carthage. 176
Carthaginois (les) 225
Castaneda (Lopez de)
97, **105, 107**, 158, 247
Castelnau d'Arry 142
Castro. 136
Cauniens (les). 193
Cesar 133, 161, 168, 240
Chabrias 176, 182
Chalcédoine 218
Chalcondylas
113, 122, 123, 126, 131, 246
Charlemagne 56
Charles le Chauve 145
Charles le Simple 146
Charles V 221
Charles VIII 54, 134
Charles IX 74
Charles-Quint 44, 135
Charles de Blois. 58
Charles de Bourgogne 58, 68
Charundas 174, 175
Chasan 116
Chine 199, 110
Chomodey 47
Chrysippus 194, 210
Chypre (ile de) 70, 158
Cimon. **184**, 185, 201
Clement V (pape) 44
Cleobis 193
Clodion (le Chevelu) 54
Clodomir. 51
Clovis 49, 144
Collenucio 129
Colomb (Christophe) 227
Colonne (Fabrice) 45, 62

Commines 61, 65, 67, **68**, 243
 Conestaggio 245, **150**, **157**
 Conrad III 58
 Constantin 122, 130
 Constantinople
 70, 113, 132, 126, 129, 218
 Corinthe 177
 Cornelius Nepos 179, 248
 Correa 106
 Corrozet (Gilles) 59
 Cortez 227, 229, 231, 233, 234, 235, 236
 Cravalix (Agostino) 228, 235
 Crecy 40
 Cromer (Martin) 74, 138, 246
 Cresus 40, 184, 185, 193, 214
 Cuba 226
 Culhua 230, 231
 Cumon 184, 185, 201
 Cusco 85
 Cyrus 184, 185, 186, 187, 203

D

Dagobert 145, 146, 148
 Damas (les jardins de) 37
 Damiette 38
 Darien (les) 78, 88
 Darius 184, 185, 186, 192, 203
 Delos (Ile) 181
 Delphe (l'oracle de) 193
 Denys d'Alicarnasse 240
 Des Avenelles 166
 Dinan 62
 Diodore de Sicile
 163, **173**, **183**, 239
 Diogene 194
 Diogene Laerce 248
 Diomedon 175, 182
 Dion Cassius 215
 Dionysia 213
 Dionysius 177, 182
 Dioscoride (Ile) 98
 Dreux (Comte de) 146
 Droit de Gaillard 58
 Du Bellay
 37, **41**, **44**, 46, 65, 133, 243

Du Chastel (Jacques) 28
 Du Choul 238, 240
 Du Ferron (Arnould) 55
 Du Guast (Marquis) 44
 Du Guesclin 49, 52
 Du Haillant **141**, **145**, 242
 Duran Nicolas (v. Villegaignon)
 Du Tillet **145**, **148**, 242

E

Edoard (Nicolas) 140
 Edouard (Prince de Galles) 40
 Edouard III (roy d'Angleterre)
 221, 63
 Eginardt 56, 64, 65, 144, 243
 Egmont (Comte d') 60
 Egnatius (v. Ignatius).
 Egyptiens (les)
 183, 184, 185, 187, 192, 193, 194
 Emmanuel (roy de Portugal) 97
 Enciso 81, 82, 83
 Epaminondas 174, 178, 204
 Epicharmus 203
 Epicure 93
 Epiménide 213
 Epirotes (les Seigneurs) 130
 Esope 209
 Estienne (Henri) 184, 185, 221
 Estrée (Seigneur d') 44
 Eutrope 240

F

Ferdinand I 133
 Fimbria 168
 Flavius (Joseph) 239, 215
 Flavius (Subrius) 162
 Fournou 134
 Foulques (Comte d'Anjou) 55
 Founqueselles 42
 Francois I 44
 Franget (Seigneur de) 44
 Fregose (Octavian) 45
 Froissart
 37, **39**, **40**, 63, 65, 146, 221, 243
 Fumée (Martin) 77, 226

G

Gratinar (Mercurin de)	136
Gregorius	49
Guahutimoc (ou Guahutimozin) 232, 233, 234, 235	
Guainocopa	91
Guelphe (Duc de Baviere)	58
Guevara	158
Guichardin 44, 45, 48, 62, 65, 133, 222, 244	
Guillaume (Duc d'Aquitaine)	49
Gyndus (le fleuve)	185
Gaguin	54
Gaiazzo	45
Gaulteron	61
Gelon	193
Gemiste	239
Genes	45
Gentillet 41, 59, 64, 221	
Gerard (Balthasar)	73
Geta	166
Getes (les)	190, 193
Gibraltar	224
Gilles (Nicolle) 54, 57, 58, 64, 65, 242	
Giovio (V. Jove)	
Giraldi (Lelio)	238
Giustiniano	158, 245
Gobrias	186, 193, 203
Gomara (Lopez de) 2, 76, 96, 97, 186, 187, 224, 236, 248	
Gondemar	3, 51
Goulard (Simon)	5, 97, 105, 245
Goze (île de)	6, 139

H

Hannibal	171
Hayti	226
Helene	130
Heliogabalus	51
Hellespont (l')	189
Henri II (roi d'Angleterre)	50
Henri VII	44
Henri (Duc de Normandie)	50
Herburt Fulstin	73, 76, 128, 246

Herodien	215, 241
Herodote 66, 92, 99, 163, 183, 194, 239	
Hesperides (les)	226
Hilaire (Saint)	48, 52
Hippoclides	193
Hogea	127
Homere	194, 199, 206
Hongres (les)	114, 115, 121
Honorius (pape)	57
Horne (comte de)	60
Huniade	118
Hyrkanie	181
Hyrcaniens (les)	201, 91

I

Ignatius (Egnatius)	164
Imbercourt (seigneur d')	68
Indathyrsez	192
Indes 66, 76, 112, 169, 170, 174	
Iphicrates	201
Irenee	52
Isabel (reine d'Angleterre)	40

J

Jacques (roy de Sicile et de Naples)	223
Jaropelc	74
Jean XXII (pape)	59
Jean le Bon	64
Jean (fils de Philippe, roi de France)	63
Jean de Hongrie	133
Jean duc de Bretagne	59
Jérusalem	55
Jésus-Christ	218
Joachim	122
Joinville 37, 39, 65, 67, 68, 244	
Joseph (v. Flavius) Jove (Paul) 60, 62, 110, 128, 129, 132, 138, 244, 246	
Juille (capitaine)	44
Julien l'Apostat	217, 218
Juste	60

Justin 162, 238
Justinianus (v. Giustiniano)

K

Kinge 76

L

Lacedemoniens (les) 172, 182
La Marche (Olivier de). **69**, 223, 243
Langey (v. du Bellay
L'Assignie (Seigneur de) 42
Lavardin (Jacques de)
129, 132, 247
Lebelski **70, 73, 247**
Le Breton (Guillaume) 146, 229
Lénéiens (les) 182
Leon (Jean). 248
Leon (l'Empereur) 122
Leon X (pape). 45
Leon (L'Anti-Pape). 51-52
Le Roy (Louis dit Regius) 185
Leuctres 204
Ligny en Barrois 44
Loche 222
Louis IX. 37, 38, 39, 67, 147
Louis XI. 49
Lucaies (iles) 88
Lusignan (le père) 247, 158
Lybiens (les) 191, 192
Lycurgus 214
Lyon 222

M

Macaut 173
Machlyes (les). 192
Mages (les) 186, 203
Mahomet II (ou Mecmet)
41, 116, 117, 129, 131
Mahomet (roi de Thunes) 135
Mahométans 126
Mahumet Hodabende 70
Mamelus 134
Mantoue 134
Manuel 216

Maris (Evesque) 218
Marius 168
Maumont 216
Maurice 217
Mauro 240
Médicis (Laurent de) 45, 58
Memnon 209
Mendoza (Goncalez de)
99, **109, 113**, 247
Merlins 124
Mérovingiens 144
Mexicains (les) 88
Millet de S.-Amour. 216
Milon de Crotone 72
Minturne 167
Moïse (Bassa) 131
Moley Moluch (roy de Faiz). 151
Mondolphe 45
Monstrelet. **37, 40, 41, 65, 67, 243**
Montezuma (ou Moteczuma)
96, 229, 230, 231, 232
Mont-Ferrat (Conrad marquis
de) 143
Montmord (Seigneur de) 42
Montmorency (Connétable de)
44, 62
Morée (la) 177
Morrozzo (Matheo di) 149
Moscovie (le Duc de) 74
Moscovites (les) 138
Mouson 42, 44
Muleasses (roy de Thunes). 135
Munster. 238, 110, 158

N

Nansaut (Comte de) 42, 44
Naples (Jeanne reyne de) 131
Nardin 150
Narsingue 98, 103
Navarre (Marguerite de). 123
Nepos (Cornelius) 183
Neorites (les) 183
Neron 162
Nesles (Jean de) 146
Nicephore Calliste 215, 238

Ninachetuen. 98, 100
Nostre Dame la Grand. 53, 223

O

Olintlec. 229, 230, 231
Onesilius 190
Oreines 80
Orengé (Duc d') 73
Orléans (le duc d') 67
Orléans 50
Osir. 226
Osorio 97, 105, 126, 127, 132, 245
Otanez 193
Otrante 136
Oviedo 228

P

Paradin (Guillaume). 62, 139, 141
Pariens (les) 193
Patermarcar 107
Paul-Æmile 54, 56, 65, 242
Pausanias 182
Pegu 108
Pepin 145
Perou 80
Perses (les). 143, 186
Pesquaire (Marquis de) 44, 45
Pharax 182
Philippe-Auguste 57, 65, 145
Philippe VI 63
Philippe (fils de Louis VI) 59
Philippe (médecin d'Alexandre) 172
Philistus 177
Pierre Pol 41
Pilates (prêtres) 81
Pizares 86
Pline 143
Plutarque 66, 90, 163, 171, 185, 186,
187, 189, 193, 194, 215, 248
Poitiers 53
Pologne 73
Pompée 168
Porte (Luc de la). 99
Porsius (Henry) 70, 247

Postel 123, 128, 138, 246
Posthumius. 182
Procope 110
Pzacataides. 116

Q

Quahutunoc (v. Guatimozin)
Quezalconatl 80
Quinte-Curce
151, 161, 171, 174, 175, 239
Quintilien 107
Quito 85

R

Raïsciac 134
Ramus 243
Ravisius 59
Raymond de Tripoli (v. Tripoli).
Regge 44, 45
Regillus (Æmilius). 162
Rense (Capitaine) 44
Rhodes (Commandeur de) 123
Robert I 50
Rommero (Jullian) 62
Rufus 187

S

Saliat 163, 183, 185
Salluce (Marquis de) 44
Salluste 162, 240
Salsbery (Guillaume comte de) 146
Sarmates 193
Sauvage (Denys) 65, 69, 133, 158, 244
Scanderbeg. 60, 129
Scipion 202
Scutari 129
Scythie 191, 193
Sebastien (roi de Portugal) 150
Sechel (George) 136
Sechel (Lucas) 136
Selim 137
Seneque 127, 185
Seysse (Claude de). 164, 166, 173
Sforza (Ludovic) 222

Silva (Jean de la)	50
Simler	245
Siramnes	205
Socrates	206, 209, 238
Soliman	107, 156
Solin	226
Solon	184, 206, 224
Sozomenes	218, 219, 238
Sparte (le roi de)	192
Spartiates (les)	191, 193
Spargapizes	193
Speusippus	199
Stobée	185
Streinius	240
Suetone	241, 161
Sylla	124, 168
Syracuse	177, 179

T

Tacite	161, 241
Talbot	183
Tamburlan (ou Témir)	115, 120, 121, 122
Tamly (ou Tanli)	102
Tartares (les)	91, 138, 201
Teocantepec	231
Ternate	106
Thalestris	181, 182
Thebes	182
Themistocles	201
Théodoret	238
Theophile	216
Theophraste	226
Thessalie	179
Thevet	227
Thraces (les)	192, 193
Thucydides	163, 181, 200
Thunes (le roy de)	135
Timoleon	179, 183
Tite-Live	162, 182, 240
Tlaxcallan	231
Tours (Michel de)	161
Trebellius Pollio	171
Tripoli (Raymond de)	143
Troque Pompée	162

Turanos	131
Tures (les)	38, 65, 66, 103, 113, 123, 129, 139
Turin	43
Tutucurin	112
Tyr	114

U

Ulloa	61
Ulysse	206

V

Valachi	117
Valentinois (Duc de)	45
Valla (Laurent)	184
Varrus	167
Vaux (Henry de)	40
Vervins (seigneur de)	44
Vezerillo	79
Vibius Virius	162
Vigeneré (Blaise de)	113, 162
Villani (Giovanni)	148, 150, 244
Villegaignon (chevalier de)	140
Vinet (Elie)	48, 56, 65
Visilicie	74
Vives	140
Vuitolde	128

W

Wesenbeke	61
Witard	168

X

Xenophon	163, 187, 212, 239
Xerxes	184, 185, 199
Xiatine (ou Xiatime)	102
Xiphilin	215, 242

Y

Yngas	62
Yvoi	81, 86, 89

Z

Zaleucus	174
Zamolxis	190
Zonaras	163, 215, 219, 242
Zwinger	59

INDEX DES SOURCES CLASSÉES PAR ESSAI

- I. 1. 40, 58, 59, 60, 61, 182, 194.
I. 2. 45, 122, 134, 184, 185.
I. 3. 44, 45, 49, 78, 162, 175, 182, 192.
I. 4. 184, 185, 192.
I. 5. 40, 42, 44, 45, 106.
I. 6. 44, 45, 46, 52, 162.
I. 7. 44, 60, 184.
I. 9. 44, 192.
I. 10. 44.
I. 11. 44.
I. 12. 44, 46, 192.
I. 13. 47.
I. 14. 37, 49, 55, 98, 99, 124, 128, 142, 199.
I. 15. 44.
I. 16. 44, 106, 174.
I. 17. 44, 182.
I. 18. 44, 177, 182, 216.
I. 19. 184, 222.
I. 20. 59, 182, 184, 185, 189, 193, 196.
I. 21. 151, 152, 184, 185, 193, 194.
I. 23. 56, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 99, 107, 174, 184, 185, 186, 188, 192, 193, 200.
I. 24. 68, 149, 167, 172.
I. 25. 122, 196.
I. 26. 201.
I. 27. 40, 48, 57.
I. 29. 43.
I. 30. 78, 115, 126, 182, 228, 229, 230, 231.
I. 31. 78, 115, 182, 193, 224, 225.
I. 32. 51, 78.
I. 33. 52.
I. 34. 40, 44, 45, 49, 50, 130, 165.
I. 35. 78.
I. 36. 44, 108, 124, 177, 182, 193.
I. 37. 193.
I. 38. 40, 190, 193.
I. 39. 100, 175.
I. 40. 201.
I. 41. 40, 44, 145, 146.
I. 42. 115, 126, 193.
I. 43. 174.
I. 44. 193, 194.
I. 46. 50, 51, 52, 53, 223.
I. 47. 44, 51, 182.
I. 48. 41, 71, 74, 116, 134, 135, 137, 138, 170, 177, 182, 190, 193, 231.
I. 51. 126, 128.
I. 52. 201.
I. 55. 135.
I. 56. 98.
II. 1. 51, 116, 193.
II. 2. 182, 187.
II. 3. 38, 98, 101, 112, 139, 162, 174, 193.
II. 4. 43.
II. 5. 221.
II. 6. 214.
II. 8. 135, 174, 193.
II. 9. 202.

- | | | | |
|---------|--|----------|--|
| II. 10. | 47, 65, 197. | II. 36. | 41, 127, 154, 171, 177, 182, 199, 204. |
| II. 11. | 182, 184, 193, 197. | II. 37. | 120, 191, 193. |
| II. 12. | 68, 77, 79, 80, 93, 94, 95, 96, 99, 102, 103, 109, 124, 169, 170, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 197, 198, 202, 203. | III. 1. | 75, 121, 128, 131, 144, 180, 182, 193, |
| II. 13. | 168. | III. 2. | 204, 211. |
| II. 15. | 80, 191, 193. | III. 3. | 125, 223. |
| II. 16. | 39. | III. 4. | 68, 162, 187. |
| II. 17. | 47, 136, 182. | III. 5. | 76, 81, 98, 105, 109, 126, 131, 170, 180, 181, 182, 187, 192, 193, 204, 205. |
| II. 18. | 80. | III. 6. | 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 114, 121, 145, 233. |
| II. 19. | 217, 218. | III. 7. | 193. |
| II. 21. | 103, 182, 217, 221. | III. 8. | 87, 206. |
| II. 22. | 117, 178. | III. 9. | 107, 121, 191, 193, 206, 207. |
| II. 23. | 40, 63. | III. 10. | 68, 207, 208, 213. |
| II. 25. | 40, 164, 166. | III. 11. | 208. |
| II. 27. | 57, 103, 117, 130, 137, 193, 215, 217. | III. 12. | 125, 137, 182, 209. |
| II. 29. | 39, 64, 73, 118, 119, 120. | III. 13. | 110, 172, 193, 209, 210, 211, 213. |
| II. 31. | 199, 204. | | |
| II. 33. | 120, 161. | | |
| II. 34. | 131, 161. | | |

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION. — I. Les sources des Essais; état de la question	7
II. Les sources historiques. Les idées de Montaigne en matière d'histoire	18

Livres d'histoire moderne utilisés avant 1580

JÔINVILLE. — Histoire de Louis IX	37
FROISSART. — Chronique	39
MONSTRELET. — Chronique.	40
DU BELLAY. — Mémoires	41
GUICHARDIN. — Historia d'Italia	45
BOUCHET. — Les Annales d'Aquitaine	48
Paul-Emile DE VÉRONE. — De rebus gestis Francorum	54
Nicolle GILLES. — Les Annales de France	57
BODIN. — Methodus ad facilem historiarum cognitionem	58
Paul JOVE (Paolo Giovio). — Cose dei Turchi	60
Erreurs de Montaigne	62
Autres lectures et conclusion	64

Livres d'histoire moderne utilisés entre 1580 et 1588

Réminiscences de Joinville et de Monstrelet	67
COMINES. — Mémoires	68
BODIN. — Les six livres de la République	68
Olivier DE LA MARCHE. — Mémoires.	69
LEBELSKI. — Description des jeux de Constantinople	70
Herburt FULSTIN. — Histoire des rois et princes de Pologne	73
Lopez DE GOMARA. — Histoire générale des Indes	76

Livres d'histoire moderne utilisés après 1588

Sur l'extrême Orient

OSORIO. — De rebus regis Emmanuelis	97
LOPEZ DE CASTANEDA. — Histoire de la découverte des Indes	105
BALBI. — Viaggio	107
GONZALES DE MENDOZA. — Histoire de la Chine	109

Sur l'histoire de Turquie

CHALCONDILE. — Histoire de la décadence de l'Empire grec	113
POSTEL. — Des histoires orientales et principalement des Turkes ou Turchikes et Schitiques ou Tartaresques	123
JACQUES DE LAVARDIN. — Vie de Scanderberg	129

Histoires générales

PAUL JOVE (Paolo Giovio). — Historiæ sui temporis	132
GUILLAUME PARADIN. — Histoire de nostre temps.	139

Histoire de France

DU HAILLANT. — Histoire générale des rois de France	141
JEAN DU TILLET. — Recueil des rois de France.	

Histoire d'Italie

GIOVANNI VILLANI. — Historie suoi tempi	148
---	-----

Histoire de l'union du Portugal à la Castille

JÉRÓNIMO DE FRANCHI CONNESTAGGIO. — Dell' unione des regno di Portogallo alla Corona di Castiglia.	150
Autres lectures d'histoire moderne	157

Appendice

Historiens anciens lus par Montaigne dans des traductions françaises.	161
--	-----

Historiens anciens lus par Montaigne en français

Appien	164
Arrien	168
Diodore de Sicile	173
Hérodote	183
Plutarque	194
Zonaras	215

Additions, Annotations et Errata	221
---	-----

Tables

Table méthodique des ouvrages historiques possédés par Montaigne	237
Index des noms propres	249
Index des sources classées par Essais	
Table des matières	

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

*Le Vice-Recteur de l'Académie
de Paris,*

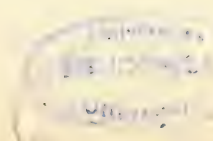
Pour le Vice-Recteur :
L'Inspecteur de l'Académie,

GAUTIER.

VU, le 25 Juillet 1907.

*Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris,*

A. CROISSET.





IMPRIMERIE ADELINÉ, G. POISSON ET C^{ie}, SUCC^{ie}, 16, RUE FROIDE, CAEN

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

OCT 19 1970

DEC 16 1970



a39003 002650447b

CE PQ 1645

.V5L 1908

C00 VILLEY-DESME LES LIVRES

ACC# 1387516

